

ŒUVRES

DE M. L'ABBÉ RAYNAL.

TOME PREMIER.

ŒUVRES

DE

M. L'ABBÉ RAYNAL.

TOME PREMIER,

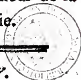
Contenant L'HISTOIRE DU STADHOUDÉRAT.





A GENEVE,

Chez J. L. PELLET, Imprimeur de la Ville & de l'Académie.



M. DCC. LXXXIV.





AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Les ouvrages qui forment cette collection eurent, dans leur origine, une destinée très-éclatante : les deux premiers la dûrent au brillant du style, à des portraits ingénieusement tracés, plutôt qu'à un fond bien raisonné & à des recherches bien approfondies ; ils la dûrent à une maniere nouvelle, plutôt qu'à un ton avoué par un goût austere. Le troisieme, composé dans un âge plus mûr, présenta de grandes beautés, mais trop souvent encore surchargées d'ornemens. Pour ces raisons, des productions, d'abord si recherchées, étoient devenues assez rares : on les redonne au Public, qui paroît les desirer

vivement. Cet empreſſement eſt une ſuite néceſſaire du grand éclat qu'a jetté l'Hiſtoire Philoſophique & Politique des deux Indes (*) : ouvrage dont nous laiſſons préſumer le mérite par ſon étonnant ſuccès. Répandu dans tous les ordres de l'état, dans toutes les claſſes de la ſociété, il a inſpiré un vif intérêt pour ſon auteur. Tous ceux qui ſouffrent des abus, tous ceux qui connoiſſent & veulent le bien, ont béni ſon nom; & ils ont demandé ſi cet ouvrage pour lequel tout honnête homme ſent de la vénération, étoit le ſeul qu'eût fait ſon auteur : ils les ont recherchés ſouvent ſans ſuccès. Nous croyons devoir ſatisfaire à leur empreſſement, en les raſſemblant ici.

(*) Les Éditions originales de cet ouvrage en formats in-4°. & in-8°. avec figures, tableaux & atlas, qui ſe trouvent à Geneve chez J. L. Pellet, ſont les ſeules avouées par l'Auteur, & les ſeules dont les tableaux ſoient exacts.

Ces divers ouvrages ont un nouveau mérite aujourd'hui pour tout lecteur qui aime à réfléchir. Il y verra par quelles gradations leur auteur est parvenu à la hauteur où il s'est fixé ; il y remarquera que s'il a fait sentir l'injustice & les abus du gouvernement despotique, ce n'est point parce qu'il en ignorât les avantages ; mais que la réflexion & le sentiment l'ont insensiblement amené de concert à préférer la liberté de ses semblables à la facilité des opérations d'un gouvernement dégradé par son pouvoir même, & le bonheur des hommes au repos du despote & de ses ministres. Enfin, on sentira que pour faire l'éloge des gouvernemens modérés & libres, il suffit de savoir que celui qui, jeune encore, traça l'Histoire du Stadhoudérat & du Parlement d'Angleterre, fit, dans la maturité de l'âge, l'His-

toire Philosophique, & éleva un monument aux trois libérateurs de l'Helvétie (1).

---

(1) M. l'abbé Raynal traversant la Suisse en 1779, fut frappé du spectacle qu'elle présente : il partagea la vénération du peuple qui l'habite pour les trois citoyens vertueux auxquels il doit sa liberté, son bonheur & sa gloire, & résolut de leur élever un monument digne d'eux & de lui. Des difficultés suspendirent quelque tems l'exécution de ce projet; il n'a été réalisé que cette année. Ce monument honorable est un obélisque de Granit, élevé dans une petite isle du Lac de Lucerne, qui, par sa situation & sa forme, sembloit destinée par la nature à en être la base. Sur ses quatre faces on lit en lettres capitales, gravées sur des plaques de marbre: (*) N°. 1. *Optimis Civibus, Garnerio Stauffack Swetsiensi, Gualtero Furst Vraniensi, Arnoldo ex Melchtal Subsilvaniensi.* N°. 2. *Quod eorum consilio, virtute, constantiâ, exacti Austriacorum Præfecti, victi Duces, exercitus profligati.* N°. 3. *Antiquam trium Fæderatarum Provinciarum Libertatem, pene ereptam, pari fide, animo, fortunâ, recuperârunt, vindicârunt, asseruerunt.* N°. 4. *Ad rerum tam bene, fortiter, feliciterque gestarum memoriam sempiternam, obeliscum hunc G. T. RAYNAL, Natione Gallus, proprio sumptu erigi curavit anno X^ti M. DCC. LXXXIII.*

(*) Les quatre Numeros indiquent les quatre faces.



AVANT-PROPOS

Pour l'Histoire du Stadhoudherat.

UN Écrivain célebre par les ouvrages qu'il a donnés sur le droit public & les intérêts des princes, a fait réimprimer à Amsterdam mon Histoire du Stadhoudérat; & c'est d'après lui qu'a été faite la traduction hollandoise. Son édition est remarquable par des augmentations, des retranchemens, des notes critiques, & des pieces justificatives. Les augmentations sont tout-à-fait étrangeres au sujet; les retranchemens peuvent paroître sages en Hollande; les notes sont d'un ton qui ne plaira pas aux honnêtes gens. Pour les Pieces justificatives, elles m'ont paru utiles & bien choisies; on les trouvera à la fin de mon édition. Elle a encore, sur les autres éditions, plusieurs avantages considérables : les dates y sont plus exactes,

les faits mieux circonſtanciés, les événemens liés avec plus de ſoin, les raiſonnemens plus lumineux, les portraits enfin mieux placés & plus approfondis. J'ai tâché de diminuer le nombre des défauts, & d'augmenter celui des choſes qui avoient paru ne pas déplaire.



TABLE

Des TITRES *qui sont en tête de l'Histoire de chacun des Stadhoudhérats.*

HISTOIRE DU STADHOUDÉRAT, depuis son origine jusqu'à présent. page 1

GUILLAUME I, prince d'Orange, premier Stadhouder, capitaine & amiral général, en 1579. 49

MAURICE, prince d'Orange, second Stadhouder, capitaine & amiral général, en 1587. 57

FRÉDÉRIC-HENRI, troisieme Stadhouder, capitaine & amiral général, en 1625. 81

GUILLAUME II, quatrieme Stadhouder, capitaine & amiral général, en 1647. 99

GUILLAUME III, cinquieme Stadhouder, capitaine & amiral général, en 1672. 136

GUILLAUME-CHARLES FRISON, prince de Nassau-Orange, sixieme Stadhouder, capitaine & amiral général, en 1747. 170

PIECES JUSTIFICATIVES pour l'Histoire du Stadhoudérat. 207

Instruction primitive des Stadhouders, donnée par les états de Hollande au prince GUILLAUME I. ibid.

L'ÉDIT PERPÉTUEL des états de Hollande. 207

Harangue du prince d'Orange GUILLAUME III, lorsqu'il prit séance en Septembre 1688, comme premier noble dans les états de Zélande. 221

Résolution des états de Hollande & Westfrise, du 19 Décembre 1668, contre l'admission des Stadhoudhers particuliers des provinces dans le conseil d'état. 214

Résolution des états de Hollande pour relever de leur serment ceux qui l'ont prêté sur l'EDIT PERPÉTUEL, & nommer le prince GUILLAUME III capitaine & amiral général. 228

Résolution des états de Hollande pour rendre la charge

de Stadhouder héréditaire dans la maison du prince d'ORANGE, prise le 2 Février 1674. pag. 230

Lettre circulaire du prince d'ORANGE à chacun des états confédérés des Pays-Bas unis, pour leur notifier l'offre de la souveraineté de GUELDRE qui lui a été faite, & leur demander leur avis sur le point de l'acceptation ou non acceptation. A Zuylestein le 31 Janvier 1675. 235

Lettre des seigneurs états de ZÉLANDE au prince d'ORANGE, contenant leur avis provincial, qui est de ne point accepter l'offre de la souveraineté de GUELDRE. A Middelbourg le 16 Février 1675 237

Lettre du prince d'ORANGE écrite aux états de ZÉLANDE, en réponse à la leur. Il leur fait savoir qu'il n'a point accepté la souveraineté de la province de GUELDRE, & se plaint fort de ceux qui, à l'occasion de l'offre qui lui en a été faite, lui ont imputé le dessein de se rendre maître de la république le 18 Mars 1675. 240

Instruction que la province de GUELDRE dressa pour son Stadhouder en 1722, & sur laquelle il devoit régler l'administration de ses charges lorsqu'il entreroit en exercice après être parvenu à l'âge de dix-huit ans accomplis. 254

Lettre des états de Frise aux états des autres provinces, du 18 Mars 1730, sur le droit des provinces respectives d'introduire leur Stadhouder dans le conseil d'état, pour y avoir séance & voix. 259

Lettres des états de Hollande à ceux des autres provinces, du 15 Avril 1730, pour refuter celle des états de Frise. 275



HISTOIRE



HISTOIRE
DU
STADHOUDERAT,

Depuis son origine jusqu'à présent.

LES contrées qui forment aujourd'hui la république des Provinces-Unies, ou du moins une partie de ces contrées, fut connue dans les siecles les plus reculés sous le nom de Batavie. Les Cattes déchirés par les horreurs des guerres civiles, quitterent en foule la Hesse, leur patrie, & porterent dans la Batavie qui étoit déserte, avec des mœurs qui leur étoient particulieres, la religion, la langue, le gouvernement des Germains.

En recueillant les traits épars dans l'antiquité sur ce peuple, on s'en forme une idée avantageuse. Il avoit le corps robuste, les membres bien ramassés, l'air du visage menaçant. On lui trouvoit plus de pénétration dans les affaires, plus de solidité dans les alliances, plus de prévoyance dans les entre-

prises, plus de fermeté dans les périls, qu'aux autres Germains. Il choisissoit ses chefs avec sagesse, & les écoutoit avec soumission. Les occasions de conquérir étoient attendues sans impatience, préparées avec dextérité, saisies avec bonheur. La fortune étoit mise au nombre des choses douteuses : on ne comptoit sûrement que sur la vertu ; & , ce qui est rare, mais qui marque un peuple discipliné, on faisoit plus de fond sur le général que sur l'armée. Les autres Germains couroient au combat, les seuls Cattes faisoient la guerre. Les partis n'étoient pas de leur goût, parce qu'ils ne décidoient rien : ils étoient pour les grands événemens qui font un vainqueur. On n'avoit point vu des nageurs qui leur fussent comparables; & l'histoire observe que des escadrons entiers de cette nation traversoient à la nage les fleuves les plus rapides sans perdre leurs rangs. Il étoit d'usage que leurs jeunes gens laissassent croître leurs cheveux & leur barbe, jusqu'à ce que, par la mort d'un ennemi de la patrie, ils eussent acquis le droit de dépouiller ces glorieuses marques d'un dévouement volontaire à la vertu. Teints de sang & chargés de dépouilles, ces héros naissans coupoient enfin ces longues & épaisses tresses. Ce n'est qu'alors qu'ils croyoient avoir payé leur naissance, & qu'ils

ſe jugeoient dignes de leurs pays & de leurs aïeux. On peut croire que ce portrait n'eſt point flatté, puiſqu'il vient des hiſtoriens Romains, qui traitoient tous les peuples de barbares, & que nous l'avons tracé principalement d'après Tacite, qui pour ſe tromper moins ſouvent, diſoit le plus de mal qu'il pouvoit des hommes.

Les Cattes établirent dans leur nouvelle patrie un gouvernement qui étoit un mêlange de monarchie, d'ariſtocratie & de démocratie. Ils avoient un roi qui n'étoit proprement que le premier des nobles & le miniſtre de la patrie. Il donnoit moins des ordres que des conſeils à la nation. Les grands, ſous les titres de comtes, partageoient entr'eux la juriſdiction des quartiers de la Batavie. La paix & la guerre leur donnoit une égale autorité. Ils jugeoient des différends & commandoient les troupes. Ils étoient élus comme les rois dans les aſſemblées générales; & le choix tomboit le plus ſouvent ſur des hommes qui joignoient à une naiſſance diſtinguée un mérite extraordinaire. Le peuple avoit part au gouvernement. Cent perſonnes priſes dans la multitude ſervoient comme de ſurveillans à chaque comte, & de chefs aux différens hameaux. La nation entiere étoit en quelque ſorte une armée toujours ſur pied. Chaque

famille y compoſoit un corps de milice qui ſervoit ſous le capitaine qu'elle ſe donnoit, & où les femmes mêmes compagnes des travaux & des dangers de leurs maris ou de leurs amans, imitoient leur valeur, & la redoubloient par leur préſence.

Telle étoit la ſituation de la Batavie lorſque Céſar paſſa les Alpes. Tandis que les Gaulois oppoſoient à des armes toujours victorieuſes une réſiſtance qui auroit déconcerté un autre général que Céſar, & rebuté d'autres ſoldats que les vainqueurs du monde, le Batave offrit ſon amitié aux Romains, & en mérita l'eſtime par ſes exploits. Il pouvoit peut-être arrêter le cours de leurs conquêtes; il aima mieux en devenir l'inſtrument. Sa valeur acheva la défaite des Gaulois, & lui mérita la confiance du conquérant des Gaulois. Les Bataves furent toujours depuis ſes ſoldats d'élite : ils le dégagerent ſur les frontieres des Lingons, déterminerent en ſa faveur la fortune incertaine & chancelante à Pharſale, ramenerent la victoire ſous ſes drapeaux à Alexandrie. Pour prix de tant de ſervices, le tyran de Rome reſpecta la liberté de la Batavie. Ses ſucceſſeurs continuerent à cultiver l'amitié d'un allié ſi généreux, & aſſurerent de plus en plus ſon indépendance. L'univers avoit ſubi le joug romain, &

les Bataves conſervoient leurs loix, étoient gouvernés par leurs magiſtrats, ignoroient l'uſage des tributs, ne portoient aucune marque de ſervitude. Une diſtinction ſi flatteuſe leur ſervit également de récompenſe & d'encouragement. C'étoient eux qui commençoient les victoires ou qui les achevoient, qui ſoutenoient la dignité de l'empire & faiſoient la sûreté des empereurs, qui retenoient le Romain dans l'ordre, & le Barbare dans la ſoumiſſion. Les légions & les hiſtoriens leur rendoient à l'envi cet honorable témoignage.

La liberté de la Batavie reçut, il eſt vrai, quelque atteinte ſous ces regnes odieux, qui firent tout gémir, juſqu'à Rome même : des généraux, eſclaves tout enſemble & miniſtres des tyrans leurs maîtres, violerent l'alliance qu'ils avoient avec les Bataves, & pouſſerent l'injuſtice aux plus grands excès. Mais les Romains ne tarderent pas à ſentir quels hommes ils avoient offenſés ; & ils ſe hâterent de racheter leur amitié par une paix honorable & par la reſtitution de leurs privileges.

Les deſtins de la Batavie parurent depuis attachés aux deſtins de Rome. Après avoir long-tems partagé ſa fortune, elle eut part à ſes diſgraces. Les Francs ſoumirent les Bataves, avant que de chaſſer les Romains des

Gaules ; & la Hollande fit partie du vaſte & brillant royaume, que ces conquérans fonderent avec tant de gloire.

La décadence de la maiſon de Charlemagne influa ſur le ſort de la Hollande, & la rendit feudataire de l'empire d'Allemagne. Les comtes, qui en gouvernoient les différens quartiers, ſaiſirent cette occaſion pour étendre leurs privileges. Ils augmenterent leurs petits états par les armes, par les mariages, par les conceſſions des empereurs, & parvinrent inſenſiblement à ſe rendre ſouverains héréditaires. Cependant ils étoient gênés dans l'exercice de leur autorité par les nobles, qui prétendoient être indépendans de leurs fiefs. Ils ſe faiſoient la guerre ſans l'aveu du comte, & oſoient la lui faire aſſez ſouvent à lui-même. Il n'obtenoit guere de ſes fiers vaſſaux que de vains reſpects, qu'il étoit forcé d'acheter par de pénibles complaiſances, & quelques ſecours de troupes, dont le plus ordinairement on ne lui laiſſoit pas la diſpoſition entiere. Pluſieurs étoient tout à la fois les oppreſſeurs du peuple & les ennemis du prince. Les comtes s'occupoient avec ſuccès du ſoin d'abattre ces petits tyrans, en leur oppoſant les villes dont ils étendirent les privileges : mais ils travailloient, ſans le ſavoir & ſans le vouloir, pour la maiſon

de Bourgogne, qui engloutit la Hollande avec le reſte des Pays-Bas. Le mariage de Marie, derniere princeſſe & héritiere de cette maiſon, avec l'empereur Maximilien I, annexa la Bourgogne à l'Autriche. Philippe I, roi d'Eſpagne leur fils, gouverna paiſiblement après eux les Pays-Bas; mais Charles-Quint leur petit-fils en augmenta la gloire.

Ce prince, plus admiré que connu, feroit parvenu à la monarchie univerſelle, ſi ſes talens avoient égalé ſon ambition. L'Europe ſe trouvoit dans un chaos horrible, qui ne lui permettoit de faire que de foibles efforts pour ſa liberté. La France étoit gouvernée par François I, prince brave & généreux, mais dont la bravoure dégénéroit en imprudence dans les armées, & la généroſité en ſimplicité dans les conſeils. L'Angleterre, agréablement flattée par l'humiliation de la France, favoriſoit plutôt qu'elle ne traverſoit les projets de l'ennemi commun. Les couronnes du nord n'étoient encore connues que par leur pauvreté, leurs diviſions, leur barbarie. L'Italie n'auroit pu oppoſer que des fineſſes, des intrigues, des trahiſons; talens de peu de reſſource dans un ſiecle où l'épée terminoit plus d'affaires que les négociations. Le Portugal moins puiſſant qu'il n'eſt aujourd'hui, & enclavé dans les terres d'Eſpagne,

n'osoit faire que des vœux secrets pour la liberté. Les Turcs voyoient diminuer tous les jours la terreur de leur nom & le poids de leur puissance; ils n'avoient jamais été des politiques fort déliés, & ils cessoient d'être des guerriers redoutables. Chaque puissance prise séparément pouvoit peu de chose; & il ne se trouva point de puissant génie, qui imaginât ou qui proposât un systême pour les réunir.

La foiblesse de l'Europe étoit augmentée par la puissance de Charles-Quint. Ce prince voyoit dans les anciens sujets de la maison d'Autriche, des peuples formés aux combats, endurcis à la faim, accoutumés à l'obéissance; dans les Espagnols, des hommes qui aimoient la gloire, & qui trouvoient dans les trésors d'un nouveau monde, des facilités pour en acquérir; dans les Flamands de quoi menacer & peut-être envahir l'empire & la France; dans les Allemands, des fanatiques qui, affoiblis par des fureurs religieuses, alloient au-devant du joug.

En lisant avec attention l'histoire de Charles-Quint, on entrevoit au moins les raisons qui firent échouer ses vastes projets dans des circonstances si favorables. Ce prince n'entendoit que médiocrement la guerre; & il ne la faisoit que pour préparer le succès

des traités où il excelloit. Sa paſſion étoit de conduire à la fois un grand nombre d'affaires importantes, moins par beſoin que par vanité; & parce qu'il avoit plus d'étendue que de préciſion dans l'eſprit, elles ſe nuiſoient le plus ordinairement l'une à l'autre. L'inquiétude qui lui fit paſſer ſa vie en voyages, l'empêcha de ſuivre ſon plan avec conſtance, &, ſi j'oſe le dire, avec tout l'acharnement qui étoit néceſſaire ; content trop ſouvent d'un demi-ſuccès, il laiſſoit aux vaincus le tems & la facilité de ſe rétablir. Il ne ſentit pas aſſez que l'abaiſſement de la France, qu'il lui étoit aiſé de procurer, auroit entraîné la ſoumiſſion des autres puiſſances ; & il perdit un tems précieux à aſſervir l'empire, qui ſeroit aſſez tombé de lui-même.

S'il manquoit quelque choſe à ce prince pour en faire un conquérant du premier ordre, il avoit, ce qui eſt plus précieux, tout ce qu'il faut pour faire un grand roi. Les hiſtoriens ne lui ont pas fait aſſez d'honneur, ce me ſemble, de la diverſité des caracteres qu'il ſavoit prendre ſelon le différent génie de ſes ſujets. Il ne paroiſſoit pas le même homme en Eſpagne & en Flandre, en Italie & en Allemagne ; il n'avoit dans ces divers pays ni les mêmes manieres d'agir, ni les mêmes principes de gouvernement;

c'eſt par-là qu'il étoit devenu l'idole de tous ſes peuples. Il étoit ſur-tout adoré des Flamands qu'il diſtinguoit lui-même. Bruxelles étoit le lieu de tous ſes états où la cour étoit plus belle, plus libre, plus nombreuſe; & c'étoit le centre de ſa puiſſance, où les Allemands, les Italiens & les Eſpagnols ſe trouvoient en égale conſidération & ſans aucune prééminence. Charles avoit ſenti de bonne heure, que les Flamands étoient incapables de s'accommoder au génie de leurs maîtres, & il avoit trouvé l'art de s'accommoder au leur.

Philippe II dédaigna de ſe plier à cette condeſcendance. Il ne montra en Flandre que des talens, un caractere, des vertus même, ſi l'on veut, qui n'étoient pas de ce pays-là. Revêtu de la meilleure partie des dépouilles de Charles-Quint, plutôt qu'il ne l'eſpéroit, & plus tard qu'il ne le ſouhaitoit, ce prince voulut régner en Europe, comme il eût régné en Aſie. Il confondit l'orgueil du diadême avec ſa grandeur, ſes droits avec ſes uſurpations. Dans ſes manieres comme dans ſes projets, il pouſſa trop loin le génie de ſa nation qui eſt porté au grand, & il ne fit ni n'imagina preſque rien que d'outré. Il avoit le viſage toujours tranquille, & l'eſprit toujours agité; tant de ſérénité ne cacha jamais

tant de trouble. Il ne se permettoit en apparence ni joie ni douleur, en apprenant les succès ou les désastres; la gloire lui tenoit lieu de récompense; & les affaires, de consolation. On ne peut guere aimer davantage le travail, ni plus haïr l'action qu'il le faisoit. Il parut peu à la tête de ses armées, & ne s'absenta pas une seule fois de son conseil. Ses ministres lui préparoient tout au plus les affaires, mais ils ne les régloient pas; il se réservoit même a lui seul le secret & le détail des grandes opérations. Ses trésors lui servirent à corrompre les confidens de tous les princes, & à faire des rebelles dans tous les états : mais il se montra plus habile à former des factions & à allumer des incendies, qu'à en profiter. L'ordre qu'il avoit établi dans ses conseils étoit admirable, & il forçoit ses ministres au devoir; mais il les assujettissoit presque nécessairement à une lenteur d'opération souvent plus dangereuse que l'imprudence. Les annales des siecles n'offrent point de monarque qui ait été plus ambitieux que lui. D'une probité scrupuleuse dans les affaires indifférentes, il ne craignit jamais les crimes qui étendoient son autorité. Rien ne put jamais prévenir ou calmer ses défiances : il fut toujours le martyr des soupçons auxquels il se livroit; & des sujets innocens & ver-

tueux en furent souvent la victime. Il étoit extrêmement attaché aux devoirs extérieurs de la religion : mais s'il l'honora comme particulier, il la dégrada comme souverain. Son abord étoit difficile, sa gravité glaçante, son silence profond, sa fierté austere, ses réponses ambiguës, sa haine implacable.

Les Flamands eurent occasion d'approfondir ce caractere ; & le souvenir de ce qu'ils avoient vu, contribua à leur rendre ce qu'ils voyoient plus insupportable. Ils avoient admiré dans Charles-Quint un héros fameux dans tout l'univers, par ses combats, par ses exploits ; ils méprisoient dans Philippe II un prince sans talent pour la guerre, sans estime pour les faits héroïques. L'empereur les avoit charmés par une bonté majestueuse & accessible ; le roi les révoltoit par un orgueil oriental qui le rendoit invisible à son peuple. Le premier parloit la langue du pays où il vivoit, & témoignoit de l'estime pour ses usages ; le second parloit espagnol dans Bruxelles, & vivoit à Anvers comme il auroit vécu à Madrid. L'un avoit travaillé à s'attacher les cœurs ; l'autre ne songeoit, ce me semble, qu'à les aliéner.

Philippe entrevit ces sentimens, & il en fut offensé. Il alla trouver des sujets plus courtisans ou plus soumis en Espagne ; mais

avant que de quitter les Pays-Bas, il falloit pourvoir au gouvernement de ces provinces, & remettre l'autorité en des mains sûres, habiles & heureuses, capables de la maintenir, & même de l'étendre.

Le comte d'Egmont étoit celui que la voix publique proclamoit gouverneur général. Il étoit brave, généreux & populaire. Il étoit également devenu l'idole des grands, de la multitude & du soldat, par une certaine franchise noble & éclairée, qui dédaigne plutôt les artifices qu'elle ne les ignore. Il aimoit la gloire & l'éclat, & son pays plus que l'un & l'autre. Jamais l'espérance de la faveur ni les caresses de la cour ne purent l'engager à dissimuler ses sentimens, ou à applaudir à des arrangemens qui lui paroissoient injustes ou funestes à la Flandre. Ses mains étoient ouvertes à tous les indigens, son cœur sensible pour tous les malheureux, son palais le rendez-vous de tous les bons citoyens. L'Espagne devoit à sa valeur & à sa conduite les fameuses victoires de Saint-Quentin & de Gravelines; & elle n'avoit pas encore payé des services si signalés, ni par les honneurs ni par la confiance.

Si quelqu'un eût paru aussi digne de l'honneur du commandement que le comte d'Egmont, c'étoit le prince d'Orange. Issu d'une

maison qui avoit figuré autrefois en Allemagne avec la maison d'Autriche, & long-tems honoré de l'estime & de la tendresse de Charles-Quint, il ne voyoit rien au-dessus de lui. La nature l'avoit préparé aux entreprises que la fortune lui destinoit. Il étoit souple & dissimulé, adroit & insinuant, éloquent & fin, d'une ambition extrême & d'une modération feinte, aussi propre à lever des armées qu'à former des ligues, hardi dans les conseils & prompt dans l'exécution, estimé dans son pays & accrédité chez les étrangers, trouvant aisément des expédiens dans les affaires difficiles & des ressources dans les désespérées, chaud dans la bonne fortune & constant dans la mauvaise, espérant beaucoup & ne craignant rien, regardant la religion comme une chose indifférente, & la guerre comme un talent qui lui manquoit, & qu'il ne pouvoit remplacer que par la politique la plus rafinée.

Le comte de Horn de l'illustre maison de Montmorency, étoit le troisieme seigneur Flamand qui formoit des prétentions. C'étoit l'homme de son tems le plus brave, le plus hardi, le plus téméraire. Il avoit l'esprit faux, turbulent, agité. Il étoit ennemi de tout repos, du sien par inquiétude, de celui des autres par ambition. Il avoit de l'aigreur dans

le caractere, de la bizarrerie dans les idées, de la singularité autant ou plus que d'élévation dans les projets. Il ne respiroit que troubles, que factions, que révoltes pour y trouver son élévation. Il fut jaloux de ses supérieurs, fier envers ses égaux, superbe avec ses inférieurs, inégal pour tout le monde.

Le comte d'Egmont étoit célebre par ses victoires; le prince d'Orange admiré par sa sagesse; le comte de Horn redouté par son crédit. Le premier avoit plus de réputation, le second plus d'autorité, le troisieme plus de richesses.

On étoit dans l'attente de la résolution que Philippe alloit prendre, lorsqu'on apprit que Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, étoit partie d'Italie pour venir prendre possession du gouvernement des Pays-Bas. Cette princesse ne fut proprement destinée qu'à représenter; le roi laissa à Granvelle le secret de ses projets & le soin de sa vengeance.

Ce Cardinal qu'un génie étendu, l'école de son pere, & le cabinet de Charles-Quint avoient rendu capable des plus grandes choses, parut bientôt tout ce qu'il étoit: ambitieux, violent & altier. Il aimoit à faire une superbe ostentation de son crédit, à braver

l'envie qu'on portoit à sa fortune, à humilier les grands qui n'étoient que grands. Il ne dissimula jamais d'injure, ne pardonna jamais d'offense, n'oublia jamais de bienfait. Il paroissoit le ministre de tous les princes par la connoissance qu'il avoit de leurs intrigues; le membre de tous les Etats, par l'habileté avec laquelle il pesoit leurs différens intérêts ; le citoyen de tous les pays, par la facilité qu'il avoit à parler toutes les langues; l'homme de toutes les professions, par l'universalité de ses connoissances. Charles-Quint avoit une si haute idée de son mérite, qu'il le recommanda à son successeur comme l'homme le plus essentiel de ses royaumes; & Granvelle fut si adroit courtisan, que cette recommandation ne lui nuisit point dans l'esprit de Philippe : il fut le confident du fils, comme il l'avoit été du pere.

On n'a pas de peine à se persuader qu'un ministre de ce caractere n'épargna aux Flamands aucune des humiliations qu'on leur destinoit. Philippe qui se défioit de l'empire naturel qu'a la religion sur le mensonge, voulut qu'on combattît l'erreur avec d'autres armes que celles de la vérité : Granvelle employa la violence. Philippe avoit ordonné qu'on les traitât à peu près comme les Indiens,
&

& que leur ruine affermît sa puissance : Granvelle travailla avec succès à les affoiblir. Philippe avoit souhaité qu'on fît perdre à la noblesse l'habitude qu'elle avoit formée de se mêler du gouvernement : Granvelle la dégoûta peu à peu du conseil. Philippe aspiroit à dépouiller les provinces de leurs privileges, qu'une longue suite de souverains avoit respectés : Granvelle les viola avec audace. Philippe avoit formé le dessein d'établir le despotisme, en engageant ses sujets dans des démarches criminelles : Granvelle les força à la rébellion. Philippe avoit résolu d'assujettir ces peuples aux rigueurs de l'inquisition, aux réglemens gênans du concile de Trente, à de nouveaux évêques nommés par la cour, qui devoient remplacer les abbés du pays, choisis par leurs inférieurs : Granvelle entama tous ces projets avec une vivacité & une hauteur qui révolta les plus froids & les plus soumis.

Les moines craignirent pour leurs intérêts, les protestans pour leur religion, le peuple pour sa liberté, les nobles pour leur crédit. Ils unirent bientôt leurs mécontentemens, & porterent leurs plaintes au pied du trône. Ils firent plus : ils inviterent dom Carlos à venir se mettre à leur tête, pour les garantir

des procédés violens & précipités de leurs ennemis.

Ce jeune prince étoit né avec cette grandeur d'ame, cette passion pour la gloire, cette élévation de courage, cette compassion pour les malheureux, qui font les héros; mais il avoit un goût décidé pour les choses extraordinaires & singulieres, qui fait souvent des aventuriers. Le projet qu'on lui avoit communiqué lui parut noble, parce qu'il étoit extravagant, & il s'y livra. Il paya de sa tête le consentement qu'il avoit donné à une idée si bizarre; & le duc d'Albe fut envoyé en Flandre pour réduire ou pour exterminer les mécontens.

Ce grand capitaine joignoit à une naissance distinguée des biens immenses. Il avoit les yeux vifs, mais séveres; le regard assuré & quelquefois terrible; la démarche grave & le maintien austere; l'air noble & le corps robuste; le discours mesuré & le silence éloquent. Il étoit sobre, dormoit peu, travailloit beaucoup, écrivoit lui-même toutes ses affaires. Toutes les circonstances de sa vie offrent un spectacle intéressant. Son enfance fut raisonnable, & l'âge avancé ne lui apporta ni ridicule ni foiblesse. Le tumulte des camps ne fut pas pour lui une

occaſion de diſſipation ; ce fut dans la licence des armes, qu'il ſe forma à la politique. Lorſqu'il opinoit dans le conſeil, il n'avoit égard ni aux deſirs du monarque, ni aux intérêts des miniſtres ; il ſe déclaroit toujours pour le parti qu'il croyoit le plus juſte ; ſouvent il ramenoit ceux qui l'écoutoient, à la probité ; il ne les ſuivoit pas au moins dans leur injuſtice. Son intrépidité n'étoit pas bornée à un jour d'action, il la portoit partout ; & ſes amis ont frémi mille fois, en lui voyant défendre, avec une eſpece de fierté, la mémoire de Charles-Quint contre les invectives de Philippe II. Sa maiſon avoit un air de grandeur qu'il n'avoit copiée de perſonne, & que malheureuſement perſonne n'a imitée de lui ; il la rempliſſoit de jeune nobleſſe, qu'il ſe plaiſoit à former à la guerre ou aux affaires ; ſes éleves remplirent longtems toutes les premieres places de l'Eſpagne, & augmenterent ſa réputation. On ne trouve point dans les faſtes de ſa nation un ſeul capitaine plus habile que lui à faire la grande guerre avec peu de troupes, à ruiner les plus fortes armées ſans les combattre, à donner le change à l'ennemi & à ne le jamais prendre, à gagner la confiance du ſoldat, & à étouffer ſes murmures. On prétend que dans ſoixante ans de guerre ſous

divers climats, contre différens ennemis, durant toutes les saisons, il n'a jamais été ni battu, ni prévenu, ni surpris. Quel homme! s'il n'avoit terni l'éclat de tant de talens & de vertus par une sévérité outrée, qui dégénéroit en barbarie & en cruauté.

Le duc d'Albe, par ordre du roi, s'éloignant de son caractere, qui n'étoit pas porté à la dissimulation, affecta d'abord des intentions pacifiques. Il invita à une conférence tranquille les seigneurs que leur naissance, leurs richesses, leur crédit, leur mérite, rendoient plus odieux & plus redoutables au monarque qu'il représentoit. Le prince d'Orange ne fut pas du nombre : instruit par ses espions des résolutions sanguinaires de la cour d'Espagne, ou prévoyant, par la connoissance qu'il avoit du génie de Philippe, l'orage dont les Pays-Bas étoient menacés, il avoit tenté de trouver sa sûreté dans un soulevement général. Le comte d'Egmon qui aimoit trop sincerement sa patrie, pour consentir aisément à la voir en feu, avoit empêché qu'un conseil si violent ne fût écouté. Inutilement le prince lui avoit répété que tant de sécurité lui deviendroit funeste, *& qu'il feroit le pont sur lequel les Espagnols passeroient en Flandre :* le comte n'avoit pas été ébranlé; & il n'avoit regardé

ces discours que comme les conjectures d'un esprit timide ou inquiet. Bien plus, il avoit travaillé avec zele à rassurer un ami illustre qu'il croyoit prendre à tort le parti d'un désespéré. N'y ayant pu réussir, & voyant que le prince d'Orange seroit surement dépouillé de ses terres, pour s'être éloigné, il lui dit en prenant congé de lui : *adieu, prince sans terre.* Le prince lui répliqua : *adieu, comte sans tête.* L'événement justifia la derniere prédiction.

Les comtes d'Egmont & de Horn, enhardis par une innocence au moins équivoque, trahis par de faux sermens, séduits par des éloges flatteurs, entraînés par des promesses solemnelles, se rendirent presque sans défiance auprès du général Espagnol. Il les sacrifia, sans balancer, aux soupçons ou au ressentiment de son maître, & peut-être aussi à son axiome favori, qui étoit : *que peu de têtes de saumon valent mieux que plusieurs milliers de grenouilles.*

Le duc d'Albe ne tira pas de sa barbare politique le fruit qu'il s'en étoit promis. Une exécution si précipitée & si injuste, inspira plus de haine que de terreur, aliéna sans retour le cœur des Flamands, & plaça le prince d'Orange sans concurrent à la tête des affaires. De tous les grands de ce pays-là,

Granvelle n'avoit jamais craint que Guillaume, seul capable à ses yeux de former & de soutenir un parti. Aussi ce cardinal retiré à Rome où il apprit le désastre des Pays-Bas, demanda-t-il avec empressement si le Taciturne étoit pris, nom qu'il avoit donné au prince d'Orange. Quand on lui eut dit que non, il ajouta que le duc d'Albe n'avoit rien fait.

En effet, Guillaume I étoit assez hardi pour concevoir de grands desseins, assez ambitieux pour s'y livrer, assez heureux pour les exécuter. Il tenoit à la gloire plus qu'au plaisir, plus qu'à sa famille, plus qu'à sa vie. Rien ne lui paroissoit aussi héroïque que de briser le joug qui asservissoit sa patrie, & de cimenter la liberté publique du sang espagnol. Cependant sa passion n'aveugla pas sa sagesse, & il sentit que sa partie n'étoit pas assez bien liée pour éclater. Il se retira dans le cœur de l'empire, où il traça à loisir le plan de la révolution qu'il méditoit. Guillaume, entr'autres talens, avoit celui de séduire tous ceux qu'il entretenoit. Il gagna si bien l'estime & la confiance des princes protestans d'Allemagne, qu'ils lui prodiguerent leurs vœux, leurs conseils, leurs troupes, &, ce qu'on aura quelque peine à croire, leurs trésors.

Avec ces fecours, & ceux qu'il tira des proteftans de France, de la reine d'Angleterre, des fugitifs que la tyrannie réduifoit à chercher un afyle auprès de lui, le prince d'Orange entra deux fois dans les Pays-Bas. On lifoit fur fes drapeaux ces mots énergiques : *pro lege, pro grege, & rege ; pour là loi, pour le peuple, & pour la patrie.* Des armées formées à la hâte, mal équipées, mal difciplinées, mal payées, conduites par un général qui avoit plutôt le génie des affaires que celui de la guerre, ne pouvoient pas avoir des fuccès contre ces vieilles bandes efpagnoles, qui avoient fait trembler plus d'une fois toute l'europe, & qui jouiffoient de l'avantage d'avoir à leur tête un chef que la victoire avoit toujours couronné. Guillaume, on peut l'affurer, prévit qu'il feroit battu : mais dans la fituation où il fe trouvoit, l'inaction étoit plus funefte qu'une défaite. L'imagination des Flamands étoit échauffée par les fuites, les banniffemens, les confifcations, les emprifonnemens, les fupplices, les torrens de fang qui avoient fignalé les premiers jours de l'adminiftration du duc d'Albe : il falloit entretenir ce feu qu'il eût été trop difficile de rallumer ; & cet objet étoit affez important pour lui facrifier toutes les autres confidérations. Après tout, cette

expédition ne fut pas en tout ſens malheureuſe : ce prince en emporta la conſolation, ſavoir : que les peuples avoient fait des vœux pour lui ; qu'ils lui ſavoient gré des efforts qu'il faiſoit pour briſer leurs fers, & qu'ils étoient diſpoſés à ſe joindre à lui, quand ils le pourroient faire ſans trop haſarder.

Cependant Guillaume, après ſa déroute, s'étoit retiré en France. François, duc de Guiſe, & l'amiral de Coligni, deux des plus grands hommes qu'il y ait jamais eu, y partageoient alors les eſprits. Tous deux étoient ſincérement zélés pour la religion ; le duc pour l'ancienne, & l'amiral pour la nouvelle : tous deux libéraux ; l'un par grandeur d'ame, l'autre avec deſſein : tous deux entreprenans ; le premier par caractere, le ſecond par néceſſité : tous deux exacts à maintenir la diſcipline ; celui-là par douceur, celui-ci par ſévérité : tous deux paſſionnés pour la gloire ; l'un par des actions plus brillantes, l'autre par de plus vertueuſes : tous deux adorés des troupes ; le Lorrain par affection, le François par eſtime : tous deux extrêmement célebres ; le premier par l'éclat de ſes victoires, le ſecond par ſa reſſource après les défaites : tous deux devinrent de grands hommes ; le duc en ſuivant ſes inclinations, l'amiral en forçant les ſiennes.

Le prince d'Orange ne balança pas entre ces deux concurrens : il s'attacha à celui dont la conformité de religion, de vues, & de caractere lui permettoit d'espérer un plus grand retour. L'union entr'eux fut bientôt intime : l'infortune lie peut-être plus fortement les hommes que le besoin. Coligni devenu l'asyle d'un illustre exilé, en fut bientôt la ressource. Ce grand homme n'étoit pas si fort occupé des malheurs de sa patrie, qu'il ne portât les yeux sur les états voisins. Il fit remarquer à son ami que les Espagnols n'avoient point de marine dans les Pays-Bas, qu'il étoit possible de les attaquer avec avantage par mer; & facile ensuite de conserver, d'étendre même les conquêtes qu'on auroit faites sur eux.

Le prince d'Orange n'étoit pas de ces politiques, qui trouvent dangereux ou impraticables tous les projets qu'ils n'ont pas formés: la lumiere qu'on faisoit luire à ses yeux le frappa vivement. Il prit pour devise un plongeon, qui paroît toujours sur le haut des vagues, avec ces paroles : tranquille au milieu de l'orage, *mediis tranquillus in undis;* & Lumay son plus secret confident & le commandant de ses vaisseaux, eut ordre d'insulter les côtes de la Hollande. Cet officier qui déshonnoroit les nouvelles opinions par

son fanatisme ; la liberté naissante, par ses cruautés ; l'autorité qu'il avoit usurpée, par son avarice, fut assez heureux pour surprendre le port de la Brille, le premier d'Avril de l'an 1572, & pour se rendre ensuite maître de la ville.

Cette nouvelle répandue dans les provinces y causa de grands mouvemens. Ces peuples, qui s'étoient laissés dépouiller de la plupart de leurs privileges presque sans murmurer ; qui avoient vu tranquillement couler le sang de leurs gouverneurs & de leurs magistrats ; qui avoient construit de leurs propres mains les citadelles érigées pour les asservir : ces mêmes peuples ne pousserent qu'un cri, & ce fut celui de la liberté. Ils parurent humiliés d'avoir tardé si long-tems à secouer le joug espagnol, & disposés à ne le plus souffrir. Plus on avoit redouté le duc d'Albe, plus on prit plaisir alors à l'insulter ; & le nom de *la Brille*, qui signifie *lunettes*, fournissant la matiere de plusieurs plaisanteries, bonnes ou mauvaises, on le représenta avec des lunettes sur le nez, comptant l'argent du dixieme denier qu'il avoit imposé, & que beaucoup d'écrivains regardent comme le grand pivot sur lequel porta la révolution. Le prince d'Orange, dont les disgraces n'avoient pas diminué la réputation, entre-

tenoit ces dispositions par tous les moyens qu'une politique accomplie peut imaginer. En répétant sans cesse les noms imposans de religion, de patrie, d'indépendance, il alluma un incendie presque général ; il n'y eut dans toute la Hollande qu'Amsterdam, & Middelbourg dans toute la Zélande, qui resterent dans l'obéissance.

Les confédérés n'avoient pas des succès aussi brillans dans les autres provinces, mais pourtant ils en avoient. Le comte Louis, frere du prince d'Orange, venoit de surprendre Mons par un stratagême assez singulier. Il introduisit dans cette place où il avoit des intelligences, des soldats François déguisés en marchands qui conduisoient sur des charrettes des tonneaux doubles; le tonneau extérieur étoit rempli de vin ; mais le tonneau intérieur étoit plein de baïonnettes, de courtes épées & de carabines brisées. Le corps-de-garde les arrêta d'abord, & fit la visite des tonneaux : mais comme on ne perça que le tonneau extérieur, les faux marchands furent admis ; & s'étant armés pendant la nuit, ils tuerent la sentinelle qui veilloit à une des portes; massacrerent tout ce qui se trouva dans le corps-de-garde, & introduisirent dans la ville le comte Louis avec un corps suffisant pour s'en rendre maître.

Toutes ces mauvaifes nouvelles arriverent à peu près dans le même tems au camp efpagnol. Le duc d'Albe ne fe trouvant pas affez de force pour les divifer, & pour attaquer en même tems les confédérés aux deux extrêmités des Pays-Bas, prit fagement le parti de voler à Mons avec toutes fes troupes ; furprit & déconcerta le prince d'Orange qui conduifoit des fecours aux affiégés; reprit la ville qui ouvroit les Pays-Bas aux François; foumit toutes les autres places qui s'étoient révoltées ; marcha à grandes journées vers la Hollande, où fes conquêtes ne furent interrompues que par fes incommodités. Son fils Frédéric prit fa place, & il mit le fiege devant Harlem.

Cette ville fut attaquée avec tout le courage que donnoit alors le fang efpagnol, & défendue avec la fureur qu'infpire la rébellion dans tous les tems. Toutes les reffources étoient épuifées de part & d'autre ; & le bonheur paroiffoit devoir décider déformais du fuccès de cette entreprife, lorfque la faifon devint contraire aux Efpagnols. Fréderic abattu avec fon armée par ce contre-tems, fit folliciter auprès de fon pere la permiffion de lever le fiege, & de renvoyer la prife de la place à un autre tems. « Je m'étonne » de votre peu de réfolution, lui répondit

» le duc d'Albe; les difficultés de l'entreprife » augmentent la gloire du fuccès : achevez le » fiege fi vous ne voulez pas vous montrer » indigne du fang efpagnol & du mien : penfez » à l'importance de la victoire, & non au » nombre des jours qui vous font nécef» faires pour l'obtenir. La foumiffion des » Pays-Bas dépend de la prife de Harlem. » Si je vous croyois encore capable d'une » lâcheté, je me ferois porter au camp tout » malade que je fuis; & fi ma maladie qui » augmente tous les jours ne me laiffoit pas » affez de force pour conduire le fiege, je » ferois venir d'Efpagne la ducheffe d'Albe » pour tenir la place du pere & du fils. »

Cette lettre communiquée au confeil de guerre raffermit toutes les réfolutions. Les travaux du fiege furent preffés plus vivement que jamais. Plufieurs malheurs arrivés coup fur coup aux confédérés, vainquirent leur obftination au bout de huit mois : ils demanderent enfin à capituler au général Efpagnol, qui ne répondit que ce mot terrible : A DISCRÉTION.

Riperda, qui commandoit dans la place, profita de l'horreur qu'avoit caufé cette réponfe, pour propofer un coup de défefpoir. Il dit qu'il falloit armer tout ce qui étoit capable de combattre ; en former un

bataillon quarré; placer au milieu les vieillards, les enfans, les femmes; ouvrir à l'entrée de la nuit une des portes de la ville, & l'épée à la main se faire un passage au travers du camp ennemi.

Cette proposition fut reçue avec applaudissement : une femme d'environ cinquante ans, qui s'étoit signalée durant le siege par plusieurs actions éclatantes qu'on auroit admirées dans les hommes les plus courageux, demanda des armes pour elle & pour les personnes de son sexe qui en pouvoient porter : toutes les femmes s'offrirent à son exemple, & promirent de faire leur devoir.

Frédéric instruit de cette résolution, accorda par crainte des conditions raisonnables qu'il auroit dû accorder par humanité; il les viola depuis avec une barbarie, qui fixa sans retour les Hollandois dans l'horreur qu'ils avoient du joug espagnol. Heureusement pour eux le duc d'Albe manquoit alors de l'argent nécessaire pour les poursuivre. Il est vrai que quelque tems auparavant, la cour de Madrid avoit emprunté des Gênois quatre cents mille écus qu'elle avoit envoyés dans les Pays-Bas pour payer ses troupes : mais les vaisseaux espagnols qui les portoient, ayant été poursuivis par des armateurs, furent obligés de relâcher en Angleterre.

Elizabeth, qui cherchoit à rendre à Philippe une partie du mal qu'il lui avoit fait, fit naître mille difficultés pour empêcher de ſortir de ſes ports, & l'argent & la flotte dont elle ſavoit qu'on avoit un égal beſoin en Flandre. Enfin après mille détours, elle leva le maſque. Feignant de croire que cet argent n'appartenoit pas au roi d'Eſpagne, mais à des banquiers Italiens qui vouloient le prêter, elle dit qu'elle l'empruntoit pour elle-même, & le fit en effet porter dans ſes coffres.

Cet événement qui paroît d'abord peu de choſe, décida pourtant du ſort des Confédérés. Après un examen réfléchi & déſintéreſſé, je ne balance pas à croire que ce fut l'heureuſe époque de leur liberté. Ils firent des progrès, & conſerverent leurs conquêtes, parce que le général Eſpagnol étoit trop haï, & le roi ſon maître trop décrié, pour trouver des vaiſſeaux à crédit, ou de l'argent pour en acheter. Le duc d'Albe demanda l'un & l'autre à l'Eſpagne, avec cette liberté que lui avoient acquiſe ſes talens & ſes exploits : mais il ne reçut de Philippe que des lettres pleines d'aigreur & de mépris. Outré d'un traitement ſi peu mérité, il demanda à ſon fils ce qu'il croyoit qu'il dût faire en cette occaſion : *Demander*

la permiſſion de vous retirer, répondit-il, *afin que les fautes, l'ignorance, la lâcheté de votre ſucceſſeur, donnent un nouveau relief à votre gloire, & la mettent dans tout ſon jour; que toute la terre, que le roi lui-même connoiſſe quel homme il a mépriſé, & ceux qu'il lui a préférés. Les auteurs des mauvais conſeils & vos envieux verront à regret que la gloire des Eſpagnols, qui étoit votre ouvrage, tombera par votre retraite. Il eſt tems, mon pere, de vous repoſer. Après ſoixante & dix ans, il ne faut plus penſer à cueillir des lauriers, il faut ſeulement ſe repoſer à l'ombre de ceux qui vous entourent, & jouir tranquillement de cette gloire, que vous avez acquiſe par tant de belles actions. La ruine de ces provinces, qui va ſuivre votre départ, vous élevera des trophées, qui ne périront qu'avec l'univers.*

L'enflûre de ce diſcours fut un peu juſtifiée par les événemens qui ſuivirent le départ du duc d'Albe. Louis de Requeſens, grand commandeur de Caſtille, ſon ſucceſſeur, étoit poli, humain, obligeant, libéral & magnifique; mais ſes talens guerriers ou politiques ne répondoient pas aux vertus civiles. Il commença pourtant ſon adminiſtration par un trait de ſageſſe & de courage tout enſemble, qui pouvoit avoir des ſuites heureuſes.

Son

Son prédéceſſeur s'étoit érigé à lui-même, dans la place de la citadelle d'Anvers, un trophée qui rappelloit moins le ſouvenir de ſes victoires, que celui de ſon orgueil. C'étoit une ſtatue de bronze qui le repréſentoit armé de toutes pieces, la tête nue, tenant d'une main le bâton de commandement, étendant l'autre ſur la ville comme pour la menacer : ſous ſes pieds étoient les images de la rebellion & de l'héréſie, accompagnées de divers ſymboles. Sur la baſe de ce monument, on liſoit cette inſcription latine en lettres initiales.

F. A. A. T. A. D. PH. II. H. A. B. P. Q. E. S. R. P. R. P. J. C. P. P. F. R. O. M. F. P.

Ce qui ſignifioit :

Ferdinando Alvarez à Toledo, Albæ Duci, Philippi II, Hiſpaniarum apud Belgas Præfecto, quod extinctâ ſeditione, rebellibus pulſis, religione procurata, juſtitia culta, provinciarum pacem firmavit, regis optimi miniſtro fideliſſimo poſitum.

C'eſt-à-dire :

A Ferdinand Alvarez de Tolede, duc d'Albe, lieutenant en Flandre de Philippe II, roi d'Eſpagne, pour avoir appaiſé les troubles, chaſſé

les rebelles, rétabli la religion, fait fleurir la justice, assuré la paix dans les provinces, très-fidele ministre du meilleur de tous les rois.

Il y avoit quelques devises sur les autres côtés de la base; & au bas on lisoit le nom du sculpteur avec ces mots insultans, *ex ære captivo*, qui vouloient dire que cette statue étoit faite de la dépouille des ennemis.

Requesens fit abattre ce monument superbe de la fierté espagnole. Cette action qui étoit une espece de désaveu de la conduite du duc d'Albe, n'eut pas pourtant l'effet qu'on s'en étoit promis, & il fallut continuer la guerre. Les Espagnols y perdirent bientôt cet ascendant qui les rendoit formidables. La réputation de capacité ou de valeur du commandeur étoit si mal établie, que la plupart des officiers demanderent à se retirer; & que le soldat servant à regret, se signala plus par ses désordres que par ses exploits. Ces troupes disciplinées, aguerries & infatigables, ne montrerent plus d'ardeur que pour le pillage. Leur valeur dégénera en brutalité; & elles ne parurent redoutables qu'aux gens désarmés, ou aux villes dont on leur confioit la défense. Accoutumées à pousser les rebelles, elles plierent devant eux. Une victoire signalée qu'elles remporterent à Mock sous les ordres

de Davila, fur le comte Louis, pouvoit leur rendre toute leur fupériorité ; mais elles déshonorerent leur triomphe par leur rebellion.

Il y avoit près de quatre ans que ces troupes victorieufes n'avoient été payées. Une dureté fi marquée avoit affoibli peu à peu les liens qui les uniffoient à leurs chefs & à leur patrie. L'aigreur & le dépit avoient pris infenfiblement dans leur cœur la place de l'émulation & de l'amour de l'ordre. Les gens fages prévoyoient depuis long-tems qu'un mécontentement fi général auroit bientôt des fuites funeftes; mais les gens en place, ou ne le vouloient pas voir, ou n'y pouvoient point remédier. L'orage éclata enfin fur le champ même de bataille ; la voix de l'autorité y fut méconnue & même méprifée.

Chez toute autre nation, un pareil foulevement eût plutôt tenu du tumulte que de la confpiration réglée ; le foldat Efpagnol flegmatique & fage jufques dans fes écarts, mit de l'ordre & de la fuite dans fa révolte. Il dépofa fes anciens officiers, mais il en créa de nouveaux. Le chef qu'on fe donna propofoit ce qu'il jugeoit utile; & la multitude le confirmoit ou le rejettoit par fes fuffrages. La difcipline fut mieux obfervée

dans cette étrange république, qu'elle ne l'avoit été sous les généraux les plus célebres, ou sous les législateurs les plus respectés.

Les mutins étant convenus d'un point fixe, dont ils ne s'écarterent point, s'approcherent d'Anvers; la garnison, qui auroit pu les arrêter, leur ouvrit les portes, & se joignit à eux. Ils marcherent ensemble sous leurs drapeaux à la place d'armes, & menacerent la ville du pillage, si on ne leur donnoit pas tout l'argent qui leur étoit dû. Ils dresserent même un autel où ils jurerent entre les mains de leur aumônier de ne se jamais départir de la résolution qu'ils avoient prise, qu'ils n'eussent auparavant obtenu la justice qu'ils demandoient.

Requesens n'appaisa la sédition qu'en payant les troupes : il trouva dans la vente de sa vaisselle, & dans les emprunts qu'il fit aux marchands d'Anvers, de quoi acheter la tranquillité. L'idée qu'il avoit de sa nation lui fit croire qu'il valoit mieux fournir aux mutins l'occasion de réparer leur faute, que de la punir : il les envoya au siege de Leyde, que malgré toute leur valeur, il fallut lever. On croit que cet événement malheureux avança ses jours.

La mort du grand-commandeur, arrivée en 1546, devint funeste aux Pays-Bas, qui se trouverent sans chef, & où il se forma trois

partis. Celui du prince d'Orange, que les provinces de Hollande & de Zélande avoient mis à leur tête, & à qui elles avoient confié une autorité presque souveraine. Celui des Flamands qui étoient irrités, que sous prétexte de punir une partie de la nation qui étoit révoltée, on eût dépouillé l'autre de ses privileges; ils dominoient dans le conseil d'état. Celui des Espagnols, qui étant tous soldats, & n'étant pas payés, se choisirent un général, ravagerent les campagnes, & pillerent les villes. Le premier étoit celui des rebelles, le second celui des états, le troisieme celui de l'armée.

Le prince d'Orange saisit l'instant où les Espagnols étoient le plus odieux, pour réunir contre eux toute la nation. Les provinces firent entr'elles un traité d'union en 1546, qu'on appella *la pacification de Gand*, où les rebelles furent admis, & où il n'y eut que la province de Luxembourg qui refusa d'entrer. Les Espagnols y furent déclarés ennemis de l'état, & il y fut arrêté qu'on armeroit sans délai, pour les chasser des citadelles dont ils étoient les maîtres. Les Pays-Bas avoient commencé à devenir le théatre de la guerre civile, la plus cruelle dont on ait jamais entendu parler, lorsque dom Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, désigné gou-

verneur général, arriva dans le Luxembourg.

Ce jeune prince étoit célebre en Europe par les victoires qu'il avoit remportées sur terre & sur mer, en Espagne & en Afrique, contre les Mores, & contre les Turcs à Lépante. Il avoit du feu & de la douceur dans les yeux, de la finesse & de la pénétration dans l'esprit, de la dignité & de l'agrément dans les manieres, de la franchise & de la générosité dans les procédés, de la fidélité & de la constance dans ses amours. Son courage étoit au-dessus des plus grands périls, sa capacité au-dessus des plus grands obstacles, sa fermeté au-dessus des plus grands revers, son ambition au-dessus des plus grandes places, son activité au-dessus de tout. Il étoit fier à l'égard des grands, affable avec les soldats, libéral pour ses courtisans, homme de parole envers tout le monde.

Ces vertus ou ces talens, qui rendoient dom Juan les délices de la chrétienté, en firent la terreur des Flamands; ils craignirent un mérite trop éclatant, dont l'impression pourroit influer sur leur liberté. Ce jeune prince à qui on fit entrevoir ces allarmes, n'oublia rien pour les dissiper. A peine se fut-il rendu à Luxembourg, qu'il écrivit aux états pour leur donner avis de son arrivée, & pour leur faire part de ses pouvoirs & de

ses projets : il enchaîna en même tems la valeur ou le ressentiment des Espagnols, & leur défendit de continuer les hostilités.

Les états ne voulurent point hasarder de réponse, sans avoir consulté le prince d'Orange qui étoit retourné en Hollande. Il leur fit dire, *qu'il n'y avoit que deux partis à prendre : le premier, de ne pas reconnoître l'autorité de dom Juan, & de ne pas exposer encore aux caprices d'un nouveau maître, une liberté qui leur avoit coûté tant de sang : le second, de ne le recevoir qu'après qu'il auroit fait sortir toutes les troupes étrangeres, & qu'il auroit fait serment de maintenir tous les articles de la pacification de Gand.* Il ajouta, *qu'il valoit beaucoup mieux s'en tenir au premier, qui n'étoit pas sujet à autant d'inconvéniens que le second, parce que les Espagnols n'étoient pas scrupuleux sur l'article des promesses, & qu'ils étoient aussi infidelles à garder leur parole, que faciles à la donner.*

Cette alternative tint quelque tems les esprits en suspens. Ils se déterminerent enfin à reconnoître dom Juan pour gouverneur, à condition qu'il ratifieroit la pacification de Gand, & qu'il délivreroit les Pays-Bas du joug des armées étrangeres. Le soin de porter cette résolution fut confié à Ifchius, qui craignoit également de ne pouvoir s'acquitter

de sa commission dans toute son étendue sans offenser le prince, ni déguiser le sentiment des états sans se rendre coupable d'infidélité. *Voulez-vous*, lui dit un de ses amis, témoin de sa peine, *que je vous indique un moyen sûr de vous tirer de votre embarras ? armez-vous d'un poignard; & lorsque vous serez seul avec dom Juan, immolez-nous cette victime: les états récompenseront la main intrépide qui les aura délivrés d'un tyran qui ne vient ici que pour tromper.*

Ischius rejetta avec horreur un conseil qui peint d'un seul trait la haîne des Flamands pour les Espagnols, & alla trouver le prince qui ne parut pas s'offenser des conditions proposées par les états. Le vainqueur de Lépante se prêta à des arrangemens qui auroient été honteux, si la politique & les ordres du roi Philippe ne les eussent annoblis. Il consentit à laisser au conseil une autoriré dont le bon usage auroit fait sa gloire, & à la sortie des troupes étrangeres dont la présence faisoit sa force & sa sûreté.

Les Espagnols eurent beaucoup de peine à quitter les Pays-Bas. Les Flamands au contraire, qu'ils avoient vu tant de fois fuir devant eux, témoignoient une joie extrême de leur départ, & alloient en foule les attendre sur les chemins pour les insulter. Ils souf-

froient impatiemment ces affronts de la part d'un peuple qu'ils avoient toujours méprisé. L'antipathie des deux nations parut alors plus que jamais ; il fallut cependant que les Espagnols remissent toutes les citadelles entre les mains des officiers Flamands nommés par les états, & ils ne le firent qu'avec une extrême répugnance.

Dom Juan avoit espéré que les Flamands, gagnés par cette confiance, se relâcheroient insensiblement de leurs prétentions : il s'étoit trompé ; & bientôt l'orgueil de ces rebelles qu'il s'étoit engagé *à étouffer dans leur beurre*, selon l'expression du duc d'Albe, lassa sa patience. Honteux d'un personnage qui ne convenoit ni à sa naissance, ni à son caractere, ni à sa place, dom Juan surprit le château de Namur, où les troupes Espagnoles qui étoient passées en Italie, eurent ordre de l'aller joindre, tandis que les états de leur côté appelloient à leur secours le prince d'Orange, qui, non plus que les provinces de Hollande & de Zélande, n'avoit jamais voulu entendre parler d'accommodement. La guerre commença alors entre les deux partis. Celui de l'autorité prévaloit par-tout ; ses armes victorieuses menaçoient la Flandre d'une ruine totale, lorsque le poison immola le vainqueur aux soupçons & à la jalousie de l'Espagne. Ce

jeune prince avoit osé aspirer autrefois à la couronne de Tunis; les vœux du saint siege l'avoient appellé depuis au trône d'Angleterre; il prenoit alors des mesures avec la ligue pour s'assurer la souveraineté des Pays-Bas; c'étoit beaucoup plus qu'il n'en falloit pour pousser Philippe à la plus basse, à la plus cruelle, à la plus implacable vengeance.

La mort tragique de dom Juan d'Autriche éleva au premier rôle un acteur admirable, qui n'avoit encore joué qu'en second, je veux dire, Alexandre Farnese, duc de Parme. La jeunesse de cet homme célebre n'avoit rien présagé de grand; ses premiers pas vers la gloire furent tardifs, mais rapides. De l'obscurité d'un lâche & honteux repos, il passa avec une célérité qu'on n'imagine point, à l'éclat d'une réputation qui éblouit les yeux vulgaires, & qui étonne les cœurs magnanimes. Un visage ouvert, des manieres aisées, certain air de candeur qui trompoit jusqu'aux plus éclairés & aux plus défians, couvroit dans lui les secrets d'un caractere dissimulé & enveloppé. Il mêloit avec tant d'art la douceur qui pardonne, & la sévérité qui punit, qu'il étoit tout ensemble l'idole & la terreur des armées qu'il commandoit, & des peuples qu'il étoit chargé de soumettre. Son talent fut égal à unir les siens & à désunir les ennemis:

ses sourdes pratiques, ses intrigues cachées, ses maneges politiques, étoient un flambeau favorable ou fatal qui allumoit à son gré l'amour ou la haine. Comme la modération étoit chez lui inséparable de la victoire, & la douceur du commandement, il vint à bout de faire chérir l'esclavage à des ames républicaines qui avoient goûté les plaisirs de la liberté. L'Histoire ne l'accuse pas d'avoir jamais sacrifié les occasions à ses plaisirs, les soldats à sa gloire, le devoir à son ambition: ami de l'ordre, il étoit dans tous les tems ce qu'il falloit être; & il avoit sur-tout le mérite de la circonstance, qui est le plus rare & le plus précieux de tous les mérites. Avant de rien arrêter, il demandoit, il souhaitoit même des conseils: mais il étoit plus que ferme dans un parti lorsqu'il l'avoit pris, & on étoit sûr de sa haine, quand on osoit être alors d'un sentiment différent du sien. Son cœur étoit plus fort contre le succès, qu'il ne l'etoit contre la disgrace: il ne fut jamais corrompu par l'un; il se laissa toujours abattre par l'autre. Il eut un ménagement assez rare pour son souverain: sa jalousie & sa défiance lui étoient connues: pour les ménager, il tempéra l'éclat de sa gloire, & il dissimula l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit des peuples. Sa maniere de faire la guerre étoit

plus ſavante que hardie, plus raiſonnée que tranchante, plus défenſive qu'offenſive : il ne procédoit dans ſes opérations miltaires que par diſcuſſion, par ſyſtême, par démonſtration ; maniere lente, mais ſûre, qui ne fait pas ordinairement les conquérans, mais qui fait les citoyens & les grands capitaines. Ce prince eut peu de défauts perſonnels ; mais il eut ceux de l'Italie qui l'avoit vu naître, de l'Eſpagne où il fut élevé, des Pays-Bas où il faiſoit la guerre, & enfin du ſiecle où il vivoit.

Lorſque le duc de Parme prit le timon des affaires publiques dans les Pays-Bas, l'Eſpagne n'y poſſédoit proprement que les pays de Namur, de Luxembourg, de Limbourg : tout le reſte étoit réuni contre elle, & ne ſe touvoit partagé que ſur l'article de la religion. Le nouveau gouverneur fit adroitement valoir ce motif, pour ramener à l'obéiſſance, l'Artois, le Hainaut, la Flandre Françoiſe, & il attaqua avec ſuccès les provinces qui parurent plus affermies dans leur révolte.

Il eut à combattre dans ſes expéditions le prince d'Orange, dont les défaites continuelles n'avoient ni diminué l'audace ni affoibli l'autorité ; l'archiduc Mathias, frere de l'empereur Rodolphe, que les rebelles avoient choiſi pour leur gouverneur par politique, & qu'ils renvoyerent par mépris ; il n'avoit

ni argent, ni troupes, ni capacité: le prince Casimir, fils de l'electeur Palatin, que le goût des aventures avoit conduit dans les Pays-Bas, que l'orgueil y rendit inutile, & que le dépit en fit sortir: le duc d'Alençon, qui, après avoir fait le personnage de rebelle en France, celui de duppe en Angleterre, finit par celui de tyran en Flandre.

Tandis que le duc de Parme faisoit des progrès rapides, & qu'il déconcertoit la rebellion jusqu'alors si audacieuse, il vit borner ses succès par la cour d'Espagne, qui se laissa persuader qu'il n'y avoit, pour finir les troubles, qu'à faire sortir toutes les troupes étrangeres des Pays-Bas. Cet ordre imprudent, dont il ne fut permis, ni d'empêcher, ni de suspendre l'exécution, mit le comble aux fautes énormes qu'avoit fait Philippe II dans le cours de cette sanglante révolution. Il l'avoit en quelque sorte préparée, en confiant d'abord à une femme & à un prêtre désarmés un gouvernement, où l'autorité affoiblie & détestée avoit besoin d'un appui solide, d'un ministre qui eût la force en main. Ce premier faux pas fut suivi d'un autre: les esprits rentrés d'eux-mêmes dans une espece de calme, pouvoient être entiérement ramenés au devoir par une conduite douce; & il leur donna un homme

cruel qui, dans six ans de gouvernement, envoya dix-huit mille personnes sur l'échafaut, & qui se reprochoit encore de n'en avoir pas fait périr davantage. Lorsque la guerre fut allumée de tous les côtés, & qu'elle ne pouvoit être heureusement terminée que par un capitaine tel que le duc d'Albe, ce grand général fut obligé de céder sa place à un honnête homme sans talens & sans expérience. La mort de Requesens occasionna, s'il se peut, un plus mauvais choix. On ne contestoit point à dom Juan un mérite brillant, solide & éprouvé; mais il avoit des vues de fortune & des prétentions d'indépendance, qui ne s'accordoient pas avec la place qu'on lui faisoit remplir. L'élévation du duc de Parme pouvoit peut-être remédier à tous ces malheurs: mais Philippe fut encore trahi par sa politique, lorsqu'il interrompit par le rappel des troupes Espagnoles le cours des exploits de son général.

Le prince d'Orange profita de ce moment de relâche pour mettre la derniere main à l'important ouvrage qui l'occupoit depuis environ vingt ans. Jusqu'alors les rebelles avoient mis le nom du roi à la tête de leurs ordonnances; & ils n'avoient pu se résoudre à ne pas tenir à leur souverain, du moins par quelque formalité. Leur guide représenta

ſi bien le danger & l'inconſéquence de cette conduite, qu'ils renoncerent publiquement à l'obéiſſance de l'Eſpagne, & dreſſerent l'acte de leur liberté à Utrecht le 29 Janvier 1579. Cette aſſemblée ſe trouva compoſée des états de Hollande, de Zélande, de Gueldres, de Friſe & d'Utrecht, auxquels ſe joignirent depuis Over-Iſſel & Groningue. Cette union a été le berceau & la baſe fondamentale de la république des Provinces-Unies. Leur ſituation étoit alors ſi fâcheuſe, qu'elles ſe firent repréſenter ſous l'image d'un vaiſſeau ſans voile & ſans gouvernail, pouſſé au haſard par les flots, avec cette inſcription : *Incertum quò fata ferant.* Mais bientôt du ſein de tant d'orages devoit ſortir une puiſſante république, aſſez heureuſe pour naître, pour s'accroître, & pour s'affermir en moins d'années qu'il n'a fallu de ſiecles pour jetter les premiers fondemens des moindres états.

Pour fixer, s'il étoit poſſible, leur deſtinée, les confédérés convinrent entr'eux de la forme de gouvernement qui ſubſiſte encore aujourd'hui. L'union qu'on forma, reſſemble à celle de pluſieurs puiſſances qui ſe liguent pour leur ſûreté commune, ſans perdre leur ſouveraineté ni leurs droits. Chaque province, ſans ceſſer d'être une république indépendante, compoſe avec les ſix autres une même

république, qui n'a qu'un ſeul & même intérêt. Les Etats-Généraux, compoſés des députés de toutes les parties de la confédération, repréſentent la majeſté de l'état : mais ils n'en ſont ni les maîtres ni les arbitres. Ils ne peuvent rien arrêter que du conſentement des états de chaque province, qui ne ſont en droit de le donner qu'après avoir obtenu celui des villes. De cette ſorte l'extérieur éblouiſſant de la ſouveraineté réſide dans les Etats-généraux; & l'autorité réelle & légiſlative, dans les ſeules villes. Il eſt vrai que chaque province s'eſt ſagement dépouillée du droit de faire la guerre & la paix, & de conclure des alliances particulieres : mais on s'eſt trompé en accordant la voix négative à chaque ville; ſi les deux tiers pouvoient conclure pour tout le corps, le gouvernement en ſeroit plus sûr & plus fort. Ce ſont les provinces qui envoient les députés à l'aſſemblée générale, & celles-ci en envoient autant qu'elles jugent à propos; cette liberté ne peut pas entraîner d'inconvénient, parce que les affaires s'y reglent, non par les ſuffrages des perſonnes, mais par ceux des provinces. La durée de la députation n'eſt pas uniforme. Quelques députés ne le ſont que pour un an; d'autres pour un plus long tems; il y en a qui le ſont pour toute leur vie. Le gouverneur, le capitaine général

ni

ni aucun officier de guerre n'ont féance dans les Etats-Généraux. Chaque province y préside une femaine par tour ; & c'eft à celui des députés qui précede les autres de fa province, à qui l'on défere cet honneur. On crut devoir terminer tous ces arrangemens, par intéreffer perfonnellement le prince d'Orange à la confervation de l'édifice qu'il avoit lui-même conftruit : il fut élu Stadhouder.

GUILLAUME I,

Prince d'Orange, premier Stadhouder, Capitaine & Amiral général en 1579.

LA dignité de Stadhouder n'eft pas différente de celle de gouverneur, & ces deux termes font fynonimes. Guillaume l'avoit été de Hollande & de Zélande fous Charles-Quint & fous Philippe II ; il continua à l'être fans oppofition dans les tems de troubles ; & l'union d'Utrecht le revêtit du même titre dans les autres provinces. Cet honneur ne fut pas un honneur ftérile ; & il y trouva les plus brillantes prérogatives. Les plus flatteufes étoient, 1°. d'accorder grace aux criminels ; 2°. d'être préfident de toutes les cours de juftice, & de faire mettre fon nom

à la tête de tous leurs jugemens; 3°. de choisir les magistrats des villes sur quelques sujets qu'on lui présentoit: dans plus d'un lieu, il avoit même la disposition entiere des charges. 4°. D'envoyer en son nom, & pour ses intérêts, des Plénipotentiaires dans les cours étrangeres, & de donner audience particuliere aux ambassadeurs des puissances étrangeres auprès des Etats-Généraux. 5°. De procurer l'exécution des décrets portés par la république. 6°. D'être arbitre des différends qui survenoient entre les communautés, les villes ou les provinces.

Outre le Stadhoudérat, Guillaume obtint les charges de capitaine & amiral général, qui lui donnoient le commandement en chef des armées & des flottes de la république, avec la disposition de tous les emplois qui en dépendoient; tous les officiers de guerre étoient obligés de lui prêter serment, après l'avoir prêté aux états de la province & au conseil d'état. Rien à l'armée ne lui faisoit sentir sa dépendance de la république, que la présence de quelques députés qui l'accompagnoient, & sans l'avis desquels il ne devoit rien entreprendre de fort important. Ces trois grandes places sont devenues depuis comme inséparables.

Le prince d'Orange ne jouit pas long-tems

paiſiblement de tant de faveurs. Les progrès rapides du duc de Parme firent ſentir aux plus préſomptueux l'impoſſibilité de ſe ſoutenir avec les ſeules forces d'un état naiſſant. Ces eſprits républicains auroient bien ſouhaité de trouver des ſecours déſintéreſſés ; mais l'Europe n'en offroit point de ce genre ; & on ſe vit réduit à ſe donner au duc d'Alençon, de l'aveu, à la perſuaſion même du prince d'Orange. Guillaume ſe perſuada qu'il continueroit à régner ſous le nom d'un jeune prince ſans expérience, qui lui devroit ſa ſouveraineté : eſpérance frivole ! De ſi grands ſervices excitent plutôt la jalouſie & la haine, qu'ils n'attirent la reconnoiſſance & l'attachement.

Le duc d'Alençon fut proclamé duc de Brabant, de Gueldre & de Luxembourg, comte de Flandre, de Hollande, de Zélande, de Hainaut, de Friſe & d'Oweriſſel, marquis d'Anvers, Seigneur d'Utrecht & de Malines : multitude de titres qui ne le rendoient pas plus puiſſant. En l'appellant à leur ſecours, les Flamands avoient moins ſongé à ſe donner un maître, qu'à ſe ſervir de ſes forces pour n'en avoir aucun.

Le nouveau ſouverain des Provinces-Unies paſſa en Flandre avec dix mille hommes de pied & quatre mille chevaux. Son

premier exploit fut de délivrer Cambrai aſſiégé par le duc de Parme; & enſuite il força Cateau-Cambreſis de ſe rendre à compoſition. Il eût fait de plus grands progrès s'il eût reçu à tems des ſecours de ſon frere Henri III, qui ne l'eſtimoit point, ou des états du pays qui ſe défioient de lui.

Tandis que le foible prince gémiſſoit ſur le malheur de ſa ſituation, ſes favoris auſſi méchans, mais plus hardis que lui, lui perſuaderent d'opprimer des ſujets qu'il ne pouvoit réduire, & de violer le ſerment qu'il avoit fait de conſerver leurs privileges, puiſqu'ils n'obſervoient pas eux-mêmes celui qu'ils avoient fait de lui obéir. Il crut réaliſer la brillante chimere du gouvernement deſpotique dont on l'avoit enivré, en ſurprenant à la fois ſept ou huit villes importantes qui entraînaſſent la deſtinée de toutes les autres. Ce jour fut fixé au 18 Janvier 1583. L'entrepriſe réuſſit ſur Dandermonde, Dunkerque, Dixmude, Aloſt & Menin: mais elle manqua ſur Bruges, ſur Oſtende, & ſur Anvers.

Cette conſpiration rendit les François ſi odieux en Flandre, qu'on les auroit tous exterminés ſi on n'avoit craint que le duc qui tenoit des places ne les vendît aux Eſpagnols. Le prince d'Orange conſulté ſur la ſituation où on ſe trouvoit, repréſenta qu'il n'y avoit

que trois partis à prendre ; le premier, de se réconcilier avec l'Espagne en lui sacrifiant leur haine, leurs succès & leur liberté ; le second, d'oublier tout ce que la légéreté, l'ambition & la vengeance du duc d'Alençon avoient déjà causé de malheurs, & de s'exposer à ceux qui en pouvoient naître ; le troisieme, de se soutenir avec les seules forces de l'état, & contre la puissance de l'Espagne, & contre le ressentiment des François, ce qui paroissoit impossible. Après qu'on eut pesé mûrement les inconvéniens de chaque parti, on se détermina à se raccommoder avec le duc d'Alençon. A juger de la réconciliation par les événemens qui la suivirent, elle ne fut pas sincere de la part des Flamands. Inutilement le prince d'Orange leur répéta cent fois, que dans les affaires capitales les ressentimens devoient être subordonnés à l'intérêt : il ne fut pas le maître de l'imagination des peuples qui confondoient dans leur esprit, au moins dans leur cœur, les François & les Espagnols.

Le duc ne tarda pas à pénétrer ces dispositions : elles le déterminerent à quitter un pays où il se voyoit l'objet de l'exécration publique. La France où il avoit passé ses jours à faire la guerre, sans la savoir, à se mêler dans les intrigues sans aucune finesse, à former des factions sans vues &

ſans politique, le revit avec peine, & ſe conſola aiſément de ſa mort qui fut violente & peut-être avancée.

Le prince d'Orange le ſuivit de près au tombeau. Il fut aſſaſſiné en 1584, âgé de 51 ans, par Balthazar Gerard, Franc-Comtois, qui n'avoit point de querelle perſonnelle à venger, & qui ne pouvoit être animé que par l'or & les promeſſes de l'Eſpagne, ou peut-être par un fanatiſme qui fut malheureuſement à la mode dans ce tems-là. Les Eſpagnols étoient portés à faire des réjouiſſances publiques à la mort d'un ennemi ſi acharné & ſi redoutable : mais le duc de Parme avoit une idée trop juſte des bienſéances pour le ſouffrir. Il ſavoit que ces noires trahiſons ne faiſoient point d'honneur à l'Eſpagne; & il empêcha qu'on ne donnât dans ſon camp aucune marque de joie pour un événement qui le couvroit encore plus de honte, qu'il ne lui apportoit d'utilité.

Guillaume I comptoit des héros parmi ſes ancêtres, & il les ſurpaſſa tous. Sans aſyle, il eut la hardieſſe de s'expoſer au reſſentiment d'un prince violent & ſoupçonneux, qu'on caractériſoit par le nom odieux de *Démon du Midi.* Sans forces, il eut le courage d'attaquer la puiſſance la plus formidable qui fût alors en Europe. Sans expérience, il eut l'habileté

de triompher des plus grands généraux qu'ait peut-être produits l'Efpagne. Sans confeils, il eut l'adreffe d'amufer quelquefois la nation la plus politique, & de ne s'en laiffer jamais furprendre. Sans tréfors, il eut le fecret de mieux payer fes foldats que les maîtres du nouveau Monde, & d'attirer par-là fouvent dans fon camp leurs propres troupes. Sans autorité, il eut le bonheur de régner prefque defpotiquement fur des cœurs altiers qui prodiguoient leur tranquillité, leur fortune, leur fang pour éteindre la tyrannie. Perfonne ne fut mieux que lui difpofer les efprits à ce qu'il vouloit, ou les faire changer d'opinions; donner un tour favorable à un projet, ou le faire trouver abfurde; hâter les réfolutions, ou les tirer en longueur; prendre le caractere du lieu, du tems, de la circonftance.

Après tout, le chef-d'œuvre du prince Guillaume eft d'avoir fu perfuader aux peuples qu'il n'étoit occupé que de leur liberté, tandis qu'il ne travailloit qu'à devenir leur maître. Toutes fes démarches, quand on les fuit avec attention, décelent vifiblement fes projets, fes vues, fa politique. C'eft lui qui prépara de loin la révolution, en introduifant ou favorifant de nouvelles opinions qu'il favoit être défagréables à la cour de Madrid : c'eft lui qui fous de frivoles pré-

textes souffla le feu des guerres civiles; il fut le flambeau qui alluma de tous côtés la discorde : c'est lui qui divisa irréconciliablement les esprits & les cœurs, en formant & en exécutant le plan d'une guerre barbare : c'est lui qui successivement luthérien, catholique, calviniste, & par-là même sans religion, proscrivit le culte Romain comme l'unique lien par lequel on pouvoit tenir encore à l'Espagne : c'est lui qui par ses hauteurs, ses trahisons, ses conseils, renvoya tous les princes étrangers, dont l'autorité lui faisoit ombrage : c'est lui qui rompit trois fois les négociations si avancées, qui alloient terminer toutes les querelles. Tous ces pas vers la tyrannie lui avoient réussi ; & il touchoit peut-être au terme de ses desirs, quand un fer meurtrier termina ses jours, son ambition, & ses espérances.





MAURICE,

Prince d'Orange, second Stadhouder, Capitaine & Amiral général en 1587.

A la mort de Guillaume, les affaires se trouverent dans une confusion horrible, où il les avoit jettées à dessein. Il s'étoit toujours flatté de les tirer de ce cahos, quand il trouveroit quelqu'intérêt à le faire. Philippe II crut devoir profiter de la consternation qu'un événement si imprévu avoit répandu dans les Pays-Bas, pour faire jetter des propositions d'accommodement. Il avoit toujours pensé que l'aversion des Provinces-Unies pour la domination Espagnole étoit l'ouvrage du prince d'Orange ; & c'étoit autant par politique que par vengeance, qu'il avoit mis à prix la tête d'un ennemi si dangereux & si opiniâtre. Il croyoit éteindre la rebellion dans le sang du chef des rebelles : mais il éprouva que la véritable disposition des esprits avoit échappé à sa pénétration & à sa sagesse. Envain pour appuyer la négociation, & pour en abréger les lenteurs, le duc de Parme exécuta-t-il en peu de mois d'assez

grandes choſes pour illuſtrer plus d'un général, & pour faire la matiere de pluſieurs guerres ; les états paroiſſoient réſolus à périr plutôt qu'à reconnoître leurs anciens maîtres. Pour éviter ce joug, qui leur paroiſſoit le plus grand des maux, ils ſe déterminerent à ſe ſoumettre à une autre puiſſance. On balança quelque tems entre les Anglois & les François : mais enfin la France dans le tems de ſa plus grande humiliation, parut préférable à l'Angleterre, qui étoit au comble de ſa gloire.

Henri III ne ſavoit ni régner tranquillement ſur ſes peuples, ni ſemer la diviſion chez ſes ennemis, ni préparer des événemens, ni profiter de ceux qui ſe préſentoient. Sa diſſipation le rendoit incapable des affaires ; & ſa moleſſe, ennemi despérils & des inquiétudes de la guerre. Il étoit ſurchargé de ſa couronne, il refuſa de l'agrandir d'une partie des Pays-Bas ; & les vœux de tous les bons François furent étouffés par les clameurs des flatteurs, & ſur-tout par le déſordre des guerres civiles qui commençoient alors à troubler la France. La ligue ſuſcitée par la politique de Philippe II, conduite par l'habileté du duc de Guiſe, fomentée par l'ambition de la cour de Rome, exécutée par le fanatiſme des catholiques, força le roi à

refuser la proposition des provinces confédérées. Les Hollandois ayant perdu tout espoir de ce côté-là, tournerent leurs vues vers l'Angleterre.

Elisabeth, dont la conduite a toujours été admirée de ceux-là même qui avoient le plus d'intérêt à la décrier; régnoit alors dans cette isle. Cette princesse nommée le Roi Elisabeth pour son courage, comme le roi Jacques son successeur fut appellé la reine Jacques pour sa foiblesse, reçut d'abord les députés des états assez froidement : soit qu'elle fût offensée de n'être recherchée qu'après la France ; soit qu'elle délibérât sur le parti qu'elle prendroit ; soit enfin que par des difficultés ménagées avec adresse, elle voulût se faire acheter plus chérement ses bienfaits, elle ne déclara que tard ses intentions. Il lui parut dangereux d'accepter une souveraineté, qu'il faudroit défendre & contre toutes les forces de l'Espagne, & contre l'ambition de ceux qui la lui offroient. Elle aima mieux accorder de l'argent & des troupes, & s'assurer de la reconnoissance des Provinces-Unies, en exigeant la garde des trois ports de Hollande & de Zélande, qui étoient le plus à sa bienséance. Ces places furent depuis restituées pour trois millions. Le comte de Leycestre, favori de la reine, fut chargé de conduire ces secours.

Ce ſeigneur avoit ſéduit le cœur d'Eliſabeth par une taille avantageuſe, un air grave & modeſte, une contenance aiſée & majeſtueuſe, une phiſionomie vive & ingénieuſe, une adreſſe ſinguliere à tous les exercices, des manieres careſſantes & affectueuſes; & peut-être auſſi par les ſervices qu'il avoit été à portée de lui rendre durant les perſécutions qui avoient éprouvé ſa jeuneſſe. L'air de la cour & une autorité preſque ſouveraine corrompirent bientôt cet homme heureux, ou plutôt développerent ſon ame toute entiere.

La faveur de la reine lui inſpira de l'orgueil, & les baſſeſſes des courtiſans lui donnerent de la préſomption. Il ſe crut également propre pour le cabinet & pour la guerre : mais il échoua dans les affaires, parce qu'il étoit décrié du côté de la probité; & dans les armées, parce qu'il manquoit de ſang-froid & d'expérience. Son étude ordinaire étoit d'approfondir les hommes : quand une fois il les avoit connus, il ſe défioit des honnêtes gens par goût, & des méchans par réflexion. Il eut un talent ſingulier pour former des factions, pour les ſoutenir ou les anéantir, ſelon qu'il les jugeoit contraires ou favorables à ſes intérêts. On lui a toujours vu opprimer ſans ménagement ceux

qui avoient de la complaiſance pour ſes volontés, & perdre ſans reſſource ceux qui oſoient ſoutenir leurs droits. Son amitié & ſa haine étoient également dangereuſes : l'exil le délivroit de ſes amis que ſon inconſtance lui rendoit bientôt incommodes, & la mort terminoit ordinairement la carriere de ſes ennemis. Pluſieurs, dit un écrivain contemporain, tomberent de ſon tems, ſans avoir ſu qui les avoit fait tomber; & pluſieurs moururent ſans connoître la main qui les faiſoit mourir. L'aſcendant qu'il avoit pris ſur Eliſabeth, mit toute l'Angleterre dans la néceſſité de rechercher ſa bienveillance, ou de craindre ſon reſſentiment. Comme la cour étoit gouvernée par ſes intrigues, & que les provinces l'étoient par ſes parens, il falloit ſe ſoutenir par ſa faveur, ou tomber par ſa haine. L'hiſtoire l'accuſe d'avoir amolli ſa nation par ſon luxe, de l'avoir familiariſée avec les injuſtices par ſes véxations; ſurtout de l'avoir accoutumée à l'eſclavage par les hommages qu'il exigeoit. Il aſpira longtems à l'honneur d'épouſer la reine. Lorſqu'il ſe vit déchu de ſes eſpérances, il ſe détermina à s'éloigner. Le commandement des troupes qu'on faiſoit paſſer en Hollande, lui parut propre à couvrir la diminution de ſon crédit, & peut-être auſſi à le rétablir.

L'expérience prouva que ce choix étoit très-mauvais. Honoré du titre de gouverneur suprême, & d'une autorité supérieure à celle des Stadhouders, Leyceſtre ne se fit remarquer que par une fierté révoltante, une ambition sans bornes, des perfidies multipliées. Il jouit peu de cette dignité, parce qu'il en étoit incapable, qu'il trahiſſoit les états, & qu'il vendoit leurs meilleures places.

Maurice, fils de Guillaume, fut mis à la tête des affaires dans ces circonſtances critiques. Revêtu du caractere de gouverneur de quelques provinces d'abord après la mort du prince son pere, il fut fait Stadhouder, capitaine, & amiral général au départ du perfide & ſuperbe Anglois. On oublia d'abord par tendreſſe, & il fit bientôt oublier par ses services, qu'il n'avoit que vingt ans. Toutes les forces de l'Eſpagne terraſſées, & preſque détruites à Nieuport : une grande partie du Brabant & de la Flandre conquiſe : la république reconnue libre & ſouveraine par ſes anciens maîtres : les Hollandois heureux dans l'intérieur de l'état par leur opulence, & redoutables au dehors par leurs forces & par leurs alliances : trois victoires remportées en bataille rangée : trente-huit villes priſes après une attaque réguliere : quarante-cinq châteaux emportés d'aſſaut :

douze places importantes délivrées d'un fiege meurtrier; tout cela n'eft qu'une foible efquiffe de fa brillante adminiftration.

Les fuccès de ce grand homme furent tous glorieux, parce que tous furent difficiles. Il les remporta fur un duc de Parme, qui avoit paru auffi favant dans les batailles que dans les retraites; qui s'étoit toujours maintenu dans la brillante poffeffion de combattre ou de ne combattre pas à fon gré; qui avoit gagné du côté de l'expérience, ce que les années lui avoient ôté de vivacité: fur un archiduc Albert, qui à la piété la plus tendre, à la douceur la plus infinuante, à l'équité la plus rigide, qui lui avoient érigé des trônes dans tous les cœurs, joignit une capacité plus que médiocre, une valeur héroïque, une prudence confommée: fur un Spinola, le feul général depuis Lucullus, qui ait fu la guerre fans l'avoir faite; qui ait gagné des batailles fans s'être trouvé à aucune; qui ait formé admirablement des fieges fans en avoir vu; qui ait excellé dans la conduite des armées fans avoir fervi. On demandoit à Maurice quel étoit le premier capitaine de l'Europe, il répondit que Spinola étoit le fecond: réponfe ingénieufe & un peu détournée, qui renferme deux jugemens que je crois tous deux vrais.

La vie du Stadhouder fut une chaîne rarement interrompue de combats, des sieges, de victoires. Henri IV disoit ordinairement *qu'après lui, il n'y avoit point de plus grand capitaine au monde que le prince Maurice.* Médiocre dans tout le reste, il posséda la guerre en grand maître, & la fit toujours en héros. Son camp devint l'école universelle de l'Europe : ses éleves ont soutenu, & peut-être augmenté sa réputation. Comme Montecuculli, il possédoit l'art si peu connu des marches & des campemens : comme Vauban, le talent de fortifier les places, & de les rendre imprenables : comme Eugene, l'adresse de faire subsister de nombreuses armées dans les pays les plus stériles ou les plus ruinés : comme Vendôme, le bonheur de tirer, dans l'occasion, du soldat plus qu'on a droit d'en attendre : comme Condé, ce coup d'œil infaillible qui décide du succès des batailles : comme Charles XII, le moyen de rendre les troupes presque insensibles à la faim, au froid, à la fatigue : Comme Turenne, le secret, qui paroît s'être perdu, de ménager la vie de hommes. Au jugement du chevalier Folard, Maurice fut le plus grand officier d'infanterie qui ait paru depuis les Romains.

L'ambition n'étoit pas moins héréditaire que le mérite dans le sang d'Orange. Comme Guillaume,

Guillaume, Maurice voulut vaincre plus pour lui que pour la patrie. Ses injustes desseins éclaterent après une longue dissimulation, à l'occasion de la paix qui fut proposée en 1607 entre les Espagnols & les Hollandois.

Tout sembloit devoir rendre cet événement nécessaire à la république. Quelques particuliers s'étoient enrichis pendant la guerre : mais l'état s'étoit obéré. La gloire des conquêtes qu'on avoit faites, avoit été chérement achetée par un sang précieux. L'Espagne consentoit à reconnoître la liberté & l'indépendance des Provinces-Unies. On épargnoit enfin aux états la honte des premieres démarches, & on s'abbaissoit à lui demander la paix.

Un cordelier, nommé Jean de Neyen, fut chargé d'entamer cette importante négociation : il eût été difficile de faire un meilleur choix. Ce religieux né dans Anvers, & originaire de Zélande, joignoit un grand sens naturel à une expérience consommée ; une douceur insinuante à une gravité respectable ; une franchise hardie à une familiarité commode ; une éloquence séduisante à des expressions simples ; les souplesses de la cour au manege du cloître ; le talent de s'accommoder à l'humeur des autres à l'avantage

de n'en point avoir. On peut ajouter qu'il avoit été nourri dans l'intrigue, qu'il connoiſſoit parfaitement les intérêts de l'Eſpagne, qu'il étoit d'une profeſſion qui le rendoit moins ſenſible aux rebuts inſéparables de l'affaire dont il étoit chargé; & pour dire quelque choſe de plus, c'étoit le négociateur le plus agréable qu'on pût envoyer aux Hollandois, puiſque le prince d'Orange l'avoit honoré de ſon eſtime & de ſon amitié.

L'adroit cordelier ne tarda pas à s'appercevoir que le projet de faire la paix entre les deux puiſſances étoit chimérique. On avoit des deux côtés des prétentions ſi oppoſées, & on étoit ſi peu diſpoſé à les relâcher, qu'il parut plus raiſonnable de ſe borner à une ſimple treve. Maurice craignit un événement qui devoit diminuer ſon autorité, & qui pouvoit borner ſa réputation. Pour prévenir, s'il pouvoit, ce malheur, il écrivit une lettre circulaire, où étoient expoſés avec beaucoup d'art, les motifs qu'avoient les Provinces-Unies de continuer la guerre. D'un autre côté, il fit répandre par ſes émiſſaires des libelles ſanglans, où la politique des Eſpagnols étoit traitée de perfidie; leurs conquêtes, de brigandage; leur zèle, de fanatiſme; leurs traités, de pieges. On leur reprochoit de

regarder comme nuls les contrats qui ſe font entre les ſujets & les ſouverains ; de n'avoir député pour traiter de la paix que des Italiens qui comptent pour rien une trahiſon, ou des moines qu'il eſt aiſé de déſavouer ; & d'avoir travaillé à corrompre le greffier des états, par un préſent de cinquante mille écus. Ces odieuſes imputations auroient fait aiſément impreſſion ſur des corps encore ulcérés, ſi le grand penſionnaire & ſes amis n'euſſent arrêté le mal dans ſa ſource.

Barneveld, le plus grand magiſtrat qui ait jamais gouverné les Provinces-Unies, avoit l'air noble & aſſuré ; une éloquence qui tenoit plus de l'oracle que du déclamateur ; toute l'expérience que donnent les grandes affaires & les longues réflexions ; un génie également propre au commerce, aux finances, aux négociations ; l'art de preſſer les affaires ſans empreſſement, & de les reculer ſans indolence ; un talent ſingulier pour pénétrer les ſecrets d'autrui en cachant les ſiens ; le mérite d'avoir entrepris de rétablir le crédit de ſa patrie, & le bonheur d'y avoir réuſſi ; ce coup d'œil qui diſtingue ſi heureuſement un homme ſupérieur d'un homme ordinaire. Il étoit ennemi de l'injuſtice, de la brigue, des partis, des nouveautés même utiles. C'étoit un Romain : on lui connoiſſoit la

vertu des Fabricius, des Catons; il en montra la fermeté.

Maurice, qui ſavoit à quel point le grand penſionnaire étoit citoyen, n'avoit pas ſeulement ſongé à le gagner : il eſſaya inutilement de le détruire; & il ſe vit réduit à tenter de l'intimider. On fit arriver juſqu'à lui un billet, par lequel on le menaçoit d'une mort cruelle.

Barneveld, qui étoit un politique également hardi & ruſé, ſut tirer partie de la haine de ſes ennemis. Ayant diſpoſé ſes partiſans à le ſoutenir, il entra dans l'aſſemblée des états, y fit la lecture de l'écrit ſéditieux qu'on lui avoit remis; déclara qu'il étoit diſpoſé à quitter le timon des affaires, puiſque ſon autorité ſervoit de prétexte aux mécontens pour troubler l'état; demanda la permiſſion de ſe retirer : & ſans attendre de réponſe, il ſortit de la ſalle, pour donner le tems de délibérer.

Cette retraite cauſa un murmure univerſel dans l'aſſemblée : ſes amis qui étoient préparés à cette ſcene, en profiterent avec beaucoup de dextérité; & ſes ennemis, dans la ſurpriſe que leur cauſoit une démarche ſi imprévue, ſe joignirent aux autres, pour blâmer les perſécuteurs de ce grand magiſtrat. Dans la chaleur même de l'événement, on

lui députa les principaux membres des états, pour le conjurer de ne pas abandonner dans une conjonĉture ſi difficile, une république qu'il avoit tant de fois ſoutenue par ſes conſeils.

Barneveld, qui n'avoit fait cette démarche que pour s'attirer cette priere, rentra dans l'aſſemblée; & prenant un ton de maître, qu'il auroit évité dans un autre tems, il fit un tableau ſi pathétique des horreurs de la guerre & des charmes de la paix; il repréſenta ſi bien les dangers de l'une, & la néceſſité de l'autre, que ſix provinces ſe rendirent ſur le champ à ſon ſentiment. Il n'y eut que la Zélande, qui, aveuglée par les intérêts de ſes armateurs, & par ceux du prince Maurice, continua de s'oppoſer vivement à la treve, ſans vouloir ſeulement écouter à quelles conditions on la propoſoit.

Cette oppoſition embarraſſa extrêmement les états, parce qu'il étoit porté dans le traité d'union fait à Utrecht en 1579, que l'on ne mettroit bas les armes que du conſentement unanime des provinces; & que quand elles ſe trouveroient d'un avis contraire, la conteſtation ſeroit terminée par le ſentiment particulier du Stadhouder; ce qui étoit remettre juſtement la déciſion de la treve

au prince Maurice, qui ne cherchoit qu'à prolonger la guerre.

Les esprits s'échauffoient sur cette difficulté. Six provinces choquées de ce que sous prétexte de cet article de l'union, une seule vouloit leur donner la loi, murmuroient hautement, & menaçoient de se porter aux dernieres extrêmités, lorsque Jeannin & Spenser, ambassadeurs de France & d'Angleterre, avertis de cette division, se rendirent à l'assemblée. Après avoir fait l'éloge de la concorde, & montré les dangereuses suites des divisions, ces deux habiles négociateurs tomberent sur le traité d'Utrecht, & ils firent observer aux Zélandois, que dans le tems du traité sur lequel ils s'appuyoient, il n'étoit pas question de faire une paix ou une treve propre à maintenir leur liberté; mais qu'il s'agissoit de se soumettre à la domination de leur ennemi: que quand cette loi s'interpréteroit suivant leur pensée, le salut de l'état, qui est la souveraine des loix, demandoit dans cette conjoncture, ou l'abrogation ou la dispense de celle qu'ils alléguoient: que quand même la nécessité de s'accommoder avec l'Espagne seroit douteuse, il convenoit que le moindre nombre cédât au plus grand, pour éviter des dissensions qui entraînent toujours la ruine des républiques. Ils finirent

par déclarer de la part des rois leurs maîtres, qu'il falloit consentir à la treve, ou renoncer à leurs secours, & peut-être à leur amitié.

Ces dernieres paroles frapperent les Zélandois : s'ils ne furent pas suffisamment persuadés pour concourir à la paix, ils furent assez intimidés pour ne la plus traverser : leur résolution fut que leurs députés assisteroient aux conférences, sans apporter nul obstacle, ni sans donner leur consentement à tout ce qui seroit conclu. Alors les négociations allerent extrêmement vîte : on conclut en 1609 une treve pour douze ans, & l'indépendance des Provinces-Unies, si longtems disputée, fut enfin reconnue dans toute l'Europe.

Quarante-deux ans d'une guerre opiniâtre n'avoient pas été capables d'éteindre l'amour de la paix dans l'esprit des peuples. Ils se livrerent tous à une joie immodérée; & il n'y eut peut-être que celle du Stadhouder qui fut superficielle & dissimulée. Ce prince regardoit la treve comme le plus grand obstacle qu'on pût opposer aux desseins secrets qu'il avoit formés d'assujettir les provinces. Le refus que les états de Hollande & de Zélande assemblés à Dorf, avoient fait autrefois à Guillaume I de la

fouveraineté , ne faifoit aucune impreffion fur lui ; il croyoit que fon pere avoit manqué de réfolution, ou que le tems lui avoit manqué. L'afcendant que des fervices effentiels & multipliés avoient donné à Barneveld fur les efprits, l'effrayoit beaucoup davantage.

Ces deux grands hommes avoient vécu long - tems dans une liaifon intime : le grand penfionnaire l'avoit formée par fes bienfaits, & le Stadhouder en avoit refferré les nœuds par fa reconnoiffance : l'union de leurs talens, du phlegme de l'un dans le cabinet, de l'activité de l'autre dans les armées, avoit donné à la république un éclat dont le fouvenir durera peut-être plus que la république même. Cette heureufe harmonie dura jufqu'à ce que l'ambition du dernier en rompît les brillans accords. Ils uferent pourtant tous les deux de diffimulation durant quelques années : Barneveld, dans l'efpérance de ramener le cœur de Maurice à la probité; & Maurice, dans l'efpérance de corrompre l'intégrité de Barneveld. La conclufion de la treve développa ces deux ames tout entieres : le grand penfionnaire montra en la procurant, qu'il préféroit les intérêts de fa patrie à ceux de la maifon d'Orange : & le Stadhouder en la

traverſant, qu'il avoit d'autres vues que celles du bien public. Ce dernier comprit alors mieux qu'il n'avoit fait encore, qu'avant de penſer à l'exécution de ſes pernicieux projets, il lui falloit ou gagner ou perdre le ſeul homme qui en pouvoit empêcher ou aſſurer le ſuccès. Avant de recourir à la violence, on crut devoir eſſayer les careſſes; & voici comment on s'y prit.

Louiſe de Coligni, fille de l'amiral de France, avoit épouſé le prince d'Orange Guillaume I, après la mort de ſa troiſieme femme. Maurice qui avoit toujours bien vécu avec elle, lui ouvrit ſon cœur, & la pria de ſonder celui du grand penſionnaire. Pour lui faire goûter ſes projets d'élévation, & l'engager à les appuyer fortement auprès de Barneveld, il lui repréſenta qu'elle-même avoit le principal intérêt dans cette affaire; parce qu'ayant abſolument renoncé au mariage, Frédéric-Henri, le ſeul fils qu'elle eût eu de Guillaume, hériteroit de toute l'autorité qu'auroient acquiſe ſes prédéceſſeurs, & la tranſmettroit à ſes deſcendans.

La princeſſe éblouie par l'eſpérance de voir la tête de ſon fils unique ornée d'une couronne, ne balança pas à ſe charger du rôle qu'on lui préſentoit : elle eut le cou-

rage de demander au meilleur des citoyens ſon ſuffrage pour anéantir tous les droits de la liberté. Barneveld, qui étoit toujours prudent & ſincere quand il falloit l'être, ne fit point de difficulté d'inſtruire cette princeſſe de ſes ſentimens. Il lui proteſta, « qu'il » ne ſouhaitoit rien avec plus d'ardeur & » de paſſion, que la gloire & l'agrandiſſe- » ment de la maiſon d'Orange : qu'il répan- » droit volontiers ſon ſang pour lui pro- » curer une élévation fondée ſur la vertu, » & accompagnée d'utilité; mais il ajouta » que Maurice, en ſouhaitant la ſouve- » raineté des Provinces-Unies, travailloit » viſiblement à ſa ruine. Les raiſons ſur leſ- » quelles il ſe fonda, étoient : que les Hol- » landois & les autres peuples confédérés » avoient le cœur trop républicain pour » aſſervir leur volonté à la volonté d'autrui : » qu'ayant renoncé à l'obéiſſance d'un roi » très-puiſſant, ils ſe réſoudroient difficile- » ment à ſubir le joug d'un prince parti- » culier : que la crainte des armes de l'Eſ- » pagne leur avoit fait rechercher autrefois » des maîtres étrangers; mais que les pro- » cédés du duc d'Alençon les avoient gué- » ris pour toujours de l'envie de ſe donner » des ſouverains : que le ſouvenir de la » mort des comtes d'Egmont & de Horn, de

» l'entreprise d'Anvers, de la barbarie du » duc d'Albe & de ses successeurs, leur » faisoit hair jusqu'à l'ombre du pouvoir » despotique : que depuis que la publication de » la treve avoit assuré la paix & la liberté, » on ne pourroit hasarder de troubler les » douceurs de l'une ou de l'autre, sans » s'exposer manifestement à être la victime » de la fureur du peuple : que les trois » charges dont étoit revêtu le prince Maurice, lui donnoient autant d'autorité » qu'en avoient eu les anciens comtes de » Hollande, les ducs de Bourgogne, & » l'empereur Charles-Quint lui-même : » qu'il devoit se faire un plasir d'entendre » dire à toute heure, qu'*il falloit augmenter » les pensions & les honneurs du prince, qui » exposoit continuellement sa personne pour le » salut public*; mais que si une fois il prenoit » l'odieux nom de maître, on lui envieroit » jusqu'aux livrées de ses valets. »

Barneveld voyant l'impression que faisoient ses raisonnemens sur la princesse, ouvrit les annales de Hollande pour appuyer ce qu'il venoit de dire, par l'histoire de ce qui s'étoit passé. Il lui fit voir avec surprise, qu'il n'y avoit presque point eu de comte, contre lequel ses sujets n'eussent conspiré ; qu'un grand nombre avoit été attaqué jusques dans

leurs places fortes ; plusieurs détronés, quelques-uns même mis à mort.

La princesse fut si frappée de ce qu'elle venoit d'entendre, qu'elle n'oublia rien pour guérir le Stadhouder de son ambition, & pour l'engager à ne plus penser à une entreprise qui lui deviendroit funeste, quand même le succès en seroit heureux. Tant de modération ne se trouva pas du goût de Maurice ; il n'avoit pu arriver au trône par la faveur, il médita de s'en frayer le chemin par le sang du grand pensionnaire. Cette démarche étoit critique, mais elle étoit devenue indispensable. Il rechercha les envieux du mérite ou de l'autorité de ce grand homme; & l'occasion de mettre en mouvement sa cabale ne tarda pas à se présenter.

Deux théologiens de l'université de Leyde, divisoient alors la Hollande par la hardiesse ou la nouveauté de leurs sentimens. Gomar anéantissoit les droits de la liberté; Arminius affoiblissoit les droits de la grace. Le premier faisoit Dieu auteur du péché; le second donnoit à l'homme tout le mérite des bonnes œuvres. L'un soutenoit ce qu'il croyoit être le pur sentiment de Calvin; l'autre défendoit ce qu'il pensoit être conforme à la raison. Tous deux étoient vifs, anthousiastes, factieux : ils vouloient se donner tous deux

le relief d'être chefs de parti, & ils réussirent. Leurs opinions ensevelies d'abord dans la poussiere de l'école, partagerent bientôt les églises, les colléges, les consistoires. La contagion devint générale; & le public, peu ou point du tout instruit de ces matieres, suivit aveuglément le parti du ministre qu'il connoissoit, ou qu'il aimoit le plus.

Les Etats-Généraux qui connoissoient le génie des théologiens, craignirent les suites de ce fanatisme. Une conférence publique leur parut propre à rapprocher les esprits: elle les aigrit davantage. Les noms odieux de Gomaristes & d'Arminiens y prirent naissance, & devinrent le signal d'une haine générale & implacable. Qu'on juge de la violence de cette passion, la religion en étoit la source.

Il est des occasions où les hommes les plus modérés sont forcés à embrasser un parti, pour n'être pas en butte aux deux cabales. Réduit à cette triste nécessité, Barneveld, soit conviction, soit tempérament, soit raison, se déclara pour les Arminiens, qui étoient intolérans. Maurice, à qui tous les cultes étoient indifférens, mais qui ne vouloit pas être de celui du grand pensionnaire, se tourna vers les Gomaristes, plus turbulans parce qu'ils étoient dogmatiques. Le vrai zele

n'inſpire pas plus d'activité que l'ambition en communiqua au Stadhouder. Careſſes, places, promeſſes, penſions, tout fut prodigué aux profeſſeurs, aux miniſtres, aux magiſtrats, qui ſe déclaroient pour lui : ce furent là les argumens qui affoiblirent la faction oppoſée. Quand Maurice vit ſa partie aſſez bien liée, il fit demander une condamnation ſolemnelle des Arminiens par le roi d'Angleterre qui la ſouhaitoit, & qu'on n'étoit pas en ſituation de déſobliger impunément.

Ce monarque, que Henri IV appelloit par dériſion *Maître Jacques*, aimoit mieux éclairer l'univers que de le vaincre, & voulut faire le théologien où il ne s'agiſſoit que de politique. Il eut le plaiſir ſingulier d'avoir procuré le ſinode de Dordrecht, où les Gomariſtes, comme les plus forts, accablerent d'anathême leurs adverſaires. Ces foudres ne firent pas grand mal par eux-mêmes aux coupables : mais ils fournirent l'occaſion de les accabler. Sous prétexte de faire exécuter les décrets de l'aſſemblée, le Stadhouder parcourut l'épée à la main les ſept Provinces-Unies, & y deſtitua, empriſonna, exila tout ce qu'il avoit intérêt à croire & à trouver Arminien. Barneveld fut la derniere victime qu'il immola : il fit condamner à mort le pere de la patrie, comme *deſtructeur de la religion*.

Deux fils de ce grand homme, René & Guillaume de Barneveld, formerent depuis le projet de punir ce lâche attentat. Outre le desir de venger leur sang, ils se flattoient d'assurer la liberté de leur patrie, en terminant les jours de l'ambitieux qui vouloit l'asservir. Les chefs de la conspiration n'avoient pas assez de génie pour la conduire, ni les conspirés un courage assez réfléchi pour l'exécuter. Elle fut découverte : Guillaume & une partie des coupables trouverent leur salut dans la fuite : René fut pris & condamné à mort. On engagea madame de Barneveld à implorer la clémence du prince Maurice, que sa qualité de Stadhouder mettoit en droit d'annuler l'arrêt. Je m'étonne, lui dit lâchement le prince, que vous fassiez pour votre fils, ce que vous avez refusé de faire pour votre mari. La dame qui sentit toute l'indécence de ce discours, reprenant son caractere ferme & hardi, lui repartit avec mépris : *Je n'ai pas demandé grace pour mon mari, parce qu'il étoit innocent : mais je la demandois pour mon fils, parce qu'il est coupable.*

Maurice fut cruel & vindicatif inutilement : la mémoire du grand pensionnaire reprit bientôt le dessus. Chacun avoit honte d'avoir concouru à abréger des jours précieux, qui ne couloient que pour le bien public. L'auteur

d'un si noir complot fut universellement détesté ; & on ne vit plus dans le bouclier de la république , que l'assassin du vertueux Barneveld.

Trois raisons se joignirent à l'indignation publique, pour écarter le prince de la souveraineté. 1°. Les Gomaristes sur lesquels il avoit compté, montrerent peu de reconnoissance. Ils savoient, qu'en les protegeant, Maurice n'avoit pensé qu'à ses intérêts : il avoit servi à leur élévation ; ils avoient servi à sa vengeance ; ils jugeoient à propos de s'en tenir là. 2°. La France qui avoit toujours eu de la tendresse pour la république, qu'elle regardoit comme son ouvrage, voulut finir les divisions qui la déchiroient. Elle avoit parlé en faveur de Barneveld, dont l'intégrité, la capacité, le zele lui étoient connus. Maurice rejetta avec hauteur la médiation de cette couronne ; & Louis le Juste, qui comprit le motif d'un procédé si odieux, ne lui laissa pas ignorer, que s'il attentoit à la liberté publique, elle trouveroit en lui un appui. 3°. Le Stadhouder espéroit beaucoup, & presque tout de l'électeur Palatin son neveu, que la rebellion venoit d'appeller au trône de Bohême. *Ce Roi de nege*, ainsi appellé, parce que sa royauté ne dura qu'un hiver, se vit chasser de ses états héréditaires, & réduit à mendier un

un afyle auprès de ce même Maurice, qu'il devoit un jour couronner. Les autres princes proteftans d'Allemagne, frappés du même coup qui avoit abattu Frédéric, n'eurent garde, quelques promeffes qu'ils euffent faites, de fe dépouiller, en faveur de l'ambitieux Stadhouder, de leurs forces qui fuffifoient à peine à leur propre confervation.

Tant d'obftacles porterent le défefpoir dans le cœur de Maurice : il ne compta plus que des jours triftes, chagrins, languiffans. Il s'étoit familiarifé avec l'idée d'une couronne ; & il ne fut pas gagner fur lui de favoir s'en paffer. La mort feule, qui ne tarda pas à venir, mit fin à fes inquiétudes.



FRÉDÉRIC-HENRI,

Troifième Stadhouder, Capitaine & Amiral général en 1625.

LE prince Maurice ne s'étoit jamais marié ; ainfi il laiffa Frédéric-Henri fon frere, héritier de fes biens & de fes titres. Les peuples qui n'étoient pas encore bien remis des allarmes qu'ils venoient d'éprouver, étudierent avec attention le caractere du nouveau Stadhouder,

pour ſavoir ce qu'en devoit eſpérer ou craindre la république. Ce prince n'étoit pas diſſimulé : on s'apperçut aiſément qu'il étoit né ſans beaucoup de penchant au vice, ſans beaucoup d'inclination à la vertu. Arminiens, Gomariſtes, Catholiques, Calviniſtes, tout lui étoit égal, parce qu'il étoit plus honnête homme que dévot. Il avoit l'eſprit plus droit que vif, le ſentiment plus tendre que haut, l'humeur plus tranquille que remuante ; le cœur plus modéré qu'ambitieux. Maurice avoit fait l'impoſſible pour donner l'eſſor à cette ame ; il n'y avoit réuſſi qu'imparfaitement. Les vices & les vertus ne ſont que peu de progrès où il eſt néceſſaire qu'on les inſpire. Ce n'eſt pas que Frédéric-Henri n'eût adopté les idées de ſon frere, mais relativement à ſon naturel. Il ſouhaitoit de monter ſur le trône ; mais il vouloit y être placé par les occaſions. Il ne perdoit pas de vue les projets de ſa maiſon, mais il n'étoit pas d'humeur à leur ſacrifier ſa tranquillité. Il étoit trop prudent ou trop pareſſeux pour ſacrifier à une ſouveraineté incertaine une vie agréable & une fortune toute faite, dont il jouiſſoit. Il n'avoit qu'une paſſion, & peut-être qu'un talent, c'étoit celui de la guerre. Les exemples de valeur qu'il avoit reçus de ſes ancêtres, il les tranſmit à ſes deſcendans. Rival

affez long - tems de Maurice, il fut enfin fon fucceffeur, & fit douter aux ennemis de la république, s'ils n'avoient pas perdu à la mort de ce grand capitaine.

Ces illuftres freres qui firent dans leur tems plus de bruit que tous les rois de l'Europe enfemble, réunirent tous deux des chofes affez rares : une naiffance qui les appelloit aux premieres places; des circonftances qui les y placerent; un mérite qui les diftingua ; un bonheur qui les y fit réuffir; un caractere qui les y fit adorer; un changement de fortune enfin qui fur la fin de leurs jours, éprouva leur conftance & développa leur ame toute entiere. Ils jouerent à peu près le même rôle, mais avec des talens différens.

Maurice étoit né grand capitaine, & Frédéric le devint. Le premier étoit fier, mais d'une fierté noble & utile : il fe plaifoit à former des guerriers habiles, affuré qu'il ne pourroit jamais être obfcurci ni fupplanté : le fecond étoit modefte, mais d'une modeftie baffe & nuifible ; il regardoit trop aifément comme des rivaux des hommes qui lui étoient inférieurs, & les écartoit. L'un avoit le cœur grand & généreux, l'efprit élevé & pénétrant : l'autre fe diftinguoit davantage par la douceur & la bonté de fes fentimens, que par la jufteffe & la régularité de fes idées. L'aîné

inquiet, parce qu'il étoit ambitieux, cherchoit à tout brouiller pour trouver plus de facilité à tout assujettir : le cadet, content de sa situation, travailloit à tout réunir pour jouir tranquillement de ce qu'il avoit. Celui-ci prétendoit tout emporter d'autorité ; ses prieres mêmes étoient des commandemens : celui-là préféroit d'obtenir les choses par l'insinuation ; il n'ordonnoit pas, il prioit. D'un côté l'on voyoit un visage inquiet, un air agité, des passions fortes & véhémentes : de l'autre, une sérénité que rien ne troubloit, des travaux sans empressement, du repos même jusques dans l'action, si l'on peut s'exprimer ainsi. On étoit forcé d'admirer dans l'un tous les talens d'un conquérant ; on aimoit à louer dans l'autre les vertus de la société. Au jugement de tout le monde, Maurice étoit un plus grand homme : mais Frédéric-Henri étoit plus aimable.

Les premiers jours de l'administration du nouveau Stadhouder ne furent pas heureux. Il se détermina à tenter le secours de Breda, dont le siege avoit été formé sous son prédécesseur. Spinola qui avoit pour maxime de ne pas attendre un ennemi dans des lignes, chargea un de ses lieutenans de la défense de sa tranchée, & il marcha à la tête de trente mille Espagnols au-devant des troupes

de la république. Frédéric-Henri fut déconcerté par cette audacieuse manœuvre : le caractere plutôt réservé que téméraire de son rival, lui en imposa ; il le crut plus fort qu'il n'étoit, & il s'éloigna, quoiqu'à regret, de la place dont les défenseurs, après de nouveaux prodiges d'intelligence & de valeur, furent enfin forcés à se rendre.

La perte de Breda qui appartenoit en propre à la maison d'Orange, n'eut pas les suites funestes qu'on en devoit craindre. L'épuisement de la monarchie Espagnole borna deux ans entiers les victorieux à une guerre purement défensive ; & le rappel de Spinola qui fut l'ouvrage de la jalousie, mit les Hollandois en état de faire, peu de tems après, une guerre heureusement offensive.

Frédéric-Henri profita en grand capitaine, de l'ascendant qu'il sut prendre sur les médiocres généraux que la cour de Madrid eut à lui opposer. La crainte qu'il leur inspira, les empêcha de hasarder des batailles : mais elle lui facilita la prise de beaucoup de villes. Les annales des siecles offrent peu de conquérans qui comptent parmi leurs exploits trois sieges aussi importans que ceux de Bois-le-Duc, de Mastricht, &de Breda. La premiere de ces places, communément appellée *la pucelle du Brabant* parce qu'elle n'avoit jamais été prise,

quoiqu'elle eût été souvent assiégée, fit une défense digne du nom qu'elle portoit, du gouverneur qui la défendoit, & du prince qui l'assiégeoit. Elle ne se rendit aux Hollandois, qu'après avoir épuisé tout ce que la situation, l'art, le génie, la valeur, presque le désespoir, fournissent d'armes pour se défendre.

Mastricht étoit d'une si grande conséquence pour les Espagnols, qu'ils ne devoient rien oublier, & qu'ils n'oublierent rien en effet pour la conserver. Si d'un côté la réputation de la place & de Frédéric-Henri, attiroit dans le camp des assiégeans les braves de divers états, qui vouloient se former aux armes; de l'autre, les assiégés pouvoient compter sur toutes les ressources d'un état puissant, & de ses alliés. Après divers événemens différemment honorables pour les deux partis, la ville fut prise par le général Hollandois à la vue de trois armées venues pour la sauver; de Flandre, sous le marquis de Sainte-Croix; du Palatinat, sous Dom-Gonçales de Cordoue; & d'Allemagne, sous le comte de Papenheim.

La réduction de Breda fut aussi difficile & plus utile: elle rétablit la sûreté du commerce sur la côte de Zélande, & sur les frontieres de la Hollande. Elle délivra un pays assez

étendu des incursions des garnisons Espagnoles : elle rétablit la liberté de la navigation sur le Wahal, la Meuse, & les bouches de l'Escaut. Elle couvrit le vainqueur d'une gloire supérieure à celle qu'avoit acquise le prince Maurice en la prenant sur les Espagnols, & le marquis de Spinola en la reprenant sur les Hollandois parce qu'il n'y employa ni la ruse comme le premier, ni les longueurs d'un blocus & les horreurs de la famine comme le second.

Les victoires de Frédéric-Henri avoient moins d'éclat que d'utilité. Ce sage prince conservoit jusques dans ses triomphes un air de modestie & de simplicité, qui empêchoit les Espagnols de voir l'étendue de leurs désastres, & presque de la soupçonner. Il évitoit avec tant de soin de les humilier par des hauteurs, ou de les aigrir par des railleries, qu'ils oublioient aisément leurs défaites passées, & ne se précautionnoient guère contre celles qui les menaçoient. Rassurés par la modération réelle ou apparente du Stadhouder, ils croyoient que chaque perte qu'ils faisoient seroit la derniere; & cette persuasion étoit la cause & comme le garant de nouveaux malheurs. Les affaires de l'Espagne étoient ruinées dans les Pays-Bas; & on ne soupçonnoit pas qu'elles fussent en péril : le masque tomba enfin. La cour de

Madrid apperçut toute l'horreur de sa situation; & elle se jetta dans un long & difficile labirinthe de négociations, en vue de regagner par l'intrigue, s'il étoit possible, la supériorité qu'elle avoit perdue dans les combats.

La paix pariculiere de l'Espagne & des Provinces-Unies étoit difficile à faire, parce qu'elle se trouvoit comme nécessairement liée avec celle de plusieurs autres puissances, qu'il paroissoit presque impossible de réconcilier. L'époque des divisions qui déchiroient alors l'Europe, est célebre dans l'histoire. L'hérésie avoit d'abord allumé le flambeau de la guerre : l'ambition du roi de Suede fit bientôt un intérêt de politique d'une affaire de religion. Le cardinal de Richelieu appuya les prétentions de ce conquérant de toutes les forces de la France, dans la vue d'affoiblir la maison d'Autriche. Les Provinces-Unies, malgré leur économie, ouvrirent leurs trésors à Gustave, afin que l'empereur, occupé de la défence de ses états, ne pût pas continuer à envoyer des secours à Philippe IV contre la république. L'incendie devint bientôt général : lorsqu'il eut dévoré une partie de l'Europe, on songea enfin à l'éteindre : la France y travailla avec zele, mais sur le plan & suivant les vues de Richelieu.

Ce politique hardi & ſublime, en s'engageant dans les périls de la guerre, avoit imaginé un moyen qu'il jugeoit infaillible, de faire une paix glorieuſe & avantageuſe : c'étoit d'engager tous les ennemis de la maiſon d'Autriche à appuyer fortement les prétentions de la France qui, de ſon côté, appuieroit les leurs de tout ſon crédit. Comme le tems paroiſſoit venu de faire agir ce puiſſant reſſort, cette couronne ſonda tous ſes alliés qui ſe trouverent dans les diſpoſitions les plus favorables : il n'y eut que les Provinces-Unies, dont les ſentimens parurent équivoques, & la conduite couverte de quelques nuages. Pour ranimer leur attachement, on imagina de renouveller avec elles les anciens traités : les plénipotentiaires nommés pour Munſter, eurent ordre de paſſer par la Haye, & d'y négocier une nouvelle alliance avec les états.

MM. d'Avaux & de Servien trouverent les eſprits partagés ſur la maniere dont il falloit terminer la guerre. Les uns croyoient qu'il ne falloit mettre bas les armes, qu'après qu'on ſe feroit aſſuré, par un traité garanti de toute l'Europe, la ſouveraineté des ſept provinces, & les conquêtes qu'on avoit faites ſur les Eſpagnols. Les autres n'imaginant pas qu'on pût arracher tout-à-la-fois un

ſi grand ſacrifice à Philippe, penſoient qu'on pouvoit ſe contenter d'une treve qui laiſſât à la république le tems de rétablir ſes forces, & à l'Eſpagne le loiſir de ſe familiariſer avec l'idée de l'indépendance de ſes anciens ſujets. Le Stadhouder appuyoit ce dernier ſentiment: ſa maiſon qui s'étoit élevée par la guerre, paroiſſoit avoir beſoin de la guerre pour la maintenir. Il étoit poſſible qu'on vît avec chagrin dans ſes mains en un tems de calme, une autorité dont on l'avoit revêtu dans des tems orageux : les mêmes talens qui avoient fondé la république, pouvoient paroître propres à l'aſſervir; & des ſervices paſſés devoient être naturellement immolés aux craintes bien ou mal fondées d'un peuple, que la conſtitution de ſon gouvernement & le ſouvenir des choſes paſſées rendoient défiant. Toutes ces conſidérations donnoient à Frédéric-Henri de l'éloignement pour la paix: mais, parce qu'il voyoit la république épuiſée par la guerre, il prenoit le milieu d'une treve, qui donneroit à la république le tems de reſpirer, & qui lui aſſureroit à lui-même la continuation de ſon crédit, par la crainte des événemens qui la pourroient ſuivre.

Il étoit indifférent à la cour de France, que les états fiſſent la paix ou une treve, pourvu qu'ils ne traitaſſent que de concert avec elle,

& ſuivant les anciens projets. Après beaucoup de difficulté, les deux puiſſances s'obligerent *à ne conclure aucun traité avec l'Eſpagne, que conjointement, & à ne pas avancer leur négociation l'une plus que l'autre.*

Cette heureuſe harmonie ne dura pas longtems; le cardinal Mazarin déſeſpérant de finir par la force des armes la conquête des Pays-Bas, qu'on étoit convenu en 1635 de partager avec la république, imagina de les acquérir entiérement à la France, par la voie de la négociation; & il crut avoir trouvé dans la ceſſion de la Catalogne qui s'étoit donnée à la France, & du Rouſſillon qu'on avoit conquis, de quoi faire goûter ſon projet à l'Eſpagne même. Cette chimere l'avoit ſi bien ſéduit, qu'il la regardoit déjà preſque comme réaliſée. Il écrivoit à MM. d'Avaux & de Servien à Munſter: « Les critiques & les mal in-
» tentionnés ceſſeront de plaindre le ſang
» qu'on a répandu, & les dépenſes qu'on a fai-
» tes, ſi on annexe à la couronne le royaume
» d'Auſtraſie, dont les princes non-ſeulement
» ont réſiſté à la France, mais lui ont cauſé
» de violentes jalouſies. Paris deviendra
» par-là le cœur de la France, & ſe trou-
» vera placé dans le lieu le plus ſûr du
» royaume. On étend notre frontiere juſqu'à
» la Hollande, & juſqu'au Rhin du côté de

» l'Allemagne, en retenant la Lorraine, & » en prenant poſſeſſion du Luxembourg » & de la Bourgogne. Les ennemis domeſ- » tiques de l'état, n'ayant plus de retraite » ni même de lieu voiſin où ils puiſſent s'aſ- » ſembler, ceſſeront de faire des conjurations » & de ſortir de la cour, afin d'y rentrer à » main armée. La puiſſance de la France » deviendra redoutable à tous ſes voiſins, » & particuliérement aux Anglois, toujours » jaloux de ſa grandeur; & qui, par un coup » ſi funeſte pour eux, perdront l'eſpérance » de pouvoir lui nuire: c'eſt pourquoi il faut » tâcher de leur cacher ce myſtere avec beau- » coup d'art: les états des Provinces-Unies » redoubleront leur crainte & leur attache- » ment pour la France, qui s'étendra juſ- » qu'aux portes de la république: la religion » catholique en recevra un grand avantage, » puiſque ceux qui la profeſſent, ne ſont pas » tant perſécutés à cauſe de leur doctrine, » que par leur attachement au parti de l'Eſ- » pagne. La maiſon d'Autriche, qui ne peut » nuire que du côté des Pays-Bas, ne ſera » plus en état de le faire, non-ſeulement » parce que c'eſt là où les Allemands aſſem- » blent & réuniſſent leurs forces, mais parce » que quelque grands que ſoient les avan- » tages qu'on remporte ſur eux, s'ils gagnent

» une bataille, ou s'ils surprennent une » place vers la Somme, ils jettent la terreur » dans Paris, comme cela s'est vu à la bataille » de Honnecourt & à la prise de Corbie. Il » faut alors rappeller les troupes d'Italie, de » Catalogne & des frontieres, pour secou- » rir le dedans du royaume, ou pour empê- » cher les mouvemens impétueux des peu- » ples. Enfin l'acquisition du port de Mar- » dick & de Dunkerque, le plus commode » qui soit dans la mer Océanne, facilitera » le commerce, approchera la France de » messieurs les états, & la fera regarder de » l'Angleterre comme il faut. On ne doit pas » craindre que les dépenses augmentent par » l'acquisition de tant de places; car au con- » traire, on peut épargner par le retranche- » ment des garnisons de Picardie: d'ailleurs » on rasera un grand nombre de places dans » les Pays-Bas; parce qu'on n'a jamais lieu » de craindre que la Hollande ose irriter une » puissance si fort au-dessus de la sienne. » Les peuples Flamands qui souffrent des » oppressions incroyables, parce que leur » pays est depuis long-tems le théatre de la » guerre, se trouvant soulagés par cette réu- » nion, on gagnera infailliblement leur affec- » tion; & ils se soumettront avec plaisir à un » nouveau maître, qui les fera vivre dans » une profonde tranquillité. »

Ce projet, sans parler des autres puissances, devoit naturellement révolter les Provinces-Unies; mais le cardinal crut pouvoir les gagner ou les appaiser, en faisant entrer dans ses vues le Stadhouder, dont l'influence dans les affaires importantes étoit sûre & publique. Ce prince qui paroissoit n'avoir que peu de jours à vivre, voyoit avec regret les états disposés à abaisser sa maison, & il étoit tout occupé du soin affligeant d'en affermir l'autorité chancelante. Mazarin lui offrit Anvers, & lui fit adroitement envisager cette ville comme une clef du pays, qui maintiendroit son fils pendant la paix dans le même degré de considération qu'il auroit pu avoir durant la guerre, ou comme un poste qui lui ouvriroit une retraite honorable, en cas qu'il fût obligé de se retirer. A cette condition, Frédéric-Henri s'engagea à favoriser l'échange, qu'il résolut de proposer comme une de ses idées, pour calmer les défiances & diminuer les contradictions.

Je ne sais si les soins du prince auroient réussi; mais ils devinrent inutiles par l'adresse & les artifices des Espagnols. Ces adroits politiques firent proposer à la France le mariage de l'infante, qui porteroit à Louis XIV les Pays-Bas en dot; & quoique des deux côtés on regardât cette proposition comme une

chimere, la cour de Madrid s'en servit avec succès pour répandre l'allarme dans les Provinces-Unies, comme si le traité eût été conclut. Quelques historiens ajoutent que pour aigrir davantage les esprits, on fit courir le bruit que la cession que l'Espagne se disposoit à faire de ses droits sur les Pays-Bas, comprenoit même les Provinces-Unies.

Depuis quelque tems les Hollandois paroissoient aisés à intimider : dans la crainte d'être trompés, ils se livroient eux-mêmes à la séduction ; & susceptibles des moindres allarmes, on les trouvoit toujours plus portés à croire les fausses terreurs qui leur venoient de leurs ennemis, que les plus sinceres assurances qu'ils pouvoient recevoir de leurs alliés. Cette disposition les rendit faciles aux insinuations des Espagnols; & par une raison contraire, elle les mettoit en garde contre la France.

Toutes sortes de raisons devoient leur inspirer d'autres sentimens. Les obligations essentielles que la république avoit à cette couronne ; la foi des traités si souvent renouvellée ; la défiance qu'ils devoient avoir de leurs anciens maîtres ; l'espérance d'obtenir des conditions plus avantageuses, ou du moins d'en assurer l'exécution, en faisant un traité commun avec leurs alliés. Mais une

confédération comme celle des Provinces-Unies ne se gouverne pas comme un autre état. Ce grand nombre de chefs particuliers, dont le suffrage influe dans les résolutions générales, forme une multitude presque aussi sujette aux caprices populaires que le peuple même. Un faux bruit artificieusement répandu, suffit dans le tems dont je parle pour causer dans toute la république une résolution générale d'idées & de sentimens. Ce ne furent plus les Espagnols ses ennemis nés, qu'elle crut devoir redouter ; ce furent les François ses anciens amis, qui devinrent l'objet de ses défiances ; & elle parvint à se persuader que sa sûreté exigeoit qu'elle maintînt l'Espagne dans son voisinage pour s'en faire une barriere contre la France. Il est vrai qu'un systême aussi monstrueux n'emporta pas d'abord tous les suffrages : mais il faisoit des progrès si rapides, qu'on devoit craindre qu'il n'entraînât bientôt tout l'état. Pour prévenir, s'il en étoit encore tems, un si grand malheur, M. de Servien se rendit à la Haye, où il employa pour calmer les soupçons & les craintes, tout ce que la politique la plus adroite & la plus savante puvoit fournir de vrai ou de spécieux à un grand négociateur. Il insista en particulier sur ce que l'union des deux puissances qui avoit fait leur succès

pendant

pendant la guerre, les rendoit encore les arbitres de la paix; au lieu qu'un accommodement particulier, quel qu'il fût, ne leur apporteroit qu'un avantage faux ou passager.

Ce raisonnement pouvoit être solide; je crois même qu'il l'étoit: mais il avoit trop de préventions à détruire pour se faire jour. Les intrigues toujours renaissantes & toujours spécieuses des Espagnols; les craintes bien ou mal fondées qu'inspiroient les progrès de la France à des esprits timides ou prévoyans; les insinuations artificieuses de MM. Paw & Knuit, deux des principaux députés des états à Munster; les avantages d'une paix actuelle, que dix ans de victoires ne pouvoient rendre ni plus utile ni plus glorieuse; les facilités de l'Espagne à accorder toutes les demandes; celles même qu'on hasardoit sans espérer de rien obtenir: tout cela faisoit plus que balancer l'attachement qu'on avoit aux anciens traités, & l'éloquence du plénipotentiaire François.

Après tout, le grand mobile dans tout le cours de cette importante négociation, ce fut la princesse d'Orange. J'ignore les ressorts que fit agir l'Espagne pour se l'attacher. Si ceux que rapporte l'histoire étoient véritables, cette princesse seroit déshonorée à jamais, pour avoir sacrifié à un vil intérêt la répu-

tation des Provinces-Unies, & la grandeur de ſa maiſon, qui demandoit la continuation de la guerre. Quoi qu'il en ſoit, elle profita de la ſituation où ſe trouvoit le Stadhouder, dont l'eſprit baiſſoit ſenſiblement, pour le faire entrer dans ſes ſentimens. Ce n'étoit plus ce Frédéric-Henri qui ne reſpiroit que combats; c'étoit un homme foible, tremblant à la vue du moindre péril, eſclave des volontés de ſa femme, jaloux de ſon propre fils, refroidi pour la France juſqu'à témoigner de l'averſion pour le nom François, paſſionné pour les Eſpagnols ſes irréconciliables ennemis, pleurant au ſeul ſouvenir de la mort dont il avoit ſi ſouvent bravé les horreurs. Son dernier acte d'autorité fut de conſentir, contre la foi des traités les plus ſolemnels, à ſe détacher de la France à Munſter, pour faire une paix ſéparée avec l'Eſpagne.



GUILLAUME II,

Quatrieme Stadhouder, Capitaine & Amiral général en 1647.

A Peine Frédéric-Henri étoit expiré, que son fils Guillaume II, âgé de vingt & un ans, fut revêtu de toutes ses charges, dont il avoit la survivance depuis long-tems. Ce jeune prince réunissoit dans sa personne tout ce qu'il falloit pour perpétuer la gloire de sa maison : des traits agréables, réguliers & majestueux ; un corps robuste, adroit & infatigable ; des manieres aisées, séduisantes & populaires ; des connoissances qui s'étendoient aux langues, à la poésie, à l'histoire, aux mathématiques ; une expérience que le génie & les réflexions avoient plus étendue que les années. Son esprit manquoit un peu de justesse, son cœur de modération, sa politique de probité, son ambition de frein, sa valeur de prudence, son ame de fermeté.

Né avec un penchant insurmontable à l'héroïsme réel ou apparent, il crut trouver dans l'oppression de sa patrie une grandeur qu'il auroit apparemment cherchée dans sa défense,

si la paix ne lui en eût ôté les moyens. Son caractere violent & impétueux, pour lequel l'inaction étoit le plus grand des maux; les sollicitations de la princesse son épouse, qui étant fille de roi, regardoit comme une honte de n'être pas reine; la faveur populaire, qui ne pouvoit être guere plus déclarée; les fureurs de quelques prédicateurs, qui espéroient la ruine du parti Arminien que l'indulgence de Frédéric-Henri avoit laissé renaître: ces raisons, & quelques autres moins décisives, lui firent croire que le tems étoit venu d'exécuter le projet d'élévation que ses ancêtres avoient préparé. Tout paroissoit concourir en effet, à le placer sur le trône, & rien, ce semble, ne le traversoit. Toutes les puissances de l'Europe étoient, ou indifférentes sur le sort de la Hollande, ou intéressées à sa destruction.

Le nord étoit agité par les fureurs d'une guerre sanglante, qui avoit successivement épuisé la Suede, la Prusse, la Pologne, le Danemark: ces états étoient trop occupés de leurs malheurs, pour penser à ceux d'une république presque naissante. L'empereur, dépouillé par le traité de Westphalie du pouvoir arbitraire qu'avoit usurpé la maison d'Autriche en Allemagne, forgeoit de nouveaux fers à l'empire, dans le loisir d'une paix forcée. L'Espagne humiliée de se voir

réduite à reconnoître l'indépendance des Provinces-Unies, auroit plutôt cherché à y attiser le feu des guerres civiles qu'à l'y éteindre. L'Angleterre devenue l'esclave d'un usurpateur, épousoit sa haine contre la Hollande, qui avoit osé s'intéresser au sort de l'infortuné Charles I. La France devoit être mécontente de ces ingrats républicains, qui venoient de préférer publiquement leurs anciens tyrans à l'alliance d'une couronne à laquelle ils étoient redevables de leur salut.

Guillaume étoit trop clairvoyant, pour ne pas appercevoir ce concours de circonstances heureuses, & trop ambitieux pour n'en pas profiter. Il ne lui falloit qu'un prétexte pour éclater, & il ne tarda pas à se présenter. La paix avec l'Espagne étoit à peine signée, que la réforme des troupes fut proposée aux états comme nécessaire aux finances, à la tranquillité, au commerce; & la plupart des assistans, dont l'économie, l'avidité & la défiance faisoient toute la politique, la reçurent avec applaudissement. Corneille Bicker, le magistrat de cette assemblée qui avoit le plus de réputation & d'autorité, appuya la proposition avec tant de chaleur, & par des raisons si fortes, que la réforme fut résolue, & à l'instant il s'en fit un édit solemnel.

Le Stadhouder fut désespéré d'une réso-

lution qui diminuoit son autorité, & qui anéantissoit ses espérances. Des paroles injurieuses, des menaces fieres, des résolutions violentes, annoncerent une partie des mouvemens qui agitoient son cœur. Tous ces éclats inutiles firent bientôt place à des soins plus importans: ce prince voyoit les troupes, sur-tout les étrangeres, embarrassées de leur destinée; & en s'opposant à la réforme, il les intéressoit nécessairement à sa fortune & à la ruine des magistrats. Pour parvenir à l'empêcher, il représenta avec cette éloquence mâle & rapide qui lui étoit si naturelle, le danger qu'il y auroit à exposer ainsi sans défense la république à la haine secrette des Espagnols, & au ressentiment public des François. On répondit qu'on n'avoit rien à craindre de l'Espagne épuisée par des guerres étrangeres; ni de la France, déchirée par des guerres civiles sous un roi mineur.

Guillaume se tourna d'un autre côté: il engagea la princesse son épouse, qui, par fierté, n'étoit jamais allée chez personne, à faire quelques visites aux bourgeoises qui avoient la réputation de gouverner leurs maris. Cet expédient parut d'abord réussir; mais l'inébranlable Bicker se montra si ferme, & parla si haut, répéta tant de fois les mots imposans de Sparte & de Rome, de citoyen

& de patriote, de bien public & d'avantage particulier, que les bons Hollandois se reprochant leur foiblesse, sacrifierent leur tendresse & la vanité de leurs femmes au desir de s'immortaliser ou de s'enrichir.

Cependant les députés n'étoient pas tranquilles : ils craignirent avec raison que Guillaume n'employât la violence au lieu de la brigue, & qu'il ne les forçât à faire ce qu'ils lui avoient d'abord refusé. Les plus sages prirent le parti de se retirer, & laisserent ce prince inconsolable d'avoir été pénétré par des hommes qu'il avoit cru pouvoir aisément aveugler. Sa colere intimida ceux qui étoient restés à la Haye : ils chercherent un tempérament qui pût l'appaiser & sauver leur honneur : ils crurent l'avoir trouvé en lui proposant de conserver les vieux corps, & de licencier seulement les nouvelles levées : on trouva même bon qu'il se rendît dans les villes principales, pour y disposer les magistrats à se conformer à ce ménagement. Ce voyage mit le comble à son désespoir : il fut reçu froidement par-tout; plusieurs provinces ne voulurent point lui accorder d'audience : Amsterdam même refusa de lui ouvrir ses portes.

Guillaume se plaignit aux états de l'injure qu'on avoit faite à sa dignité. Il ne s'en tint

pas là : il fit arrêter les députés des villes qui l'avoient le plus mal reçu, & les fit conduire au château de Louveſtein, où ils furent enfermés. Cette entrepriſe intimida les citoyens, & enhardit les troupes : ſéduites par le zele que Guillaume affectoit pour leurs intérêts, & attendries par les humiliations qu'il avoit eſſuyées en plaidant leur cauſe, elles lui firent entendre, qu'il pouvoit diſpoſer d'elles, & employer leur valeur où il lui plairoit. Le prince attendoit ces offres avec impatience, & ſur le champ il en profita. Par ſon ordre, les corps diſperſés dans pluſieurs poſtes, ſe réunirent pendant la nuit aux environs d'Amſterdam, par où la vengeance & la politique vouloient qu'il commençât ſon expédition.

Cette ville étoit ſubjuguée ſans reſſource ; & peut-être pillée ſans ménagement, ſi le courrier de Hambourg, qui traverſa le camp ſans être apperçu, n'avoit porté dans la ville les premieres nouvelles du péril qu'on couroit. A l'inſtant les portes ſont fermées, les bourgeois mis ſous les armes, le canon conduit ſur le rempart, les matelots diſperſés ſur le port, les écluſes lâchées, le pays inondé. Le Stadhouder déconcerté par ces précautions, ne ſavoit à quoi ſe réſoudre ; & il ne voyoit point de jour à ſortir avec bienſéance du fâcheux pas où il ſe trouvoit. Son

bonheur voulut que le magiſtrat, qui n'étoit pas encore tout-à-fait remis de ſa frayeur, lui fît propoſer un accommodement, & offrir quelque eſpece de ſatisfaction. Le prince ne ſe rendit pas difficile : il ſe contenta de la promeſſe qui lui fut faite, que le bourgmaître Bicker ſeroit dépoſé ; & il fit mettre en liberté les ſix magiſtrats qu'il avoit envoyés au château de Louveſtein : il exigea ſeulement qu'ils fuſſent privés de leurs charges. Cependant la honte & le chagrin qu'eut Guillaume de voir ſes entrepriſes ſur la liberté déconcertées & ruinées, abrégea ſes jours : pour comble d'horreur & d'infortune, l'indignation publique le ſuivit juſques dans la nuit du tombeau.

Les théologiens Hollandois trouverent dans la mort précipitée de ce prince ambitieux, des marques évidentes de la colere céleſte. Les miniſtres le dépaignirent à leurs auditeurs ſous l'image d'un Lucifer que ſon orgueil avoit précipité. Les poëtes comparerent dans leurs ſatyres ſon triſte ſort avec celui du téméraire Icare. Les magiſtrats même firent battre une médaille pour joindre l'idée de l'entrepriſe ſur Amſterdam, avec celle de ſa mort : d'un côté, l'on repréſenta un ſoleil ſortant de la mer, & ſur le rivage un cheval fougueux qui s'élançoit dans la ville, avec

ces paroles de Virgile : *Crimine ab uno disce omnes :* de l'autre, un phaéton foudroyé pour son audace, avec ce demi vers d'Ovide, *Magnis excidit ausis.*



GUILLAUME III,

Cinquieme Stadhouder, Capitaine & Amiral général en 1672.

LEs premiers éclats de l'indignation publique duroient encore, quand Guillaume III, fils posthume de Guillaume II, vint au monde. La populace Hollandoise, qui ne sait ni supporter la tyrannie ni conserver la liberté, ni se passer de maître ni lui obéir, changea tout-à-coup de passion & de langage. Elle montra autant d'inclination pour le fils, qu'elle avoit témoigné d'aversion pour le pere ; & les titres fastueux qu'elle avoit détestés dans l'un, elle souhaita de les voir revivre dans l'autre. Heureusement pour la république, elle avoit alors à sa tête des magistrats qui, sans mépriser la faveur populaire, ne la recherchoient pas. Ils alloient bien par un goût décidé pour la gloire ou pour l'ordre. Ils préféroient l'honneur de servir leur patrie

à l'avantage de se faire des partisans ; & sur le plan d'une administration si sage & si généreuse, les états se réserverent les charges de Stadhouder, de capitaine & d'amiral général.

Ce n'est pas que les députés de Zélande, & quelques autres en petit nombre, ne fussent portés à sacrifier leurs lumieres au zele qu'ils avoient pour le sang d'Orange, & aux récompenses qu'ils en espéroient : mais la province de Hollande appuya les intérêts de la liberté par des raisons si fortes, qu'elle ramena tous les esprits à son ressentiment. « *A-t-on besoin*, disoit-elle, *d'un général* » *d'armée, lorsqu'on a la paix, & qu'on est* » *dans le dessein de la maintenir ? Si on veut* » *en avoir un, il ne faut pas l'aller chercher* » *au berceau : attendons que les inclinations du* » *prince nous aient appris qu'il est digne d'une* » *charge que ses ancêtres ont possédée. Un choix* » *fait avec précipitation & sans connoissance,* » *terniroit l'honneur de la république : le prince* » *lui sera obligé de la justice qu'elle rendra un* » *jour à son mérite, au lieu qu'il ne lui devroit* » *point de reconnoissance pour un amour aveugle* » *& précipité. On remonte sans raison à l'établissement de l'union, puisqu'on n'a jamais* » *mis des enfans à la tête de nos armées, mais* » *des hommes capables de les commander.* »

Les partisans de la maison d'Orange virent

avec chagrin qu'on prenoit des arrangemens contraires à leurs intérêts : leur mécontentement éclata par un air chagrin, des mouvemens tumultueux, des satyres contre le magistrat, des émotions populaires, par des révoltes même déclarées. On craignoit encore quelque chose de plus violent de la part des factieux, lorsqu'un nouvel incident anéantit ou éloigna leurs espérances.

Cromwel, nom consacré à l'admiration & à l'horreur de tous les siecles, poursuivoit par-tout avec fureur les infortunés rejetons du trône qu'il venoit d'abattre. La Hollande leur avoit donné généreusement un asyle, & la Hollande dès cet instant étoit devenue son ennemie irréconciliable. Pour rendre cette compassion inutile, & pour satisfaire tout ensemble son ambition, l'habile & heureux usurpateur conçut l'idée d'une république composée de l'Angleterre & des Provinces-Unies; & qui, sous deux différentes formes de gouvernement, agiroit suivant les mêmes vues, dans le même esprit, & pour les mêmes intérêts. Un conseil composé de députés des deux nations devoit diriger les ressorts d'un état aussi singuliérement constitué. Les affaires auroient été réglées à la pluralité des suffrages ; ce qui asservissoit visiblement les Provinces-

Unies à l'Angleterre, qui devoit avoir un plus grand nombre de voix, à raison de sa supériorité de puissance.

Il n'est pas naturel qu'un peuple qui a acheté son indépendance par des ruisseaux de sang, & qui joue un rôle considérable dans les affaires générales, goûte un projet qui ruineroit son crédit & qui affoibliroit sa liberté. Les États-Généraux rejetterent avec chaleur une proposition odieuse & chimérique, qu'on n'auroit osé leur faire, si on les avoit estimés : le protecteur fut d'autant plus offensé de leur refus, qu'il avoit plus de tort de ne l'avoir pas prévu & de s'y être exposé. La vengeance lui dicta en cette occasion un projet plus utile à la nation qu'il gouvernoit, que tout ce que la sagesse la plus profonde & la politique la plus déliée avoient inspiré jusqu'alors à ses plus grands rois. Ce fut un réglement qui défendoit aux vaisseaux étrangers d'introduire dans les ports britanniques d'autres denrées ou d'autres marchandises que celles qui étoient crues ou fabriquées chez la nation qui les apportoit : cet acte fut le terme des progrès rapides des Hollandois, qui s'étoient rendus les maîtres de tout le commerce.

Cromwel avoit trop d'étendue dans l'esprit pour n'avoir pas vu que le premier effet de

ce réglement feroit une augmentation considérable de prix fur les denrées que fa nation tiroit de l'étranger, puifque les Hollandois n'ayant pour ainfi dire chez eux aucune efpece de récolte, n'auroient plus rien à porter, & que les autres peuples n'avoient point de marine pour porter ce qu'ils avoient; mais il avoit prévu auffi ce qui arriva, que cette cherté donneroit du goût aux Anglois pour un commerce fi utile; que la quantité de vaiffeaux que l'on conftruiroit à cette occafion, rendroit également facile l'exportation du fuperflu & l'importation du néceffaire, & que les profits de ces deux opérations enrichiroient bientôt le royaume.

Ce réglement, qu'on peut regarder comme l'époque de la grandeur de l'Angleterre & de la fupériorité de fon commerce, indifpofa fortement les Provinces-Unies contre celui qui en étoit l'auteur. Tous les hiftoriens s'accordent à dire que Cromwel aigrit ces premiers mouvemens, pour occuper l'efprit remuant des Anglois, & pour ôter aux princes de la maifon de Stuart l'efpérance de jamais remonter fur le trône. Mais ce fameux tyran penfoit trop en grand, pour ne pas travailler à rendre fes paffions utiles à fa gloire & à fon pays. Il fit demander aux États-Généraux une fatisfaction éclatante,

pour quelques insultes que la polulace avoit faites aux ambassadeurs Anglois, malgré les précautions & la sévérité du magistrat : il exigea que la république renonçât à la pêche du hareng, qui se faisoit sur les côtes d'Angleterre, ou qu'elle achetât le droit de la faire par un tribut. Enfin il prétendit que les vaisseaux Hollandois devoient baisser le pavillon devant les Anglois, non comme une civilité qu'ils faisoient à une nation supérieure, mais comme un hommage qu'ils étoient obligés de rendre aux maîtres de l'Océan.

Les Provinces-Unies ayant rejetté avec indignation des propositions si injurieuses, on arma des deux côtés ; & il n'y eut peut-être jamais de guerre qui ait été conduite avec plus d'art, de suite, d'intelligence, du fond du cabinet, que le fut celle-là par les chefs des deux républiques. Tout sembloit égal en eux ; leur naissance qui étoit médiocre, leurs connoissances qui étoient étendues, leur santé qui étoit inaltérable, leur travail qui étoit continuel, leurs services qui étoient innombrables, leur réputation qui étoit universelle, leur autorité qui étoit immense : cependant ils se ressembloient peu.

Cromwel étoit arrivé aux honneurs par le sang, la trahison, le parjure : Jean de Wit

y étoit parvenu par des talens, des ſervices, de l'expérience. Le protecteur étoit audacieux, remuant, né, ce ſemble, pour changer le monde : le grand penſionnaire, ennemi de l'oppreſſion, de la diſcorde, de la violence. Le premier rapportoit à l'accroiſſement de ſa fortune ſes liaiſons, ſa patrie, ſa religion : le ſecond, ſans négliger ſes intérêts, honoroit ſes amis, ſon pays, ſon Dieu. L'un avoit une fierté, une arrogance, qui faiſoit tout ployer, & qui réſiſtoit à tout: l'autre, une dignité, une autorité naturelle qui pouvoit tout, & à laquelle rien ne réſiſtoit. L'Anglois étoit également habile à pénétrer les deſſeins des autres, & à cacher les ſiens, d'autant plus impénétrable, qu'il affectoit en public la candeur & la liberté. Le Hollandois auſſi adroit, ſans être fourbe, cachoit ſous un air aiſé & naturel les vues les plus étendues. Il ne manqua à la fortune du protecteur, qu'un fils capable de lui ſuccéder ; & à celle du grand penſionnaire, qu'une mort digne de lui.

De ces deux rivaux, le mieux ſecondé devoit l'emporter, & Cromwel eut cet avantage. Il profita de ſa ſupériorité pour impoſer aux vaincus le joug d'une paix tout-à-fait honteuſe. La plus humiliante condition portoit : *Que les États-Généraux des Provinces-Unies*

Unies ne prendroient jamais le prince d'Orange, ni aucun de ses descendans, pour Stadhouder ou gouverneur de la république, ni pour chef ou premier président au conseil d'état, ni pour capitaine général des armées de terre, ni pour gouverneur particulier d'aucune province, fort, ou autres places que ce fût ; ni pour amiral général, vice-amiral, contre-amiral ou capitaine de vaisseau ; & qu'ils s'opposeroient toujours efficacement aux entreprises que feroient ce prince ou ses partisans, pour lui procurer quelque emploi dans tous les lieux de leur obéissance.

Cromwel soutenoit qu'il ne pouvoit ni jouir d'aucune tranquillité, ni se reposer avec confiance sur les Provinces-Unies pendant que le jeune prince conserveroit l'espoir de parvenir aux charges de ses ancêtres, & que cette espérance animeroit ses amis à exciter des mouvemens & à faire des cabales avec Charles : il est visible que cette crainte étoit chimérique. Un enfant presque au berceau ne pouvoit ni se rendre maître de la république, ni en consacrer les forces au rétablissement du roi d'Angleterre. Si le protecteur portoit ses vues jusqu'à la majorité du prince, il étendoit sa prévoyance à un tems où probablement il ne vivroit plus, & où, plus probablement encore, il ne seroit

pas en état de forcer la république à tenir la parole qu'elle lui auroit donnée.

Quoi qu'il en soit, les États-Généraux rejetterent l'article de l'exclusion avec une fermeté qu'il ne paroissoit pas possible de vaincre : le protecteur, quoique d'un caractere à se roidir contre les difficultés, désespéra pour cette fois de les surmonter, & donna à la négociation une nouvelle face extrêmement adroite. Il savoit que la province de Hollande continuoit à être aigrie contre la maison d'Orange depuis les entreprises de Guillaume II : il soupçonna, peut-être même lui fit-on insinuer, qu'on seroit bien aise d'avoir un prétexte d'exclure le fils des charges qui avoient donné trop d'autorité au pere. Cette raison le détermina à déclarer qu'il seroit content d'obtenir de la Hollande seule ce qu'il avoit d'abord exigé des États-Généraux. Il n'ignoroit pas que cette province ne pourroit pas résister aux six autres sans rompre l'union, & sans exposer la république à une ruine presque certaine, si elles persévéroient dans le dessein d'avoir un Stadhouder, & de mettre un capitaine général à la tête de leurs armées : mais on peut soupçonner le protecteur d'avoir jetté à dessein cette étincelle de division, pour allumer dans les

Provinces-Unies un embrasement qui les empêchât de prendre part aux affaires & au gouvernement d'Angleterre.

Après tout, ce tempérament pouvoit ne pas réussir. Il est vrai que MM. de Beverning & Nieuport, qui négocioient la paix en Angleterre, avoient signé au nom de la province de Hollande l'article secret de l'exclusion du prince d'Orange ; mais il falloit en obtenir la ratification, ce qui paroissoit extrêmement difficile. Pour y parvenir, on se vit obligé à développer ce mystere, dont le secret n'avoit pas été seulement dérobé aux provinces, mais encore aux députés des villes de Hollande. Avant de faire cette importante ouverture aux états de cette province, M. de Wit, qui en étoit pensionnaire, eut la précaution de faire jurer à tous les membres de ces états, qu'ils ne révéleroient point la proposition qu'on leur alloit faire ; qu'ils ne diroient même à personne qu'on eût exigé d'eux ce secret.

Il étoit impossible qu'il ne se formât des avis différens sur une affaire si imprévue. Ceux qui étoient de la confidence, après avoir paru plus étonnés que les autres, opinerent pour l'exclusion, puisqu'on ne pouvoit avoir la paix qu'à ce prix avec l'Angleterre : les autres n'oserent prononcer sur une

affaire si importante, sans ordre de leurs supérieurs ; & il leur fut permis d'en aller conférer avec les seuls bourgmestres de leurs villes, & toujours dans le plus grand secret.

Le retour des députés augmenta plutôt qu'il ne finit les contestations : les uns parurent plus déterminés que jamais à soutenir l'exclusion, & les autres à la combattre. Quelques esprits conciliateurs proposerent un tempérament qu'ils crurent propre à réunir tous les partis, & qui déplut à tout le monde. Ils étoient d'avis que la Hollande s'engageât simplement à ne jamais élire de Stadhouder ; mais cet expédient n'auroit pas été du goût de Cromwel, qui demandoit l'exclusion personnelle du prince d'Orange. D'ailleurs il paroissoit plus raisonnable de fermer le chemin des honneurs à quelqu'un en particulier, que de dépouiller la province du droit de se choisir un chef lorsqu'elle le croiroit convenable à ses intérêts.

Après de longues & de vives contestations, l'exclusion passa à la pluralité des suffrages. L'acte qui en fut dressé portoit que : *Sur les instances réitérées de son altesse, le seigneur protecteur de la république d'Angleterre, & sur l'appréhension qu'elle avoit témoignée plusieurs fois, que si le prince d'Orange ou quelqu'un de ses descendans, qui tireroient leur extraction de*

la maiſon de Stuart, venoient à avoir les plus hauts emplois dans l'état, cela causât une grande défiance & de la jalouſie entre les deux nations, qui produiroient une dangereuſe guerre; les états de Hollande déclaroient qu'ils n'éliroient jamais le prince d'Orange, ni aucun de ſes deſcendans, pour Stadhouder ou pour amiral de cette province, ni ne conſentiroient qu'aucun de leurs membres donnât ſa voix pour le faire capitaine général de la république.

Les provinces n'eurent pas plutôt appris ce qui venoit de ſe paſſer, qu'elles s'éleverent avec chaleur contre l'acte d'excluſion: on prétendoit que cette démarche donnoit atteinte à l'union, déshonoroit l'état, étoit contraire à la liberté de la république & à la reconnoiſſance qui étoit due à la maiſon d'Orange. Le tems & la patience ne ſuffiſant pas pour calmer les eſprits, les états de Hollande ſe déterminerent à publier leur apologie: elle commençoit par le détail des mouvemens qu'on s'étoit donnés pour engager Cromwel à ſe déſiſter de l'excluſion & de la fermeté avec laquelle il avoit perſiſté à demander l'exécution d'un article dont il faiſoit dépendre ſa ſûreté. Inutilement avoit-on eſpéré qu'après avoir obtenu ce qu'il exigeoit avec tant de fierté, le protecteur pourroit ſe relâcher lorſqu'il verroit les

fermentations que ces événemens causeroient dans la république. Rien n'avoit pu le toucher : indifférent pour la tranquillité intérieure des provinces, il avoit voulu qu'on lui remît l'acte qui la troubloit.

De la nécessité où l'on s'étoit trouvé de consentir à l'exclusion, l'apologie passoit au droit qu'on avoit eu de le faire. Chaque province, disoit-on, est souveraine dans son ressort, & elle peut se donner un Stadhouder ou le rejetter. Dès qu'il est prouvé que les états de Hollande sont les successeurs de ces anciens comtes, qui exerçoient eux-mêmes, ou qui faisoient exercer à leur gré leur autorité, il est évident qu'ils doivent jouir des mêmes prérogatives. On convient qu'au premier coup d'œil la conduite de la province de Hollande paroît violer l'union qui doit régner entre les différens membres d'un même corps; mais l'exclusion est réellement une de ces affaires domestiques qu'on peut régler sans consulter les provinces, & qui ne peuvent jamais influer dans les affaires générales de la république.

Le reproche d'ingratitude envers le sang d'Orange, étoit rejetté avec beaucoup de hauteur. Les princes de cette maison, disoit-on, ont été payés des services qu'ils ont rendus, par les richesses qu'on leur a prodi-

guées, par les distinctions qu'on leur a accordées, par les charges dont on les a revêtus. La naissance ne donne nul droit aux dignités d'un état républicain, & la succession de chefs dans une même famille, a presque toujours été funeste à la liberté publique. On abuse ordinairement d'un pouvoir dont on a joui trop long-tems, & tôt ou tard les travaux & la considération des peres élevent par degrés les descendans à la souveraineté. La république s'est vue à la veille d'être une nouvelle preuve d'une vérité, dont l'expérience de tous les tems démontre la certitude.

Le silence profond qu'on avoit gardé sur une affaire si importante, paroissoit plus difficile à justifier, & ne l'étoit guere davantage : le secret, disoit l'apologiste, étoit absolument nécessaire afin d'éviter les longueurs que la différence des avis auroit entraînées. Les loix de l'union demandent qu'on communique les alliances & les traités qui intéressent toutes les provinces : mais l'exclusion du prince d'Orange regardant uniquement la Hollande de qui Cromwel l'avoit exigée, il eût été dangereux de renvoyer cette affaire aux états, dont on connoissoit la passion pour l'élévation du prince. La complaisance qu'ils avoient eue pour les

desseins ambitieux de Guillaume II, & le sacrifice qu'ils lui avoient accordé des défenseurs de la liberté, justifioit le mystere qu'on lui avoit fait de ce qu'on méditoit contre la maison d'Orange.

Pendant que la province de Hollande travailloit à regagner la confiance des autres provinces, elle étoit déchirée dans son propre sein, par l'ambition & le fanatisme de quelques ministres qui déclamoient publiquement contre l'exclusion. Vainement le magistrat leur ordonna-t-il de garder le silence sur ces matieres, & leur défendit-il de parler de politique dans les sermons, leur penchant les ramenoit toujours aux intérêts de la maison d'Orange ; & ce ne fut qu'avec le tems, & par la crainte du châtiment, qu'on les força à respecter les ordres de leur souverain.

Le rétablissement de Charles II sur le trône d'Angleterre, ranima quelques années après leurs espérances : ils ne douterent point que ce changement de décoration n'inspirât bientôt au parti dominant dans l'état, des frayeurs qu'il n'avoit pas eues du tems de Cromwel. L'exclusion de son neveu le prince d'Orange, qui étoit le lien des traités qu'on avoit faits avec le protecteur, devoit être naturellement une occasion de rupture entre le roi & la république. Il est vrai que Charles avoit juré

un attachement éternel aux Provinces-Unies, où il avoit trouvé un afyle dans fes malheurs: mais les fermens des fouverains ne valent pas la parole des autres hommes, & le roi de la Grande-Bretagne étoit d'un caractere à oublier plus aifément qu'un autre les bienfaits qu'il avoit reçus & les engagemens qu'il avoit contractés. Indépendamment de fes goûts & de fes projets, ce prince étoit trop facile pour fe refufer aux empreffemens de fes peuples qui vouloient la guerre. Le commerce étendu & floriffant d'un voifin habile & heureux les avoit aigris : ils n'avoient pas réuffi à en arrêter les progrès ni par la concurrence, ni par des outrages; ils eurent enfin recours à la force ouverte. Je ne diffimulerai point qu'on a accufé la France d'avoir attifé le feu, pour affoiblir les deux puiffances l'une par l'autre, & s'affurer ainfi de loin les conquêtes qu'elle méditoit de faire dans les Pays-Bas.

Cette guerre dont les Provinces-Unies remportoient l'honneur, faillit à les perdre: il fut tramé, jufques dans leur fein, un complot odieux pour favorifer les armes angloifes. Les conjurés étoient convaincus que des revers ménagés avec art, décrieroient le gouvernement établi, & qu'il fe feroit des changemens favorables à leur idole, le prince

d'Orange. Le grand penſionnaire avoit l'œil à tout : il ſoupçonna cette trahiſon, la découvrit, la publia, la punit, & inſpira ſagement ſes alarmes aux membres accrédités de la république.

Les états de Hollande effrayés du péril qu'ils avoient couru, publierent le fameux *édit perpétuel & irrévocable*, qui portoit que *la charge de Stadhouder ou gouverneur de la province, ne ſeroit jamais conférée à qui que ce fût.* La déclaration fut ſignée par tous les citoyens qui avoient des charges, & le prince d'Orange lui-même fut obligé d'en jurer l'obſervation.

Telle étoit la ſituation des Provinces-Unies, lorſque Louis XIV commença à paroître ſur la ſcene comme conquérant. Ce monarque, dont le nom imprime d'abord dans l'eſprit une idee qu'on ne remplit jamais dans les caracteres qu'on en trace, porta la guerre dans les Pays-Bas, pour faire valoir les droits de la reine Marie-Thérefe d'Autriche.

Depuis long-tems on méditoit en France la conquête de la Flandre : le cardinal de Richelieu en forma d'abord le projet. Charles I, roi d'Angleterre, que ce grand miniſtre avoit fait ſonder, parut plutôt diſpoſé à traverſer qu'à favoriſer l'entrepriſe. Le chevalier Temple prétend que pour rendre la mauvaiſe volonté de ce prince inutile,

on excita dans l'Ecosse les premiers troubles qui le menerent par degrés sur un échafaud. Les Provinces-Unies regarderent ce dessein d'un autre œil qu'on ne l'avoit vu à Londres: elles consentirent à l'agrandissement de la France, pourvu que la France de son côté contribuât à leur agrandissement ; & les deux puissances se réunirent pour s'emparer de la Flandre après l'avoir partagée. La conquête en étoit avancée, lorsque la république crut s'appercevoir qu'elle sacrifioit sa sûreté à l'espérance chimérique de s'agrandir. Cette raison la détacha de son allié & la réunit à ses ennemis. Le cardinal Mazarin ne travailla pas pour cela avec moins d'ardeur sur le plan que son prédécesseur lui avoit laissé; & il prit avec Cromwel des mesures si justes, que les Pays-Bas étoient perdus sans retour pour l'Espagne, si une mort prématurée n'eût fini les jours de l'usurpateur. Soit que Mazarin fût abattu par ce contre-tems, ou qu'il eût les vues d'intérêt qu'on lui a prêtées, il conclut assez précipitamment la paix, lorsque Turenne ne demandoit que cinquante mille hommes & deux campagnes pour finir les conquêtes qu'on avoit projettées. A peine Louis XIV eut commencé à régner par lui-même, qu'il reprit un dessein qui étoit trop brillant pout ne pas séduire un monarque,

dont l'élévation dans l'esprit & dans le cœur forma le caractere. Après qu'il eut mis ses finances dans un bel ordre, rassemblé de nombreuses flottes, acquis Dunkerque, le meilleur port du canal ; trois moyens sans lesquels on ne croyoit pas pouvoir réussir, ce prince porta ses armes dans les Pays-Bas catholiques.

L'Espagne si redoutable autrefois à l'Europe, par sa politique & par sa puissance, n'étoit pas même, au tems dont je parle, l'ombre de ce qu'elle avoit été. Après avoir long-tems donné de la jalousie aux autres couronnes, elle étoit parvenue à leur inspirer de la compassion. Gouvernée par une régente foible & par un confesseur (*le pere Nitard, jésuite*) dont la meilleure de toutes les écoles n'avoit pu faire un homme d'état, cette monarchie se voyoit dans un état de langueur qui annonçoit sa ruine. Ses ministres qui avoient été jusqu'alors comme l'ame des affaires générales, n'étoient plus occupés que de petites intrigues de cour & des privileges de leurs charges. Ses ambassadeurs accoutumés à gouverner les conseils de tous les princes chez lesquels on les envoyoit, se voyoient réduits à briguer bassement l'appui des moindres ministres ; & les conquérans, les possesseurs de l'Amérique,

n'avoient pas de quoi lever des armées, encore moins de quoi les payer.

Les François accoutumés à ſurmonter les plus grands obſtacles, triompherent ſans effort de l'ennemi que je viens de peindre. Leurs conquêtes furent nombreuſes & rapides dans un pays mal fortifié, plus mal défendu. Douay, Lille, Tournay, Ath, Charleroi, pluſieurs autres villes, tomberent en peu de tems ſous la puiſſance du vainqueur. Le reſte des Pays-Bas auroit eu le même ſort, ſi des mouvemens qui ſe faiſoient de tous côtés contre la France, n'euſſent porté cette couronne à borner le cours de ſes victoires, & à faire la paix en 1668 à Aix-la-Chapelle.

Louis XIV laiſſa entrevoir, ou on ſoupçonna qu'il quittoit à regret les armes : la crainte bien ou mal fondée qu'il ne les reprît, fut l'origine de la triple alliance. La Suede s'éloigna dans cette occaſion de ſes principes, de ſes vrais intérêts, & y entra par légéreté ou par complaiſance ; l'Angleterre, pour ſe venger des François qui avoient pris parti contre elle dans la guerre qui venoit d'être terminée à Breda : les Provinces-Unies, pour tenir éloignée de leurs frontieres une puiſſance offenſée & redoutable. Les Hollandois firent plus ; ils inſulterent leurs anciens protecteurs par les

médailles que firent frapper leurs magiſtrats, par les ſatyres que publierent leurs écrivains, par les diſcours que tenoient leurs ambaſſadeurs.

Louis XIV ne put voir ſans indignation l'orgueil des Provinces-Unies : il ne ſuſpendit ſa vengeance quelque tems que pour donner à M. de Louvois ſon ſeul confident, le loiſir de travailler à la rendre plus terrible.

Ce miniſtre qui a été pendant ſi long-tems le principal inſtrument des victoires de la France, étoit digne d'un pareil choix. Quoique jeune, & naturellement porté au plaiſir, il avoit formé l'habitude de ſe livrer au travail avec une application qui n'a point d'exemple : déjà il connoiſſoit parfaitement la capacité de tous les officiers, la valeur de tous les régimens, la force de toutes les places, les reſſources de toutes les frontieres. L'ennemi n'avoit preſque point de ſecret, qu'il ne vînt à bout de découvrir, point de fortereſſe où il n'eût des eſpions, point de vues qu'il ne pénétrât, point d'avantage qu'il ne lui enlevât, ou qu'il ne rendît inutile. Par ſes ſoins, la diſcipline avoit été rétablie dans les armées, la ſubordination introduite dans les corps, le ſoldat délivré des vexations de l'officier & des friponneries du munitionnaire, le royaume entier mis à

couvert du pillage & de l'infolence des gens de guerre. C'eſt lui qui le premier fit régner l'abondance dans nos camps, qui veilla avec ſoin à la ſanté des troupes, dont il prodiguoit peut-être d'ailleurs la vie, qui trouva le ſecret de lever de nombreuſes armées ſans violence & ſans injuſtice. L'eſpérance & la crainte, qui ſont les grands mobiles des actions des hommes, n'ont peut-être jamais été des inſtrumens auſſi sûrs entre les mains de perſonne qu'entre les ſiennes : il ne laiſſa jamais d'action héroïque ſans récompenſe, ni de faute ſans châtiment ; mais il n'imputoit pas à un brave homme les haſards & les caprices de la fortune. L'hiſtoire l'accuſe d'avoir été dur envers ſes créatures, & violent à l'égard de ſes ennemis ; de s'être plus occupé de la grandeur du monarque, que du bonheur des ſujets ; d'avoir ſacrifié à ſon ambition le repos de l'Europe, dont il pouvoit empêcher les troubles, ou rétablir plutôt la tranquillité. Il eut moins de génie pour former des projets, que de talens pour les exécuter ; plus d'élévation dans l'eſprit que dans le cœur ; une audace qui dégénéroit en abattement, & preſque en déſeſpoir dans les revers. Avant lui les opérations de la guerre rouloient ſur les généraux ; il énerva leur courage & retrécit leurs

idées, en les tenant dans une dépendance trop servile de la cour & du ministere. Je ne balance pas à croire qu'il n'eut point d'égal pour les détails militaires ; il étoit moins propre à la conduite d'un grand royaume.

Dès que M. de Louvois eut le secret des desseins de son maître, il chercha les moyens de les faire réussir ; les difficultés s'applanissoient aisément devant un homme de son caractere ; cependant il s'en trouva une qu'il parut difficile de surmonter. Les dernieres campagnes, & la nécessité de munir les places conquises, avoient épuisé tout ce qu'il y avoit de munitions de guerre dans le royaume : les magasins étoient vuides, & on ne voyoit point de jours à les remplir, lorsque M. de Louvois proposa une idée que le succès a eu de la peine à justifier : il prétendit qu'il falloit tirer des Hollandois eux-mêmes de quoi leur faire la guerre ; & il partit secrétement, suivi de deux valets de chambre intelligens & fideles, pour réaliser un projet aussi singulier. Les valets qui représentoient deux riches négocians étrangers, & le ministre qui passoit pour leur facteur, ne se furent pas plutôt présentés, que tous les magasins leur furent ouverts, même ceux des places fortes. Les Hollandois qui croyoient la

la paix affermie, tournerent tout au profit de leur commerce, & ne balancerent point à vendre leurs munitions, parce qu'ils se tenoient assurés de les remplacer dans la suite à un moindre prix. De cette maniere, poudre, salpêtre, mêche, machine de guerre, tout fut enlevé & transporté en des lieux sûrs hors des Provinces-Unies. Les trois François avoient fait leur derniere emplette à Leyde, lorsque se promenant dans la ville pour en voir les curiosités, ils entendirent un ouvrier qui s'écria : Voilà M. de Louvois! Sans se déconcerter, ils gagnerent le fauxbourg, prirent la poste, & rentrerent heureusement en France.

Le rapport du ministre convainquit le roi qu'il régnoit une confusion horrible dans le pays qu'on se proposoit de rendre le théatre de la guerre : deux partis vifs & puissans déchiroient alors les entrailles de la république : l'un n'étoit attentif qu'à empêcher l'élévation du prince d'Orange, & l'autre qu'à la procurer. Chaque faction avoit ses chefs, ses enthousiastes, ses martyrs. L'incertitude de ce qui devoit arriver, causoit une espece d'anarchie, qui étoit visiblement la suite d'un vice dans le gouvernement, & qui en préparoit la ruine. L'état se trouvoit sans guide, la loi sans force, le magistrat

fans autorité, la milice fans difcipline : les gouverneurs des places s'en croyoient les maîtres, & détournoient à des ufages particuliers les fommes deftinées à leur défenfe. On trouvoit un embarras égal à exiger des impôts, & à en faire ufage. Si quelque citoyen plus tranquille ou plus éclairé imaginoit un moyen de rétablir les affaires publiques, il étoit fur le champ combattu par d'autres qui aimoient mieux voir périr l'état que de le voir fauvé par leurs ennemis. Les deux partis avoient un point fixe, dont ils étoient réfolus de ne fe jamais écarter; c'étoit de ne céder jamais l'un à l'autre, & de s'enfevelir plutôt, s'il en étoit befoin, fous les ruines de la république.

Cependant le grand penfionnaire & fes amis jouiffoient encore d'une grande confidération, & entretenoient prefque toujours la pluralité des fuffrages; mais il étoit aifé de voir que tout fe difpofoit à un changement de fcene, qui ébranleroit ou détruiroit cette autorité. La fageffe profonde de M. de Wit, & les refforts délicats de fon adminiftration, échappoient aux regards du vulgaire, tandis que le jeune prince d'Orange fixoit tous les yeux fur lui. L'éclat de fa naiffance, les fervices de fes aïeux, la magnificence de fa cour, des talens naiffans, fa jeuneffe & fes

malheurs, tout le rendoit l'idole de la multitude. Les vœux & les cris publics le plaçoient à la tête des armées : les vieux républicains trouvoient qu'il y avoit de l'imprudence à confier le ſalut de la république à un jeune prince ſans expérience, & au fils d'un ambitieux, qui avoit voulu l'aſſervir. « Peu s'en » eſt fallu, diſoient-ils, que ces entrepriſes » n'aient réuſſi dans un tems où les provinces » jouiſſoient d'un repos parfait, & ce n'eſt » que par une eſpece de miracle que s'eſt » conſervée cette liberté précieuſe que nos » ancêtres ont achetée par tant de travaux. » Si la paix n'aſſuroit pas notre indépendance, » que ne devons-nous pas craindre durant » le cours de la guerre qui va commencer ? » Le prince fut-il né modéré, ſes flateurs » lui inſpireroient de nous aſſervir, pour le » voir en état de récompenſer leur zele, & » de n'avoir point à redouter de révolutions. » On doit craindre qu'il ne ſe ſerve de l'au- » torité qu'on lui aura confiée, plutôt pour » venger les injures qu'il prétend avoir reçues, » que pour ſervir l'état qui l'aura élevé. Un » jeune prince qui diſpoſe à ſon gré d'une » belle armée, eſt bien ſéduiſant & bien » dangereux. »

Ces raiſonnemens pouvoient bien retarder de quelques jours la promotion qu'on ſe

propofoit de faire ; mais ils n'étoient pas capables de l'empêcher : fix provinces s'étoient déjà déclarées en faveur de Guillaume, & il avoit beaucoup de partifans dans la feptieme, qui étoit celle de Hollande. Ces fuffrages entraînerent enfin celui du grand penfionnaire, & il déclara le prince d'Orange capitaine & amiral général. Deux fautes, toutes deux capitales, accompagnerent cette démarche : de Wit en premier lieu la fit trop tard. S'il eût confenti plutôt à ce choix, il auroit gagné l'affection des peuples, qui paroiffoit attachée à cette marque de complaifance ; attiré grand nombre de vieux officiers, qu'un bruit de guerre avoit ranimés, & qui retomberent peu à peu dans leur indolence ; vaincu enfin l'oppofition que les partifans de la maifon d'Orange faifoient à la levée de vingt-fix mille hommes, puifque cette oppofition partoit de la crainte qu'on avoit d'en voir paffer le commandement en des mains étrangeres. La feconde faute que fit le penfionnaire, ce fut de donner des bornes trop étroites au pouvoir du nouveau général : par là il s'en fit un ennemi irréconciliable, & il continua à être chargé lui-même des hafards auxquels fa patrie alloit être expofée.

Tandis que les Provinces-Unies prenoient

ſi mal leurs meſures pour ſe défendre , la France multiplioit les moyens de les attaquer avec avantage. Des géographes exacts & profonds travailloient ſans interruption à dreſſer des cartes des terres de la république : point de ruiſſeau , de ravin , de buiſſon , de moindres choſes , s'il ſe peut encore , qui n'y fuſſent marquées avec une exactitude qui n'avoit point d'exemple. Les Hollandois pouvoient former des alliances qui auroient ou empêché ou retardé leurs diſgraces ; on les priva de ces ſecours par des traités. On fit plus : on arma contr'eux le roi d'Angleterre , l'évêque de Munſter & l'archevêque de Cologne : le premier fut ſéduit par l'argent qu'on lui donna pour ſes plaiſirs ; le ſecond , par l'eſpérance de faire des conquêtes & de les garder ; le troiſieme , par les conſeils du prince de Furſtemberg , évêque de Strasbourg , qui le gouvernoit. A ces précautions on joignit de nombreuſes armées , Turenne & Condé , & le plus profond ſecret.

Ces préparatifs produiſirent des événemens qui étonnerent l'Europe entiere. Tous les ſiecles ſe ſouviendront que l'an 1672 les François ſe préſenterent ſur les bords du Rhin ; qu'ils le paſſerent fiérement à la nage, en préſence d'un ennemi retranché à loiſir ;

qu'ils prirent ou dissiperent tout ce qui se présenta pour retarder leur marche victorieuse ; que des villes qui passoient pour considérables, ouvrirent leurs portes au seul nom des vainqueurs ; que trois des sept provinces furent subjuguées en aussi peu de tems qu'il en auroit fallu pour les parcourir ; & que la république entiere seroit devenue en moins de deux mois la proie des conquérans, s'ils avoient eu autant de conduite que de valeur.

Au lieu de marcher à Muyden, ce qui étoit décisif, avec la plus grande partie de leurs forces, ils y envoyerent le marquis de Rochefort avec cinq cents chevaux, qui le manqua. On s'arrêta à prendre les places qui sont sur l'Issel, tandis qu'on pouvoit pénétrer dans le cœur de la Hollande qui n'étoit pas encore inondée. Il falloit presser les expéditions, & on s'amusa à écouter des propositions de paix. Les trente mille prisonniers qu'on avoit faits aux vaincus, les laissoient sans défenseurs, & ils furent relâchés pour une somme assez modique. Le bon sens vouloit qu'on demantelât les places, & on s'obstina à y laisser des garnisons, ce qui réduisit à rien les armées, & les mit dans l'impossibilité d'agir. Enfin un peu de constance étoit nécessaire pour

finir l'entreprise, & le prince rentra dans ses états au mois d'Août avec l'élite de ses troupes.

Jean de Wit avoit vu l'orage; & s'il eût été cru, on l'auroit ou conjuré par des satisfactions convenables, ou affoibli par des précautions assorties aux circonstances. Il proposoit d'appaiser un monarque jeune, ambitieux, puissant & offensé, ou de brûler les magasins que la France avoit formés à Nuys, ce qui l'auroit mise dans l'impossibilité de commencer la guerre. Les partisans du Stadhouderat ne voulurent ni l'un ni l'autre, parce qu'ils s'attendoient à trouver dans le malheur de la patrie la ruine du grand pensionnaire, & l'élévation du prince d'Orange. Cette résistance retint de Wit dans une espece d'inaction qui lui fut reprochée depuis comme trahison, & qui n'étoit qu'une suite de son caractere pacifique, & de l'espérance qu'il ne perdit jamais de regagner la France. Ce magistrat avoit le défaut de se trop livrer à des spéculations politiques: des calculs qu'il avoit faits, lui avoient appris que les dépenses qu'on feroit obligé de faire pour conquérir les Provinces-Unies, surpasseroient les avantages qui en pourroient revenir; & il en avoit conclu en républicain intéressé, que Louis XIV pourroit être déter-

miné par ce motif à renoncer à son entreprise. Deux passions vives & ardentes qui régnoient alors dans le cœur du monarque François, l'ambition & la vengeance, n'écouterent pas les cris de l'avarice, & apprirent trop tard à de Wit, que des raisonnemens de cabinet ne sont pas toujours de sûrs garans dans les affaires d'état.

Après que le grand pensionnaire eut porté la confiance jusqu'à la témérité avant la guerre, il poussa l'abattement jusqu'au désespoir après les premiers revers. Un homme de sa réputation auroit dû mépriser & braver le danger, trouver des ressources où les cœurs ordinaires n'en voyoient point, s'ensevelir, s'il le falloit, sous les ruines de la patrie, en la défendant. La république s'étoit trouvée autrefois dans de plus grandes extrêmités, puisqu'elle avoit fait échouer la politique de Philippe II. Il étoit possible qu'elle résistât à la puissance de Louis XIV. L'Espagne, malgré sa foiblesse, faisoit des efforts; & l'empire, malgré sa lenteur, des mouvemens pour arrêter les progrès rapides du conquérant. Il n'y a que des résolutions fermes qui garantissent les états attaqués de tous côtés, & menacés d'une ruine prochaine.

De Wit fit sans doute toutes ces réflexions;

mais les lumieres de l'efprit font de peu de reffource contre la foibleffe du cœur. Entiérement occupé du mal, il n'ofoit pas voir le remede qui en pouvoit arrêter le cours. Accablé par les progrès des François, par la haine des peuples, par l'incertitude de fes amis, le penfionnaire ne vit de reffource que dans la modération du vainqueur. Par fon confeil, les États-Généraux demanderent la paix à la France : fi le vertueux Pomponne eût été écouté, on l'auroit accordée à des conditions honorables pour la puiffance qui la donnoit, mais honnêtes pour celle qui la recevoit. Malheureufement Louvois, qui étoit le miniftre favori, fe livra à toute la hauteur de fon caractere, & fit arrêter qu'on exigeroit des vaincus des chofes tout-à-fait contraires à leur honneur, à leur religion, à leur liberté.

La dureté de ces conditions déconcerta le penfionnaire & fes partifans, qui avoient efpéré & fait efpérer plus de générofité : cependant ils parurent fermes dans le parti qu'ils avoient pris. « La république ébranlée » jufques dans fes fondemens par les fecouffes » qu'on vient de lui donner, doit défefpérer, » difoient-ils, de pouvoir retarder ou » empêcher fa chûte autrement que par la » foumiffion. Nous fommes dans une égale

» impossibilité d'arracher à l'ennemi ce qu'il » a conquis, & de conserver ce qui nous » reste. Les postes à garder sont sans nombre, » & nous avons peu de troupes pour les » défendre : attaqués au-dehors par une » puissance redoutable, & au-dedans par des » séditions, comment parvenir à éviter notre » ruine autrement que par un accommode- » ment? Quelque rudes que soient les loix » que veut imposer la France, on ne les » jugera pas si déraisonnables, si l'on consi- » dere qu'elle est déjà maîtresse de trois pro- » vinces, & qu'elle le deviendra de celle de » Frise quand il lui plaira. Attendre que » toutes nos places soient prises l'une après » l'autre, c'est exposer imprudemment notre » patrie à être traitée en pays conquis. »

Quoique ces vues pacifiques fussent les vues de presque tous les gens en place, on fut déterminé à la continuation de la guerre par un accident heureux, mais inopiné. Tandis qu'on délibéroit à Amsterdam sur le parti qu'il convenoit de prendre, l'hôtel-de-ville étoit assiégé par le peuple inquiet sur une résolution dont dépendoit sa liberté. La paix entraînoit la plupart des suffrages, lorsque Gilles Valkenier & Gerard Hasselaer, deux bourgmestres vifs & intrépides, menacerent d'ouvrir les fenêtres, & d'avertir le

peuple qu'il étoit trahi. Le danger présent d'être mis en pieces par une populace furieuse, l'emporta sur celui dont on étoit menacé par les conquêtes de l'ennemi. On prit le parti de la résistance ; & cette résolution portée de ville en ville, y causa une généreuse révolution. La république n'avoit pas changé de face depuis le vif empressement qu'on avoit témoigné pour l'accommodement ; cependant la rupture prévalut partout ; & s'il y eut quelques opposans, ils furent obligés de jurer comme les autres, qu'ils sacrifieroient à la patrie leurs biens & leurs jours.

Un changement si surprenant dans les idées, étoit visiblement le triomphe du général & la ruine du pensionnaire. Depuis assez long-tems les gens éclairés, le peuple même inspiré par les partisans de la maison d'Orange, souhaitoient que toute l'autorité fût réunie dans un parti, afin qu'étant devenu le maître, il pût pousser ses desseins sans opposition, & répondre des événemens. Durant les beaux jours de la république, les vœux avoient été pour de Wit, qu'on regardoit comme l'auteur de cette félicité : la décadence des affaires avoit inspiré d'autres sentimens ; ils éclaterent pour la premiere fois à Dordrecht. Le peuple qui croyoit la

république trahie ou mal gouvernée, demanda que le prince fût rétabli dans les charges de ses ancêtres : *Vive Orange*, disoient ces séditieux : *les de Wit & leurs partisans sont la cause de nos malheurs ; nous voulons le prince pour notre Stadhouder.*

Les magistrats intimidés par ces cris & par les menaces qui les suivirent, envoyerent prier le prince de se transporter dans leur ville pour calmer, s'il étoit possible, la fureur du peuple irrité. Ce général s'en défendit long-tems, ou par scrupule de quitter l'armée, ou pour donner au feu le tems de devenir plus vif. A la fin il céda aux instances des députés, que la crainte d'être mis en pieces, s'ils revenoient seuls, rendoit plus éloquens que le desir de voir dans leurs murs l'idole de la multitude & leur successeur dans le gouvernement.

Le prince n'eut pas plutôt pris place dans le conseil, qu'il fut surpris de s'entendre demander quelles propositions il avoit à faire : il répondit qu'il étoit venu à la priere de l'assemblée pour apprendre ce qu'on pouvoit souhaiter de lui. On se borna à des complimens & à la priere de visiter les magasins & les fortifications. Il le fit, accompagné des magistrats qui s'étoient flattés que cette légere satisfaction calmeroit peut-être les agitations

du peuple, & il se dispofa enfuite à regagner fon camp. Les féditieux voulurent favoir avant fon départ s'il avoit été élevé à la premiere dignité de la république : il n'eut pas plutôt dit, avec une modération véritable ou feinte, qu'il n'étoit pas & ne pouvoit point être Stadhouder à caufe d'un ferment qui le lioit, qu'ils jurerent tous de ne jamais mettre bas les armes, qu'ils n'euffent obtenu du magiftrat l'illuftre chef qu'ils vouloient avoir. Les régens intimidés par ces nouvelles menaces, renoncerent, par un acte authentique à l'édit perpétuel, choifirent le capitaine général pour leur gouverneur, & le difpenferent du ferment qu'il avoit fait de n'accepter jamais le Stadhouderat.

Le prince d'Orange qui outroit affez fouvent les apparences de la droiture, de la religion & de la vertu, fit difficulté de recevoir cette difpenfe, quoique plus légitime que celle des miniftres dont il fe contenta. Comme les eccléfiaftiques n'ont aucun droit de rompre les fermens publics faits au fouverain, c'étoit au magiftrat feul qui les avoit exigés, à en difpenfer : mais le prince fit apparemment réflexion que cette démarche le rendroit plus agréable aux pafteurs & plus refpectable aux peuples.

Quoi qu'il en foit, on n'eut pas plutôt

levé ses scrupules, que l'acte de son élection fut signé par tout le conseil, & envoyé à Corneille de Wit, ancien bourgmestre & frere du grand pensionnaire, pour qu'il le signât. Ce grand homme qui étoit retenu dans son lit par des infirmités contractées au service de la république, refusa assez fiérement de violer un serment qu'il avoit fait au souverain, & dont il ne croyoit pas que la régence eût droit de le dispenser. En vain les députés lui représenterent qu'il devoit céder aux fureurs d'une populace armée qui environnoit sa maison, & qui menaçoit de le massacrer, cet intrépide magistrat persista à dire qu'il n'estimoit pas assez ses jours pour les prolonger par la signature d'un décret préjudiciable à la liberté. On commençoit à désespérer de le gagner, lorsque son épouse éplorée lui présenta ses deux jeunes fils, & le conjura tendrement de se conserver pour eux. Le trouvant inflexible, elle le menaça d'ouvrir toutes les portes, de se jetter avec ses enfans entre les bras des séditieux, de sauver, si elle le pouvoit, sa famille, & de l'abandonner, puisqu'il le vouloit, à une opiniâtreté inutile, & à une mort inévitable. Ces paroles prononcées avec fermeté & d'un ton tragique, l'émurent : il se laissa vaincre & signa. Il crut sauver son honneur & se réserver un

ſubterfuge pour réparer cette foibleſſe, lorſque le péril ſeroit paſſé, en ajoutant à ſon ſeing ces deux lettres, V. C., c'eſt-à-dire, VI COACTUS, *contraint par la force :* mais un miniſtre ayant expliqué au peuple ce que ſignifioient ces deux lettres, on contraignit de Wit de les effacer, & de ſigner ſimplement comme tous les autres.

Le ſoulevement de Dordrecht fut un mal contagieux qui ſe répandit par-tout. Chaque ville voulut avoir le prince d'Orange pour ſon Stadhouder, & on l'invitoit de tous côtés à venir prendre poſſeſſion de ſa nouvelle dignité. Les États-Généraux rectifierent ce que ces élections précipitées & tumultueuſes avoient d'irrégulier en confirmant l'élévation du prince. Cependant les émotions populaires ne diminuoient point : la multitude continuoit à n'avoir nul reſpect pour ſes magiſtrats ; & la rage fut pouſſée juſqu'à attenter aux jours du grand penſionnaire, qui avoit été contraire à la révolution.

De Wit fortement preſſé d'intercéder pour Vander Graef, le ſeul de ſes aſſaſſins qui eût été pris, ne voulut jamais ſe laiſſer fléchir. En vain lui répéta-t-on mille fois qu'il y auroit de la gloire à ſauver la vie d'un homme qui avoit voulu la lui ôter, & que l'occaſion étoit favorable de regagner par un trait de

clémence le cœur de la multitude qui souhaitoit vivement cet acte de générosité : il répondit toujours qu'il falloit laisser à la justice un cours libre, parce que l'impunité ne servoit qu'à rendre les scélérats & plus nombreux & plus hardis. Le peuple, ajoutoit-il, me hait sans raison; je ne veux pas regagner son amitié par une démarche qui exposeroit les jours de tous les gens en place, & que mes ennemis regarderoient plutôt comme une marque de ma foiblesse, que de la force de mon cœur ou de ma raison. La suite fit voir que le parti de la douceur auroit été le parti de la sagesse. Le peuple échauffé par le sang qu'il vit répandre, forma mille accusations injurieuses contre les deux freres: ils firent l'un & l'autre des efforts inutiles pour se justifier. Comme on est toujours coupable quand on est haï, les preuves même de leur innocence étoient des crimes aux yeux de leurs ennemis. Cette prévention détermina le grand pensionnaire à quitter sa place. Cet acte de grandeur d'ame ou de désespoir, fut le dernier de la vie de ce magistrat; il fut massacré peu de jours après, & avec lui Corneille de Wit son frere, le plus grand homme, après lui, de la république.

Je ne voudrois pas assurer après plusieurs écrivains, même modérés, que le Stadhouder avoit

avoit ordonné ou préparé cet attentat : il s'eſt toujours défendu d'avoir eu part au crime, quoiqu'il ait conſenti à en recueillir le fruit. Son caractere ne décide pas à mon gré la difficulté que forme l'hiſtoire, & je penſe que c'eſt un de ces problêmes politiques que le cœur des lecteurs réſoudra toujours.

L'inſtant de l'élévation du prince d'Orange devint comme une nouvelle époque dans l'hiſtoire des Provinces-Unies, & preſque dans l'hiſtoire générale. Les puiſſances qui avoient contribué aux malheurs de la Hollande ; celles qui les avoient ſouhaités ; celles qui les avoient vus avec indifférence ; celles qui n'avoient fait que des vœux pour ſa conſervation ; celles qui s'étoient remuées lentement en ſa faveur ; tout ſe réunit pour ſa défenſe. Ce changement arrivé ſi à propos fut attribué au génie du Stadhouder, & c'étoit l'ouvrage des circonſtances. On avoit triomphé de voir humilier les Hollandois, que leurs richeſſes rendoient arrogans ; mais on étoit déſeſpéré de l'agrandiſſement de la France. La plus foible paſſion fut à l'ordinaire ſacrifiée à la plus forte ; & parce qu'il s'agiſſoit de ſecourir la Hollande, celui qui la gouvernoit ſe trouva, ſans y avoir contribué, le lien de la ligue qui ſe forma pour elle.

Avec cet avantage, le prince d'Orange se rendit bientôt l'ame & l'arbitre de l'Europe. Il répandit par ses émissaires que les François plus puissans que n'avoit été Charles-Quint, visoient comme lui à la monarchie universelle, & s'y prenoient mieux pour y parvenir. Ce fantôme révolta l'orgueil des puissances, irrita leur jalousie, fortifia leurs soupçons, réveilla leur politique, & les disposa à former une union constante qui assurât leur tranquillité. L'adroit Stadhouder fut le centre où se réunirent toutes ces haines contre la France. Avec le nom imposant d'un systême d'équilibre qu'il imagina, il réunit les peuples les plus divisés, il gagna la confiance des cours les plus soupçonneuses, il concilia les intérêts les plus opposés, il éteignit les haines les plus implacables, il s'assujettit les esprits les plus indépendans, il anima les nations les plus languissantes, il prit un ascendant absolu sur les plus grands monarques. Le fruit de tant d'intrigues fut sensible pour la république : elle cessa d'être le théatre de la guerre, qui passa dans les états voisins.

Les partisans du prince d'Orange saisirent cet instant brillant pour assurer leur crédit, en augmentant le sien. Gaspard Fagel, qui jouissoit d'une grande considération à Harlem, disposa le sénat de cette ville à faire pro-

poser aux états de Hollande de rendre le Stadhouderat héréditaire dans la maison où il venoit de rentrer. « Tout le tems qui s'est » écoulé depuis la mort de Guillaume II, a » été un enchaînement de malheurs pour » nous, disoient les députés. Les guerres » étrangeres qui, durant vingt ans, ont » épuisé l'état, & les dissensions domesti- » ques qui l'ont déchiré ; ont ébranlé les » fondemens de la république. Les auteurs de » tous ces désastres ont subi le sort qu'ils méri- » toient : les uns ont été sagement dégradés, » les autres ont été immolés à la vengeance » publique. L'autorité qu'ils avoient laissé » avilir, a passé dans des mains habiles, » capables de la faire respecter par le citoyen, » & de la défendre contre l'ennemi. Assurons » à nos descendans le bonheur dont nous » jouissons ; que les premieres charges de » l'état soient rendues héréditaires dans l'au- » guste sang qui les a rendues si utiles aux » peuples. Venise & Genes n'ont-elles pas » leurs doges ? La Grande Bretagne a eu son » protecteur, dès qu'elle a pensé à s'ériger » en république. Le Stadhouderat est essentiel » à notre gouvernement, & nous n'avons » été si long-tems malheureux, que parce que » nous nous sommes opposés à l'élévation du » prince d'Orange. »

Ce discours rempli de sophismes pouvoit être aisément réfuté ; cependant il ne le fut pas : le parti républicain étoit trop abattu pour l'oser, & les amis du Stadhouder ne voyoient de salut pour eux que dans la continuation & l'augmentation de sa puissance. Non contens de se rendre aux invitations des députés de Harlem, ils les remercierent de leur zele. Il sembloit qu'on craignît de rentrer dans les droits de la liberté, & de manquer quelque jour de souverain. Ce n'étoit pas assez de s'être donné un maître pour le tems présent, on vouloit être assuré d'en trouver un à l'avenir, & on s'obligeoit avec toute sa postérité à obéir à tous les descendans mâles du prince d'Orange. Ainsi fut lâchement sacrifié par le magistrat un droit précieux qu'il étoit obligé de laisser aussi entier à ses successeurs, qu'il l'avoit reçu de ses ancêtres. L'exemple de la province de Hollande entraîna sur le champ la Zélande. Les trois provinces qui avoient été conquises par les François & les Munstériens, Gueldre, Utrecht, Over-Yssel, formerent ces nœuds un peu plus tard ; mais elles ne se virent pas plutôt délivrées de leurs vainqueurs qu'elles demanderent à rentrer dans l'ancienne union, dont une force supérieure les avoit détachées, & qu'elles accorderent au prince d'Orange les mêmes prérogatives.

Les ſervices que le Stadhouder avoit rendus à ſa nation, ne paroiſſoient pas au-deſſus des ſacrifices qu'on venoit de lui faire. La république s'étoit dépouillée d'une partie de la ſouveraineté pour un de ſes ſujets ; mais un ſujet devenu trop grand, a preſque toujours honte de l'être : un état qui tient le milieu entre le trône & la ſoumiſſion, eſt un état violent qui ne peut durer. Une ambition commune ſuffit alors pour travailler à franchir les bornes de l'autorité dont on eſt revêtu ; & le prince d'Orange auroit été un phénomene dans l'hiſtoire, s'il avoit pu ſe réſoudre à reſpecter les barrieres qui limitoient ſa puiſſance. Il travailla à ſon élévation ; mais, ſuivant ſon caractere profond & diſſimulé, il s'y prit ſi adroitement, qu'il fit preſque douter s'il avoit d'autre part au projet, que d'avoir laiſſé agir ſes amis.

Dès que les François eurent vuidés la Gueldre, les États-Généraux, compoſés des partiſans du Stadhouder, lui donnerent le pouvoir de réformer le gouvernement de cette province, d'éloigner des charges ceux qui lui en paroîtroient incapables, & d'en revêtir les perſonnes qu'il jugeroit propres à les remplir. Le prince d'Orange tira de cette imprudente commiſſion l'avantage de mettre à la tête des affaires des magiſtrats dévoués

à ſes intérêts. Conrad Leclerc, que beaucoup de pénétration dans l'eſprit, aſſez de politeſſe dans les manieres, une inſinuation infinie dans le caractere, rendoient propre à conduire des manœuvres importantes & difficiles, fut fait ſecrétaire des états du quartier de Nimegue. Il ſe ſervit du crédit que lui donnoit ſon protecteur, ſa place, ſon mérite perſonnel, pour diſpoſer les peuples à ſacrifier leur indépendance. On lui entendoit dire publiquement que dans l'épuiſement où ſe trouvoit la province, il lui étoit impoſſible de ſe ſoutenir par ſes propres forces; qu'il ne voyoit de reſſource pour elle que dans la protection du prince d'Orange, & qu'il ne falloit pas balancer à lui en offrir la ſouveraineté. Tout bas il diſoit à ceux qu'il ſavoit avoir le plus d'autorité, qu'il ſeroit avoué quand il le faudroit, que leurs ſervices ſeroient reconnus, & que ſi la Gueldre ne ſe hâtoit, elle ſeroit prévenue par la Hollande. Les autres émiſſaires du prince faiſoient le même manege dans les quartiers de Zutphen & d'Arnheim.

Lorſqu'on crut avoir mis les eſprits dans la diſpoſition où on les vouloit, les états de la province furent aſſemblés. Après quelques difficultés, on conféra la ſouveraineté du pays, & la qualité de duc de Gueldre au

prince d'Orange : ce beau présent fut accompagné de tous les éloges, de toutes les soumissions, de toutes les marques d'admiration & de reconnoissance qui pouvoient flatter un prince de vingt-quatre ans.

Le Stadhouder cacha sagement la joie que lui causoit l'offre qu'on lui faisoit. Il répondit aux députés de Gueldre, qu'il avoit besoin de tems pour réfléchir sur un événement de cette importance, & qu'il devoit aux autres provinces l'attention de les consulter. Il ne s'adressa pourtant qu'à celle de Hollande, de Zélande & d'Utrecht, sans doute pour leur insinuer qu'elles lui devoient les mêmes honneurs, puisqu'il leur avoit rendu les mêmes services. Il ne crut pas devoir demander l'avis de la Frise & de Groningue, parce que ces provinces avoient un Stadhouder particulier. A l'égard de Lover-Issel, le gouvernement n'y avoit pas encore été changé, & il y avoit dans la régence des membres dont il avoit raison de se défier.

Les états d'Utrecht, où le prince avoit beaucoup de créatures, consentirent unanimement qu'il acceptât la souveraineté : ceux de Hollande, après des contestations longues & ameres, se trouverent partagés ; mais la Zélande lui écrivit beaucoup & de fortes raisons pour l'en dissuader. Elle lui représenta

que les offres qu'on lui faifoit étoient incompatibles avec les loix de l'union; qu'un vain titre lui raviroit la confiance & l'affection des peuples ; que le nom de fouverain n'ajouteroit rien ou prefque rien à l'autorité dont il jouiffoit; qu'il y auroit enfin plus de gloire à refufer les propofitions qu'on lui faifoit, qu'à les accepter.

On peut juger des difpofitions du prince par la maniere dont il écrivit aux provinces après en avoir reçu les réfolutions. Sa lettre à la province d'Utrecht eft pleine de fentiment : on ne remarque que de la froideur dans celle qu'il adreffa à la Hollande : il regne beaucoup d'aigreur & de reffentiment dans fa réponfe à la Zélande. Il eft aifé de juger par cette conduite combien le prince d'Orange étoit fenfible à l'efpérance de régner : il y renonça pourtant, parce qu'il vit que les efprits s'aigriffoient tous les jours, qu'on le borneroit sûrement à la fouveraineté de la Gueldre, & qu'il réveilleroit fans retour les foupçons des provinces.

La victoire que le Stadhouder venoit de remporter fur lui-même, méritoit certainement des éloges. Je ne fuis pas de ceux qui font honneur à fa modération du parti qu'il prit dans ces circonftances; mais il eft toujours fort louable d'avoir eu le courage &

la prudence de combattre son ambition. Cependant le refus du prince qui devoit guérir les défiances publiques, les augmenta par une de ces bizarreries, dont la philosophie & la politique sont également embarrassées à trouver la cause. « Il n'est pas naturel, disoient » les républicains, que la Gueldre ait fait » par reconnoissance ce qu'on n'accorde » jamais qu'à la tyrannie. On veut faire passer » pour un sentiment unanime la résolution » de quelques esprits brouillons & intéressés. » Les foibles ont été séduits par la crainte, » les ambitieux par l'espérance, & les mieux » intentionnés par l'adresse qu'on a eue de » leur persuader qu'ils n'étoient pas en assez » grand nombre pour rien empêcher. Prétendre, comme on veut, que tout se soit fait » à l'insçu du prince, c'est une chimere; ses » agens exécutoient ses ordres, & n'ont » remué que de son consentement. Son refus » n'est pas un effet de sa modération, c'est » un refus forcé; & il n'a rejetté la souveraineté, que lorsqu'il a vu, par la disposition des esprits qu'il avoit fait sonder, » qu'on ne pouvoit l'étendre aux autres » provinces, ni la posséder même tranquillement. »

Ces discours répétés avec effusion de cœur, firent une si forte impression sur l'esprit du

peuple, qu'il passa tout d'un coup de la passion qu'il avoit eue pour son Stadhouder, à une haine aveugle & implacable : les états de Hollande même partagerent les murmures des mécontens, pour avoir biaisé dans une affaire où il s'agissoit de la ruine du gouvernement. Les choses furent poussées si loin, que les magistrats de cette province se virent réduits à faire un édit qui condamnoit à mort tous ceux qui oseroient dire, *que le prince d'Orange avoit voulu se rendre souverain du pays, & que les états de la province avoient eu intention de délibérer pour lui déférer cette souveraineté.*

Dès que le Stadhouder eut vu ses projets d'elévation renversés, il n'imagina de moyen pour soutenir son crédit, que la continuation de la guerre, & il tourna toutes ses vues de ce côté-là. Il se croyoit d'autant plus assuré de réussir, que les princes confédérés plus aigris qu'accablés par les victoires de Louis XIV, paroissoient plutôt déterminés à s'ensevelir sous les ruines de leurs états, qu'à recevoir la loi d'un monarque, qui l'offroit peut-être avec trop d'orgueil. L'empereur Léopold peu touché des malheurs des Cercles, témérairement engagés dans une guerre cruelle par ses intrigues, ne songeoit qu'à tenir sans cesse l'Europe armée contre

la France, ſous le prétexte impoſant de défendre la liberté publique. L'Eſpagne preſqu'entiérement dépouillée des Pays-Bas par ſa négligence ou par ſa foibleſſe, attendoit du ſort des armes une révolution heureuſe qui pourroit la remettre en poſſeſſion de ce qu'elle avoit perdu. Le Danemarck & le Brandebourg n'eſpéroient conſerver leurs conquêtes ſur la Suede, qu'en éloignant de leurs frontieres le François qu'ils ſavoient prêt à voler au ſecours de leur ennemi. Le parlement d'Angleterre, plus jaloux des ſuccès de la France que du commerce de la république, n'oublioit rien pour faire paſſer ſes paſſions & ſes ſentimens dans le cœur de ſon ſouverain.

Il n'y avoit que les Provinces-Unies qui penchaſſent vers la paix. Elles s'ennuyoient de fournir ſeules aux frais d'une guerre ruineuſe, qui ſembloit n'être plus que celle de leurs alliés. L'honneur de compter parmi leurs penſionnaires l'empereur, le roi d'Eſpagne, celui de Danemarck, preſque tous les électeurs, & un grand nombre de princes d'Allemagne, n'empêchoit pas qu'elles ne ſentiſſent leur épuiſement. Elles expoſerent leur ſituation aux ambaſſadeurs qui s'étoient rendus à Nimegue, moins pour rendre la tranquillité à l'Europe, que pour faire croire

qu'ils l'avoient voulu. La menace que firent les états de conclure une paix particuliere, si on ne travailloit sérieusement & de bonne foi à la paix générale, intimida les princes confédérés : la crainte que ces puissances intimidées ne se prêtassent à un accommodement, alarma beaucoup le prince d'Orange. Il fut rassuré par le chevalier Temple, qui, en qualité de ministre du roi médiateur, lui promit ou de rendre la paix impossible, ou d'en éloigner du moins la conclusion.

Ce négociateur, le plus célebre, je crois qu'ait eu sa nation, paroissoit bien capable de ce qu'il promettoit. Quoique les Anglois aient rarement la souplesse & la dissimulation que demande l'intrigue, & qu'ils appellent eux-mêmes les négociations *l'artillerie de leurs ennemis*, M. Temple étoit devenu un des premiers politiques de l'Europe. Bien éloigné de l'usage de ses compatriotes, qui se bornent à la connoissance de leur gouvernement & de leur commerce, il avoit étudié à fond les affaires étrangeres, & y excelloit. Dès qu'un homme pouvoit lui donner des lumieres ou des conseils utiles, il le recherchoit, de quelque pays qu'il fût ; & l'histoire observe qu'il n'a jamais souhaité la confiance ou l'amitié de personne, qu'il ne soit venu à bout de l'acquérir. Son esprit vif & brillant,

ſa converſation enjouée & ingénieuſe, le faiſoient paſſer quelquefois pour un homme ſuperficiel; & cette perſuaſion qu'il fortifioit le plus qu'il pouvoit, avançoit beaucoup plus ſes projets, que l'air profond & myſtérieux qu'affectent les autres négociateurs. Né avec des paſſions violentes & emportées, il employa ſa raiſon à s'en rendre maître, & ſa politique à laiſſer croire qu'il en étoit eſclave : par ces deux moyens, il avoit acquis un empire abſolu ſur ſon cœur, & beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit des autres. Son grand principe en politique étoit qu'il falloit toujours dire la vérité : l'expérience lui avoit appris que c'étoit la ſeule ruſe infaillible, & ſa délicateſſe vouloit que ce fût la ſeule digne d'un honnête homme. Plein de l'horreur qui eſt ordinaire à ſa nation pour la ſervitude, il diſtinguoit dans ſes ambaſſades le ſervice du roi, du ſervice de la patrie; & autant qu'il étoit zélé pour l'un, autant étoit-il froid & indifférent pour l'autre. On l'accuſa, peut-être avec juſtice, d'avoir pouſſé trop loin les ſentimens républicains. La paſſion qu'il avoit pour les lettres ne lui permettoit pas de diſſimuler ſon mépris pour les miniſtres publics qui négligeoient de les cultiver; il prétendoit que l'étude des hommes ſans celle des livres n'eſt pas ſuffiſante pour former

un homme d'état. Une volupté douce & recherchée, plus connue ordinairement de notre nation que de la sienne, faisoit ses délices : toujours borné à l'instant présent, il regardoit les espérances & les craintes de l'avenir comme des espérances & des craintes imaginées pour le vulgaire. Ceux qui ont le plus étudié le chevalier Temple, prétendent qu'il aimoit ses amis jusqu'à leur sacrifier sa fortune, & qu'il haïssoit ses ennemis au point de ne les pouvoir entendre nommer sans chagrin ; que ses vues en politique étoient plus justes que profondes ; qu'il étoit vain dans le succès, & aigre dans la disgrace ; que si on étoit séduit d'un côté par l'agrément de son commerce, on étoit révolté de l'autre par un ridicule amour-propre qui lui faisoit tout ramener à lui. Il fut d'une humeur douce, mais inégale ; singulier dans ses manieres & dans ses sentimens ; passionné enfin pour le plaisir & pour la gloire.

Le chevalier Temple employa tout ce qu'il avoit de pénétration & de finesse pour tenir la parole qu'il avoit donnée au prince d'Orange ; il joignit ses intrigues au cri des peuples & aux menaces du parlement pour forcer le roi d'Angleterre à se déclarer contre la France ; ce qui ôtoit jusqu'à l'espérance de voir jamais rétablir la tranquillité dans

l'Europe. Charles II qui étoit tout ce qu'il vouloit, & à qui il ne manqua que de l'ambition pour être le premier homme de son siecle, feignit de se rendre : pour persuader jusqu'à ses sujets les plus défians, il contracta des alliances, leva des troupes, leur fit passer la mer, & ordonna des prieres publiques, *pour détourner la colere du ciel que les péchés de la nation avoient irrité.* Quoique M. Temple fût instruit de la politique, des intérêts, du caractere de son roi, il se laissa éblouir par ces vaines démonstrations. La honte qu'il eut de s'être laissé tromper, le conduisit depuis dans la solitude, où se croyant uniquement occupé à faire passer à la postérité ses actions, il lui transmit ses haines & ses passions.

Les plénipotentiaires François, MM. Destrades, Croissy & Davaux, profiterent, en grands politiques, de la sécurité du prince d'Orange & du chevalier Temple son ami, pour avancer le grand ouvrage de la paix avec la Hollande. Elle fut enfin conclue à Nimegue le 10 Août 1678, malgré les brigues du Stadhouder, & les plaintes des alliés.

Le prince d'Orange désespéré d'un événement qui, de chef & d'arbitre en quelque maniere de l'Europe, le réduisoit presque à la qualité de particulier, prit un parti qui

étoit également la preuve & d'une ambition sans bornes, & d'un génie fort élevé. Il médita de surprendre le maréchal de Luxembourg avant que la nouvelle du traité ne fût bien publique. Il se promettoit les plus grands avantages de cette manœuvre pour peu qu'elle fût heureuse; de flatter le ressentiment des princes ligués que les ministres Hollandois n'avoient pu entraîner dans leurs vues pacifiques ; de forcer le roi d'Angleterre à se déclarer contre l'ennemi commun ; d'engager enfin à la tête d'une armée victorieuse les états à rentrer en guerre.

Ces idées, qui paroîtront peut-être chimériques aux yeux du vulgaire, n'étoient que sublimes : mais l'ascendant ordinaire du général François sur son concurrent, les déconcerta. Ce grand capitaine n'eut pas été plutôt averti de l'accommodement conclu à Nimegue, qu'il agit comme s'il n'y avoit plus d'ennemis à son voisinage : cette sécurité enhardit le prince d'Orange à hasarder un combat. M. de Luxembourg étoit à table lorsqu'on lui annonça l'ennemi : le coup d'œil qu'll avoit infaillible, lui fit voir à l'instant le danger de sa situation & les moyens d'en sortir. Trop dissipé le plus souvent pour prévoir les événemens, il avoit le précieux talent de les tourner tous à son avantage.

Ces

Ces coups imprévus, qui troublent l'imagination des hommes ordinaires, élevoient la sienne : il augmentoit sa réputation de ce qui auroit ruiné celle d'un autre ; & sans avancer un paradoxe, on peut assurer qu'il gagnoit à être surpris.

Le Stadhouder l'éprouva à la bataille de Saint-Denis près de Mons. Il est vrai que comme il attaquoit un ennemi désarmé, le commencement de l'action lui fut favorable ; mais la fin du combat ne répondit pas au commencement. Forcé à la retraite après quelques succès inutiles, le général Hollandois n'emporta que le regret d'une perfidie honteuse & infructueuse.

L'entreprise du prince d'Orange ne fut pas vue du même œil par-tout : ses partisans publierent qu'elle étoit héroïque, & qu'il ne pouvoit finir la guerre plus glorieusement. Ses ennemis supposant, ce qui est plus que vraisemblable, qu'il étoit instruit de la paix quand il avoit engagé ce combat, détestoient hautement une trahison si noire. Les indifférens regarderent cette action comme un coup de désespoir, par lequel il cherchoit à brouiller les affaires, & à rompre un accommodement qui l'alloit dépouiller d'une partie de son autorité, & le réduire à l'oisiveté ou au manege des factions.

Cela seroit arrivé ainsi apparemment, si le Stadhouder n'avoit pris ses mesures de plus loin, pour se ménager en Angleterre un dédommagement de ce qu'il alloit perdre en Hollande. Ce prince avoit passé la mer l'année qui précéda la paix, pour tâcher d'engager Charles II son oncle à lui donner en mariage la princesse Marie, fille aînée du duc d'Yorck, qu'on regardoit comme l'héritiere présomptive des trois royaumes de la Grande-Bretagne, le roi n'ayant point d'enfans légitimes; ni le duc, d'enfans mâles. Trop d'obstacles traversoient cette importante affaire, pour qu'il parût possible de les lever. Le duc zélé pour sa religion jusqu'à lui sacrifier trois couronnes, ne devoit pas être porté naturellement à donner sa fille à un protestant. Le roi trop indolent pour vouloir fortement quelque chose, n'étoit pas d'un caractere à faire violence à un frere pour lequel il avoit de l'inclination. Le prince d'Orange qui soufflоit dans toute l'Europe la guerre contre la France, n'étoit pas agréable à la cour de Londres, où, jusqu'au monarque, tout étoit pensionnaire de Louis XIV. La princesse Marie, qui n'avoit que quinze ans, pouvoit être aisément entraînée par l'autorité d'un pere extrêmement vif, & par l'exemple d'une mere qui étoit morte dans la communion

romaine. Milord Arlington, quoique déchu de ſa premiere faveur, conſervoit encore un grand aſcendant ſur l'eſprit du roi; & il avoit une haine invincible contre le Stadhouder, qui ne lui avoit témoigné aucune conſidération à la Haye.

Tant d'obſtacles réunis firent une impreſſion ſi forte ſur le prince d'Orange, qu'il ſe détermina à quitter l'Angleterre, ſans avoir eu le courage de faire les premieres ouvertures du deſſein qui l'y avoit conduit. Le comte de Danby combattit avec ſuccès une réſolution qu'il jugeoit imprudente : par ſes conſeils le départ fut différé, & l'affaire du mariage propoſée par lui-même au monarque. « Sire, lui dit-il, en l'abordant un gros » paquet à la main, j'ai reçu des lettres des » perſonnes du royaume les plus dévouées » à vos intérêts : perſuadées que le prince » d'Orange n'a paſſé la mer qu'en vue » d'épouſer la princeſſe Marie, elles opinent » unanimement à la lui donner. Si vous » attendez que le parlement vous demande » cette union, vous ne pourrez ni y con- » ſentir de bonne grace, ni vous y oppoſer » ſans danger. Forcez le prince & la nation » à la reconnoiſſance, en formant comme » de vous-même des liens qui leur ſont ſi » chers. Le duc d'Yorck conſentira difficile-

» ment à cette alliance ; mais avoir égard à
» ses répugnances, ce seroit trahir ses plus
» précieux intérêts. Tous les Anglois qui
» sont alarmés sur sa croyance, ont besoin
» d'être rassurés, lorsqu'ils verront une de
» ses filles unie à un prince qui est en quelque
» maniere le chef du parti protestant ; ils
» regarderont la religion du duc comme
» purement personnelle, & ne craindront
» point qu'elle passe à ses héritiers.

Le roi séduit ou intimidé par ces réflexions, céda aux prieres de son ministre, & arracha le consentement du duc d'York. Le prince d'Orange averti de ces favorables dispositions, se rendit au palais sans délai : *Mon neveu*, lui dit le monarque, *il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je veux vous donner une aide semblable à vous*, & lui déclara tout de suite sa résolution. Le dégoût que Charles avoit pour les affaires, lui en faisoit précipiter ordinairement la conclusion. La pénétration de son esprit lui fournissoit, dans la plûpart des événemens, des raisons de vouloir & de ne vouloir pas, qui le jettoient dans des réflexions qu'il ne vouloit pas faire. Pour éviter la peine qu'il avoit à se déterminer dans ces occasions, il finit en deux heures un mariage qui devoit faire la destinée de trois royaumes, & décider de la tranquillité de

l'Europe entiere. Milord Arlington, chagrin que cette affaire se fût conclue à son insçu, fit un compliment si singulier au prince d'Orange, qu'il mérite d'être rapporté. *Il y a*, lui dit-il, *certaines choses bonnes en elles-mêmes, qu'on gâte par la maniere de les faire; il y en a d'autres, au contraire, mauvaises de leur nature, & que la maniere de les faire rend bonnes : mais j'avoue que celle du mariage de votre altesse est si bonne, que de quelque maniere qu'elle fût faite, elle ne pouvoit devenir mauvaise.*

La nouvelle de cet événement portée dans les différentes cours de l'Europe y causa de la joie, du chagrin ou de la surprise, selon les suites qu'on crut qu'il auroit. La France qui éclata d'abord contre cette alliance, se radoucit aussitôt qu'on lui eut fait entendre que l'esprit du prince d'Orange seroit infailliblement ramené par ce moyen à des vues modérées & pacifiques. Les alliés ne douterent point que le roi ne cédât aux sollicitations de son neveu & aux vœux de son peuple, & qu'il n'abandonnât enfin les intérêts de Louis XIV. Les Provinces-Unies furent alarmées pour leur liberté : elles soupçonnerent leur Stadhouder d'avoir pris avec la cour de Londres des mesures secretes pour les asservir. Les Anglois furent par-

tagés : les catholiques & les royaliſtes craignirent pour leur religion & pour le trône : les presbytériens & les républicains furent raſſurés contre la perſécution & le deſpotiſme : les vrais citoyens, tous ceux qui aimoient ſincérement leur patrie, virent avec chagrin un aſyle ouvert à tous ceux qui l'auroient troublée ; ils ſoupçonnerent ce qui arriva, que les eſprits inquiets & inconſtans, plus communs dans la Grande-Bretagne qu'ailleurs, iroient porter leurs mécontentemens au prince d'Orange, qui étoit d'un caractere à s'en déclarer vengeur. Tels furent en effet les moyens qui le placerent ſur le trône.

Il faut tout dire : le roi Jacques par ſa conduite avoit rendu la révolution facile. Ce prince avoit aſſez légérement entrepris de changer la religion & les loix de ſes royaumes ; ſa précipitation, ou l'incapacité de ſon conſeil, le fit échouer. Naturellement haut & violent, il regarda comme indigne d'un ſouverain les ménagemens adroits qui gagnent les peuples. Il confondit la fierté avec la grandeur, & l'opiniâtreté avec la conſtance. Il n'eut jamais la patience d'attendre les occaſions, ni le courage ſouvent louable de céder aux difficultés.

Devenu roi de la Grande-Bretagne,

Guillaume ne dédaigna pas la place de Stadhouder. En usurpant l'un, il conserva l'autre, & il alloit se consoler souvent à la Haye des chagrins qu'on lui donnoit à Londres. On a dit, pour justifier ses fréquens voyages, qu'il n'étoit que Stadhouder en Angleterre, & roi en Hollande. Les Anglois en effet ne l'estimerent que médiocrement ; & il me paroît qu'ils sont les seuls qui l'aient bien connu, & qui aient jugé sainement de son caractere & de ses lumieres.

Je ne craindrai point d'avancer que la flatterie plus que la vérité a tracé tous les portraits qu'on nous a donnés jusqu'ici de ce prince célebre. Ses ennemis même se sont laissés entraîner par le torrent, & ont copié sans discernement ce qui avoit été hasardé par ses pensionnaires. Il fut la preuve que le bonheur se mêle des réputations comme des fortunes, & qu'un roi médiocre peut jouir de la plus brillante réputation dans l'histoire. Justifions cette espece de paradoxe par des traits empruntés de ses propres panégyristes. Sa physionomie prévenoit en sa faveur ; mais ses manieres le trahissoient ; il les avoit fieres, austeres, rebutantes, mêlées malgré cela d'un air de finesse ; toujours mauvais, quoique la finesse même soit souvent utile. Il parloit peu & désagréablement ; c'étoit le résultat

de ſon éducation, de ſon indolence & de ſa fierté. La diſſimulation à laquelle on l'avoit accoutumé dans ſa jeuneſſe, lui fut quelquefois auſſi funeſte qu'avantageuſe : ſi les Hollandois l'honorerent du nom de ſageſſe, les Anglois la déteſterent comme défiance. Il eut plus de pénétration pour connoître les hommes, que de talent pour les gagner : l'inflexibilité de ſon caractere ne lui permettoit pas de ſe plier à leurs goûts, à leurs vues, à leur génie. On ne peut pas avoir moins d'intention, ni plus de diſcernement qu'il en avoit : il imaginoit mal, mais il jugeoit bien. Son eſprit n'avoit pas aſſez d'étendue pour embraſſer pluſieurs objets ; & il ne parvint à connoître les différentes cours de l'Europe, qu'en ignorant l'intérieur des états qu'il étoit chargé de conduire ou de gouverner. Le grand art des ſouverains, l'art de former les hommes, lui fut tout-à-fait inconnu. Les talens ſous ſon regne ne donnoient nul droit aux honneurs : ils étoient décernés par l'humeur & par le caprice ; ce prince cherchoit moins des miniſtres habiles, que des courtiſans ſoumis. Il porta la prévention pour ou contre auſſi loin qu'elle pouvoit aller, & une premiere impreſſion ne fut jamais effacée : il aimoit ou il haïſſoit ; il eſtimoit ou il mépriſoit ſans retour. La guerre

ne fut pas son côté brillant ; il ne forma presque point de siege qu'il ne levât, ne donna point de bataille qu'il ne perdît, ne se mesura avec aucun général sans être battu. C'est avoir fini son éloge militaire, que de dire qu'il fut brave ; encore l'étoit-il moins par héroïsme que par religion : il étoit prédestinatien. Ses succès ne prouvent pas autant qu'on le prétend l'étendue de son génie. Le hasard seul le fit Stadhouder. L'irrésolution de Jacques II le plaça sur le trône où il se repentit plusieurs fois d'être monté. De l'aveu de tous les Anglois, il y montra une grande inapplication, beaucoup d'humeur, & très-peu de capacité. Sa haine contre la France lui tint lieu de tous les talens. Elle le fit l'ame d'une puissante ligue, lui attacha tous les ennemis de Louis XIV, & lui donna tous les réfugiés pour panégyristes.

De tous les Stadhouders, Guillaume fut celui qui eut le plus d'ambition, & un de ceux qui respecterent davantage la liberté ; il vouloit pourtant régner : mais il trouva plus de facilité à détrôner le roi son beau-pere, qu'à asservir les Provinces-Unies. L'imprudence de Jacques II fut le salut de la république.

GUILLAUME CHARLES-FRISON,

PRINCE DE NASSAU-ORANGE,

Sixieme Stadhouder, Capitaine & Amiral général en 1747.

LES Hollandois aveuglés ſur leurs plus précieux intérêts, par l'adreſſe de Guillaume III, ne s'apperçurent pas, même après ſa mort, qu'ils étoient trompés. Le rôle brillant qu'ils avoient joué avant la paix de Riſwick, avoit formé le preſtige : le rôle heureux qu'ils jouoient dans la grande guerre d'Eſpagne, entretenoit l'illuſion. Ils ne s'apperçurent pas qu'ils s'épuiſoient pour la maiſon d'Autriche & pour l'Angleterre ; qu'ils ne partageoient pas même la gloire des avantages preſque miraculeux, qu'on remportoit chaque jour ſur la France : que l'éclat de tant de ſuccès rejailliſſoit tout entier ſur leurs alliés, & plus particuliérement ſur les grands capitaines, qui préparoient & qui aſſuroient les victoires, mylord Malboroug & le prince Eugene.

Ces guerriers ſi célebres eurent tous deux des avantages ſinguliers, avec leſquels il eſt

presque impossible de ne pas vaincre. Tous deux jouissoient au plus haut dégré de l'estime & même de la familiarité de leurs souverains. Tous deux étoient absolus dans les opérations militaires, & n'étoient gênés, ni par l'éloignement de la cour, ni par les caprices ou l'ignorance des ministres : tous deux composoient à leur gré leurs armées, & se choisissoient eux-mêmes des lieutenans : tous deux avoient acquis la confiance de leurs troupes à un point qui ne pouvoit augmenter : tous deux enfin brûloient d'une même ardeur pour la gloire : mais ils avoient des talens différens pour en acquérir.

Eugene avoit un courage réfléchi & raisonné, si je puis m'exprimer ainsi ; il prodiguoit sa personne dans l'occasion, mais ne l'exposoit pas sans nécessité : l'intrépidité de Malboroug étoit moins louable ; trop souvent il étoit soldat où il n'eût fallu n'être que général. Le premier avoit l'esprit de détail aussi-bien que celui des grandes vues; rien n'étoit au-dessous de ses soins, ni au-dessus de son génie : le second abandonnoit un peu plus à des subalternes ; il ne paroissoit occupé que des grandes opérations. L'un mettoit plus de systême dans ses idées ; il n'ouvroit jamais une campagne sans en avoir prévu & discuté jusqu'aux moindres événe-

mens : l'autre penfoit en général au terme qu'il fe propofoit; le hafard & les circonftances lui fourniffoient les moyens pour y arriver. Le général Autrichien avoit un talent fupérieur à former de grands officiers, & à les employer chacun felon fa capacité; également attentif & jufte à punir & à récompenfer à propos : le général Anglois auroit craint de fe faire des rivaux en travaillant à laiffer des fucceffeurs; il diffimuloit ou pourfuivoit les fautes felon fes intérêts, & s'approprioit tous les fervices. On admiroit d'un côté un capitaine unique dans l'art des fubfiftances, qui faifoit régner l'abondance où tous les autres périffoient de mifere; qui fourniffoit aux dépenfes de la guerre par la guerre même : de l'autre on étoit étonné de voir un général qu'on ne laiffa jamais manquer d'argent, de vivres, d'armes, & de troupes. Celui-ci étoit également attentif à approfondir le caractere des généraux ennemis, & habile à régler fes démarches fur fes découvertes : celui-là plus préfomptueux, regardoit cette étude comme peu néceffaire; il ne connoiffoit qu'une maniere de faire la guerre, & il s'en fervoit dans toutes les occafions. Toute l'Europe fait que l'un étoit le général le plus rufé de fon fiecle, le plus habile dans le paffage des rivieres,

le plus fermé dans la disgrace : l'autre eut rarement occasion de faire usage de ces talens ou de ces vertus, & il est douteux s'il les avoit. Eugene renonça au mariage, parce qu'il le croyoit funeste à la gloire d'un général : il avoit accoutumé de dire que les amoureux étoient dans la société civile, ce que les fanatiques sont dans la religion, des cerveaux bouleversés. Malboroug dut une partie de ses succès à la duchesse son épouse, dont l'adresse lui assuroit la faveur de la reine, & dont la vivacité accéléroit les secours du parlement.

Les exploits de ces deux grands généraux amenerent le traité d'Utrecht. Il fut traversé par les Hollandois avec une fierté déplacée, qui leur attira le mot si connu du cardinal de Polignac : *Messieurs, nous traiterons chez vous, nous traiterons sans vous, & nous traiterons de vous.* Cette paix qu'ils regardoient comme si funeste à leur république, en fut le salut. Elle leur découvrit les plaies qui avoient affoibli leur état, & qui l'alloient ruiner. Ils virent alors ce qu'ils n'avoient presque pas soupçonné : des finances si dérangées, que trente ans de paix & d'économie n'ont pas réussi à les rétablir : une dépopulation si excessive, qu'on manquoit de bras pour les travaux les plus essentiels :

une marine ſi affoiblie, qu'il a été impoſſible de la ranimer : un commerce ſi reſſerré, qu'on n'a pas réuſſi depuis à lui rendre ſon étendue. Une réflexion qui paroît qu'on n'avoit pas faite juſqu'alors, éclaira ſubitement les eſprits : on s'apperçut que ce qui ne faiſoit que ſuſpendre le commerce de la France, ruinoit pour toujours celui des Provinces-Unies. La premiere de ces deux puiſſances doit autant ſon opulence aux richeſſes de ſon terroir, qu'à l'induſtrie de ſes habitans ; ſes voiſins ne ſe peuvent paſſer ni de ſes denrées, ni de ſes manufactures : d'où il arrive que ſi quelques branches de ſon commerce ſont interrompues durant la guerre, la paix leur redonne néceſſairement une nouvelle activité. Les Hollandois bornés par la ſtérilité de la terre qu'ils habitent, au trafic des marchandiſes étrangeres, voient leur crédit tomber inſenſiblement dès qu'ils ſont en armes. Les peuples réduits à aller chercher eux-mêmes ce qu'on n'a pas la facilité de leur apporter, s'accoutument à la mer & aux affaires : ils s'élevent bientôt ſur les ruines de la nation laborieuſe, que leur pareſſe & leur ignorance avoit trop longtems enrichie.

La république eut un coup d'œil peut-être encore plus affligeant : elle s'apperçut

que ſes tréſors, ſes ſoldats, ſes flottes, tout avoit été prodigué pour le peuple dont elle doit le plus craindre l'élévation, & pour celui dont elle ſouhaitoit davantage l'abaiſſement; je veux dire l'Angleterre & la France. En effet, par le contrat de l'Aſſiento, l'acquiſition de Gibraltar & de Port-Mahon, le commerce Anglois a pris ſur celui des Provinces-Unies un aſcendant qui paroît incroyable. Les François d'un autre côté, ont acquis en quelque ſorte les forces qu'on n'a pas enlevées à Philippe V, car l'Eſpagne qui ſe feroit ſans doute conduite ſelon ſes anciens intérêts, ſi on ne l'eût pas affoiblie, s'eſt vue forcée de ſe lier à la France; & il y a apparence que c'eſt pour toujours.

Il eſt vrai que les Hollandois obtinrent ce qu'ils jugerent indiſpenſable pour aſſurer leur tranquillité : mais il n'eſt pas encore bien décidé chez les politiques, que la barriere ſoit un avantage. Les Pays-Bas défendus par les Autrichiens, n'épuiſeroient pas la Hollande, & ſeroient peut-être un meilleur rempart pour elle. Quoi qu'il en ſoit de cette réflexion, la république ſentit ſon épuiſement: le dernier Stadhouder l'avoit cauſé; le Stadhoudérat fut proſcrit, & déteſté avec éclat dans l'occaſion que je vais dire.

Depuis long-tems la maiſon de Naſſau

formoit deux branches dans l'étendue des Provinces-Unies. Lorſque l'aînée, qui étoit celle d'Orange, finit par la mort de l'uſurpateur du trône de la Grande-Bretagne ; la cadette, qui étoit celle de Naſſau, hérita d'une partie de ſes biens & de ſon crédit. Le Stadhoudérat de Friſe qu'elle avoit toujours eu, & celui de Groningue, qu'elle avoit poſſédé par intervalle, ne lui avoient valu juſqu'alors qu'une conſidération aſſez médiocre. Elle réunit enfin les partiſans des deux branches, & en forma un tout redoutable à la liberté. Cependant, pour ne pas donner de l'ombrage à la république qui étoit en garde, on affecta aſſez long-tems & aſſez bien, une modération qui n'étoit rien moins que ſincere. Lorſqu'en 1722, la défiance parut ſuffiſamment endormie, ou tout-à-fait diſſipée, on agit auprès de la province de Gueldre, pour la porter à élire Guillaume Charles-Friſon, prince de Naſſau-Orange, pour Stadhouder particulier.

De tout tems cette province a eu plus de penchant que les autres pour le Stadhoudérat. Elle a cherché dans la protection de la maiſon d'Orange, un éclat auquel la ſtérilité de ſon terroir & la médiocrité de ſon commerce, ne paroiſſoit pas l'avoir deſtinée. En poſſeſſion du premier rang dans l'union, elle a

cru

cru n'en pouvoir foutenir la dignité que par ce moyen. Sa nobleffe, qui eft plus nombreufe & moins puiffante que celle des autres provinces, a contribué à fortifier ce penchant : rarement admife dans le gouvernement civil, la cour & la guerre lui ont paru les deux feuls chemins à la fortune, & on n'y arrive que par le Stadhouder. De cette maniere, les nobles de Gueldre fe font accoutumés à regarder leur général comme toute la république, & à voir dans leur chef un fouverain.

Des peuples qui tiennent fi peu à la liberté, n'ont pas befoin de puiffans motifs pour être déterminés à fe donner un maître. On n'en eut pas plutôt fait l'ouverture aux états de Gueldre, qu'ils fe préparerent ouvertement à l'élection d'un Stadhouder. Une réfolution fi peu attendue, alarma toutes les provinces : celle de Hollande, que l'éclat de fon commerce a rendue comme l'ame de la république, fit les derniers efforts pour empêcher cet événement. Les raifons dont elle fe fervit pour prévenir ce malheur, feront toujours une preuve fenfible de fon averfion pour le Stadhoudérat.

Cette province écrivit aux états de Gueldre, que le changement qu'ils méditoient de faire dans leur gouvernement, auroit infailliblement

des suites funestes ; qu'ils verroient se former dans leur sein deux factions violentes, dont l'une appuieroit, & l'autre combattroit cette nouveauté : que ces aigreurs passeroient jusques chez leurs voisins, & pourroient causer un bouleversement général dans la république ; que les semences de discorde qui avoient été facilement étouffées, lorsque les différentes parties de l'union se conduisoient par le même esprit ; deviendroient peut-être éternelles, si on se voyoit dans des principes opposés : que l'état s'étoit passé vingt ans de suite de Stadhouder, & qu'il n'avoit pas laissé de faire une guerre glorieuse & une paix avantageuse : que quand il seroit vrai qu'il y auroit des vices dans le gouvernement actuel, il n'étoit pas décidé qu'un maître qu'on se donneroit y remédiât mieux que le magistrat. La lettre finissoit par demander une conférence entre quelques députés des deux provinces, dans laquelle on promettoit de détruire sans peine les prétextes qui se soient allégués pour le changement de gouvernement.

Cette lettre n'eut pas le succès qu'on s'en étoit promis. Les mauvais citoyens qui avoient rendu les représentations nécessaires, furent assez adroits pour les rendre inutiles. Les états de Gueldre se crurent outragés par des

conseils généreux qu'ils n'avoient pas demandés, qu'ils avoient même craints. Ils précipiterent leur élection ; & les alarmes des autres provinces avancerent de quelques mois la proclamation du nouveau Stadhouder. Heureusement pour la république, ce choix ne trouva ni partisans, ni imitateurs. Borné au Stadhoudérat de Frise, de Groningue, & de Gueldre, le prince d'Orange influoit assez peu dans les affaires générales, lorsque la mort de l'empereur Charles VI, changea la face de l'Europe.

Ce prince avoit craint depuis long-tems que ses états ne fussent un jour divisés, parce qu'il ne laissoit point d'héritier mâle. Pour prévenir ce malheur qu'il regardoit comme la ruine de sa maison, il imagina une loi qui assuroit l'indivisibilité de ses possessions. On auroit cru impossible de faire goûter cet arrangement : cependant la cour de Vienne employa si adroitement la hauteur & la politique, le poids de son crédit & le sacrifice de quelques cessions, qu'elle vint à bout de faire garantir la pragmatique-sanction par les principales puissances de l'Europe, par la France même.

Ces garanties qui portoient sur une injustice criante, étoient visiblement nulles : aucune couronne n'étoit en droit d'appuyer

un nouvel ordre de succession que l'empereur n'étoit pas en droit d'établir. Aussi la maison de Baviere qui étoit appellée par Ferdinand premier à sa succession, dans la supposition que sa descendance masculine vînt à manquer, trouva-t-elle des défenseurs. Si l'Allemagne eût connu alors ses vrais intérêts, elle ne se seroit pas contentée d'ébaucher l'ouvrage de sa liberté, en transportant la couronne impériale dans la maison de Baviere : elle eût consommé son bonheur en s'armant avec la France contre la pragmatique-sanction, & en enlevant à la cour de Vienne une partie de ses domaines, pour lui ôter le moyen de s'emparer une seconde fois du trône impérial, & de le rendre en quelque sorte héréditaire.

La foiblesse ou l'aveuglement du corps germanique, sauva la nouvelle maison d'Autriche. Il convenoit peut-être à la France de redonner à l'empire tout son éclat malgré l'empire même : mais le cardinal de Fleuri craignit de rendre son maître odieux par des traits de hardiesse & de vigueur, après lui avoir gagné par sa souplesse & sa modération, la confiance de presque toute l'Europe. Si ce ministre eût osé davantage, la guerre étoit presqu'aussitôt éteinte qu'allumée : par des ménagemens déplacés, il ternit sa répu-

tation, & ruina le ſeul ſyſtême de politique qu'on pût ſuivre avec ſageſſe & avec ſuccès.

L'électeur de Baviere, maître de la haute Autriche, menaçoit la baſſe, & pouvoit tout envahir juſqu'à Vienne même; le cardinal, amuſé par les offres de la reine de Hongrie, & ſéduit par des apparences de confiance, détourna d'un autre côté les armes du vainqueur. Le roi d'Angleterre, alarmé pour ſes états d'Hanovre, offrit de ſigner une neutralité : on ſe contenta de ſa parole; & on auroit dû exiger des ôtages, ou même quelques places de ſon électorat, pour s'aſſurer de ſon inaction. Le roi de Pruſſe, que la circonſtance des affaires & l'élévation de ſon génie avoient rendu l'allié néceſſaire de la France, fut déterminé à un accommodement particulier par les ſoupçons qu'on lui inſpira, en s'engageant dans des négociations inutiles, dont on lui déroboit la marche. Il falloit agir de concert avec la cour de Madrid, & s'aſſurer du paſſage des Alpes : pour ne pas entrer en guerre avec l'Angleterre, on n'appuya point les Eſpagnols en Italie, & on ne fit pas d'aſſez grands efforts ou des promeſſes aſſez ſéduiſantes, pour gagner le roi de Sardaigne. Il étoit facile de conquérir les Pays-Bas avant que les puiſſances maritimes fuſſent en état de s'y oppoſer; & on

compta tellement ſur la ruine de la reine de Hongrie, qu'on ne fit aucune augmentation dans les troupes de France, & qu'on ne déploya aucune des reſſources de cette puiſſante monarchie.

Toute l'Europe ſait que ces fautes changerent la face de la guerre. Les François réduits à quitter l'Allemagne, où ils avoient fait d'abord de ſi grands progrès, ne parurent plus occupés que de la défenſe de leurs frontieres. Les États-Généraux qui avoient abandonné la reine de Hongrie, lorſqu'on croyoit ſes affaires déſeſpérées, méditerent de la ſecourir, lorſqu'ils crurent la circonſtance favorable pour accabler la France; & après avoir laiſſé entrevoir la crainte qu'ils avoient de cette couronne, ils firent éclater la haine qu'ils lui portoient. Si la république n'avoit eu en vue, comme elle le publioit, que la conſervation de ſes barrieres & la ſûreté de ſes provinces, elle pouvoit continuer à jouir de la paix. Louis XV n'avoit aucun deſſein ſur les Pays-Bas; & pour en convaincre les eſprits les plus défians, il offrit Dunkerque en ôtage : mais les chimériques projets qu'on avoit formés à Vienne & à Londres, furent propoſés d'une maniere aſſez ſéduiſante aux États-Généraux, pour les déterminer à joindre un corps de vingt mille hommes aux troupes

qui se préparoient à faire une invasion en Alsace & en Lorraine.

La province d'Utrecht alarmée par une résolution si violente, fit représenter par ses députes, « que puisque la cour de Vienne » avoit été pressée inutilement depuis bien » des années de remplir les engagemens qu'elle » avoit contractés envers la république, on » n'étoit pas en droit d'exiger que la répu- » blique satisfît aux obligations qu'elle s'étoit » imposées par le traité de garantie; à moins » que l'on ne supposât que la bonne foi dût » servir de regle à l'une des parties contrac- » tantes, & que l'autre pût s'en dispenser » dans des traités dont les obligations sont » réciproques : que l'on ne pouvoit trop » craindre de se voir enveloppé dans une » guerre qui entraîneroit infailliblement la » ruine totale de la république : que l'on » devoit éviter avec un très-grand soin tout » ce qui pourroit causer quelque soupçon ou » quelque juste sujet d'offense aux puissances » amies de la république : que cette attention » étoit particuliérement nécessaire dans un » tems où on se donnoit tant de mouve- » mens, pour engager la république à con- » courir à des mesures contre une puissance, » dont l'état depuis long-tems n'avoit pas » reçu le moindre sujet de plainte : qu'il étoit

» sur-tout important de ne point accorder » de secours de troupes à la reine de Hongrie, » puisque par-là on offenseroit la France, » dont l'amitié étoit d'une extrême impor» tance pour la république. Que si on pre» noit des engagemens préjudiciables au repos » de l'état, la province se verroit forcée de » protester contre tout ce qui auroit été fait, » pour n'être pas responsable des suites » funestes que pourroit avoir une conduite » si peu mesurée. »

Les oppositions des députés d'Utrecht furent à peine écoutées : leur voix fut étouffée par celle des ministres Autrichiens & Anglois. La séduisante autorité de ces étrangers l'emporta sur les sages alarmes des vrais citoyens. Ces derniers, après avoir vu passer vingt mille hommes en Allemagne contre leur sentiment, eurent le chagrin d'apprendre que la république ne destinoit pas seulement à l'abbaissement de la France toutes les troupes qu'elle avoit sur pied, mais encore beaucoup de corps étrangers qu'elle prenoit à son service.

Quelque grands que fussent ces sacrifices, ils ne parurent pas suffisans aux cours de Vienne & de Londres. Ces deux puissances se trouvoient dans une de ces situations cruelles, dont on ne peut sortir que par

beaucoup d'audace, de bonheur, ou d'habileté. Les François & les Efpagnols, maîtres de la meilleure partie de l'Italie, étoient fur le point d'accabler le roi de Sardaigne : on conferva cet allié chancelant en lui fourniffant des fecours fuffifans pour fe foutenir. Le roi de Pruffe, à la tête de cent mille hommes, fe rendoit redoutable dans le cœur de l'empire. L'électeur de Saxe honteufement trahi, fut forcé de fe prêter à un accommodement auffi contraire à fes intérêts, que favorable à ceux des maifons d'Autriche & d'Hanovre. La conquête des Pays-Bas par les François, dépouilloit la reine de Hongrie d'une partie de fes domaines, & ruinoit les mefures qu'avoient pris les Anglois pour s'y affurer un établiffement. On efpéra de regagner ce qu'on avoit perdu, fi on pouvoit engager les Provinces-Unies dans une guerre ouverte : pour y réuffir, les troupes battues à Fontenoy & ailleurs, fe réfugierent fur les terres de la république.

Cette retraite mettoit le vainqueur en droit d'entrer en Hollande ; la bonne politique lui confeilloit peut-être cette entreprife, & la fupériorité de fes forces lui en garantiffoit le fuccès. La modération du monarque ne fut pas ébranlée par des efpérances fi bien fondées : Louis XV qui aimoit mieux être

Titus qu'Alexandre ; qui par choix a toujours été un bon roi, & que la néceſſité a forcé à devenir conquérant, ne s'éloigna pas de ſes vues pacifiques en cette occaſion. Il eſſaya de faire ſentir aux Hollandois l'injuſtice d'une partialité ſi ſenſible ; & il n'oublia aucune des inſinuations qu'il crut propres à ramener ces républicains à leurs vrais intérêts. Leur opiniâtreté laſſa enfin ſa patience ; & il ſe détermina à entrer à la tête de ſes armées dans la Flandre Hollandoiſe.

Les partiſans de la maiſon d'Orange avoient ſouhaité, peut-être même préparé cet événement. Le peuple toujours mécontent du gouvernement actuel quel qu'il ſoit, adopta leurs vues, reçut leurs impreſſions : & la multitude accoutumée à ſe faire craindre, ſi elle ne craint point, demanda tumultuairement que le prince d'Orange fût mis à la tête de la république.

Perſonne n'ignore que la Hollande ſe vit dans cette occaſion en proie à deux factions, dont l'une vouloit & l'autre ne vouloit pas un Stadhouder. Chaque partie appuyoit ſon ſentiment ou ſa paſſion de quelques raiſons aſſez ſpécieuſes. Le lecteur éclairé pourra juger de leur ſolidité par l'expoſition que nous en allons faire. Pour écarter loin de nous tout ſoupçon de partialité, nous

pouvons aſſurer qu'un écrivain avoué des Provinces-Unies nous ſert de guide.

Les partiſans du Stadhoudérat ſe fondent principalement ſur les uſages uſités de tout tems dans leurs provinces, leſquelles étoient autrefois conjointement gouvernées par leurs comtes & par le peuple. Lorſqu'elles s'unirent pour recouvrer leur liberté & pour aſſurer leur religion, elles voulurent retenir, au moins en partie, leur ancienne forme, & ſe donnerent un Stadhouder. De brillans ſuccès juſtifierent cette réſolution. Guillaume I jetta les *fondemens* de l'état. Maurice en éleva les *murs*. Frédéric Henri en plaça le *toît*. Guillaume II fit reconnoître ſon indépendance par l'Eſpagne même à Munſter. Les ſoixante-quatorze ans que dura le Stadhoudérat, furent, ſans interruption, des tems de bonheur & de gloire ; & aſſez ſouvent de l'un & de l'autre enſemble. Cette dignité fut ſupprimée environ vingt-deux ans, durant leſquels la république ſe vit miſérablement déchirée par les diſſenſions civiles, & preſque entiérement ruinée par des guerres étrangeres. Trois de ſes provinces avoient ſubi le joug du vainqueur ; & les autres étoient comme aſſurées du même ſort, lorſque l'élection d'un Stadhouder retira l'état de ſes ruines. Guillaume III devint le reſtaurateur

d'un état, dont ses ancêtres avoient été les fondateurs & les défenseurs.

A l'expérience du passé, on ajoute des raisonnemens politiques sur l'avenir. Chacune des sept provinces, dit-on, est souveraine & indépendante des autres; elle peut avoir, & a réellement des intérêts à part. N'est-il pas dangereux qu'elle cherche son avantage particulier plutôt que celui de l'union commune? Il faut donc un Stadhouder qui resserre les liens qui unissent les différentes parties de la confédération; qui soit un centre où tout aboutisse; qui accélere les délibérations dans les périls pressans; qui dirige tous les efforts vers un même but; qui fasse en un mot un état de plusieurs états.

D'ailleurs, un Stadhouder distingué par sa naissance & par son mérite, honore la république qu'il représente. Les puissances armées croient voir plus de sûreté dans l'alliance qu'elles contractent avec les états, quand un auguste chef en devient le nœud. Les ministres étrangers trouvent plus commode de n'avoir ordinairement à traiter qu'avec lui dans le cours de leurs négociations. Le magistrat éclairé par un œil attentif & pénétrant, porte dans l'exercice de son emploi plus de soin & plus de droiture. Le militaire enfin est bien aise d'avoir pour témoin

de ſes ſervices celui qui a le pouvoir de les récompenſer ; il aime mieux dépendre d'un général qui connoît & qui ſait la guerre, que d'un magiſtrat pacifique qui ne ſait que la loi.

Dès qu'une fois il eſt prouvé que le Stadhoudérat eſt un avantage, les amis de la maiſon d'Orange ſoutiennent qu'il n'y a pas à délibérer ſur le choix d'un Stadhouder. Les exploits, les ſervices, la puiſſance, les vœux des peuples, le cri des gens de guerre, les alarmes des ennemis de la république, tout déſigne le ſang d'Orange. Les héros de cette maiſon ſemblent revivre dans leur héritier ; & les occaſions ont ſeules manqué à ſes talens & à ſes vertus. Telles ſont les raiſons dont on ſe ſervit pour procurer l'élection d'un Stadhouder : voici ce qu'on penſoit, mais qu'on n'oſoit pas tout-à-fait dire, pour l'empêcher.

Il a été un tems où les Provinces - Unies, comme le reſte des Pays-Bas, obéiſſoient à des maîtres qui régnoient encore ſur d'autres peuples : des gouverneurs étoient alors néceſſaires dans la partie de leurs états que ces princes n'habitoient point. Depuis que nos ſouverains vivent au milieu de nous, il paroît inutile, & même ridicule, de remettre en d'autres mains les ſoins du gouvernement. Guillaume I, malgré ſes ſervices & ſon

mérite, n'auroit jamais été élevé à la place de Stadhouder, si on ne l'y avoit trouvé placé par Philippe II. Lorsque cette charge fut devenue vacante, on ne pensa point à la remplir; & sans les hauteurs & les trahisons de Leycester, Maurice ne l'auroit pas occupée. L'ambition de Guillaume II fit proscrire le Stadhoudérat, par un édit qui devoit être perpétuel: mais Guillaume III s'y fraya un chemin par la haîne qu'il inspira contre les illustres freres MM. de Wit. Son administration ressembloit assez à la royauté: & si l'Angleterre ne lui eût offert un trône, ou s'il eût eu un fils dont les intérêts eussent vivement sollicité son ambition, il y a longtems que la république ne seroit plus libre.

Depuis plus de quarante ans que les Provinces-Unies sont sans Stadhouder, leur bonheur a-t-il diminué? N'ont-elles pas glorieusement terminé une guerre difficile & onéreuse, dans laquelle la passion de Guillaume III les avoit témérairement engagées? A la considération dont elles jouissoient chez leurs alliés, n'ont-elles pas ajouté, par leur modération & leur équité, la confiance de leurs voisins? L'Europe s'est vue malheureusement le théatre de plusieurs guerres: la république y a-t-elle pris d'autre part que de les finir? Ses finances dérangées par l'ambi-

tion des Stadhouders, ont commencé à se rétablir. L'union, si souvent troublée dans ses provinces, a eté parfaite. Ses citoyens contens du gouvernement, n'ont pas hasardé une seule démarche pour le troubler. Tout a été dans l'ordre.

On ne nie pas pourtant qu'un Stadhouder ne puisse procurer quelque avantage à la république : mais combien les inconvéniens d'une telle administration ne sont-ils pas à craindre ? L'ambition de régner ne peut-elle pas séduire un Stadhouder qui jouit déjà d'un pouvoir sans bornes ? Ne suscitera-t-il pas, n'éternisera-t-il pas des guerres meurtrieres & ruineuses, qui le rendent le maître, & comme l'arbitre de la république ? Ses vues particulieres n'entraîneront-elles jamais l'état dans des démarches contraires à ses intérêts ou à sa gloire ? Dans la distribution des graces, ne préférera-t-il pas des courtisans à des citoyens, ses passions au bien public ? N'affoiblira-t-il pas insensiblement dans les peuples l'amour de la patrie, par sa tyrannie ou par ses caresses ?

On peut ajouter que quand même la situation des affaires exigeroit un Stadhouder, c'est moins dans la maison d'Orange que par-tout ailleurs qu'il faudroit le prendre. La république en cherchant un bras assez

brave pour la défendre, doit écarter un bras assez puissant pour la subjuguer. Ce qu'elle a éprouvé de périls doit redoubler ses craintes & ses précautions. Il est vrai que les attentats qu'on a formés contre sa liberté n'ont pas réussi : mais ils n'étoient pas appuyés alors de toutes les forces d'un grand royaume. Il peut se faire après tout que l'élévation du sang d'Orange au Stadhoudérat ne produiroit pas ces malheurs : du moins associera-t-il les Provinces-Unies aux passions angloises. La république s'épuisera pour ses plus cruels ennemis, pour ses destructeurs ; & elle prodiguera son sang sur terre & sur mer pour forcer l'Espagne à accorder à la Grande-Bretagne des privileges odieux en eux-mêmes, & funestes au commerce général des nations.

Ces raisonnemens méritoient quelque réflexion ; mais on séduisit l'esprit du peuple en faveur du Stadhoudérat par les événemens de la guerre de 1672, & par des alarmes communiquées avec adresse aux membres de l'état les plus susceptibles de ces impressions. On leur représenta la république comme un vaisseau prêt à périr par le défaut d'un pilote assez habile ou assez autorisé pour le gouverner : on perdoit, disoit-on, à délibérer & à résoudre, un tems propre à agir & à exécuter. Ce sophisme, qui eut un succès si complet,

complet, pouvoit être éblouiſſant; mais aſſurément il n'étoit pas ſolide : car ou le Stadhouder laiſſeroit exiſter la liberté des ſuffrages, ou il l'anéantiroit : dans le premier cas, les Etats-Généraux étoient obligés de conſulter chaque province, & les provinces chaque ville ; ce qui entraînoit la longueur des délibérations qu'on vouloit éviter : dans le ſecond cas, le Stadhouder ſe trouvoit revêtu de l'autorité ſouveraine ; & la conſtitution de l'état étoit ſacrifiée à des avantages légers & peut-être chimériques.

Après tout, étoit-il impoſſible de hâter de quelque autre maniere moins périlleuſe les réſolutions qu'on ſeroit obligé de prendre pour le ſalut ou pour la gloire de la république ? Un petit nombre de députés choiſis ne pouvoient-ils pas être autoriſés à réſoudre & à faire exécuter tout ce qu'ils jugeroient convenable au bien public ? Cette maniere de procéder avoit été déjà pratiquée : de Wit ſigna avec l'Angleterre, en 1668, trois traités ſans les avoir envoyés aux provinces, qui, loin de blâmer ſa démarche, l'approuverent comme un coup d'état.

Je laiſſe beaucoup de réflexions qui n'échapperent pas aux magiſtrats Hollandois. On ſait qu'un Stadhouder n'étoit pas de leur goût, & qu'ils céderent, malgré eux, aux

caprices de la multitude. Ce n'est pas l'esprit qui leur manqua, c'est le cœur. Ils avoient assez de lumieres pour connoître l'intérêt public : ils eurent trop peu de fermeté pour le procurer. Le goût du peuple commence à régler les affaires des Provinces-Unies, comme l'insolence des janissaires dicte les résolutions du divan. Une république de négocians se conduit comme un empire purement militaire.

La sédition éclata d'abord à Veere, ville de Zélande. On trouvera à la fin de cet ouvrage le détail & la preuve des fureurs qui commencerent un événement aussi décisif, que l'élection d'un Stadhouder. L'audace de la multitude & la foiblesse du magistrat se communiquerent avec une rapidité qui n'a point d'exemple. En peu de jours les sept provinces se trouverent remplies d'une confusion horrible. Les sages même furent entraînés dans le tourbillon ; & il ne paroît pas qu'aucun citoyen ait assez aimé la patrie pour en devenir le martyr. Cette grande opération fut suivie d'une autre devenue comme nécessaire : les Etats-Généraux, à qui il appartient de conférer la charge de capitaine & d'amiral général, en revêtirent le nouveau Stadhouder.

On croyoit la révolution finie, & à peine

elle commençoit. Le projet étoit formé de perpétuer dans la maison d'Orange les honneurs qui venoient d'y entrer. L'entreprise étoit délicate; & il falloit beaucoup de dextérité, ou un grand bonheur, pour la faire réussir. Les nouveaux succès de la France tinrent lieu d'adresse & de politique. Les peuples, aigris par ce qui auroit dû les ramener à leurs vrais intérêts, parurent disposés à faire tous les sacrifices qui pourroient offenser cette couronne ou la traverser. On saisit cet instant d'aveuglement pour proposer de rendre le Stadhoudérat héréditaire dans la personne de tous les descendans mâles & femelles de Guillaume IV. Cette proposition faite par la noblesse dévouée au prince; adoptée par des magistrats foibles ou aveugles, appuyée par les troupes Autrichiennes & Angloises, favorisée par des séditions excitées avec art & à propos, soutenue par les brigues & les libéralités de la cour de Londres, éprouva peu de contradictions; & l'on vit la succession héréditaire du Stadhoudérat érigée en loi.

Cette forme de gouvernement, tout-à-fait nouvelle & fort singuliere, exerça les philosophes & les politiques. Une princesse encore dans l'enfance, qui pouvoit devenir le chef d'une république, & porter pour dot le

Stadhoudérat dans une maison étrangere ; parut un phénomene difficile à expliquer. Le résultat des réflexions qu'on fit sur ce système, fut qu'il ne pouvoit pas subsister longtems ; & que la monarchie, ou même le despotisme, seroit enfin le terme des mouvemens qui agitoient l'état.

Il paroît au premier coup-d'œil que la Hollande a couru autrefois les mêmes risques, & qu'elle a évité plus d'une fois les fers qui la menaçoient : mais qu'on y prenne garde ; le dessein d'asservir la république étoit alors traversé par un obstacle insurmontable qui n'existe plus. La branche de Dietz, dont descend le nouveau Stadhouder, étoit revêtue, dans les provinces de Frise & de Groningue, des mêmes honneurs que la branche d'Orange possédoit dans les cinq autres provinces. Il falloit ou lui abandonner la souveraineté de ces deux provinces, ou lui en enlever le Stadhoudérat : le premier parti auroit trop affoibli l'état, & le second fut tenté par Guillaume III, qui échoua. La réunion du Stadhoudérat des sept provinces est faite maintenant, & Guillaume IV en tirera infailliblement les avantages que son prédécesseur en avoit espérés.

Comme le changement arrivé dans le gouvernement des Provinces-Unies, va néces-

ſairement en changer les mœurs, je crois qu'on ne trouvera pas déplacée ici une peinture ſimple & fidelle des uſages de la république. Cette précaution pourra fournir quelque jour peut-être la matiere d'un contraſte curieux & intéreſſant.

La Hollande eſt un pays ſouvent ſubmergé, où l'hiver eſt froid, le printems court, l'été chaud, l'automne pluvieux, & l'air mauvais dans toutes les ſaiſons. On y cueille à peine du bled pour la dixieme partie des habitans. Il n'y croît point de vin. Les arbres utiles n'y ont jamais pris, & on s'eſt réduit à ceux qui ſont l'ornement des villes & des campagnes. Il n'y a de métaux & de minéraux, que ceux qu'on y apporte des autres climats. Les brebis n'y ont qu'une laine rude & groſſiere. Le terroir ne produit que fort peu de lin, & encore moins de chanvre. L'habitant y eſt réduit le plus ſouvent à brûler la terre qui le porte. Les troupeaux même qui enrichiſſent la république n'y naiſſent point; ils y arrivent du nord, maigres & décharnés, & s'engraiſſent dans des pâturages ſalutaires, où les eaux ont porté un limon fécond. Grotius peignoit d'un trait ſa patrie, lorſqu'il diſoit *que les quatre élémens* n'y ſont qu'ébauchés.

Les habitans de cette contrée forment pluſieurs claſſes. Les payſans y ſont plus aſſidus

au travail que laborieux, plus vertueux qu'adroits, plus grands & bien faits que forts & robustes; ils manquent d'une certaine vigueur, parce qu'ils ne vivent que de racines, de légumes & de laitage. Les matelots paroissent insolens, & ne sont que grossiers; ils travaillent plus, & ils dépensent moins que les marins des autres nations. L'ouvrier y manque de l'imagination qui invente, de l'adresse qui perfectionne; & il ne s'éleve que rarement au-dessus du talent qui imite; il saisit le juste, mais le gracieux lui échappe. Comme le travail seulement lui est payé, & que l'excellence du travail est comptée pour peu de chose, je crois qu'on peut joindre ce défaut d'encouragement au défaut de génie, pour rendre raison de la médiocrité des ouvrages des Hollandois. Le magistrat qui remplit par-tout la fonction la plus noble de la société, n'est pas malheureusement par-tout aussi honorée que sur les terres de la république. Depuis quelques années même la magistrature y a perdu beaucoup de sa dignité, parce qu'elle s'est sensiblement relâchée des principes de probité, de zele & de grandeur d'ame qui la rendoient vénérable aux peuples. La noblesse a gagné la maladie épidémique qui s'est répandue dans toute l'Europe, de copier sans discernement les manieres, les modes, les ridi-

cules, & jufqu'aux galanteries & aux débauches des François. Cependant comme les grands, dans les états libres, ne font honorés qu'à proportion du bien qu'ils font ou qu'ils veulent faire, l'éducation & la politique les ont garantis d'un fuperbe orgueil. Ils agiffent tous comme le fondateur de la république, Guillaume I, qui difoit qu'un homme coûtoit bien peu, quand il ne coûtoit qu'un falut. A cette condition, le fimple citoyen honore leur naiffance, & leur tient compte des moindres vertus.

Les négocians font le nerf & la gloire de cet état : il feroit peut-être plus exact de dire qu'ils font tout l'état. Par leur induftrie, un pays qui ne produit rien de ce qu'il faut effentiellement pour conftruire & pour équiper des vaiffeaux, couvre la mer de fes flottes : il n'a nul objet de néceffité ou de luxe, dont il puiffe trafiquer avec fes voifins, & il eft devenu le magafin de toute l'Europe : tous fes havres, celui d'Amfterdam en particulier, font fi mauvais, que les petits navires n'y peuvent entrer fans rifque, ni les grands, fans être déchargés ; & il n'y a point de ports au monde fi fréquentés. Les fages qui remonteront à la fource de ces prodiges, bien plus intéreffans pour l'humanité, que les exploits des conquérans, trouveront que

tandis que les autres peuples étoient agités des fureurs civiles, la Hollande jouissoit de la tranquillité domestique. La police restoit ailleurs dans l'enfance ; & en Hollande elle faisoit des progrès rapides. Chez quelques nations on étouffoit l'industrie par des impositions déplacées ; la Hollande encourageoit ses manufactures par des récompenses. Un ridicule préjugé confondoit dans certains pays le négociant qui donne des ordres dans toutes les parties du monde, avec le plus vil ouvrier ; & la Hollande l'élevoit au rang de ses législateurs. De puissantes monarchies formoient des soldats : la Hollande plus éclairée attiroit des marchands : enfin tous les novateurs que la persécution bannissoit de divers royaumes, trouverent une retraite assurée dans les Provinces-Unies : les habitans s'y multiplierent par-là insensiblement. L'impossibilité d'y subsister enfanta l'industrie ; elle se tourna en habitude, & devint comme naturelle au pays. Le fameux Law, qui malgré les clameurs publiques a fait plus de bien que de mal à la France, prétendoit que tandis que l'argent continueroit à être le moyen de change, les Hollandois ne pouvoient pas perdre la supériorité du commerce, parce qu'ils avoient accumulé plus d'argent que les autres nations. Ce qui se

passe tous les jours nous prouve que ce profond calculateur s'est trompé. Depuis que l'Europe a ouvert les yeux sur ses intérêts, la Hollande n'est ni la seule puissance commerçante, ni même la plus commerçante.

La république a encore plus perdu du côté de la valeur que du côté de l'opulence. Ses fondateurs que l'ambition avoit d'abord fait guerriers, devinrent dans la suite négocians par nécessité; & la passion de l'intérêt étouffa bientôt celle de la gloire. Le soldat avoit souvent hasardé ses jours pour augmenter sa réputation, le marchand aima la vie, & ne craignit point l'obscurité. L'un avoit préféré la victoire à la fortune; l'autre ne connut de triomphe que ses intérêts. Le premier avoit donné à ses plaisirs ce qu'un seul danger lui avoit acquis, ce que la premiere rencontre lui pouvoit faire perdre; le second conserva avec plus de soin le prix de ses sueurs & de sa constance. Le militaire n'avoit respiré que combats, il avoit toujours aspiré après la guerre : le négociant ne vit de sûreté pour lui que dans la paix, & il la souhaita.

Un peuple que la soif de l'or dévore, ne paroît pas fait pout goûter les douceurs de l'amour. Les Hollandois sont trop froids & trop appliqués pour goûter une passion si tendre. Leurs jeunes gens s'en entretiennent

quelquefois, non comme d'une chose qu'ils aient sentie, mais dont ils ont entendu parler. Les dames même ne parviennent au plus qu'à être indifférentes; & la chasteté est héréditaire dans les familles. Il est vrai que les femmes se payent de leur vertu par l'empire absolu qu'elles usurpent sur leurs maris. Ces époux dociles subissent patiemment le joug, quoique leur maison ne leur offre nul dédommagement. Ils n'y sont que les égaux de leurs serviteurs, quelquefois les maîtres de leurs fils, assez souvent comme les esclaves de leurs filles, qui ne manquent dans la suite à ce qu'elles doivent à leurs maris, que parce qu'à l'exemple de leur mere, elles ont fait sur leur pere l'apprentissage d'un injuste mépris pour les hommes.

Le phlegme que le Hollandois a dans ses amours, il l'a dans son culte. On a dit qu'il poussoit la docilité en ce genre jusqu'à se rapporter de sa croyance à ses souverains. Les partisans de diverses sectes qui s'égorgeroient ailleurs, vivent dans une union étroite, & même intime sur les terres de la république: ils se regardent comme des citoyens du monde sagement liés par les besoins & les devoirs de l'humanité. Le magistrat n'a pas encore senti la nécessité de troubler l'état, pour détruire ou pour établir des opinions

incertaines & conteftées :il paroît convaincu, malgré les fureurs des enthoufiaftes, que toutes les religions font des fujets foumis, lorfqu'ils ne font pas perfécutés par la religion dominante. Il fe peut qu'il y ait des pays où la religion faffe plus de bien ; mais il n'y en a point où elle faffe moins de mal. Des écrivains livrés à des préjugés calomnieux & ridicules, ont attribué cette précieufe tranquillité aux édits qui excluent les feuls Jéfuites de la Hollande : ils auroient mieux raifonné en la rapportant à la fageffe du gouvernement, qui ne confie aucune portion de l'autorité politique aux écléfiaftiques. Les miniftres foumis aux mêmes devoirs que le refte des fujets, ne peuvent tirer leur confidération que de leur vertu, de leur zele, & de leur favoir. Il a été un tems, dit un écrivain dont je copierai les paroles, qu'ils avoient quelque chofe de plus, & ce quelque chofe auroit été moins que rien en d'autres mains. Un d'entr'eux étoit aumônier de la république ; & en cette qualité il faifoit la priere devant les états à l'entrée & à la fin de chaque féance. Un d'eux s'avifa de traiter dans fes prétendues prieres, les fujets des délibérations; & fous prétexte d'implorer les lumieres du ciel pour les membres du gouvernement, lui-même fe forçoit de leur faire fuivre les

ſiennes, ou pour mieux dire, de leur faire adopter ſes paſſions ou celles des membres qui l'inſpiroient. La prudente république ne tarda pas à ſe défaire d'un ſi habile officier; elle établit l'ordre qui regne encore, que le préſident de l'aſſemblée liſe un formulaire de prieres qui eſt toujours ſur le bureau. Cette priere eſt moins raiſonnée & moins éloquente; mais elle n'eſt pas moins bonne, & l'état s'en trouve mieux.

Une choſe qu'il n'eſt pas aiſé de juſtifier dans les Hollandois, c'eſt leur avarice : elle s'étend à tout, à leurs habits, à leurs bâtimens, à leurs équipages, à leur jeu, à leurs cérémonies. Ils donnent quelquefois de grands repas, mais on y voit plus de profuſion que de délicateſſe, parce que la délicateſſe coûte plus que la profuſion. Comme c'eſt l'état qui ſoutient le ſpectacle, & qu'il en coûteroit trop d'avoir des comédiens qui ne fiſſent que cela, la ſcene eſt abandonnée aux plus vils ouvriers, qui en venant de finir un habit ou des ſouliers, vont commencer le rôle de Céſar ou d'Agamemnon : les Andromaques & les Cornélies ſont choiſies de la même maniere. Les arts & les ſciences ſont ſans encouragement & ſans récompenſe. On n'y regarde les écrivains que comme des hommes frivoles, qui ſont payés de leurs ouvrages par les louanges qu'ils reçoivent ; il n'y a en Hollande,

ni penſions, ni prix, ni académies. On n'imagineroit pas, après ce que je viens de dire, que les Hollandois fuſſent capables de ſe ruiner. La paſſion pour les fleurs fit voir ce prodige ſous le Stadhoudérat de Frédéric-Henri, & l'état ſe vit obligé à arrêter ce déſordre par un placard. Il n'y a que quelques années qu'on vit renaître ce goût pernicieux. Le ſyſtême des billets de banque, dit un écrivain ingénieux, ne cauſa pas, à proportion, plus d'agitation dans les eſprits, ni de révolutions dans les fortunes. Le fruit de ſes travaux, l'epargne de pluſieurs années, le néceſſaire de ſa famille, les reſſources pour l'avenir, l'avide artiſan vendoit tout, ſacrifioit tout, pour acheter un petit jardin où il pût cultiver quelques tulipes, ſur leſquelles il fondoit l'eſpérance de la plus grande fortune. L'homme riche, de ſon côté, achetoit ces précieux oignons pour les vendre encore plus cher à d'autres : un oignon dans ce tems-là étoit une eſpece d'action, qui après avoir profité chez quelques acheteurs, alloit perdre ſon prix chez le dernier.

Pour achever de peindre cette nation, je rapprocherai divers traits qui ſe trouvent épars dans quelques écrivains. Le Hollandois frappe d'abord par un extérieur froid & ſérieux. Cet air vient d'un caractere purement réſervé, qui n'a rien de commun avec la

fastueuse gravité des Espagnols, ou avec la superbe nonchalance des Anglois. A parler en général, ce peuple pense plus sensément que délicatement ; parle avec sagesse, mais sans grace ; se détermine lentement, mais surement ; promet difficilement, mais ne trahit jamais ses promesses : il a su autrefois la guerre, & il excelle encore dans la navigation. Je le crois aussi éloigné de la générosité que de l'injustice. Avant la révolution qui vient d'arriver, on l'auroit cru capable des plus grands efforts pour défendre sa liberté. Il est aussi difficile de gagner son amitié, qu'il est sûr & avantageux de la posséder : à cet égard il ressemble aux tourbes qu'il brûle ; elles s'allument difficilement, & elles font ensuite un feu ardent & durable. Le Hollandois est en général plus prudent que délié, plus droit que liant dans les affaires ; il met la civilité à la place de la politesse, & la justice à la place du sentiment. Sans être gai, il aime la gaieté ; & l'envie qu'il a de se divertir, il la prend pour le divertissement même. Pour tout dire, cette nation est plus sage qu'aimable, plus commerçante que guerriere, plus heureuse que brillante, plus estimable qu'admirable, plus faite pour le rôle qu'elle jouoit, que pour celui qu'elle a pris récemment, ou qu'on lui a fait prendre.



PIECES JUSTIFICATIVES

Pour l'Histoire du Stadhoudérat.

INSTRUCTION primitive des Stadhouders, donnée par les états de Hollande au prince Guillaume I. (*)

COMME premier membre de la haute souveraineté, son altesse est tenue de mettre ordre, au nom de ladite souveraineté, à toutes les affaires & difficultés qui surviendront, tant par rapport à celles d'état, qu'à celles qui concernent le maintien de la justice: ce qui consiste principalement, non-seulement à défendre & protéger l'état, tant sur mer que sur terre, comme gouverneur, *capitaine-général, & amiral*, le maintenir, protéger, & servir, mais aussi s'employer à l'avantage & au maintien de la souveraineté, des droits, des privileges, & du bien du pays, des membres, des villes, & des habitans; à faire observer & mettre à couvert la

(*) *Pour servir de preuve à la page 49.*

religion réformée de toute violence, division, & préjudice; à faire observer, protéger le droit, & faire accorder & exécuter convenablement toute provision de justice, régler les affaires d'état & de guerre avec l'approbation des états, ou avec l'avis de leurs conseillers députés, celles de la justice, & le maintien des tribunaux avec l'avis & approbation du président & des conseillers de la cour de *Hollande* & *Westfrise*, nommer & instaler les grands-baillifs & autres officiers de justice, qui ne sont point à la collation de la chambre des comptes, ou d'autres seigneuries libres. En cas de mort, renouveller le président ou les conseillers de la cour de justice, ou les changer, s'il étoit nécessaire, en les choisissant, créant, renouvellant avec l'avis des états, sur une triple nomination. Déposer ou renouveller dans le tems ordinaire les magistrats dans les villes, suivant l'ancien usage, leurs prérogatives & privileges, & aussi hors du tems ordinaire, si la nécessité ou la sureté le demandoient, avec connoissance de cause & à la pluralité des voix de ceux qui représentent le conseil & le corps desdites villes; le tout sans préjudice des Chartes & privileges des villes, qui n'en feront pas moins conservés dans leur entier.

« C'est

« C'est ce qu'on trouve plus amplement » dans les commissions & instructions données » de tems en tems aux Stadhouders, comme » s'expriment les états de *Hollande* & de » *Zélande*, dans leur union conclue à *Delft*, » le 25 Avril 1576, où il est dit entr'autres : »

Puisque toute bonne république & société est sur-tout conservée, fortifiée, & affermie par l'union, qui ne peut guere se trouver dans plusieurs, qui souvent différent beaucoup en volonté & sentimens, ensorte qu'il est nécessaire que le gouvernement soit remis à un chef ou souverain : lesdits alliés, après avoir long-tems délibéré & consulté sur la forme du gouvernement & administration des affaires publiques de leurs provinces, en considération de l'affection naturelle & de l'amour que le prince *Guillaume* I a toujours portés & témoignés à ce pays, & comme étant un des principaux seigneurs des Pays-Bas, & le premier des états de ce pays ; l'ont prié & sollicité, & , autant qu'il dépend d'eux, choisi & établi chef & principal souverain pour le gouvernement des pays & villes de *Hollande* & *Zélande* ; pour cet effet soumettant au bon plaisir & volonté de son excellence la direction & l'exécution des affaires publiques de leurs provinces, suivant le serment & l'obligation

prêtés par eux à S. E. à qui ils ont conféré tout pouvoir & l'autorité néceſſaire à cet effet ; enſorte qu'en conſéquence ſadite excellence aura, auſſi long-tems que durera la guerre, pleine autorité & plein pouvoir de commander & défendre, comme ſouverain & chef, tout ce qui pourroit être avantageux où déſavantageux à l'intérêt desdites provinces. Que par conſéquent, il diſpoſera ſelon qu'il le jugera à propos, ou avec l'avis de ceux qu'il voudra employer, dans les affaires militaires ſur mer & ſur terre ; nommant les colonels, capitaines, lieutenans, officiers & ſoldats à ſon choix, leur donnant & à tous autres commiſſaires pour la direction des affaires de la guerre & ce qui en dépend, des appointemens convenables à la volonté de ſon excellence, en preſcrivant les ordres militaires pour la bonne diſcipline au ſoulagement des bons habitans & au moindre préjudice du pays, avec égalité & impartialité autant qu'il ſe pourra ; de cette maniere la défenſe deſdits pays reſtera à la diſpoſition de ſon excellence, qui pourra employer tous ſoldats, vaiſſeaux de guerre & matelots, qui feront au ſervice dudit pays, ou feront levés & équipés, à tels ſervices, entrepriſes, & exploits que ce ſoit, & pour cet effet les diſtribuer, loger, & ordonner

dans chaque quartier , ville , & bourg , comme S. E. le jugera à propos, pour s'oppoſer aux ennemis & pour la défenſe du pays , ſans attendre ni l'avis ni le conſentement des états ou des magiſtrats des villes, ou de quelqu'autre que ce ſoit, enſorte que toutes les villes & bourgs recevront toujours par proviſion les troupes ou garniſons , qui leur feront envoyées par S. E. chacune reſpectivement, avant de faire aucune réquiſition au contraire pour en être exemtées : bien entendu que leſdits ſoldats dans les villes, bourgs, forts, ou maiſons , n'auront pas plus de franchiſes pour les acciſes ou impôts que les habitans. Il ne ſera fait aucune différence dans aucuns quartiers ou villes , entre les ſoldats , matelots ou vaiſſeaux par qui ils ſeront payés lorſqu'ils devront changer de quartier : mais tous les ſoldats, matelots & vaiſſeaux, & tous les deniers provenans des revenus de ladite union, ſeront de la même nature & condition ; & toutes les villes & quartiers ſeront tenus comme ne faiſant qu'un même corps. Que les confédérés n'engageront ou ne caſſeront aucun ſoldat ou matelot dans leſdites villes ou quartiers ; qu'ils n'y équiperont ou déſarmeront aucun vaiſſeau ou bâtiment , que par ordre & ſous le bon plaiſir de S. E. Que ſadite excellence ſera

exécuter ſes ordres, ordonnances, loix, diſcipline & articles militaires, en puniſſant ceux qui y manqueront; en quoi les états, villes, & bourgeoiſies lui prêteront main forte à ſa réquiſition. Que S. E. établira & continuera avec les états, tels receveurs qu'il jugera à propos pour la recette des revenus de l'union dans chaque quartier.

Que S. E. fera adminiſtrer la juſtice par le conſeil provincial de *Hollande*, de la part du roi, comme comte de *Hollande*, *Zélande*, & *Friſe* qui en reſſortiſſent. Que dans tous les différends & affaires judicielles, la cour, & le conſeil provincial avec ſes ſuppots, feront reſpectés, & leurs mandemens & ordres exécutés, tant dans ce quartier de *Hollande*, que dans celui du Nord, & en *Zélande*, ainſi que cela s'eſt toujours pratiqué, ſans qu'aucune ville ou place puiſſe s'y oppoſer ni contrevenir aux proviſions & ordres de ladite cour, ni ſe ſouſtraire à ſa juriſdiction, ni introduire aucune nouveauté; à quoi les confédérés tiendront la main par toutes ſortes de moyens. Bien entendu que ladite cour n'accordera aucune proviſion, & n'admettra aucune procédure touchant les ordonnances & réſolutions des états, & ne prendra point connoiſſance des revenus de l'état, deſtinés par l'union, pour pouſſer

la guerre, qui resteront à la disposition des députés des états établis dans chaque quartier: qu'au reste ledit conseil suivra le Droit Écrit, l'équité, les privileges & coutumes légitimes; & en cas d'appel & d'exécution de ses sentences, il se conformera aux dernieres ordonnances & résolutions des états.

Que son excellence établira & ordonnera de la part du roi, comme comte de *Hollande* & de *Zélande*, les membres dudit conseil, les baillis, & autres officiers de justice, qui ne sont pas à la collation de la chambre des comtes suivant l'ancien usage, savoir lorsque quelques-uns de ceux qui sont en charge mourront, ou lorsque leur tems sera expiré; à moins que S. E. ne trouve à propos, pour bonnes raisons, de les changer ou continuer; ce que son excellence pourra faire avec l'avis des états qui lui donneront toujours la nomination de trois personnes, dont S. E. choisira une; de maniere que dans ladite nomination pour la cour de *Hollande*, il y aura toujours deux *Zélandois*, suivant les anciens privileges de cette province. La susdite cour de justice pourra accorder toutes provisions en cas de grace, comme relief & restitution, comme cela se pratiquoit devant le grand conseil de *Malines*, comme aussi tout bénéfice d'inventaire, de cession

& autres. Elle prendra aussi par provision, connoissance de toutes causes féodales en *Hollande*, à condition que dans ce cas, seront présens le Stadhouder & conseillers des fiefs qui ont été de tout tems & sont encore. Que S. E. comme représentant la souveraineté, pourra accorder toutes graces, rémissions, pardons, répits, légitimations, &c. de la part du roi comme ci-dessus, avec l'avis de l'officier & gens de loix de l'endroit comme de coutume : de même tous octrois, bénéfices, prérogatives, & privileges; bien entendu qu'en accordant quelque octroi ou privileges à quelque communauté, ville, ou bourg, ce sera avec l'avis des états, pour prévenir toute dispute.

Que S. E. délivrera, sous son seing & sceau, les sauve-gardes & passe-ports, comme cela s'est fait jusqu'à présent, sans que personne en *Hollande* & en *Zélande*, soit assez osé pour le faire, sans y être expressément autorisé par son excellence.

Que S. E. élira, créera, ou renouvellera dans le tems ordinaire les magistrats des villes, suivant l'ancien usage, les loix & privileges des villes; bien entendu que si la nécessité ou la sûreté demandoit qu'on déposât ou renouvellât quelque bailli, régence, ou magistrat des villes extraordi-

nairement, S. E. pourra auſſi le faire avec connoiſſance de cauſe, & avec la pluralité des voix, de ceux qui repréſentent le conſeil ou le corps de ladite ville; le tout ſans préjudice aux droits & privileges desdites villes, qui n'en feront pas moins tenus dans leur entier.

De même S. E. maintiendra & protégera tous les droits, privileges, franchiſes & louables coutumes du pays & des villes de *Hollande* & *Zélande*, qui feront ſous ſon obéiſſance, en commun, & chacune en particulier, en défendant, ſoutenant & protégeant les prééminences & l'autorité de tous officiers, magiſtrats & régences légitimes, ſans que les gouverneurs, capitaines, ou autres prépoſés dans quelqu'endroit pour l'exécution des choſes concernant la guerre, puiſſent ſe mêler ou prendre connoiſſance des affaires de police ou de juſtice ſurvenant au-dedans ou au-dehors des villes, qu'ils laiſſeront au ſoin des baillis, magiſtrats & régence des lieux & de la cour, comme cela s'eſt toujours pratiqué.

Quant à la religion S. E. admettra & maintiendra l'exercice de la religion évangélique réformée, & fera ſurſeoir & finir les exercices de toute autre contraire à l'évangile, ſans que S. E. permette qu'on faſſe des

recherches sur la religion de quelqu'un, ou que quelqu'un soit exposé, à ce sujet, à quelque insulte injuste, ou dommage, en mettant aussi bon ordre qu'il sera trouvé convenable par rapport à l'exercice de ladite religion, suivant les occurences & la condition des villes, pour la plus grande tranquillité & commodité des peuples, & sans rien diminuer du respect dû à la divinité, même en prenant l'avis des états, s'il étoit nécessaire.

Les états & confédérés en commun, feront prêter serment aux baillis, magistrats, bourgeois, & communautés dans toutes les villes & bourgs, d'être fideles, soumis, & obéissans à S. E. dans sa régence, ses ordres & ordonnances, comme il a été dit ci-dessus, & pour les exécuter. D'un autre côté S. E. jurera réciproquement de mettre en œuvre tous les moyens possibles de les maintenir & défendre contre leurs ennemis, dans le gouvernement des pays de *Hollande* & *Zélande*, leurs droits, privileges, franchises & louables coutumes, dans la maniere exprimée ci-dessus. (*)

(*) Ces instructions ont servi de modeles pour celles qu'on a dressées pour les Stadhouders suivans, à quelques petits changemens près.

[B]

L'ÉDIT PERPÉTUEL DES ÉTATS DE HOLLANDE. (*)

LES ÉTATS DE HOLLANDE ET WESTFRISE *ayant été convoqués, & après mûre délibération & communication dans le corps des nobles, comme aussi dans les conseils des villes, ont arrêté & résolu les points suivans, d'un consentement unanime, & avec le concours de tous les membres, pour servir d'*ÉDIT PERPÉTUEL *& de loi constante pour toujours, afin de maintenir la liberté & conserver l'union & la tranquillité publique.*

I. Que la faculté d'élire ou d'inscrire dans le corps de la noblesse, comme aussi la nomination & élection des bourgmestres, conseillers des villes, échevins, & tous autres magistrats ou employés dans les villes, restera à l'ordre de la noblesse, ou à ceux qui y sont inscrits, de même qu'aux villes respectives, de la même maniere qui pourroit avoir été établie d'ancienneté, ou par concession de privilege ou d'octroi, dont ils auront la libre puissance, conformément aux loix & privileges, sans que la susdite inscription,

(*) Cité page 121.

nomination ou élection, ou aucune portion d'icelles, puisse jamais être déférée ou cédée, en tout ou en partie, à qui que ce soit.

II. Que de même, tous les emplois, charges, offices & bénéfices, qui sont à présent à la collation des seigneurs états de *Hollande* & *Westfrise*, leur resteront, sans pouvoir en rien excepter. Bien entendu qu'en cela ne sont point compris les charges & emplois militaires qui pourroient venir à vaquer pendant la campagne, ou dans les expéditions par mer ou par terre, par rapport auxquels L. N & G. P. pourront régler sur quel pié & en quel ordre on agira, non-seulement pour la collation provisionnelle, mais aussi pour la nomination finale, de la maniere, qu'elles jugeront le plus convenable pour le bien de l'état.

III. Que de plus, non-seulement L. N & G. P. ne donneront jamais autrement leur consentement & leur approbation, mais même elles aideront à diriger les choses dans la généralité de la maniere la plus efficace; à cette fin, que les autres confédérés statuent & arrêtent unanimement & d'un concours général dans une résolution uniforme de L. H. P. que quiconque sera jamais ou successivement employé comme capitaine ou amiral-général, ou dans ces deux charges, ou celui à qui

on donneroit, sous quelque autre titre, le commandement général des forces de l'état par mer ou par terre, ne sera, ni ne pourra être ou rester Stadhouder de quelque province ou provinces. Et quant à ce qui concerne la province d'*Hollande* & *Westfrise*, que non-seulement celui qui aura le commandement des troupes par mer ou par terre, mais même aucun autre, ne pourra être nommé Stadhouder de ladite province, & que ladite charge sera & demeurera éteinte. Il sera enjoint aux conseillers députés des deux quartiers, de prendre les précautions convenables, & de donner les ordres nécessaires en l'absence de L. N. & G. P. suivant leurs instructions, dans les cas qui demandent une prompte expédition.

IV. Que pour affermir & rendre irrévocable ce qui est statué ci-dessus, & tranquilliser à cet égard les nobles & les villes, toutes les personnes présentement inscrites dans le corps de la noblesse, ou élues conseillers des villes, ou ceux qui le seront à l'avenir, s'engageront, par serment solemnel, de maintenir religieusement & sincérement les articles ci-dessus, & de ne pas souffrir qu'il y soit jamais contrevenu, encore moins que jamais il soit fait ou fait faire aucune proposion qui y soit en quelque

maniere contraire, & de plus que le ferment que prêtent les feigneurs comparans à l'affemblée de L. N. & G. P. fera amplifié convenablement à cet égard de la maniere la plus forte ; que le confeiller penfionnaire en charge s'obligera de maintenir lefdits articles autant qu'il dépendra de lui, fans jamais faire directement ou indirectement, quelque propofition qui y feroit contraire, encore moins former une conclufion oppofée.

V. Que pour rendre encore plus folides lefdits trois articles, il fera inféré dans les inftructions, foit d'un capitaine, foit d'un amiral-général ; & celui qui fera élu, promettra, fous ferment, non-feulement qu'il ne fera aucune demande directe ou indirecte à ce contraire, encore moins aucune entreprife, directement ou indirectement ; mais au contraire, que fi cela arrivoit de la part de quelque autre, contre toute attente, il s'y oppofera & qu'il refufera le Stadhoudérat, s'il arrivoit que cette dignité lui fût offerte par quelque province.

Le fufdit édit en forme d'octroi ou de privilege perpétuel, fera envoyé, &c. Ainfi fait & arrêté dans l'affemblée de L. N. & G. P. les états de *Hollande* & *Weftfrife* ; à la *Haye*, le 5 d'Août 1667. (*)

(*) Il eft à remarquer que le 13, les états de *Gueldre*

[C]

Harangue du prince d'Orange, Guillaume III, *lorſqu'il prit ſéance en Septembre* 1688, *comme premier noble, dans les états de Zélande.*

Nobles et Puissans Seigneurs,

Nous n'avons pu différer plus long-tems à venir préſenter à vos nobles puiſſances, notre perſonne & nos ſervices, & particuliérement à vous témoigner combien nous ſommes ſenſibles aux honneurs, faveurs, & affection, dont V. N. P. nous ont comblé, depuis notre naiſſance & nos plus tendres années juſqu'à préſent, ſur-tout en nous conférant par votre réſolution, du 7 d'Août 1660, le rang de premier noble de votre province, tel que mes ancêtres en ont été revêtus. V. N. P. n'ont pas renfermé dans les bornes de leur province, ces gages de l'affection qu'elles nous portent; elles s'en ſont ſervi comme

déclarent que les circonſtances où l'état ſe trouvoit, demandoient qu'on nommât un capitaine & amiral général, nommant de leur part à cette dignité le prince d'*Orange*, qui dès ce moment devoit avoir entrée au conſeil d'état pour s'inſtruire des intérêts de la république : la province de *Zélande* ſe joignit le 16 à la même province, & déclara *que chaque province avoit droit de ſe nommer un Stadhouder, droit que les autres ne pouvoient leur ôter.*

d'un moyen propre à réveiller l'affection que l'on nous porte encore & à notre maison dans toutes les provinces ; V. N. P. ayant toujours suivi le même principe d'affection dans toutes les occasions qui se sont présentées, & en particulier dans l'année 1666, en nous témoignant avec quelle ardeur elles souhaitoient que le tems fût déjà venu, auquel nous puissions exercer les fonctions de premier noble.

Ce terme est enfin arrivé N. & P. S. puisque vous avez eu la bonté de le fixer à notre dix-huitieme année; comme nous entrerons bientôt dans notre dix-neuvieme, nous avons cru que nous ne répondrions pas aux vœux de V. N. P. si nous tardions plus long-tems à prendre possession de ce que nous regardons comme un gage de votre particuliere affection pour notre personne.

C'est ce qui nous a fait prendre la résolution de comparoître dans votre auguste assemblée, pour vous assurer avec la plus vive reconnoissance, que nous ne l'emploîrons nous-mêmes, ou pour la personne que nous nommerons à notre place, suivant votre résolution du 7 Août 1660, la dignité de premier noble, qu'à procurer la gloire & le bonheur de la louable régence de cette province, à entretenir l'har-

monie entre ſes membres, &, autant que je pourrai, une bonne correſpondance avec tous les membres de l'union, ſur-tout avec la province de *Hollande* & de *Weſtfriſe*, qui de tout tems a vécu dans une union particuliere avec V. N. P. qui peuvent être perſuadées que nous emploîrons tout ce qui dépendra de nous, avec autant de zele que de ſincérité, pour le plus grand avantage de vos bons habitans & ſujets: en quoi nous nous efforcerons de marcher ſur les traces de nos illuſtres ancêtres, qui ont aidé à jetter les fondemens du glorieux édifice de cette république, & ont tout ſacrifié pour la liberté & la religion. Nous y joindrons l'inclination naturelle, qui nous porte à mériter l'approbation de V. N. P. & à défendre avec les autres membres de cette illuſtre aſſemblée, la ſouveraineté & les droits de V. N. P. Nous finiſſons en vous aſſurant que nous nous ferons un devoir d'étudier les maximes fondamentales de la régence de V. N. P., afin d'être d'autant plus en état de veiller aux intérêts & à la proſpérité de la province, priant de tout mon cœur le Tout-Puiſſant de vouloir bien continuer à répandre abondamment ſes bénédictions ſur les perſonnes de V. N. P. & ſur leur louable régence, &c.

[D.]

Résolutions des États de Hollande & Westfrise, *du* 19 *Décembre* 1668, *contre l'admission des Stadhouders particuliers des Provinces dans le Conseil d'État.*

ÉTANT délibéré résomptivement sur l'avis des commissaires de L. N. & G. P. qui, en conséquence de la résolution commissoriale du 22 Septembre dernier, ont examiné & mûrement pésé de quelle maniere cette province devra se conduire, si l'une ou l'autre province, contre toute attente, à présent ou ci-après, venoit à prendre la résolution d'élire un Stadhouder & gouverneur de leur province, & qu'elle présumât de l'introduire, sur sa commission particuliere dans le conseil d'état, & quelles précautions on devoit prendre dès-à-présent, ainsi qu'il paroît plus amplement dans les notules du 28 Septembre dernier. Ayant considéré que cela ne pourroit arriver, sans qu'il soit causé un notable préjudice à cette province; que dans la présente constitution de la république, L. N. & G. P. ayant jugé à propos, pour de bonnes & fondamentales raisons, d'éteindre le Stadhoudérat de leur province, si d'autres provinces, contre toute attente, procédant à

à l'éléction d'un Stadhouder, vouloient l'introduire dans le conseil d'état, où elle deviendroit plus puissante par son crédit & sa voix; ce qui renverseroit & ruineroit la proportion qui y a toujours été gardée entre les autres provinces, & L. N. & G. P. qui, vu leur fort contingent, y ont trois Députés contre un ou deux des autres provinces, pendant que tout au contraire le bon sens dicte que pour les raisons susdites, elles devroient obtenir l'avantage d'y en avoir un plus grand nombre.

Qu'après l'examen de toutes les anciennes instructions du conseil d'état des *retroacta* applicables, de l'instruction non encore arrêtée, & des délibérations tenues sur ce sujet de tems en tems; dans lesquelles rien n'a encore été conclu; on n'a pu trouver que les autres provinces aient le moindre droit à l'introduction de leur Stadhouder dans le conseil d'état, encore moins qu'il ait été passé aucune convention ou consentement obligatoire à cet égard; mais qu'au contraire, il est évident & palpable que jamais l'intention & la pensée de quelqu'un des confédérés n'a été que les provinces pussent introduire dans le conseil d'état les Stadhouders qu'elles pourroient élire, à moins qu'elles ne puissent jouir également du même crédit & du même

avantage, puisqu'il eſt notoire & palpable que toutes les loix & maximes de cette république libre, ſont fondées ſur l'égalité & la réciprocité.

Outre que ce feroit une choſe contraire à toute équité & à toute raiſon, qu'on accordât aux trois provinces de *Zélande*, de *Friſe* & de *Grouening*, ou à quelqu'une d'elles, une ſi conſidérable prérogative ſur les quatre autres, après que celles-ci leur ont fait des offres ſi généreuſes ſur cet article & ce qui en dépend, pour conſerver une parfaite harmonie entre toutes les provinces.

Les ſeigneurs du corps des nobles, & les députés des villes, au nom & de la part des bourg-meſtres & conſeils des villes, leurs principaux reſpectifs, en ayant mûrement délibéré chacun chez ſoi, ont entendu, déclaré & réſolu, comme ils entendent, déclarent & réſolvent par les préſentes, que L. N. & G. P. ne ſont pas obligées & ne peuvent ſouffrir, ſans donner atteinte à leur ſouveraineté, que quelqu'un fût introduit dans le conſeil d'état par quelque province ou provinces, parce qu'il auroit été élu Stadhouder ou gouverneur, ou ſous quelque autre prétexte, ſans le conſentement libre de L. N. & G. P. ou malgré quelqu'un des confédérés : & ce que deſſus ſera commu-

niqué de la maniere la plus convenable aux autres confédérés ; ce qui sera exécuté en effet sans souffrir qu'il y soit contrevenu, ni par la pluralité, ni autrement (*).

(*) Cette résolution précautionnelle fut prise dans les états de *Hollande* à l'instigation du pensionnaire de *Witt*, qui, voyant l'affection des *Zélandois* pour le prince d'*Oran e* qu'ils venoient d'instaler *premier-noble*, & conséquemment président des états de leur province, où il avoit pris séance le 18 de Septembre, & avoit prononcé le lendemain la magnifique harangue, qui est rapportée ci-devant ; le pensionnaire, dis-je, craignoit que les *Zélandois* ne l'élussent *Stadhouder*, & qu'ils ne se joignissent ensuite aux états de *Frise* & de *Groningue*, dont *Henri-Casimir de Nassau Dietz* étoit alors Stadhouder, mais mineur, pour les introduire l'un & l'autre dans le conseil d'état, d'autant que le prince *Guillaume* avoit eu 18 ans accompli le 14 Novembre précédent. Cette dispute sur l'introduction des Stadhouders au conseil d'état, qui auroit pris fin en 1711 sans le triste événement de la mort du pere de S. A. S. qui revenoit de l'armée à la *Haye* pour ce sujet, a duré, sans aucune décision, jusqu'à l'élection générale de S. A. S. en 1747. Nous rapportons cette premiere résolution & celle de 1730, conformes à celles de 1705 & 1707, pour instruire le public des raisons de part & d'autre, afin qu'il puisse en juger. Cette question revint sur le tapis toutes les fois que les états de *Hollande*, les plus opposés au Stadhoudérat depuis 1650, eurent quelqu'ombre de crainte que le Stadhouder de quelqu'autre province fût introduit dans le conseil d'état, comme en 1705, 1707, 1725, 1730.



[E]

RÉSOLUTION *des Etats de Hollande pour relever de leur serment ceux qui l'ont prêté sur l'*Edit perpétuel, *& nommer le Pr.* Guillaume III *Capitaine & Amiral-Général.*

« Les membres ayant témoigné une dis» position générale & unanime d'élire & » instaler pour Stadhouder de cette province, » le seigneur prince d'*Orange*, d'autant qu'il » a été convenu & statué, par résolution du » présent mois de juillet, qui a passé aujour» d'hui en résomption dans l'assemblée, pour » mettre en état, dans les circonstances pré» sentes dangereuses, les membres de cette » province d'élire un Stadhouder, de les dis» penser tous ensemble, ainsi que ceux qui » ont juré l'édit perpétuel, en conformité de » la résolution du 5 août 1667 du susdit ser» ment, & de les rétablir dans la même liberté » & faculté d'élire & établir un Stadhouder, » dont ils jouissoient avant le susdit édit, les » seigneurs de par l'ordre des nobles & les » députés des villes, ont trouvé bon & résolu » au nom & de la part des seigneurs leurs » committans, d'élire & constituer le susdit » prince d'*Orange*, comme L. N. & G. P. élisent » & constituent S. A. le prince d'*Orange*,

» *Stadhouder capitaine-général & amiral* ſur
» toutes les troupes de cette province par
» mer & par terre, avec la même autorité
» & dignité dont ont été revêtus ſes ancêtres
» de glorieuſe mémoire : que d'abord on fera
» une députation ſolemnelle pour ſe rendre
» en cérémonie auprès de S. A. pour lui offrir
» ladite dignité : à cet effet, ont été priés &
» commis de la part des nobles, &c. &c. leſ-
» quels ſont autoriſés par ces préſentes, de
» relever de la part & au nom de L. N. & G. P.
» ſadite alteſſe du ferment, qu'elle-même a
» prêté de ne jamais accepter ou recevoir ladite
» dignité de Stadhouder. Enfin il a été trouvé
» bon & réſolu que l'on dirigera les choſes
» à la généralité de la part de L. N. & G. P.
» de maniere que ſon alteſſe le prince
» d'*Orange* y ſoit élu & conſtitué capitaine-
» général & amiral des troupes des Provinces-
» Unies, ſur mer & ſur terre, & que par
» amplification de ſes inſtructions, on pourra
» conférer à ſadite alteſſe (juſqu'à ce qu'il
» n'en ſoit pas diſpoſé autrement) le pou-
» voir & l'autorité de diſpoſer des patentes
» & autres choſes concernant le militaire,
» de la maniere qu'en ont diſpoſé les précé-
» dens princes d'*Orange*, ſes glorieux ancê-
» tres, en qualité de Stadhouders, capitaines-
» généraux & amiraux : comme auſſi que

» S. A. pourra être relevée par L. H. P. du
» serment qu'elle a prêté à la généralité, de
» ne pas accepter le Stadhoudérat, &c. »

[F]

RÉSOLUTION *des Etats de Hollande, pour rendre la charge de Sthadouder, héréditaire dans la Maison du Prince d'Orange, prise le 2 Février 1674* (*).

AYANT été délibéré, comme par voie de résomption sur ce que MM. les députés de la ville de Harlem proposerent dans l'assemblée, le 23 de janvier de la présente année 1674, savoir, s'il ne seroit pas expédient que la charge de Stadhouder, d'amiral général de la province de Hollande & de Westfrise, & celle de capitaine & amiral général des Provinces-Unies, fussent conférées aux héritiers mâles de son altesse monseigneur le prince d'Orange, ainsi que cela se voit plus amplement par les notules de la même date; le corps de la noblesse & les députés des villes, au nom & de la part des bourg-mestres & des communautés desdites villes, ont déclaré unanimement, ainsi qu'ils le déclarent par la présente résolution; qu'ayant considéré attentivement l'état & la constitution du gouvernement de ces

(*) Preuve de la page 147.

pays, comme il a été autrefois, par la bénédiction de Dieu, sous les très-illustres princes d'Orange de glorieuse mémoire, prédécesseurs de son altesse, & particulièrement ce qui s'est passé, pour ce regard, depuis vingt-trois ou vingt-quatre années en çà, ils ont vu & remarqué que cet état a été affligé de plusieurs calamités, tant au dedans qu'au dehors, la triste & malheureuse année 1650, *qui nous fut si fatale; que pour ce qui est des affaires du dehors, on n'a presque jamais été sans guerre, ou crainte de guerre; qu'il s'en est élevé une très-lamentable en l'an* 1653, *entre le royaume d'Angleterre & cet état, laquelle a grandement ébranlé les fondemens du gouvernement de ces pays, & qu'à peine eut-on repris haleine, qu'il s'en éleva une autre contre la couronne de Portugal en l'an* 1656, 58 & 59, *& encore une autre, à cause des intérêts de la guerre du nord; qu'en l'an* 1664, *on l'eut, de nouveau, contre le roi de la Grande-Bretagne, & qu'un peu après la fin de ladite guerre, est survenue la présente, la plus funeste de toutes, vu que depuis qu'elle a commencé, la république a été obligée de supporter plusieurs insultes de la part de ses voisins, desquels elle a été crainte & redoutée ci-devant. En second lieu ils ont remarqué que, pour ce qui regarde les affaires du dedans, ce même état a été comme accablé de divisions & partialités intestines: que depuis l'an* 1650 *jusqu'à*

l'an 1660, plusieurs de ses membres ont eu une aversion particuliere pour la personne de son altesse le prince d'Orange, unique rejeton de cette maison illustre : que le roi de la Grande-Bretagne ayant été rappellé dans ses royaumes, & ayant pris son chemin par ces pays, pour s'y transporter, cet état lui avoit témoigné, aussi-bien qu'à mesdames les princesses royale & douairiere, qu'il avoit un soin tout particulier des intérêts & de l'éducation de son altesse, & qu'il le rétabliroit dans les dignités que ses ancêtres, de glorieuse mémoire, avoient possédées : mais qu'après la mort de la princesse royale, on avoit perdu toute sorte de bonne volonté envers ce prince, sans se souvenir de ce qu'on avoit promis, sinon que depuis quelque tems, on avoit eu un peu plus de soin de son éducation, & qu'enfin vers la fin de l'an 1671 & 1672, il y eut de grandes contestations touchant l'élévation de son altesse, pour être capitaine-général de la milice de ce pays : que nous avons trouvé par une malheureuse expérience, que nos divisions & factions domestiques ont donné occasion à nos ennemis de nous insulter à tout moment, sachant fort bien, que nous serons incapables de songer à nous défendre si nous rompons l'union qui a été le fondement de cette république, que Dieu a si miraculeusement conservée : que les différends qui naissoient tous les jours touchant

l'élection d'un capitaine-général de la milice, & les désordres qui ont divisé les principaux membres de ce corps, ont retardé & empêché les délibérations & résolutions, que l'on auroit nécessairement prises pour repousser les forces étrangeres, & nous ont fait perdre le tems en vaines disputes, au lieu d'en faire un meilleur usage : que les mêmes divisions furent la cause, en 1671, que le roi de France ayant déclaré ouvertement qu'il vouloit faire la guerre à la république, nous fûmes des mois entiers à délibérer qui nous choisirions pour être capitaine-général, & si ce seroit son altesse ; tems que nous aurions bien mieux employé à pourvoir à notre défense : ce qui fut encore la cause que le roi de France envahit ce pays, à force d'armes, l'an 1672, & nous réduisit à la derniere extrémité & au hasard d'être totalement ruinés. A ces causes, ayant été jugé nécessaire, que le seul expédient qu'on pouvoit s'imaginer, pour couper la racine à toutes ces divisions & factions, & pour prévenir de tomber désormais dans les mêmes malheurs & calamités où ils avoient été exposés, & pour reconnoître en même tems les grands services que la très-illustre maison d'Orange a rendus, de tems en tems, pour l'établissement & la conservation de cette république, étoit de revêtir son altesse des dignités de ses ayeux. Les seigneurs du corps de la

nobleſſe, avec les députés des villes, ont d'un commun accord conféré, & par ces préſentes conferent, au nom & pour les bourgeois & communautés des mêmes villes, à ſon alteſſe, & à ſes héritiers mâles, nés d'un légitime mariage, la charge de Stadhouder, capitaine, & amiral général des provinces de Hollande & de Weſtfriſe, avec toutes les dignités, prééminences, prérogatives, droits & privileges y appartenans, ſans aucune exception ni réſerve, & de la même maniere que ladite charge eſt à préſent exercée par ſon alteſſe; & par conſéquent, qu'après la mort de ſadite alteſſe, à laquelle néanmoins les états ſouhaitent longue vie, ſanté & proſpérité, la même charge de Stadhouder, capitaine & amiral général des provinces de Hollande & de Weſtfriſe, avec toutes les dignités, prééminences, prérogatives, droits & privileges qui y ſont attachés, ſans aucune exception ou réſerve quelconque, ſera dévolue & deſcendra à ſes héritiers mâles nés d'un légitime mariage. En conſéquence de laquelle réſolution, leſdits ſeigneurs du corps de la nobleſſe ont ordonné des lettres-patentes, ſcellées du grand ſceau de la province. Signé,

SIMON DE BEAUMONT.

[G.]

LETTRE *circulaire du Prince* d'Orange *à chacun des Etats Confédérés du Pays-Bas unis, pour leur notifier l'offre de la Souveraineté de* Gueldre, *qui lui a été faite, & leur demander leur avis sur le point de l'acceptation, ou non-acceptation. A Zuylestein, le* 31 *Janvier* 1675 (*).

MESSIEURS,

NOUS ne pouvons manquer de faire savoir à vos nobles puissances, que MM. du corps de la noblesse, & les magistrats des villes respectives du duché de *Gueldre* & du comté de *Zutphen*, ayant été premiérement assemblés dans les villes par forme de quartier, & depuis tous ensemble en corps d'état, ont trouvé bon de nous offrir la souveraineté desdits duché & comté, sous le titre de duc de *Gueldre*, & comte de *Zutphen*, avec priere, qu'il nous plût de nommer quelques commissaires, pour traiter plus particuliérement sur les conditions & obligations qui vont ci-jointes, avec lesdits

(*) Cette lettre & les deux suivantes ont rapport à ce qui est rapporté page 135, & détruisent l'accusation d'ambition, dont l'auteur a tâché de noircir la mémoire du roi *Guillaume*.

ſeigneurs du corps de la nobleſſe & magiſtrats desdites villes, ainſi que vos grandeurs pourront voir plus amplement par la réſolution qui va ci-jointe, comme une excellente preuve de l'affection, amitié & bonne confiance que leſdits ſeigneurs du corps de la nobleſſe & magiſtrats des villes reſpectivement ont pour notre perſonne. Toutefois nous n'avons pu réſoudre de nous déclarer poſitivement ſur ce ſujet, mais avons trouvé bon d'en donner communication à V. N. P. comme nos bons amis, avec prieres très-inſtantes qu'il vous plaiſe de nous aſſiſter de votre bon conſeil en une affaire ſi importante : afin qu'ayant reçu votre avis là-deſſus, nous puiſſions avec d'autant plus de repos, prendre une bonne réſolution. Sur quoi attendant au plutôt les marques d'une affection que nous avons tant de fois éprouvée, nous vous recommandons, meſſieurs, à la protection de Dieu. Fait à Zuyleſtein, ce 31 janvier 1675.

Au bas eſt écrit.

Votre bien bon ami.

Ainſi ſigné,

C. H. PRINCE D'ORANGE.

[H.]

LETTRE *des Seigneurs Etats de* Zélande, *au Prince* d'Orange, *contenant leur avis provincial, qui est de ne point accepter l'offre de la Souveraineté de* Gueldre. *A Middelbourg, le* 16 *Février* 1675.

TRÈS-ILLUSTRE PRINCE.

NOUS avons bien reçu la lettre de V. A. du 31 du mois passé, avec la résolution des états du corps de la noblesse & des villes du duché de *Gueldre*, & comté de *Zutphen*, touchant les offres qui ont été faites à V. A. du souverain gouvernement dudit duché & comté, sous le titre & dignité de duc de *Gueldre* & comte de *Zutphen*; sur quoi nous nous trouvons obligés premiérement, de remercier V. A. le plus affectueusement qu'il nous est possible, d'une communication si franche & si généreuse, & sur-tout de ce que V. Altesse avant que de se résoudre sur une affaire de telle importance, à bien daigné nous demander notre avis d'une maniere si obligeante, & ensuite nous honorer de la qualité de ses bons & fideles amis, comme en effet nous en avons toujours fait profession avec le dernier attachement & fidélité

depuis la naiſſance de V. A. même dans les tems les plus difficiles, & avons toujours travaillé pour déférer à V. A. les hautes & éminentes charges qui ont été ſi dignement & ſi glorieuſement exercées par ſes illuſtres ancêtres, & que le bien & les maximes fondamentales de cet état, & les propres mérites de V. A. exigeoient de nous, comme auſſi cela enfin a eu ſon effet par la bénédiction ſpéciale du tout-puiſſant, après pluſieurs grandes & fâcheuſes difficultés, à notre très-grande joie & contentement; leſquelles charges ont été enſuite rendues héréditaires aux deſcendans légitimes de V. A. en ligne maſculine, ſi bien que l'état de ces Provinces-Unies a été enfin amené à cette forme de gouvernement que Dieu même ſemble lui avoir envoyé comme du ciel, & par lequel il a été gouverné juſqu'ici ſi heureuſement, & eſt parvenu à un tel point de grandeur & de félicité. La fidélité & l'affection que nous avons pour V. A. & les illuſtres deſcendans que nous lui ſouhaitons de tout notre cœur, étant appuyées ſur ces fondemens fermes & inébralables, ne ceſſeront jamais, mais dureront perpétuellement & à toujours. Mais pour départir à V. A. nos bons & fideles conſeils en une affaire ſi importante, nous ſommes obligés de confeſſer franche-

ment que nous y trouvons tant de difficultés; tant pour le regard du gouvernement général & particulier de cette province, que pour celui de V. A. même; qu'en ce rencontre, ainsi qu'en plusieurs autres, nous devons avoir recours à l'extrême sagesse & discrétion de V. A. comme encore à la parfaite connoissance qu'elle a de la nature & constitution du gouvernement de l'état en général, & de chaque province en particulier, & à quoi l'inclination & le génie des habitans est porté naturellement. Pour bien balancer tout ceci, prendre une bonne résolution au plus grand bien & contentement de tout l'état en général, & à la plus grande gloire & réputation de V. A. c'est à notre avis de refuser les offres qui lui ont été faites par ceux de *Gueldre*, suivant le louable exemple de *Gédéon*, le juge des *Israélites*, lorsqu'en son tems les mêmes offres lui furent faites par le peuple de Dieu, en reconnoissance de ce qu'il les avoit délivrés de l'oppression & de la servitude des *Madianites*, ainsi que par le moyen de V. A. cet état a reçu tant de bien: sur quoi nous prions Dieu de tout notre cœur, très-illustre prince, &c. Fait à *Middelbourg*, à la cour de *Zélande*, ce 16 février 1675.

[I.]

LETTRE *du Prince d'*Orange , *écrite aux Etats de* Zélande, *en réponse à la leur. Il leur fait savoir qu'il n'a point accepté la Souveraineté de la Province de* Gueldre , *& se plaint fort de ceux qui, à l'occasion de l'offre qui lui en a été faite, lui ont imputé le dessein de se rendre maître de la République, le* 18 *Mars* 1675.

MESSIEURS ET BONS AMIS,

NOUS avons bien reçu la vôtre écrite à la cour de *Zélande*, à *Middelbourg*, le 26 du mois passé, en réponse à la nôtre du 31 janvier dernier, contenant votre avis sur les offres qui nous ont été faites par MM. de la noblesse & magistrats des villes du duché de *Gueldre* & comté de *Zutphen*, de la souveraineté dudit duché & comté; sur le titre & dignité de duc de *Gueldre* & comte de *Zutphen*. Nous avons aussi-bien reçu votre résolution du 15, contenant en particulier les avis de tous les membres qui composent votre assemblée, lesquels ont dit leur opinion sur ce sujet. Nous nous trouvons obligés de vous remercier de la peine qu'il vous a plu de prendre de vous assembler pour nous informer

informer de vos considérations sur cette importante matiere, comme aussi de l'avis très-exact contenu plus amplement dans ladite résolution du 13, & des expressions dont il vous a plu vous servir pour nous assurer de l'affection que vous nous portez. Car comme nous avons principalement travaillé, & travaillons encore pour exciter de plus en plus l'amour que les habitans de ces pays ont pour notre personne, & leur faire voir que tout ce que nous avons entrepris sous la bénédiction de Dieu, a tendu principalement à les délivrer des inconvéniens dans lesquels ils étoient tombés: & faire ensorte que par la bonté de ce même Dieu, ces pays pussent être mis en état de pouvoir trouver un jour un peu plus de repos & de sûreté qu'ils n'ont eu depuis 24 ans en-çà, & les maintenir dans le libre exercice de leur religion, comme aussi en leur liberté & privileges qui ont coûté tant de sang à leurs ancêtres, & ont été conservés par eux: c'est pourquoi nous confessons volontiers que ce nous est une chose très-agréable d'apprendre que les habitans de cet état reconnoissent que notredite bonne intention a été pour leur bien & avantage, & que le souvenir de ce que, moyennant la grace de Dieu, nous avons fait pour ces pays, produit en eux une grati-

tude & une affection, qui ne nous peuvent être que très-chères & très-précieuses. Mais d'autre côté, nous sommes aussi obligés de confesser, à notre grand regret, que nous voyons clairement par les avis de quelques-uns des membres de votre assemblée, que plusieurs de ceux qui participent au gouvernement, n'ont pas de nous une telle opinion que nous nous étions persuadés jusqu'ici que nos actions avoient bien méritées, & que la sincérité & la confiance que nous vous avons fait paroître avec tant de candeur, n'ont servi auprès de plusieurs personnes, & même ceux qui composent le magistrat, que pour exciter dans l'ame des habitans de cet état un soupçon que nous aurions voulu empiéter sur la souveraineté de ce pays, & nous servir des offres de ceux de *Gueldre*, comme d'un moyen pour arriver à la souveraineté de tout cet état, & le priver par conséquent de sa liberté, en bannir tout commerce, dissoudre les compagnies qui ont été établies par ordre de l'état, violer la sûreté des banques qui sont dans les villes, annuller les obligations qui sont à la charge du pays, & enfin introduire un changement universel, & réduire les habitans, tant dedans que dehors, dans une incertitude de tous leurs moyens & effets, voire même les en priver, &

que ceux qui s'empressoient le plus à susciter & fomenter de tels sentimens contre nous, étoient estimés les plus zélés & plus grands amateurs de la patrie. Nous ne sachions point, pendant tout le cours de notre vie, avoir donné aucun sujet à un soupçon si mauvais & si odieux, ou d'avoir jamais fait paroître par aucunes de nos actions que nous ayons eu un tel dessein, & partant, nous ne croyons pas avoir mérité un tel traitement. Ceux qui savent ce qui s'est passé durant tout le tems de notre vie, jusqu'au commencement de la présente guerre, n'ignorent point sans doute, que ceux qui avoient le gouvernement de l'état entre les mains, nous ont voulu forclore fort injustement des dignités que nos ancêtres ont possédées si avantageusement pour cet état, & qu'après cela ils ont resserré en des bornes si étroites cette partie qu'ils sembloient vouloir nous laisser; comme par une grace très-singuliere, que nous étions par-là rendus incapables de pouvoir rendre aucun service à l'état: Voire même que pour le regard de nos biens & droits particuliers, on a tâché de nous ôter les prérogatives qui y ont toujours été annexées, & qu'ils n'ont point fait de difficulté de désigner du nom de liberté, & de conservation des privileges, tout ce qu'on

faifoit pour nous opprimer & nous abattre; comme fi nous euffions été ceux-là qu'il falloit confidérer comme oppreffeurs de ladite liberté ou privileges, là où au contraire ces défenfeurs de la liberté & des privileges ne cherchoient rien tant que d'affermir leur propre grandeur, & avançoient pour cet effet par-deffus les autres, d'une façon toute particuliere, tous ceux qui fuivoient aveuglément leur cabale & leurs fentimens, les enrichiffoient, & tâchoient de les pouffer aux plus belles charges par toutes fortes de manieres, fans fe foucier beaucoup de la liberté ou des privileges, changeant les magiftrats des villes felon leur appétit & fantaifie particuliere, & non pas felon les privileges, fi bien que jufqu'au commencement de la préfente guerre, nous avons été obligés de fouffrir tout ce qu'on nous a voulu prefcrire; & depuis que ladite guerre eft tombée fur cet état, à la ruine de tout le pays, & des habitans qui le compofent, nous croyons avoir très-bien fait paroître que nous n'avons point trop eftimé nos propres biens & nos intérêts, notre honneur, voire même notre vie, pour les offrir volontairement pour le bien du pays, & pour maintenir les habitans en leur liberté & privileges, & conferver leur navigation & com-

merce avec tous leus moyens & effets. On ne peut pas encore avoir oublié que, lorsqu'en l'an 1672, les ennemis étoient entrés jusques dans le cœur du pays, par une permission de Dieu toute particuliere, & qu'il étoit question de défendre la liberté, les privileges & la vraie religion, à l'exemple de nos ancêtres, d'heureuse mémoire, & de hasarder biens & vies pour ce sujet, & qu'il falloit faire voir que l'on étoit des véritables amateurs de la patrie, de la vraie religion, & de cette précieuse liberté qui a coûté tant de sang à nos peres; l'on a vu alors que plusieurs qui ont part au gouvernement, ont tâché de traiter avec les ennemis à des conditions si honteuses & si ruineuses, que la religion, la liberté, les privileges, & tout, auroient été perdus par ce moyen, & que ceux qui ont eu ci-devant le plus en la bouche la défense de la liberté & des privileges pour notre oppression; & qui en avoient fait tant de protestations en toutes occasions, ont été les plus zélés & les plus empressés pour pousser à fin un traité si honteux, & de telle sorte, que résistance des habitans du pays & de plusieurs de ceux qui avoient part audit gouvernement, & qui étoient affectionnés au bien dudit pays, lesquels ne pouvoient consentir à se voir

privés en cette maniere de ſi précieux gages, à peine ont pu arrêter la ſuite dudit traité. Tout le monde ſera auſſi contraint d'avouer que ç'a été nous, qui ayant notre confiance en la bonté de Dieu & notre bonne cauſe, nous ſommes oppoſés audit traité autant qu'il nous a été poſſible, & avons empêché qu'il ne ſoit venu à effet, quoique par la continuation de la guerre, tous nos biens & effets, tant ici qu'en pays étrangers, ſouffriſſent davantage qu'aucuns de ceux des autres habitans. Un chacun ſait bien auſſi ſans doute, que lorſque leſdits ennemis ſachant quelle averſion nous avions pour un traité ſi honteux, & que c'étoit notre oppoſition principalement qui en empêchoit la ſuite, voulurent, puis après, mettre ſous les conditions de paix, qu'on eût à nous déférer la ſouveraineté de cet état. Avec quelle conſtance & fermeté nous avons rejeté leſdites conditions, & avons bien fait voir que ces propoſitions nous étoient entiérement déſagréables. Tous les habitans de cet état ſe ſouviendront auſſi fort bien, que lorſque la bourgeoiſie & habitans de toutes les villes de *Hollande* & de *Zélande*, étoient fort mécontens de leurs magiſtrats, & qu'ils demandoient tous du changement dans le gouvernement deſdites villes, & imploroient

notre autorité à cet effet, que nous avons été ceux-là qui avons tâché d'appaiser ladite bourgeoisie & habitans, & modéré leur mécontentement autant qu'il nous a été possible, sans que nous ayons voulu nous servir aucunement de cette occasion pour nous acquérir plus de crédit ou d'autorité par ce moyen; ce que néanmoins nous pouvions faire alors fort facilement. Et à vrai dire, nous ne nous serions jamais imaginé que ce que nous avons fait avec une telle franchise pour le bien du pays, pour la conservation du libre exercice de la vraie religion, & le maintien de la liberté, privileges & droits de l'état, la pêche & navigation, commerce, moyens & effets des habitans de ce pays, eût si-tôt été mis en oubli, & qu'on eût pu si-tôt prendre un si mauvais soupçon que nous aurions voulu nous attribuer la souveraineté de ces pays, & priver de tous leurs biens & effets ces habitans, qui ont déjà tant souffert, & sont encore obligés de tant souffrir à notre grand regret & marrissement, & lesquels nous ont donné tant de preuves de leur affection; puisque lorsque nous avions les moyens en main pour pouvoir nous attribuer ladite souveraineté, non-seulement nous n'avons pas voulu nous en servir de notre plein gré &

de propos délibéré, mais même ayons toujours fait paroître devant tout le monde, que nous en avions une extrême averſion. Et certainement ſi nous euſſions eu quelque deſſein d'accepter la ſouveraineté de la province de *Gueldre*, & frayer par-là le chemin aux autres provinces pour en faire de même, il eſt certain que nous n'aurions pas demandé l'avis des états des autres provinces ſur ce ſujet; mais l'aurions acceptée tout d'un tems, ainſi que cela étoit en notre pouvoir. C'eſt pourquoi nous n'attendions pas, ou du moins nous ne croyions pas qu'aucunes perſonnes raiſonnables puiſſent dire avec quelque apparence de juſtice, que nous ayons mérité en cette affaire, qu'on nous mette ſus, un ſoupçon ſi mal fondé & ſi odieux, comme celui dont quelques-uns des membres de votre aſſemblée font mention en ladite réſolution, & ſur-tout, vu que ces perſonnes ſavoient bien ce qui eſt de leur particulier, & que pour ce qui eſt de nous, elles pouvoient bien apprendre d'ailleurs, que perſonne n'avoit jamais donné la moindre occaſion de notre part, ou ne s'étoit ſervi d'aucuns moyens pour induire, ou perſuader quelqu'un des membres des provinces à nous offrir ladite dignité, ou les porter à opiner qu'on nous conſeillât de l'accepter; & que

partant des soupçons de cette nature ne pouvoient partir que d'un esprit tout-à-fait méchant & malicieux. C'est pourquoi nous voudrions bien que ces personnes déclarassent un peu ce qui peut les avoir émus, ou bien quelle action nous avons commise sans y penser ou de propos délibéré, qui soit capable de faire prendre un tel soupçon, afin que nous puissions avoir occasion de le lever. Nous ne nous plaignons point de ce que quelqnes membres ont été d'opinion, que nous devrions refuser ladite dignité, & qu'ils ont fortifié leur sentiment par des raisons & argumens qui servent à la matiere, car c'est pour-cela que nous avions demandé leur avis, & nous remercions les membres de ce qu'ils ont avisé franchement, ainsi qu'ils ont trouvé appartenir : mais nous nous plaignons de ce que quelques-uns, sous prétexte de dire leur avis, nous ont chargé auprès du gouvernement & des habitans de ce pays, de soupçons si odieux, qui ne sont fondés sur la moindre apparence, tant seulement pour diminuer l'affection desdits habitans en notre endroit, & les inciter contre nous. Aussi nous n'avons point du tout hésité à refuser absolument & entiérement ladite dignité, quoique ceux de *Gueldre* aient fait de grandes instances pour nous la faire

accepter, & que plusieurs membres des autres provinces nous aient conseillé de le faire; parce que n'ayant eu de nous-mêmes jamais aucune inclination pour cet effet, nous pouvions suivre avec d'autant plus de facilité & contentement le conseil de ceux qui, quoique moindres en nombre, nous dissuadoient de l'accepter : & certes nous connoissons si bien le génie de cet état, & des habitans qui le composent, que nous pouvons bien vous assurer que notre aversion & répugnance pour ces choses-là, ne changeront jamais; comme aussi en effet nous avions déjà résolu de refuser ladite dignité de notre propre mouvement, avant que d'avoir reçu votre résolution sur ce sujet. Nous ne savons pas si l'exemple de *Gédéon*, par vous allégué, est fort applicable en notre endroit : je souhaiterois de tout mon cœur que nous menassions une telle vie, que nous pussions justement nous attribuer le titre du peuple de Dieu, & que l'éternel Dieu fût notre Dieu; mais on a bien montré par ci-devant, qu'on n'a pas fait beaucoup d'état de l'héritage du Seigneur, lorsqu'on a pu se resoudre à abandonner à un ennemi, qui faisoit profession d'une religion si contraire à la nôtre, une grande partie de ces provinces, lesquelles, par la grace de Dieu, sont maintenant remises

dans l'union, & d'y faire cesser l'exercice de la vraie religion, & qu'on tâchoit alors de mettre ce dessein à exécution avec moins de jalousie & de répugnance pour un ennemi, qu'on n'en prend maintenant contre nous; parce que ceux de la province de *Gueldre* nous ont offert le titre de duc & comte, sous des conditions qui faisoient demeurer à jamais ladite province dans l'union. Nous pourrions de-là prendre beaucoup plus de sujet de craindre ce que la parole de Dieu remarque avec tant de force touchant la maison de *Gédéon*, (& ce qui pourroit bien devenir véritable en son tems) à savoir que les enfans d'*Israël* ne se souvinrent plus de l'Eternel leur Dieu, lequel les avoit délivrés de la main de tous leurs ennemis d'alentour, & qu'ils n'userent point de gratuité envers la maison de *Jeubael*, c'est-à-dire, *Gédéon*, après tout le bien qu'il avoit fait à *Israël*, & sur-tout là où nous en avons senti de si grandes preuves pour l'amour de nos ancêtres, même dans la province de *Zélande :* mais nous espérons que Dieu, qui nous a si grandement bénis jusqu'à l'heure présente, bénira encore davantage notre bonne intention pour le bien de cet état, & qu'il n'amoindrira jamais la bonne affection que plusieurs bons patriotes & habitans de ce pays, tant

ceux qui ont part au gouvernement, qu'autres, portent à notre personne dans le dessein que nous avons de faire bien à cet état : & nous espérons que ceux qui nous ont si mal affectionnés, seront guéris, avec le tems, des mauvaises impressions qu'ils ont prises contre nous ; & pour ceux qui ne peuvent recevoir aucune guérison en ceci, nous ne laisserons pas de procurer le bien à cet état autant qu'il nous sera possible. Nous nous sommes trouvés obligés de nous étendre un peu plus amplement sur cette matiere, parce que nous voyons que non-seulement la lettre qu'il vous a plu nous envoyer, mais aussi la résolution contenant les avis des membres particuliers de votre assemblée, ont été imprimés, & se vendent par-tout, non pas tant afin que nous pussions être informés de votre intention, à quoi néanmoins elle doit servir uniquement, qu'afin que par-là on pût donner matiere & occasion à ceux qui nous sont mal affectionnés pour avoir bien fait à l'état, de donner de mauvaises impressions contre nous, aux habitans, qui le composent, & leur donner d'autant plus de force en alléguant que même quelques-uns de ceux qui ont part au gouvernement, ont des mauvais soupçons de notre procédé, par où nous sommes d'autant plus fortement obligés de croire

que plusieurs malveuillans se sont voulus seulement servir de cette occasion ; en laquelle néanmoins nous avons fait paroître trop de candeur & de sincérité, pour rendre nos procédures suspectes ou odieuses, quoiqu'il n'y eût pas la moindre apparence de raison pour cet effet. Nous finirons donc la présente, en vous recommandant à la protection de Dieu. Ce 18 mars 1675.

Au bas étoit écrit,

Votre bien bon ami.

Ainsi signé,

C. H. PRINCE D'ORANGE.



[K.]

INSTRUCTION *que la province de* Gueldre, *dressa pour son Stadhouder en* 1722, *& sur laquelle il devoit régler l'administration de ses Charges, lorsqu'il entreroit en exercice après être parvenu à l'âge de* 18 *ans accomplis* (*).

I. Le Stadhouder, qui doit être de la religion chrétienne réformée, & en faire profession publique, sera obligé d'aider à maintenir cette religion tant qu'il sera en son pouvoir; & quant à la doctrine, de la maniere qu'elle a été confirmée dans le Sinode National tenu à *Dordrecht* en 1618 & en 1619.

II. L'autorité souveraine continuera à résider en la noblesse & les villes du duché de *Gueldre* & comté de *Zutphen*, comme auparavant, & telle qu'elle subsiste présentement, sans que le Stadhouder puisse s'en arroger la moindre partie.

III. Ladite province continuera à consister dans les trois quartiers séparés & distincts, de *Nimégue*, de *Zutphen*, & de *Weluwe*. Le Stadhouder ne pourra disposer d'aucune

(*) Preuve de la page 177.

charge ou commiſſion, tant au dedans qu'au dehors de la province. Il ne prendra non plus connoiſſance de la réception d'aucun membre dans l'ordre de la nobleſſe, & dans la magiſtrature des villes de cette province, & n'y fera aucun changement.

IV. Le Stadhouder ſera obligé de garder & d'obſerver l'union faite entre les alliés à *Utrecht* en 1579, comme auſſi toutes les conventions & concordats de ce pays; aidera à maintenir tous les privileges, immunités, Droits, ordonnances & coûtumes, dont jouiſſent la nobleſſe & les villes en général ou en particulier ; & aidera de même à maintenir la ſouveraineté de cette province, & la défendra contre tous ceux qui y voudroient donner atteinte.

V. Le Stadhouder étant à *Arnhem*, ou autre part où la cour provinciale ſera aſſemblée, pourra y prendre ſéance, & alors il y préſidera, recueillera les voix, & en formera la concluſion ſelon l'ordre; & dans la ſuite, quand il aura atteint l'âge de dix-huit ans, tous les actes, lettres & dépêches, feront expédiés au nom du Stadhouder & des conſeillers, comme cela s'eſt pratiqué auparavant.

VI. Si dans la ſuite quelque différend imprévu venoit à s'élever entre les trois

quartiers de cette province, ou entre le corps de la noblesse & le corps des villes dans les quartiers, le Stadhouder tâchera de les accommoder à l'amiable; ou faute de cela, après avoir entendu les parties, il décidera suivant ce qu'il jugera être plus conforme à la raison & à l'équité.

VII. Le Stadhouder sera aussi capitaine général de toute la milice qui est ou qui sera levée dans cette province, aussi-bien qu'amiral général, autant que cela concerne le duché & comté, & il fera observer dans cette milice un bon ordre & une bonne discipline militaire.

VIII. Le Stadhouder & capitaine-général ne pourra rien faire contre l'ordre établi en 1651, par tous les confédérés, touchant les patentes, la garde des clefs, & pour donner le mot dans les villes, qui ont voix à l'assemblée des états, & il ne pourra point non plus changer les garnisons des villes de cette province : mais le pouvoir de donner des patentes & de changer les garnisons, demeurera à la disposition des quartiers, ou aux seigneurs leurs députés ordinaires : & la garde des clefs & le droit de donner le mot, restera aux magistrats des villes, ayant séance aux états, comme cela se pratique à présent.

IX. Le Stadhouder & capitaine-général ne

pourra

pourra point conférer les charges des gouverneurs, commandeurs, ou majors des villes ou forteresses de ce duché & comté.

X. Le Stadhouder & capitaine-général ne pourra non plus disposer d'aucune charge militaire appartenante à la répartition de cette province: mais en tems de guerre, & faisant la campagne en personne, il pourra conférer les charges militaires qui viendront à vaquer pendant la campagne, & non autrement.

XI. On donnera au Stadhouder & capitaine-général un régiment d'infanterie, qu'il pourra choisir entre les régimens à présent répartis dans cette province, qui sera nommé le régiment du Stadhouder, le colonel retenant pourtant les appointemens de colonel pendant sa vie : mais le Stadhouder aura d'abord & retiendra ensuite la disposition de toutes les places des officiers qui viendront à vaquer dans ce régiment sans aucune exception ; à cette condition pourtant, qu'il préférera les originaires du pays aux étrangers, & qu'il faudra qu'ils aient vingt-quatre ans accomplis, & les commissions militaires seront expédiées par les secrétaires des quartiers, suivant l'usage établi présentement.

XII. Le Stadhouder & capitaine-général aura la pension annuelle affectée à ces sortes

de charges, à ſavoir, cinq mille neuf cents florins, à prendre ſur les domaines de cette province; & outre cela il aura, en qualité de Stadhouder de cette province, ſon contingent des relevations des fiefs & de leurs expéditions, ſuivant le réglement fait à ce ſujet.

XIII. Le Stadhouder & capitaine-général ne pourra demander aucun changement dans la préſente inſtruction, ſoit pour le tout, ſoit en partie, ni à la province en général, ni à aucun de ſes membres en particulier. Et quand il ſera parvenu à l'âge de dix-huit ans, il ſera tenu de ſigner cette inſtruction avant ſon inſtallation, & de faire ſerment là-deſſus dans l'aſſemblée.

L. N. P. ſe réſervent expreſſément tout ce qui n'a point été énoncé dans la préſente inſtruction.



[L]

LETTRE des Etats de Frise aux états des autres Provinces, du 18 Mars 1730, sur le droit des Provinces respectives d'introduire leur Stadhouder dans le Conseil d'Etat, pour y avoir séance & voix (*).

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS, NOS BONS AMIS, VOISINS ET CONFÉDÉRÉS.

Nous sommes informés, par le rapport de nos députés à la Généralité & par les notules de L. H. P. que les députés de la province d'*Hollande* & *Westfrise* ont proposé à l'assemblée de L. H. P. par ordre exprès de leurs principaux, contenu dans leur résolution du 18 Août & 19 Octobre 1729, que lesdits Seigneurs états persistoient dans leurs précédentes résolutions du 19 Décembre 1668, & 18 Août 1705, touchant la séance des Stadhouders ou gouverneurs des Provinces, dans le conseil d'état.

(*) La dispute sur le droit qu'a chaque province d'introduire son Stadhouder dans le conseil d'état, ayant été renouvellée en 1730, à l'occasion d'une proposition faite sur ce sujet dans l'assemblée de L. H. P. par les députés de *Hollande*; les deux partis exposerent de nouveau leurs raisons, les mêmes qu'en 1668, 1705, 1707, 1725, dans les deux lettres circulaires [L] & [M].

Qu'en conſéquence leſdits Seigneurs députés propoſerent la choſe à L. H. P., afin que les confédérés conçuſſent combien les Seigneurs états leurs principaux continuoient à prendre cette affaire à cœur, ſur-tout combien ils appréhendoient les ſuites de cette affaire, ſi, en renouvellant la diſpute touchant la ſéance des Stadhouders au conſeil d'état, l'harmonie & l'union entre les confédérés, venoient à en être troublées, d'autant qu'elles ne ſont fondées que ſur une juſte égalité & proportion; ce à quoi pourroit donner lieu la majorité du prince de *Naſſau*, qui depuis peu, eſt entré dans l'exercice de la charge de Stadhouder des provinces de *Gueldre* & de *Groningue*, pendant que la plupart des provinces, & celles ſur-tout qui contribuent le plus aux charges de l'état, ſont réſolues de demeurer ſans Stadhouder, ſous la préſente forme de gouvernement. Sur quoi leſdits Seigneurs députés laiſſoient à penſer s'il ne ſeroit pas néceſſaire, pour confirmer & fortifier la préſente union entre les confédérés, de renouveller dans cette conjonćture la réſolution priſe en pareille occaſion le 4 d'Août 1707, & en conformité prier le conſeil d'état d'avoir ſoin que, pendant que les provinces en délibéreront, on n'introduiſe perſonne dans ledit conſeil, en

qualité de Stadhouder d'une ou plusieurs provinces.

Que le député de la province de *Hollande* présidant alors aux Etats-Généraux, avoit conclu conformément à la susdite proposition: conclusion qui avoit été approuvée & confirmée par les suffrages de vos députés, nonobstant l'opposition de la *Gueldre*, de notre province, & de celle de *Groningue*. Nous nous sommes déjà opposés à la même entreprise des Seigneurs états de *Hollande* en 1668, & sur-tout en 1705 par de sérieuses & amiables représentations aux confédérés pour prévenir la discorde & le préjudice porté par cette conduite au clair & incontestable droit des provinces & en particulier de la nôtre. Nous nous trouvons donc encore obligés aujourd'hui, qu'on remet cette affaire sur le tapis, & qu'on la pousse avec tant d'animosité, de renouveller nos oppositions, de peur que vos nobles & grandes puissances & les Seigneurs états des autres provinces ne crussent que nous renonçons par un silence de connivence à nos prétentions bien fondées & à un droit qui nous appartient, & que nous avons exercé depuis le commencement de l'union. Or, puisque les Seigneurs états de *Hollande* & *Westfrise* fondent leur nouvelle résolution sur les mêmes motifs que

leurs précédentes de 1668 & 1705 ; sans aucun changement important, nous croyons néceſſaire de repréſenter amiablement & en bons voiſins à V. N. & G. P. & aux états des autres provinces.

Que le droit qu'a chaque province d'introduire ſon Stadhouder dans le conſeil d'état en tems & lieu, eſt fondé ſur un unanime accord & conceſſion mutuelle; que cet accord & conceſſion paroiſſent clairement par l'inſtruction du conſeil d'état dreſſée en 1588, & renouvellée dans la grande aſſemblée de 1651, dans laquelle on trouve expreſſément, *que ſeront compris dans ledit conſeil & y comparoîtront toujours, y ayant place & ſéance, les gouverneurs des provinces reſpectives, où il y en a, ou* (ajoute l'inſtruction de 1651) *où il y en auroit à l'avenir.*

Que les ſuſdites inſtructions ayant été dreſſées & arrêtées avec le conſentement unanime des confédéres, doivent étre conſidérées comme un accord mutuel, par lequel chacune des ſept Provinces - Unies a acquis le droit d'introduire ſon Stadhouder dans le conſeil d'état, & de l'y faire avoir ſéance & voix.

Que parconſéquent perſonne ne peut leur ôter ce droit que d'un conſentement unanime, ſans bleſſer leur ſouveraineté, droits & pri-

viléges, & par conséquent sans enfreindre les loix & fondemens de l'union.

Ce qu'on vient d'avancer doit d'autant plus avoir lieu ici, que ce droit fondé sur lesdites instructions, a été augmenté & confirmé par une possession non interrompue de plus de 100 années, car il est assez connu que les propositions générales des petitions ont toujours été délivrées au nom des Stadhouders & du conseil d'état, même en l'absence des Stadhouders : une telle possession seule suffiroit pour fonder un droit de propriété.

Que, selon nous, rien n'est moins fondé que ce que les Seigneurs états de *Hollande* alleguent dans leurs résolutions de 1668 & 1705. *Que l'instruction du conseil d'état renouvellée en* 1651 *n'a pas été arrêtée, mais qu'elle doit être considérée, comme flottante, puisqu'elle a été suspendue par les protestations de quelques provinces, & que le conseil n'a point prêté les sermens sur cette instruction ; que les provinces n'ont point répondu au projet d'instruction dressé par le conseil le* 16 *Septembre* 1653, *& envvoyé aux provinces par L. H. P.* Que pour ces raisons, *ladite instruction ne peut passer pour avoir été dressée de concert par les confédérés, & encore moins les obliger, ni donner droit aux provinces qui avoient des Stadhouders, ou à celles qui en auroient ensuite, de les introduire sur leur*

commission particuliere dans le conseil d'état. Nous n'avons pu qu'être très-surpris qu'une pareille objection nous vienne de la part des Seigneurs états de *Hollande*, & aussi ci-devant de la part de ceux d'*Utrecht*, eux qui ont trouvé bon en 1651, de donner un consentement pur, simple & sans clause, à ce qui fut arrêté alors ; mais le contraire de ce qu'ils avancent paroît par la résolution de L. H. P. du 18 Juillet 1651, où il est trouvé bon & résolu que la susdite instruction sera arrêtée telle qu'elle a été dressée dans la conférence conciliatoire, délivrée à l'assemblée le 6 du même mois, & insérée le même jour dans les notules.

Que, quoiqu'il soit vrai que les députés de *Gueldre* déclarerent alors n'avoir point d'ordres, & que ceux de *Frise* & de *Groningue* ne consentirent que sous l'approbation de leurs principaux, il est vrai aussi que les susdites provinces n'ont jamais contrarié en rien l'arrêté de ladite résolution & instruction, & même qu'elles l'ont agréée & approuvée par leur silence : & qu'ainsi la dite instruction doit être considérée comme entiérement arrêtée.

Ce qui est d'autant plus évident, que le conseil d'état différant toujours à prêter serment sur cette instruction, parce qu'il y avoit

quelques articles qui n'étoient pas littéralement applicables, a été souvent invité & exhorté par L. H. P. à prêter ce serment sans qu'aucune province s'y soit opposée.

Que le délai du conseil d'état à prêter ce serment ne fait rien pour ce que soutiennent les états de *Hollande*, non plus que l'envoi d'un nouveau plan d'instructions auquel on n'a pas répondu; puisque le délai ne peut enfreindre ni tenir en suspens une résolution prise unanimement, par les confédérés dans une assemblée aussi solemnelle, & que le défaut de réponse au projet, ne peut être considéré, & n'est en effet qu'une preuve que l'on persiste tacitement dans l'approbation de l'instruction déjà arrêtée.

Mais pour mettre cet article principal hors de toute conteste, nous prions V. N. & G. P. de remarquer que L. H. P. ont arrêté & statué, de l'avis de tous les confédérés, par une résolution du 10 Juillet 1671 (pour résoudre les difficultés que feroit le conseil d'état, de prêter serment sur la susdite instruction) qu'on mettroit à la suite des mots qui font le serment que prêtent les Seigneurs députés au conseil d'état, ces paroles, *qu'ils se regleront précisément sur le contenu de cette instruction ainsi que peut & doit faire un fidele conseiller d'état, & que le formulaire dudit ser-*

ment sera dressé en conséquence, & les Seigneurs députés obligés de le prêter en cette maniere, sans aucune exception.

Quand même on pourroit soutenir avec quelque vraisemblance, ce qui n'est pas, que ladite instruction n'a pas été entiérement suivie jusqu'à présent, il sera pourtant certain, que depuis ce tems-là, elle doit avoir été considérée comme entiérement arrêtée & statuée, & par conséquent sortir encore son entier effet : sur-tout puisque tous les membres qui ont été députés de tems en tems au conseil d'état, & qui y sont députés tous les jours, jurent sur ladite instruction, conformément à la susdite résolution de L.H.P. & promettent par un serment solemnel de l'observer.

Qu'étant démontré par nos raisonnemens ci-dessus, que cette susdite instruction du conseil d'état a été arrêté par les provinces en corps, & est encore ponctuellement observée, tout ce que les états de *Hollande*, & en 1705 ceux d'*Utrecht*, ont fondé sur son insuffisance & son incertitude, tombe de soi-même; & au contraire on en peut conclure la vérité & la solidité de ce que nous avons avancé, que les provinces respectives ont acquis, par un accord & une cession mutuelle, le droit incontestable d'introduire leurs Stad-

houders successifs dans le susdit conseil, & leur y faire avoir séance & voix, lequel droit, dont il s'agit uniquement aujourd'hui, subsistant, il s'ensuit qu'il ne peut être disputé, encore moins ôté à une province, sans une notoire injustice, en faveur de quelqu'avantage contraire qui pourroit en revenir à quelqu'autre province.

Que les Seigneurs états de la province d'*Utrecht* ont soutenu & avancé en 1705, *qu'il étoit évident & palpable que ce n'a jamais été la pensée ni l'intention des confédérés, que les provinces de* Frise *& de* Groningue *(& aussi à présent celle d'*Utrecht*) introduisissent leur Stadhouder dans le conseil d'état, lorsque pour des raisons d'état, lesdits confédérés trouveroient à propos de ne pas élire de Stadhouder, & si elles ne pouvoient jouir autrement du crédit & de l'avantage du suffrage dans ce conseil;* il paroît que les Seigneurs états de *Hollande* sont aujourd'hui du même sentiment, autant qu'on le peut conclure raisonnablement de la proposition faite à l'assemblée de L. H. P. par leurs députés le 7 Janvier dernier.

Nous ne pouvons en aucune maniere passer cette prétention & ce sentiment; car il ne faut pas aller chercher la véritable intention du corps des confédérés dans des conjectures formées suivant les circonstances

& de prétendus intérêts des tems poſtérieurs; mais dans la clarté littérale de ladite inſtruction, qui accordant ſéance & voix dans le conſeil d'état, ſans exception ni limitation, aux Stadhouders des provinces reſpectives, prévient toute diſtinction forcée, & toute interprétation contraire.

Outre cela, ce qu'on avance de l'intention des confédérés, eſt ſolidement réfuté par la réſolution déclaratoire de L. H. P. du 21 Juillet 1651, par laquelle, ſur la difficulté propoſée par cette province & celle de *Groningue*, à cauſe que dans l'article premier de l'inſtruction pour les députés à l'aſſemblée de L.H.P. ſur laquelle ils devoient ſe régler, en donnant des patentes aux gens de guerre, & en veillant à la conſervation des frontieres de l'état, on n'avoit pas ajouté aux mots *avec l'avis du conſeil d'état*, ceux de *Stadhouder* ou *Stadhouders*, elles déclarerent que L. H. P. ne prétendoient en aucune maniere par leur réſolution du 16, ſur les affaires de la guerre & la diſpoſition touchant l'expédition des patentes, énerver ou préjudicier aux articles de l'union, *ni à ceux de l'inſtruction du conſeil d'état, en ce qu'ils font mention des Stadhouders.*

Que cette déclaration doit d'autant plus avoir lieu ici, qu'elle a été donnée dans une

conjonсture pareille à celle-ci, vu que la plupart des provinces n'avoient pas de Stadhouder, & que celle de *Hollande* depuis lors a témoigné peu d'inclination d'en élire un.

Que nous sommes fort éloignés de penser à contester aux autres provinces la liberté de nommer un Stadhouder, ou non, suivant qu'elles le trouveront convenable pour l'intérêt de leurs affaires domestiques : mais d'un autre côté, nous ne concevons pas quelle diminution ou quel changement cela peut apporter dans le droit des provinces qui se sont choisi un Stadhouder, ou qui voudront s'en choisir un, puisqu'il n'est ni raisonnable ni juste, que des droits acquis légitimement par une province, flottent toujours dans l'incertitude, & dépendent de la variable disposition de ses alliés, avec lesquels elle ne s'est unie que *æquo jure*, & avec une égale autorité, & non autrement.

Nous convenons avec V. N. & G. P. qu'on doit maintenir entre les confédérés une égalité réciproque & une juste proportion; & nous sommes fort éloignés d'apporter jamais aucun obstacle à leur exacte observation, ni de donner occasion de troubler ou enfreindre l'union & l'harmonie entre les confédérés.

Ainsi la province de *Hollande* ne doit s'en prendre qu'à elle-même, si en abolissant chez

elle le Stadhoudérat, elle ſe trouve privée du droit qu'elle veut à préſent diſputer aux autres.

Qu'en ſecond lieu, on a de la peine à comprendre pourquoi les Seigneurs états de *Hollande* appréhendent ſi fort que les trois provinces qui ont un Stadhouder, prévaluſſent ſur les autres dans les délibérations du conſeil d'état, puiſqu'il conſte par l'article 51 de l'inſtruction dudit conſeil, que tous ſes membres, & par conſéquent le Stadhouder, en entrant dans leurs fonctions, ſont obligés ſous ſerment, de renoncer à toute correſpondance particuliere, & qu'ils ne doivent avoir aucun égard pour les provinces ou villes où ils ſont nés, & par qui ils ont été élus, ni à leur avantage particulier; & qu'ils n'auront en vue que la gloire de Dieu, le bonheur & la conſervation des Provinces-Unies & de leurs intérêts communs.

Qu'outre cela, les ſuſdites réſolutions des Seigneurs états de *Hollande* ſont deſtituées de motifs de droit & d'équité, & elles pechent dans la matiere comme dans la maniere de procéder, établie par l'union & conſtamment obſervée par les confédérés: à cet égard nous remarquons particulierement la période où L. N. & G. P. *déclarent qu'elles ne ſouffriront pas que quelqu'un, parce qu'il a été élu Stad-*

houder ou gouverneur, soit introduit ou admis dans le conseil d'état sans le libre consentement de L. N. P. & nous ne souffrirons pas qu'il arrive à ce sujet quelque intrusion par induction, pluralité de voix, ou autrement.

Puisque nous croyons avoir prouvé ci-dessus, qu'on ne peut ôter aux provinces, sans une injustice criante, le droit d'introduire leur Stadhouder dans le conseil d'état, à moins que tous les alliés n'y concourent unanimement, puisque c'est de cette maniere qu'elles l'ont acquis; nous ne pouvons pas accorder auxdits états qu'une ou deux provinces puissent empêcher la libre possession & la jouissance de ce droit, même dans le cas où la pluralité des provinces voudroit maintenir & défendre ce droit.

Nous le disons à regret, mais nous ne pouvons nous dispenser de déclarer encore, N. & P. S. que ces maximes nous paroissent traîner après elles de pernicieuses conséquences; qu'elles sentent les voies de fait & une espece de supériorité qui ne s'accorde pas avec les véritables fondemens de la république, & que nous n'admettrons jamais, bien loin de nous y soumettre.

Nous ne pouvons aussi approuver que les Seigneurs états de *Hollande* paroissent de nouveau par leur déclaration vouloir abolir la

ſage méthode de ſe porter les uns les autres par la voie d'induction & de perſuaſion dans les mêmes ſentimens ; méthode cependant ſi néceſſaire pour entretenir l'amitié, l'harmonie & l'union entre les confédérés ſi étroitement unis.

V.N. & G.P. comprendront ſuffiſamment, par ce que nous venons de leur remontrer, que nous ne pouvons approuver en aucune maniere la réſolution du 7 Janvier dernier, que le député de *Hollande* préſident alors à l'aſſemblée de L. H. P. a fait paſſer, & à laquelle quelques provinces ont donné leur approbation, ſavoir, *que le conſeil d'état ſera prié de prendre garde, pendant les délibérations des provinces, qu'on ne donne ſéance dans ledit conſeil à qui que ce ſoit, en vertu qu'il ſeroit Stadhouder ou gouverneur d'une ou de plusieurs provinces ;* à laquelle réſolution les députés de notre province ſe ſont oppoſés conformément à leurs inſtructions; car ſi le contenu de cette réſolution étoit exécuté, nous & les deux autres provinces qui avons le même Stadhouder, nous trouverions exclus, non-ſeulement par proviſions, mais même pour toujours, d'un droit dont nous avons été dans une libre & paiſible poſſeſſion ; puiſque nous l'avons conſervé & revendiqué par des proteſtations faites à tems. Nous diſons *même*

pour

pour toujours parce que la clause *pendant les délibérations des provinces*; que l'on n'a apparemment ajoutée que pour adoucir la dureté de la chose même & de la maniere d'agir, ne peut avoir aucun effet péremptoire, tant que les états de *Hollande* persisteront à n'admettre ni persuasion, ni induction, ni pluralité des voix.

Nous nous flattons que V. N. & G. P. ayant examiné nos raisons & motifs allégués ci-dessus, seront convaincus, qu'on ne peut exiger de nous de renoncer à un droit si légitimement acquis, & dont nous avons joui avec les autres provinces; & que nous rendant justice, elles auront la bonté d'ordonner à leurs députés à la généralité, & de les autoriser non-seulement à ne former aucune opposition à l'introduction du prince d'*Orange-Nassau*, dans le conseil d'état, comme Stadhouder de trois provinces membres de l'union, quand ces provinces le trouveront à propos; mais même d'y apporter toute sorte de facilité & de secours; qu'à cet effet il plaise, sur-tout à V. N. & G. P., de seconder de leur puissante intercession, les bons offices que nous emploirons de nouveau auprès des états de *Hollande* & *Westfrise*, afin que L. N. & G. P. pesant bien & murement, suivant leur grande sagesse & modération, les dan-

gereuſes ſuites qui pourroient réſulter à préſent & dans la ſuite de pareilles entrepriſes, vouluſſent bien changer de ſentiment, & de ſupprimer leur réſolution, ou du moins la laiſſer tomber, afin de conſerver la bonne intelligence & l'union entre des alliés ſi étroitement unis; à quoi rien ne peut plus contribuer, que de laiſſer chacun jouir ſans obſtacle, des droits qui lui appartiennent légitimement.

Mais au cas qu'après toutes ces remontrances, & bons offices amiables, conformes aux loix & à l'ordre de l'union, nous ne puiſſions trouver d'appui dans le droit qui nous appartient, nous proteſtons dès-à-préſent contre cette injuſtice, & que nous ſerons innocens des pernicieuſes ſuites qui pourroient en arriver, dont répondront ceux qui y auront donné lieu.

Nous ſommes, &c.

T. W. V. Kamſtra ut.

Par ord. de L. N. P.

J. V. Sminia.



[M]

LETTRES des Etats de Hollande à ceux des autres provinces, du 15 *Avril* 1730, *pour refuter celle des Etats de Frise.*

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS, NOS BONS AMIS, VOISINS, ET CONFÉDÉRÉS.

Les états de *Frise* ont pris occasion d'une proposition faite de notre part dans l'assemblée de L. H. P., le 7 Janvier dernier, & d'une résolution qui y fut prise le premier jour, pour écrire à toutes les provinces une lettre circulaire touchant la séance des Stadhouders dans le conseil d'état, quoiqu'il parût que c'est de cette province qu'on auroit dû moins l'attendre, puisqu'entre les trois dont le prince de *Nassau* est Stadhouder, elle est la seule qui le tient encore éloigné des fonctions de sa charge à cause de sa minorité. Or, par la résolution prise le 7 Janvier par L. H. P. on renouvelle simplement, & sans réveiller le différend au principal, la résolution du 4 Août 1707, tendante à prévenir les mauvaises suites qui étoient à craindre si l'on poussoit une affaire sur laquelle on ne pouvoit prévoir que les confédérés pussent s'accorder. Nous avons donc jugé que nous devions

écrire à tous les confédérés dans la fincere intention, en les informant fans détour de l'état de la chofe, de conferver l'harmonie que pourroit troubler cet épineux démêlé, fi on le réveilloit; l'harmonie, qui aura toujours plus de poids chez les régens bien intentionnés, que la décifion d'une queftion fur laquelle les provinces ont embraffé le pour & le contre depuis plufieurs années, & qui eft enveloppée de trop d'intérêts particuliers.

Comme la lettre des Seigneurs états de *Frife* n'eft qu'une répétition mot à mot de celle de 1705, excepté les changemens qu'on a faits au préambule & à la conclufion, fuivant les circonftances préfentes; & comme elle ne roule toute entiere que fur l'inftruction du confeil d'état, l'unique bafe de tout ce qui y eft avancé, nous ne nous arrêterons pas à refuter cette lettre, nous nous en tenons à ce qui a été dit fur le fujet de la féance des Stadhouders dans le confeil d'état, particulierement dans nos réfolutions du 19 Décembre 1668 & 18 Août 1705, & dans celle des Seigneurs états de *Zélande* le 7 Septembre, & des états d'*Utrecht* le 14 Août de la même année; réfolutions qui font entre le mains des provinces. Nous aimons mieux, pour faire connoître la droiture & l'avantage public de nos intentions, de notre conduite,

comme auſſi des autres provinces, qui ſont de notre ſentiment, repréſenter à V. N. P. & aux autres confédérés, l'état de cette affaire depuis ſon origine, tant par rapport à la charge de Stadhouder en elle-même, que par rapport à la ſéance des Stadhouders dans le conſeil d'état.

Les perſonnes qui ont la moindre connoiſſance de l'ancien gouvernement de ces provinces, nous accorderont, comme l'ont très-bien remarqué les Seigneurs états d'*Ovéryſſel* dans leur réſolution du 22 Avril 1707, que la dignité de Stadhouder dans ces provinces, comme dans d'autres, ne doit ſon origine qu'à l'abſence des ſouverains, qui ſe trouvant maîtres, ſoit par mariage ou autrement, de pluſieurs provinces, étoient obligés de les gouverner par leur lieutenant, & par conſéquent de leur donner un ample pouvoir. On conviendra auſſi que de même qu'il ne s'agiſſoit point de Stadhouder tant que les provinces dépendirent d'un ſouverain, qui n'en ayant point d'autres, pouvoit toujours être préſent, les motifs de l'établiſſement des Stadhouders ceſſerent par l'abjuration du roi d'*Eſpagne*, le dernier ſouverain, par laquelle la ſouveraineté, avec toutes ſes ſuites & dépendances, eſt revenue aux Seigneurs & états de chaque province, qu'on ne peut

jamais dire être abſens, & qui n'étant pas actuellement aſſemblés, ſont toujours répréſentés par le collége des conſeillers députés, ou des états-députés, qui, au nom des états, ont la direction ordinaire du gouvernement, & ſont chargés de l'exécution des réſolutions.

Il eſt vrai qu'après l'abjuration du roi d'*Eſpagne*, & les changemens qui s'en ſont ſuivis dans la conſtitution du gouvernement, la charge du Stadhouder n'a pas laiſſé de ſubſiſter : il ne faut pas en conclure que cette dignité fût néceſſaire dans un gouvernement, avec la forme duquel on fera voir par les ſuites, qu'il n'eſt rien moins que compatible; mais ſeulement que la grande affaire de l'abjuration & du changement de régence, a été particulierement dirigée & exécutée par un prince qui étoit actuellement Stadhouder de cette province & de quelques autres, & dont le frere & le beau-frere le furent ſucceſſivement de la province de *Gueldre*. Auſſi paroît-il par les régiſtres & par l'hiſtoire, qu'après la mort de ce prince, on ne fut guère porté, ſur-tout dans notre province, à établir un Stadhouder, d'autant plus que dans le peu d'années qui s'étoient écoulées entre l'abjuration du roi d'*Eſpagne* & la mort de ce prince, il avoit porté les choſes au point que l'on étoit prêt à le reconnoître comte de cette province.

La crainte qu'inſpira l'ambition du comte de *Leyceſter*, qui, un an & demi après, paſſa la mer à la tête d'un ſecours d'*Anglois*, & les projets des partiſans de l'*Angleterre*, qui cherchoient à l'introduire dans le gouvernement particulier, ou le Stadhoudérat de notre province, comme ils l'avoient intru dans le gouvernement général des Provinces-Unies; cette crainte dis-je, détermina nos ancêtres, qui ne voyoient pas d'autres expédiens, à changer de réſolution, d'établir le prince *Maurice* Stadhouder, ce qui arriva le premier Novembre 1585, plutôt que de courir le danger du Comte de *Leyceſter*.

Tout ce qu'ils purent faire alors pour conſerver la liberté & les droits de la province, fut de limiter l'autorité du Stadhouder par la commiſſion & l'inſtruction qu'on trouve dans le livre XX de l'hiſtoire de *Bor*, & ſur quoi nous ne ferons ici que deux remarques

1° Que l'on y fait conſiſter la charge de Stadhouder à avancer & maintenir les droits & priviléges du pays & de la religion réformée, & la tranquillité publique, à faire rendre bonne juſtice, à établir les magiſtrats ſuivant les priviléges, à conférer les emplois qui d'ancienneté ont dépendu des Stadhouders, à accorder des pardons & autres graces, & à commander les troupes, ſans accorder au

Stadhouder la moindre part dans les délibérations d'état, encore moins féance ou entrée dans les affemblées d'état, pas même dans le collége des confeillers-députés.

2°. Qu'on y donne au prince *Maurice* un confeil avec lequel (ou pour nous fervir des propres termes de la commiffion) avec l'avis & le confentement duquel il dirigeroit toutes les affaires de guerre & de police, confeil, tel que fon pere en avoit un.

Nous faifons ces deux remarques, pour faire voir d'autant plus clairement, combien la charge de Stadhouder, telle qu'elle a été exercée par les Stadhouders fuivans, s'accorde peu avec la commiffion & l'inftruction dreffées fur ce fujet par nos ancêtres, & quelle eft la foibleffe des précautions, commiffions, & inftructions contre les entreprifes des grands, qui ont du crédit & des créatures dans la régence.

Effectivement au bout de quatre années, c'eft-à-dire, en Janvier 1590 on forma bien un confeil de concert avec fon excellence, pour le confeiller & l'affifter dans les affaires du gouvernement; on dreffa les inftructions de ce confeil fur celle des confeillers-députés de l'an 1584, mais fon excellence fe trouva affez d'amis pour faire, que peu d'années après, favoir au commencement de 1593,

ce conſeil fut aboli ou confondu avec le collége des conſeillers-députés, mais ſans confondre leurs inſtructions: ce qui délivra de cette gêne le prince *Maurice* & ſes ſucceſſeurs.

Après ſa mort, car nous paſſons ſous ſilence tout ce qui ne fait pas à notre ſujet, les partiſans des Stadhouders allerent juſques-là, que dans la réſolution pour la nomination du prince *Frédéric-Henri* au Stadhoudérat, on ne parla que de la commiſſion, ſans faire mention de l'inſtruction de ſon pere; enſorte que ce Stadhouder & ſes ſucceſſeurs n'eurent plus d'inſtructions, & par conſéquent eurent les mains entiérement libres.

Dans la ſuite, le prince *Frédéric-Henri* trouva le moyen de devenir un conſtant & ordinaire comparant à nos aſſemblées d'état, & par conſéquent de pouvoir aſſiſter en perſonne à toutes les délibérations d'état, en ſe faiſant prier & recevoir premier membre & préſident du corps des nobles; ce qui ne cauſa pas peu d'embarras dans les délibérations de l'état.

Puiſque les Stadhouders ont ſu ſe libérer ainſi des bornes où nos ſages ancêtres avoient tâché de les renfermer par le moyen de leurs commiſſions & inſtructions; eſt-il étonnant, N. & P. S. que leurs deſcendans,

trouvant l'occasion en 1650 de réfléchir mûrement & sans autres vûes que le bien public, sur la nature du Stadhoudérat & sur son utilité dans un gouvernement républicain, en même tems sur l'usage qu'on a fait ci-devant de cette charge dans plusieurs conjonctures, enfin sur la conduite gardée par les Stadhouders pour se délivrer des bornes qu'on avoit réellement données à leur autorité, furent d'avis (qui fut suivi de la plupart des provinces) que tout bien considéré, les libertés & privileges courent trop de danger sous la régence d'un Stadhouder, pour ne pas cesser de remplir cette charge ; & effectivement elle est restée vacante depuis ce tems-là jusqu'en 1672, qu'elle fut remplie de la maniere que tout le monde sait.

Nous ne nous arrêterons pas à l'usage que l'on a fait cette année-là, & depuis ce tems-là, de la charge de Stadhouder : nous nous contenterons de faire remarquer à V. N. P. que les grands services du dernier Stadhouder n'ont pû empêcher que l'usage qu'on a fait de tems en tems de cette charge, n'ait beaucoup servi à confirmer le sentiment où l'on étoit avant 1672, sur les dangers où sont exposés la république & ses privileges sous un Stadhouder revêtu de l'autorité

avec laquelle les précédens Stadhouders de cette province & des autres ont exercé leur charge ; autorité qui, pour ne rien déguiser, est devenue inséparable de cette charge avec le tems, ou plutôt par la foiblesse du gouvernement & de ses membres.

V. N. P. voient par cette simple relation, quels sont les motifs qui nous ont fait juger & aux seigneurs états d'autres provinces, toutes les fois qu'ils ont pû librement délibérer sur cet important sujet, que la charge de Stadhouder n'est pas compatible avec un état républicain & la conservation inviolable de la liberté. Et comme ces motifs nous ont portés & d'autres provinces entre 1650 & 1672 à ne point nommer de Stadhouder ; il s'en est suivi, comme V. N. P. le savent, que réfléchissant sur la séance des Stadhouders dans le conseil d'état, c'est-à-dire, dans un conseil qui administre les finances au nom de tous les confédérés, & qui conjointement avec l'assemblée de L. H. P. à la disposition des affaires de la guerre, il nous a paru de la derniere évidence, & par conséquent hors de toute contradiction, qu'il n'y a ni justice, ni raisonnable proportion observée entre les confédérés, & qu'ainsi ce ne peut avoir été leur intention, que quand la plupart des provinces, y compris même celles qui contri-

buent le plus, n'ont pas de Stadhouder, le Stadhouder ou les Stadhouders des autres provinces aient séance dans le conseil d'état, & que l'on ne peut prétendre avec quelque ombre d'équité, que l'instruction du conseil d'état, sur laquelle on établit cette séance des Stadhouders dans le conseil d'état, l'emporte sur des raisons aussi péremptoires, dans un état tel que le nôtre.

Nous ne répéterons pas tout ce qu'on a déjà dit plusieurs fois au sujet de cette instruction : V. N. P. remarqueront seulement qu'ayant été dressée sur les anciennes instructions de 1584 & 1588, elle renferme plusieurs articles qui ne conviennent pas avec la constitution du gouvernement, telle qu'elle étoit en 1651, que l'on dressa la nouvelle instruction ; articles que l'on n'a depuis regardés que comme des preuves du peu d'attention avec laquelle l'instruction de 1588, avoit été redressée en 1651. De ce nombre est l'ar. V, en ce qu'il ordonne que le conseil fera exécuter ses ordres par les gouverneurs des provinces, qui feront alors, & par l'amiral. Ce qui convenoit dans le tems que les gouverneurs des provinces y étoient établis, sur leur nomination, par les états généraux, dont ils recevoient leurs commissions, & à qui ils prêtoient serment, suivant le formu-

laire inséré dans les notules de L. H. P. le premier Juin 1588, dans le tems que le conseil d'état avoit la surintendance des affaires de l'amirauté, & de la guerre, tant par mer que par terre; ce qui convient si peu dans l'instruction de 1651, que les provinces qui ont un Stadhouder n'en souffriroient pas l'observation plus que les autres, quelque clairs que fussent sur ce sujet les termes de l'instruction.

Du nombre de ces articles est encore le XXVIII, qui charge le conseil d'état de l'observation des traités, alliances, bonne correspondance, amitié, & voisinage, avec les princes & seigneurs étrangers, les royaumes voisins, républiques, états, & villes : ce qui convenoit dans le tems qu'on dressa l'ancienne instruction, où les états-généraux ne s'assembloient que de tems à autre, & que le conseil d'état étoit chargé en son absence du maniement des affaires étrangeres; mais ce qui ne signifie plus rien dans une instruction dressée dans un tems que le conseil d'état étoit entiérement exclu de l'administration des affaires étrangeres, & qu'on ne lui communiquoit pas même la plupart des traités & alliances.

Enfin, pour ne pas arrêter plus long-tems V. N. P. par la citation de pareils articles;

de cette espece, est sans doute le premier, en ce qu'il contient de la séance des Stadhouders dans le conseil d'état, dont il n'est pas fait mention dans la premiere instruction, du 15 Août 1584, sans doute parce que plusieurs provinces étoient alors sans Stadhouder, & n'étoient pas fort portées à donner un successeur au Pr. *Guillaume l'ancien*, & pour les mêmes raisons & les mêmes circonstances, on auroit dû n'en point parler dans l'instruction de 1651.

Tout ceci refute péremptoirement l'argument fondé sur l'instruction du conseil d'état en faveur de la séance des Stadhouders dans ce conseil, & le seul argument sur lequel on table pour cette séance. Nous ajouterons simplement que, sauf correction, les seigneurs états de *Frise* ont tort d'avancer, comme un moyen de faire tomber tout ce que l'on pourroit dire de l'insuffisance & de l'incertitude de cette instruction, que L. H P. ont levé les difficultés formées par le conseil, d'état contre la prestation du serment sur l'instruction, en dispensant ledit conseil, par résolution du 10 Juillet 1671, de jurer sur cette instruction, *ou de ne s'y conformer qu'autant qu'il convient à de fideles conseillers d'état.* En effet, n'est-il pas notoire, soit qu'on regarde l'instruction avec la *Frise*,

après cette résolution prise, comme absolument arrêtée, ou avec plusieurs autres provinces, comme encore flottante & indécise, que les confédérés ont remédié par cette résolution aux scrupules que le conseil d'état avoit de jurer sur une instruction où il trouvoit plusieurs choses à redire, mais qu'ils ne se sont pas engagés pour cela à regarder cette instruction comme loi fondamentale de l'état dans des points où elle est incompatible avec la constitution du gouvernement, telle qu'elle étoit en 1657 & 1671, bien loin que les provinces, qui s'opposerent alors à la séance des Stadhouders dans le conseil d'état, eussent prétendu, en contribuant à prendre la résolution susdite, renoncer à leur opposition, & eussent approuvé l'instruction à cet égard.

Nous mettrons ici des bornes à cette lettre, dans l'espérance qu'elle servira à confimer de nouveau dans leur bonne résolution, les provinces, qui avec nous, se sont opposées jusqu'à présent au Stadhoudérat, & la séance des Stadhouders dans le conseil d'état, & inspirera d'autres sentimens aux provinces, qui jusqu'ici n'ont point pensé comme nous; au moins qu'elle nous fera tous convenir qu'une affaire combattue par autant de fortes raisons, telles qu'on en a alléguées & qu'on

en allegue contre la séance des Stadhouders dans le conseil d'état, ne doit pas troubler la bonne harmonie entre les provinces, que tous régens bien intentionnés doivent préférer à toute autre chose.

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS NOS BONS AMIS, VOISINS ET ALLIEZ.

« AYANT été assemblés sur le sujet contenu » dans la lettre que nos conseillers - députés » ont écrite à la cour de votre province, & » à laquelle ladite cour a fait reponse qu'elle » en avoit donné connoissance, à V. N. P. » Nous avons approuvé unanimement ce que » nos conseillers-députés ont fait, nous les » en avons remerciés, & les avons autorisés » à se conduire de même en pareilles occasions, » & de donner en notre absence tels ordres » qu'ils jugeront convenables.

» Nous ne pouvons vous dissimuler la » surprise où nous avons été à la nouvelle » que nous reçumes que V. N. P. délibéroient » sérieusement de faire un si grand change- » ment dans la régence, tel que seroit celui » de nommer un Stadhouder, c'est-à-dire, » céder à un autre une partie de votre » autorité, & de votre souveraineté.

» Nous prions V. N. P. de ne pas s'imaginer » que

» que, si nous prenons cette affaire en » considération, ce soit que nous voulussions » nous mêler de vos affaires domestiques; » nous vous protestons que ce n'est point » là notre intention, & que ce que nous » en faisons, n'est que l'effet de l'attention » que nous avons sur les suites naturelles qui » concernent sur-tout l'union en général, & » notre province en particulier.

» Il est permis, & c'est même une chose » louable entre état comme entre famille » particuliere, d'avertir ses voisins du danger » qui les menace, & de le détourner, sur- » tout quand ils s'y précipitent par leur » conduite, quand même ce seroit une affaire » purement domestique, pour peu que le » voisin y fût intéressé.

» C'est sur ce fondement que nous nous » confions que V. N. P. ne trouveront pas » mauvais que nous leurs représentions les » suites qu'aura dans leur province même, » le changement du gouvernement polycra- » tique en celui d'un Stadhouder.

» Nous n'aurons pas recours à des futurs » contingens imaginaires, nous prions seule- » ment V. N. P. de considérer sérieusement » avec nous le cours ordinaire des choses » temporelles sur-tout par rélation aux » changemens dont nous sommes témoins,

» n'en pouvons-nous pas conclure, avec » raiſon, qu'un changement de cette nature » ſera dans votre province, la ſource d'une » infinité de cabales, capables d'avoir de » grandes ſuites. Les uns mettrônt tout en » œuvre pour engager les autres provinces » dans une pareille révolution, les autres » attachés au gouvernement polycratique, » voudront le maintenir : de-là les jalouſies, » les défiances, les ombrages, qui fondées » ou non, tendront toujours à rompre » l'union. Car quoiqu'alors les articles de » l'union ſubſiſtaſſent toujours quant à la » lettre, ils perdroient leur force & leur » vigueur, & ne tendroient plus au même but.

» Quand nous réfléchiſſons ſur cette » puiſſance qu'il a plû à l'Éternel d'accorder » à la concorde de nos ancêtres, nous ne » pouvons penſer qu'en tremblant, aux ſuites » de notre méſintelligence, qui énerveroit » & peut-être renverſeroit entiérement la » république.

» Notre crainte à cet égard n'eſt pas » imaginaire; les objets n'en ſont pas tant » éloignés, & nous voyons déjà les fondemens » jettés des cabales les plus emportées.

» Puiſque nous appréhendons, avec raiſon, » ce danger pour la république des Provinces- » Unies, dont la nôtre fait une partie ſi

» considérable, nous ne pouvons nous dis-
» penser de faire le même argument à V. N .P.
» & de leur avouer que nous croyons que
» toutes les suites de ces cabales sont terrible-
» ment à craindre en particulier dans leur
» propre province.

» Nous ne rapporterons pas toutes les
» réflexions que l'on fait sur ce sujet, nous
» vous exposerons la chose dans un si beau
» jour que vous ne pourrez pas en douter.

» V. N. P. ont par devers elles l'expérience
» de 20 années, pendant lesquelles nous
» avons eu la guerre, la paix, & des diffi-
» cultés extraordinaires; tout ne s'est-il pas
» terminé amiablement & sans tumulte?

» Une preuve de la vigueur & du pouvoir
» de votre régence présente, c'est qu'on a
» toujours trouvé les moyens d'étouffer les
» dissentions, & de rapprocher ceux qui
» étoient de sentimens opposés.

» On a régi les finances, & on les améliore
» tous les jours de telle sorte, que c'est sur
» votre exemple que les autres provinces se
» modélent aujourd'hui à cet égard.

» Permettez-nous N & P. S. de vous
» demander que fera de plus la régence d'un
» Stadhouder?

» En tout gouvernement il y a toujours,
» & il y aura toujours quelqu'imperfection:

» ainſi il faut examiner ſi la régence d'un
» Stadhouder y peut plutôt remédier que la
» polycratie. Nous ne nous étendrons pas
» ſur ce ſujet, nous nous en rapportons à
» la prudence de V. N. P. & à l'expérience
» qu'elles ont faite dans les tems paſſés de
» la régence des Stadhouders, comparée en
» pluſieurs circonſtances avec la régence
» telle qu'elle eſt établie préſentement.

» Nous croyons pouvoir aſſurer que l'on
» trouvera que lorſqu'il a été néceſſaire de
» remédier à quelque accident arrivé dans
» le gouvernement, ſoit par rapport aux
» finances, ou autres affaires, ſoit lorſqu'il
» s'eſt agi de trouver des moyens pour
» réunir les eſprits, on n'en eſt jamais venu
» plus aiſément ni plus avantageuſement à
» bout ſous le gouvernement des Stad-
» houders.

» Si avant de paſſer outre, V. N. P.
» vouloient bien juger à propos de nommer
» quelques ſeigneurs; fuſſent ceux qui ſont
» déjà députés de votre part aux États-
» Généraux, fuſſent quelques autres pour
» conférer avec ceux que nous nommerions
» à cet effet, ſoit à la *Haye*, ſoit ailleurs,
» ainſi que V. N. P. le ſouhaiteront, nous
» ſommes aſſurés que nous réfuterons ſans

» peine toutes les raisons que l'on prétexte
» pour changer à présent la régence.

» Non, N & P. S. nous ne pouvons
» comprendre ce qui pouvoit contrebalancer
» la cession d'une partie de votre puissance
» & de votre autorité, & sur-tout ce qui
» pouvoit être cause que V. N. P. eussent
» de l'éloignement à conférer sur cet article
» avec les autres alliés qui y sont tant inté-
» ressés, & enfin encore moins pourquoi
» faire ce changement dans la conjoncture
» présente, & lorsque votre province se
» trouve dans une entiere tranquillité & dans
» une très-bonne situation par rapport à ses
» finances.

» Aussi ne pouvons-nous nous imaginer
» quel mal il y auroit dans un délai pro-
» visionnel.

» Le duché de *Gueldre* & la comté de
» *Zutphen* sont assez considérables, pour
» qu'il se trouve toujours quelque prince
» disposé à en accepter le gouvernement.

» V. N. P. peuvent encore remettre cette
» affaire ; il n'y a qu'à ne pas confirmer dans
» l'assemblée de leurs états ce qui pourroit
» avoir été résolu dans le particulier. Mais
» dès qu'on aura pris un Stadhouder, il ne
» sera plus possible de mettre la régence sur

» un pié tel que celui où elle se trouve
» aujourd'hui.

» N & P. S. nous nous expliquons à cet
» égard sans équivoque, & nous nous confions
» que V. N. P. auront l'équité de considérer
» que nos représentations & nos avertisse-
» mens sont l'effet de l'importance de la
» chose, & de notre bienveillance pour nos
» voisins. Nous espérons que les raisons dont
» nous avons accompagné nos remontran-
» ces, seront approuvées de V. N. P. »

Nous sommes, &c.

A la Haye le 18
Octobre 1722.



NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS, NOS BONS AMIS, VOISINS ET ALLIÉS.

« Ayant reçu & lu dans notre Assemblée la » lettre de V. N. P. du 16 Octobre, vu aussi » une lettre des conseillers-députés de V. N. » P., du 7 du même mois, adressée aux con- » seillers de notre cour provinciale, laquelle » nous a été présentée à l'ouverture de notre » séance; nous avons vu par la lettre de V. » N. P., la surprise où elles sont d'avoir appris » que dans cette assemblée-ci nous devions » délibérer sur l'élection d'un Stadhouder » pour le duché de *Gueldre* & la comté de » *Zutphen*, & qu'elle nous l'écrivoient à tems » pour nous détourner de ladite élection par » leurs représentations touchant les suites » qu'elles pensent qu'auroit cet évenement. »

« Nous sommes persuadés, N. & P. S., que » les remontrances de V. N. P. sont fondées » sur les bonnes dispositions de V. N. P. pour » le bien commun de la république. Mais si V. » N. P. veulent bien encore reprendre cette » affaire en considération, elles trouveront » que nous avons agi, dans toute cette » importante affaire, avec toute la circons- » pection imaginable; c'est une justice que » nous attendons de V. N. P., & de croire que

» nous n'avons d'autre but ni d'autre vue que » le bien de l'état en général & celui de notre » province en particulier, sans que nous puis- » sions comprendre pourquoi cette élection » peut vous inquiéter ou vous être domma- » geable. »

« La question, s'il est avantageux à la répu- » blique des Provinces-Unies tant en géné- » ral qu'en particulier, d'avoir un illustre chef » sous le nom de Stadhouder, a été si sou- » vent mise en délibération pendant le der- » nier siecle & le présent, dans les provinces » respectives, & de part & d'autre on a » tant écrit sur cette matiere, que nous » croyons qu'il seroit inutile de l'agiter ici » de nouveau. »

« Si l'on jette les yeux sur l'histoire » ancienne de ce pays, on trouvera, qu'a- » vant l'époque de l'union & de l'abjuration de » *Philippe II* qui étoit maître de tous les *Pays-* » *Bas*, les sept provinces ont été gouvernées » de tout tems par leurs ducs, comtes, » évêques & seigneurs, conjointement avec » les états respectifs des provinces : que les » sept provinces s'étant plus étroitement unies » en 1579 pour la conservation de leur liberté » & de leur religion, le prince d'*Orange* » *Guillaume I* a été, de l'aveu de V. N. P., » l'instrument dont Dieu s'est servi pour jetter

» les fondemens de cette république, malgré » la puissance redoutable du roi d'*Espagne*; » qu'après lui c'est le prince *Maurice* de *Nassau*, » aussi prince d'*Orange*, qui, avec un courage » héroïque & une prudence sans égale, a élevé » sur ces fondemens les murs de cet édifice: » que le prince *Frédéric-Henri* y a mis la der- » niere main; que du tems du prince *Guil-* » *laume II*, la paix a été conclue entre l'*Espagne* » & la république: que ce prince étant mort » en 1650, la plupart des provinces sont » restées sans Stadhouder jusqu'en 1672. Nous « ne rappellerons pas ici, N & P. S., les dis- » putes, les mésintelligences de ce tems-là, ni » leurs tristes & funestes suites, qui sembloient » devoir entraîner la ruine totale de cet état, » mais nous ne pouvons taire que ce fut le » prince *d'Orange Guillaume III*, qui, sous » la bénédiction du Tout-Puissant, a rétabli » la république dans l'état florissant où elle » est à présent, dans un tems où trois » des sept provinces étoient déjà tombées » entre les mains de l'ennemi, qui avoit » presque envahi les quatre autres. »

« Nous sommes très-persuadés que V. N. » P. n'ignorent pas toutes ces choses; cepen- » dant nous n'avons pas cru pouvoir nous » dispenser d'en parler ici pour faire voir que » choisir & avoir un Stadhouder, n'est ni une

» nouveauté, ni une innovation dans la répu-
» blique, & que c'eſt ſous la direction des
» Stadhouders, qu'elle eſt parvenue à cette
» grandeur où nous la voyons. »

« V. N. P. avouent qu'il s'eſt toujours trouvé
» quelque imperfection dans tous les gouver-
» nemens, & qu'il y en aura toujours : de
» notre côté nous avouons auſſi qu'il s'eſt
» toujours trouvé quelqu'imperfection dans
» les régences précédentes des Stadhouders,
» comme il s'en trouvera vraiſemblablement
» dans celles à venir. »

» Sur ces fondemens, N. & P. S., nous
» avons examiné & contrepeſé les différentes
» ſituations où s'eſt trouvée la république en
» général & notre province en particulier
» depuis l'érection de la république, tant dans
» les tems où les provinces ont eu leurs Stad-
» houders que dans ceux où elles n'en ont
» pas eus; & nous avons trouvé unanimement
» que l'élection du prince d'*Orange* & de
» *Naſſau* pour Stadhouder & capitaine géné-
» ral de notre province, étoit le parti le plus
» avantageux pour notre province & pour
» ſes habitans. »

» Le prince d'*Orange* & de *Naſſau* eſt, ſans
» conteſtation, le ſeul naturel de cette répu-
» blique qui puiſſe être élevé à ce poſte emi-
» nent, étant déjà Stadhouder de deux autres

» provinces, sans parler des grands & signalés
» services que ses glorieux ancêtres & ses
» alliés ont rendus à la patrie tant dans la paix
» que dans la guerre. »

« Il est vrai, N. & P. S., qu'en consi-
» dérant la conjoncture présente des choses,
« où cette république est en paix avec tous
» ses voisins, on pourroit dire qu'il n'est
» pas fort nécessaire d'élire un Stadhouder
» capitaine & amiral général. Mais qu'il plaise
» à V. N. P. de réfléchir sur l'inconstance &
» la vicissitude ordinaire des affaires du
» monde, & de songer qu'on ne sauroit
» mieux employer la paix qu'à chercher &
» à prendre des arrangemens, par lesquels,
» quelque guerre qui puisse s'élever, l'état
» puisse, humainement parlant, être mis en
» toute sûreté. »

« Quand nous considérons la situation
» présente de notre commune patrie, l'éner-
» vement des finances & du crédit dans cet
» état, qui, depuis la conclusion de la der-
» niere paix, a encore augmenté, la déca-
» dence de la milice & de la puissance sur mer,
» la diminution de l'estime des états voisins,
» & le peu d'apparence qu'il y a de remédier
» à tout cela, si quelque nécessité urgente le
» demandoit, nous appréhendons que ce ne
» soit pas sans fondement que L. H. P. & le

» conseil d'état ont représenté par écrit à » diverses reprises aux Provinces - Unies, » que les affaires de l'union se trouvoient dans « un état trop fâcheux pour pouvoir subsister, » & qu'il y avoit à craindre qu'il n'arrivât » quelque révolution qui causât sa ruine; » sans que pourtant jusqu'à présent ces remon- » trances réitérées aient produit le moindre » fruit à l'égard de tous ces dérangemens. »

« Comme le gouvernement de la républi- » que des Provinces - Unies est composé de » sept provinces particulieres, dont chacune » est souveraine en elle - même, & dans les- « quelles des intérêts particuliers & même » opposés sur diverses matieres, causent des » différens qui font négliger l'intérêt com- » mun, & distrayent des soins nécessaires à » la sûreté de l'état; on ne sauroit discon- » venir qu'il ne soit très-avantageux à notre » chere patrie, que ces sept provinces, outre » les liens de l'union, soient liées encore » plus étroitement ensemble pour le bien » commun, & que ces sept fleches soient » rendues indissolubles par un lien de con- » corde formé par un chef illustre, revêtu » d'une autorité limitée, ce qui ne peut rien » produire que de bon, comme par exemple, » de donner aux affaires, lorsque la nécessité » le demande, plus d'activité & de prompti- » tude. »

« Comme nous avons trouvé parmi nous ; » N. & P. S. une difpofition unanime à un » pareil arrangement, nous avons jugé à » propos de ne point différer cette élection ; » fur-tout pendant une paix, qui nous donne » le tems de dreffer & d'arrêter les inftructions » néceffaires pour un Stadhouder; d'autant plus » que l'expérience des tems paffés, & particu- » lierement de l'année 1672, nous a montré » que le pouvoir de délibérer n'étoit pas un » droit qu'on pût nous ôter. Ainfi nous avons » réglé pour le prince d'*Orange*, comme élu » Stadhouder & capitaine général de notre » duché & comté, une inftruction que nous » prenons la liberté d'envoyer à V. N. P.

« Vous verrez que cette inftruction ne » renferme aucun article qui puiffe apporter » le moindre préjudice à la province de V. N. » P. vous reconnoîtrez auffi que cette élec- » tion ne peut fufciter aucune jaloufie & » aucune diffention entre les membres de » notre province, puifqu'elle s'eft faite de » leur consentement unanime. »

« Nous ne faurions comprendre fur quel » fondement V. N. P. jugent que cette élec- » tion, qu'elles appellent à tort, permettez- » nous ce mot, un changement dans notre » gouvernement, puiffe produire *dans notre*

» *province des factions considérables & fâcheuses ,*
» *d'un côté pour tâcher par divers ressorts d'exciter*
» *& de fomenter dans les autres provinces le*
» *dessein d'un pareil changement , de l'autre pour*
» *conserver le gouvernement dans l'ordre où il a*
» *été établi , & de tous les deux , pour nourrir*
» *continuellement la défiance, la jalousie & les*
» *soupçons , qui , soit qu'ils fussent fondés , soit*
» *qu'ils ne le fussent point , tendroient toujours*
» *à relâcher les liens de l'union.* »

« Nous souhaitons de tout notre cœur que » le Dieu tout - puissant veuille inspirer à » tous les magistrats de notre chere patrie des » sentimens bons & salutaires, par lesquels elle » puisse jouir long - tems au dedans d'elle- » même d'une tranquillité parfaite , & être à » l'abri de toutes les entreprises pernicieuses » qui pourroient s'élever du dehors contre » elle, & nous déclarons que ce n'est que » dans cette vue & pour le bien public que » nous avons fait cette élection. »

« Nous nous flattons que V. N. P. ne nous » regardent point comme des gens, qui par » leurs intrigues voudroient exciter entre les » Provinces - Unies des factions ou des dissen- » tions. Nous osons dire franchement que nous » n'avons jamais donné lieu à de pareils soup- » çons , & nous protestons même ici contre

» de telles accusations, comme étant entiere-
» ment disposés à contribuer, autant qu'il est en
» notre pouvoir, à tout ce qui pourra tendre
» à entretenir une intelligence & une harmonie
» parfaite entre notre province & V. N. P. &
» les autres Provinces-Unies. Nous ne pou-
» vons concevoir en effet comment l'élection,
» que nous avons faite y pourroit donner la
» moindre atteinte, & sur quel prétexte on
» pourroit avancer que, si cette alliance
» n'étoit pas par-là formellement rompue,
» du moins sa force seroit perdue & son but
» manqué : lorsque cette union porte que
» pour sa plus grande sûreté, les Stadhouders
» des provinces qui étoient ou qui seroient
» établis dans la suite, aussi bien que les magis-
» trats & principaux officiers & membres de
» chaque province & des villes, jureroient
» d'observer & de faire observer cette union
» & tous les articles qui la composent. »

« Nous aurions été charmés, N. & P. S.,
» d'avoir conféré auparavant avec les députés
» de V. N. P. mais comme nous avons jugé
» par votre lettre que vous ne desiriez d'entrer
» en conférence avec nous sur l'élection d'un
» Stadhouder, que pour nous en détourner,
» nous n'avons pu nous flatter que cette con-
» férence eût produit le moindre fruit. »

« Au reſte, V. N. P. peuvent être aſſurées
» que nous ſerons prêts à conférer en toute
» occaſion avec V. N. P. & à prendre
» avec elles les meſures qu'on jugera néceſ-
» ſaires au bien de l'état, &c. &c. »

FIN.



TABLE

DES MATIERES.

A.

*A*LBE (le duc d') eſt envoyé en Flandre contre les mécontens, *page* 18
– Portrait de ce ſeigneur, *ibid.*
– Son attachement pour la mémoire de Charles-Quint, 19
– Ses talens pour la guerre, *ibid.*
– Il trompe Egmont & Horn, 21
– Sa cruauté, 23
– Effet de ſa barbare politique, 21
– On le repréſente avec des lunettes ſur le nez. Pourquoi, 26
– Son expédition de Mons, 27
– Frédéric ſon fils commande à ſa place, 28
– Il eſt diſgracié, 32
– Et remplacé par Requeſens, *ibid.*
– Sa ſtatue, 33
– Inſcription qu'on liſoit ſur ſa baſe, *ibid.*
– Abattue par Requeſens, 34
Albert (l'archiduc.) Portrait de ce prince, 63
Alençon (le duc d'), les Etats-Généraux l'appellent à leur ſecours, 51
– Dignités qu'on lui confere, *ibid.*

– Ses exploits, *page* 52
– Résolution des Etats-Généraux à son égard, 53
– Il abandonne la Flandre, *ibid.*
– Il repasse en France. Sa mort, 54
Angleterre. Époque de sa grandeur & de la supériorité de son commerce, 110
– Cause de son alliance avec les Provinces-Unies, 125
– (Le parlement d') force Charles II à se déclarer contre la France, 158
Anvers (la ville d'). Le duc d'Albe s'y étoit fait ériger une statue, 33
– (La garnison d') reçoit les mutins Espagnols & se joint à eux, 36
Arlington (milord). Sa haine contre Guillaume III est un obstacle au mariage de ce prince, 163
– Compliment singulier de ce milord au prince d'Orange, 165
Arminius. Doctrine de ce sectaire, 76
– Barneveld embrasse son parti, 77
Assiento (Le contrat de l'), 175
Aumônier (Office d') de la république des Provinces-Unies, supprimé par les états, 204
Autriche. Comment les Pays-Bas tombent à cette maison, 7
– (La nouvelle maison d') conservée par la

foiblesse ou l'aveuglement du corps germanique, *page* 180
Avaux (M. d'), plénipotentiaire de France, 34
– Il vient à bout de conclure la paix entre cette couronne & la Hollande, 159

B

Barneveld. Son portrait, 67
– Maurice met tout en œuvre pour l'intimider, 68
– Sa conduite à ce sujet, *ibid* & *suiv*.
– Objet de sa dissimulation, 72
– Il déclare ses sentimens à Louise de Coligni, 73
– Maurice cherche les moyens de le perdre, 76
– Il embrasse la doctrine d'Arminius, 77
– Maurice se sert de ce prétexte pour le faire mourir, 78
– René & Guillaume ses fils forment le dessein de venger sa mort, 79
– René est pris & condamné à mort, *ibid.*
Barneveld (Mad. de). Sa réponse au prince Maurice, *ibid.*
Bataves, alliés avec les Romains. Service qu'ils rendirent à César, 4
– Vivoient libres, 5

C.

Carlos (dom). Les Flamands l'appellent à leur secours, 17
– Son portrait, 18
– Il paie de sa tête la confiance des Flamands, *ibid.*
Cattes (les), peuples de la Hesse, qui viennent habiter la Batavie; leur caractere, 1
– Leurs talens militaires, 2
– Leur gouvernement, 3
Charlemagne. La décadence de sa maison influe sur le sort de la Hollande, 6
Charles-Quint. Forces & dispositions des états voisins sous le regne de ce prince, 7
– Circonstances qui favorisoient son projet de monarchie universelle, 8
– Pourquoi il n'y réussit pas. Son portrait, *ibid & suiv.*
– Souplesse de son caractere & de ses mœurs, 9 & 10
Charles I, roi d'Angleterre. Sa terrible catastrophe, 101
Charles II remonte sur le trône, 120
– L'exclusion de son neveu est un motif de rupture entre lui & la république, *ibid.*
– Il se déclare contre la France, 104
Charles VI. (l'empereur) Sa mort change la face de l'Europe, 179

Clerc (Conrad le) difpofe les Hollandois à fe mettre fous la protection du prince d'Orange, *page* 150
Coligni. Parallele de ce feigneur avec le duc de Guife, 24
– Donne afyle au prince d'Orange, 25
– Confeil qu'il donne au prince, *ibid.*
Coligni, (Louife de) fille de l'amiral de France, époufe de Guillaume I, fonde les intentions de Barneveld à la follicitation de Maurice, 73
– Elle met tout en œuvre pour guérir le Stadhouder de fon ambition, 76
Commerce des Anglois, bien fupérieur à celui de la Hollande, 175
Comtes des Pays-Bas. Leur conduite, 6
Condé (le prince de) eft envoyé en Flandre, 133
Corneille, frere de Jean de Wit, s'oppofe à l'élévation de Guillaume III au ftadhoudérat, 42
– Moyens qu'emploie fon époufe pour l'engager à y foufcrire, *ibid.*
– Subterfuge auquel il a recours. Il lui devient inutile, 143
– Il eft maffacré par le peuple en même tems que fon frere Jean, 144
Croiffy (M.) plénipotentiaire de France, travaille avec fuccès à terminer la paix

entre cette couronne & la Hollande, *page* 159
Cromwel, uſurpateur du trône d'Angleterre, 101
– Pourſuit les reſtes de la famille royale, 108
– Idée qu'il conçoit d'une république, *ibid.*
– Les Etats-Généraux rejettent ſa propoſition, 109
– Projet que lui dicte la vengeance, *ibid.*
– Il fait demander aux Etats-Généraux une ſatisfaction éclatante. Pourquoi. Ce qu'il exige de la république à cette occaſion, 110
– Parallele entre lui & le penſionnaire de Hollande, 111
– Il demande que le prince Guillaume & ſes deſcendans ſoient exclus pour jamais de toutes les charges, 115
– Il exige qu'on lui en remette l'acte d'excluſion, 118
– Il eſt d'intelligence avec le cardinal Mazarin. Sa mort, 123

D.

DAnby (le comte de) propoſe le mariage de Guillaume III avec la princeſſe Marie, 163
Davila, général Eſpagnol, remporte une

& l'indépendance des Provinces-Unies, page 65
– Charge un nommé Jean de Neyen d'entamer cette importante négociation, ibid.
– Ses affaires ruinées dans les Pays-Bas, 87
– Difficulté d'une paix particuliere entre cette couronne & les Provinces-Unies, 88
– Propose à la France le mariage de l'Infante. A quel dessein, 94
– Met la princesse d'Orange dans ses intérêts, 97
– Devenue l'objet de la compassion des autres couronnes, 124
– Fait ses efforts pour arrêter les progrès rapides de Louis XIV, 136
– Attend du sort des armes une révolution favorable, 155
– Est forcée de s'unir à la France, 175
Espagnoles (les troupes) n'ont point de confiance en Requesens, 34
– Sujet de leur mécontentement, 35
– Se débandent & ravagent les campagnes, ibid.
– Dom Juan les rappelle à leur devoir, 36
– Elles abandonnent les Pays-Bas, 40
Etats-Généraux. Leur pouvoir, 48
– Appellent le duc d'Alençon à leur secours, 51
– Dignités qu'ils lui accordent, ibid.

– Embarras où ils ſe trouvent, *page* 70
– Se réſervent le ſtadhoudérat à la mort de *Guillaume II*, 107
– Rejettent la propoſition de Cromwel, 109
– Refuſent à Cromwel l'excluſion du prince Guillaume, 114
– Demandent la paix à la France par le conſeil du grand penſionnaire. Conditions qu'on leur propoſe, 137
– Ratifient l'élection de Guillaume III, 145
– Méditent de ſecourir la reine de Hongrie, 182
Eugene. (le prince) Parallele de ce général avec milord Malboroug, 171

F.

Factions qui partagent la Hollande par rapport au ſtadhoudérat, 186
Fagel (Gaſpard) diſpoſe le ſénat de Harlem à propoſer aux états de Hollande l'hérédité du ſtadhoudérat dans la maiſon d'Orange, 146
Farneſe (Alexandre) de Parme. *Voyez* Parme.
Fleury. (le cardinal) Ses ménagemens déplacés font durer la guerre, 180
– Amuſé par la reine de Hongrie, 181
Fleurs. Paſſion des Hollandois pour les fleurs, 205

Folard. (le chevalier) Jugement qu'il porte du prince Maurice, *page* 64
Fontenoy (la bataille de) gagnée par les François ſur les troupes alliées, 185
France (la) eſt ſoupçonnée de méditer la conquête des Pays-Bas, 121
– Excellence de ſon terroir. Son avantage ſur ſes voiſins, 174
François devenus odieux en Flandre. Pourquoi, 52
– Leurs ſuccès dans les Pays-Bas; ce qui en arrête le cours, 79
– Sont contraints de quitter l'Allemagne, 182
– Battent les troupes alliées à Fontenoy, 185
François I. Caractere de ce prince, 7
Francs (les) ſubjuguent les Bataves, 5
Frédéric, électeur Palatin, 80
Frédéric, fils du duc d'Albe, commande à la place de ſon pere, & met le ſiege devant Harlem, 28
– La ſaiſon devient un obſtacle à ſon entrepriſe, *ibid.*
– Il fait ſolliciter auprès de ſon pere la permiſſion de lever le ſiege de Harlem, *ibid.*
– Réponſe du duc d'Albe à ce ſujet, *ibid.*
– Effets que produit cette réponſe, 29
– Épouvanté de la réſolution des aſſiégés, il leur accorde des conditions raiſonnables, 30

--- Sa fourberie & sa cruauté déterminent les Hollandois à secouer le joug espagnol, *ibid.*
Frédéric-Henri, troisieme Stadhouder. Son portrait, 81 & 82
--- Parallele de ce prince avec Maurice son frere, 83
--- Il tente le secours de Breda, 84
--- Il inspire de la crainte aux généraux que la cour de Madrid lui oppose. Effet de cette crainte, 85
--- Ses exploits, *ibid.*
--- Avantages qu'il procure par la réduction de Breda, 86
--- Son éloignement pour la paix, 90
--- Il écoute les propositions du cardinal Mazarin, 94
--- Ses soins deviennent inutiles, *ibid.*
--- Son esprit baisse visiblement, 98
--- Il se détache de la France à Munster, *ibid.*

G.

Gand. (Pacification de) 37
Gérard (Balthasard) assassine Guillaume I, 54
Gomar. Portrait de ce sectaire, 76
Gonçales de Cordoue (Dom) commande les troupes du Palatinat, 86
Granvelle. (le cardinal) Son portrait, 15

--- Le roi lui confie le secret de ses projets, & le soin de sa vengeance, *ibid.*
--- Charles-Quint le recommande à Philippe II, 16
--- Il remplit les idées de vengeance de Philippe contre les Flamands, *ibid.*
Grotius. Portrait qu'il fait de la Hollande, 197
Gueldre (la province de) donne la souveraineté à Guillaume III, avec la qualité de duc de Gueldre, 150 & 151
--- Guillaume-Charles Frison lui est proposé pour Stadhouder, 176
--- La province de Hollande fait tous ses efforts pour empêcher cet événement. Sa lettre à ce sujet, 177
--- La province de Gueldre n'y a point d'égard, 178
Guillaume I. Son portrait, 13, 15 & 22
--- Parallele de ce prince avec les comtes d'Egmont & de Horn, 15
--- Il cherche sa sûreté dans un soulévement général, 20
--- Il échappe au duc d'Albe, & se trouve sans concurrent à la tête des affaires, 21
--- Il trace le plan de la délivrance de son pais, 22
--- Il gagne l'estime & la confiance des princes protestans d'Allemagne, *ibid.*
--- Il leve des troupes à la hâte, & est battu, 23

--- Il se retire en France, & y prend les avis de Coligni, 24
--- Il attaque les Espagnols par mer. 25
--- Il excite & fomente le soulévement des Pays-Bas, 26
--- Les provinces de Hollande & de Zélande lui donnent une autorité presque souveraine, 37
--- Il contribue à la pacification de Gand, *ibid.*
--- Il refuse de reconnoître Dom Juan gouverneur, 39
--- Il consomme la défection des Pays-Bas, 46
--- Il est élu Stadhouder, 49
--- Il obtient aussi les charges de capitaine & amiral-général, qui depuis sont toujours restées unies au Stadhoudérat, 50
--- Il est assassiné par un nommé Balthasar Gerard, 54
--- Éloge historique de ce prince, *ibid.* & *suiv.*
--- État des affaires des Pays-Bas lors de sa mort, 56
--- *Guillaume II*, quatrieme Stadhouder. Son portrait, 99
--- Il aspire à la souveraineté des Pays-Bas, 100
--- Circonstances favorables à son élévation, *ibid.*
--- Il songe à en profiter, 101

--- Son mécontentement sur la réforme des troupes, *ibid.*
--- Ses représentations à ce sujet, 102
--- Expédient dont il se sert pour parvenir à son but, *ibid.*
--- Sa réception dans plusieurs provinces, 103
--- Sa conduite envers les députés de ces provinces, 104
--- A quoi il emploie les troupes réformées, *ibid.*
--- Il attente sans succès à la liberté des Provinces-Unies, *ibid.*
--- Il en meurt de honte & de déplaisir. Sa mémoire est détestée, 105
--- *Guillaume III*, fils posthume de Guillaume II, 106
--- Les plénipotentiaires de la province de Hollande signent l'acte de son exclusion, 115
--- Teneur de cet acte, 116
--- Raison qu'on allegue pour autoriser son exclusion, 118
--- Les partisans de sa maison conçoivent quelque espérance de le faire proclamer Stadhouder, 120
--- Leur espérance s'évanouit pour cette fois, 122
--- Le peuple se forme une haute idée de ses talens naissans, 130

--- Sa grande jeuneſſe eſt un obſtacle à ſon élévation, *page* 131
--- Il eſt fait capitaine & amiral général, 132
--- Le peuple demande qu'il ſoit rétabli dans les charges de ſes ancêtres, 140
--- Il eſt appellé par les magiſtrats, prend place dans le conſeil, ce qu'il s'enſuit, *ibid.*
--- Il eſt élu Stadhouder, . 129
--- Diſpoſition des états voiſins par rapport à ſon élévation, 145
--- Il devient l'ame & l'arbitre de l'Europe, 146
--- Il indiſpoſe les puiſſances contre la France, *ibid.*
--- Il eſt chargé de réformer le gouvernement de la Gueldre, 149
--- La qualité de duc de Gueldre & la ſouveraineté du pays lui ſont conférées, 150
--- Les états d'Utrecht conſentent à ce qu'il accepte la ſouveraineté, 151
--- Il renonce au projet qu'il avoit formé de régner, 152
--- Son refus augmente les défiances publiques, lui attire la haine du peuple, 154
--- Il ne voit d'autre moyen pour ſoutenir ſon crédit que la guerre, *ibid.*
--- Il prend l'alarme. Quelle en eſt la cauſe, 156
--- Le chevalier Temple le raſſure, *ibid.*
--- Il

– Il ne peut empêcher la conclusion de la paix entre la France & la Hollande, *pag.* 159
– Parti que lui fait prendre cet événement, 160
– Il perd la bataille de Saint-Denis près de Mons, contre le maréchal de Luxembourg, 161
– Quel fut son dessein en passant en Angleterre, 162
– Obstacles qui le déterminent à l'abandonner, *ibid.*
– Le comte de Danby propose son mariage avec la princesse Marie, 163
– Conclusion de son mariage, 164
– Il monte sur le trône d'Angleterre, 166
– Moins aimé & mieux connu en Angleterre qu'en Hollande, 168
– Portrait de ce prince. Il étoit d'un caractere dur & rebutant, 167
– D'un génie borné, *ibid.*
– Mauvais général, 168
– Prédestinatien, *ibid.*
– Ambitieux, 169
Guillaume-Charles Frison, prince de Nassau-Orange, 170
– Les partisans de la maison d'Orange le proposent pour Stadhouder en 1722 à la province de Gueldre, 176 & 177
– La province de Hollande s'y oppose, 177
– Il est déclaré Stadhouder des provinces de

au roi d'Angleterre, *page* 78
Hesse. Patrie des Cattes avant qu'ils passassent en Batavie. *Voyez* Batavie.
Hollande. *Voyez* Provinces-Unies & Pays-Bas.
– (La province de) signe l'acte d'exclusion du prince d'Orange & de ses descendans, 116 & *suiv.*
– Publie son apologie, 117
– Sa conduite paroît violer l'union, 118
– Troubles intestins qu'éprouve cette province, 120
– (Les états de) publient le fameux *édit perpétuel*, 122
– Paix conclue à Nimegue entre la France & la Hollande, 159
– Description de son territoire & de son climat, 197
– Idée que Grotius en donne, *ibid.*
– Mœurs des habitans, *ibid.*
– Ses matelots & ses ouvriers, 198
– Sa magistrature avilie, *ibid.*
– En quelles considérations y sont les négocians, 199
– Son commerce, *ibid.*
– Parallele de sa politique & de sa conduite avec celle des états voisins, 200
– Ce qui en a multiplié les habitans, *ibid.*
– Cause du déchet de son opulence & de sa valeur, 201

– L'amour y eſt une paſſion inconnue. Empire que les femmes y prennent ſur leurs époux, *pag.* 201 & 202
– Eſprit de paix qui y regne en matiere de religion, 202
– Si cette tranquillité vient de ce que les jéſuites en ſont exclus, 203
– Si ce n'eſt pas plutôt de ce que les eccléſiaſtiques n'y ont pas de part au gouvernement, *ibid.*
– Arts & ſciences n'y ſont point conſidérés, *ibid.*

Hollandois. Leur conduite à l'égard de leurs anciens protecteurs, 125
– S'oppoſent au traité d'Utrecht. Réponſe que leur attire leur fierté, 173
– Perdent leur crédit lorſqu'ils ſont en guerre. Pourquoi, 174
– Partagés en deux factions par rapport au préſent Stadhouder, 186
– Avaricieux. Leurs repas, 204
– Leurs ſpectacles, *ibid.*
– Leur paſſion pour les fleurs, 205
– Leur caractere, *ibid.*

Hongrie (la reine de) ſéduit le cardinal de Fleuri par des apparences de confiance, 181
– Elle tire du ſecours des États-Généraux, 182

Horn (le comte de). Son portrait, 14

--- Parallele de ce seigneur avec le prince d'Orange & le comte d'Egmont, *page* 15
--- Trompé par le duc d'Albe qui le sacrifie aux soupçons ou au ressentiment de son maître, 21

I.

Ischius. Député par le prince d'Orange à dom Juan, 39
--- Il rejette la proposition qu'on lui fait d'assassiner ce prince, 40

J.

Jacques I, (le roi) appellé par dérision la reine Jacques, 59
--- Henri IV l'appelloit en plaisantant maître Jacques, 78
Jacques II. Portrait de ce prince. Sa mauvaise politique. Détrôné par son gendre, 166
Jeannin, ambassadeur de France. Sa négociation, 70
--- Effet de cette négociation, 71
Juan (dom) d'Autriche est envoyé dans les Pays-Bas, 37
--- Son portrait, 38
--- Ses talens & ses vertus le rendent la terreur des Flamands, *ibid.*
--- Guillaume I refuse de le reconnoître pour gouverneur, 39

--- Le prince d'Orange lui députe Ifchius, *ibid.*
--- Celui-ci le fait confentir à des arrangemens, *page* 40
--- Au milieu des plus belles efpérances il eft empoifonné par Philippe, 41
--- Il eft remplacé par le duc de Parme, 42

K.

KNuyt, l'un des députés des états à Munfter, 97

L.

LAw. Sa méprife au fujet du commerce de la Hollande, 200
Léopold (l'empereur) entretient la haine des princes confédérés contre la France, 154
Leyceftre (le comte de) favori de la reine Elifabeth, chargé de la conduite des fecours que cette princeffe envoie aux Hollandois, 59
--- Son portrait, 60
--- Revêtu de la dignité de gouverneur fuprême des Pays-Bas. Comment il s'y comporte, 62
Louis (le comte), frere du prince d'Orange, furprend Mons par un ftratagême fingulier, 27
--- Eft battu par Davila, 34
Louis le Jufte s'intéreffe au fort des Provinces-Unies,

Louis XIV porte la guerre dans les Pays-Bas, *page* 122
— Ses conquêtes en Flandre, 125
— Ce qui en arrête le cours, *ibid.*
— Se déclare contre les Provinces-Unies, 126
— Tire avantage de leur lenteur, 133
— Se rend maître de trois de ces Provinces; ce qui l'empêche d'achever la conquête de tout le pays, 134
Louis XV n'a aucun dessein sur les Pays-Bas, 182
— Comparé à Titus, 185
— Entre à la tête de ses troupes dans la Flandre Hollandoise, 186
— *Louvois* (M. de), seul confident de Louis XIV, 126
— Portrait de ce ministre. Sa conduite dans l'administration des affaires de la guerre, *ibid.*
— Imagine de tirer des Hollandois mêmes de quoi leur faire la guerre, 128
— Est reconnu à Leyde, 129
— N'accorde la paix aux Hollandois qu'à de dures conditions, 137
Lumay, secret confident de Guillaume I, & commandant de ses vaisseaux, 25
— Insulte, par l'ordre de ce prince, les côtes de la Hollande, *ibid.*
— Son caractere, 26

--- Prend le port de la Brille en 1572, *ibid.*
Luxembourg. (le maréchal de) Le prince d'Orange médite de le surprendre, 160
--- Éloge de ce général, *ibid.*
--- Bat le prince d'Orange à Saint-Denis, près de Mons, 161

M.

MAgistrats Hollandois ne concourent qu'à regret à l'élection du présent Stadhouder, 193
Malboroug. Parallele de ce général avec le prince Eugene, 171
Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, gouverne les Pays-Bas, 15
Marie (la princesse) fille aînée du duc d'Yorck. Le prince d'Orange se propose de la demander en mariage à Charles II, 162
--- Son mariage conclu avec ce prince, 164
Mastricht, prise par les Hollandois à la vue de trois armées, 86
Maurice, prince de Parme, second Stadhouder, 62
--- Éloge de ce prince. Avec qui il eut à combattre, 63
--- Grand homme de guerre, *ibid.*
--- Comparé à tous les grands hommes de son siecle, 64
--- Son ambition, *ibid.*

--- Cherche les moyens de perdre Barneveld, *page* 76
--- Embraſſe la doctrine de Gomar, 78
--- Fait demander par le roi d'Angleterre une condamnation ſolemnelle des Arminiens, *ibid.*
--- Fait périr Barneveld, ſous prétexte qu'il étoit Arminien, *ibid.*
--- Cette action le fait univerſellement déteſter, 79
--- Autres cauſes qui s'oppoſent à ſon ambition, 80
--- Sa mort, 81
Mazarin (le cardinal) tente la conquête des Pays-Bas par la voie de la négociation, 91
--- Sa lettre à MM. d'Avaux & de Servien à ce ſujet, *ibid.*
--- Il fait entrer dans ſes vues le Stadhouder, 94
--- Il prend des meſures avec Cromwel pour la conquête de la Flandre, 123

N.

Naſſau (la maiſon de) *Voyez* Orange.
Neige (roi de) nom donné à l'électeur Palatin : pour quelle raiſon, 80
Neyen (Jean de) cordelier. Portrait de ce religieux. Sa négociation, 65

Nieuport (M.) plénipotentiaire pour la province de Hollande en Angleterre, *p.* 115
Nitard (le P.) jésuite. Inexpérience de ce religieux dans les affaires d'état, 124

O.

ORange (le prince d') *Voyez* Guillaume I, Maurice, Frédéric-Henri, Guillaume II, Guillaume III, Guillaume-Charles Frison.
Orange (la princesse d') entre dans les vues de la cour d'Espagne, 97
--- (La maison d') ci-devant divisée en deux branches, & réduite à présent à une, 175

P.

P*Acification de Gand*, 37
Papenheim (le comte de) commandant les troupes d'Allemagne, 86
Parme (Alexandre Farnese de) remplace Dom Juan, 42
--- Son portrait, *ibid.*
--- État des Pays-Bas lorsqu'il en fut fait gouverneur, 44
--- Le cours de ses succès arrêté par l'Espagne, 45
--- Nouveaux exploits de ce prince, 58

Paw, (M.) l'un des députés des États-Généraux à Munster, *page* 97
Pays-Bas (soulévement des) contre les Espagnols, 26
--- Se divisent en trois partis après la mort de Requesens, 37.
--- Se réunissent par le traité appellé la Pacification de Gand. *Voyez* ci-dessus au mot *Pacification.*
--- (Révolution des) causée par la mauvaise politique de l'Espagne, 45
--- Se déterminent à se soumettre à la France, 58
--- Henri III n'accepte point leurs offres, 59
--- Se tournent du côté d'Elisabeth : comment elle reçoit leurs offres : à quelle condition elle les protege, *ibid.*
--- Le comte Leycestre en obtient le gouvernement, 65
--- Le cardinal Mazarin en tente la conquête par la voie de la négociation, 91
--- La France est soupçonnée d'en méditer la conquête, 121
Philippe II. Son portrait, 10 & 11
--- Son goût pour le travail, 11
--- Son ambition, *ibid.*
--- Sa conduite dans les affaires, *ibid.*
--- Parallele de ce prince avec Charles-Quint, 12

--- Les Flamands s'indiſpoſent contre lui, *ib.*
--- Il s'indiſpoſe à ſon tour contr'eux, *ibid.*
--- Il charge Granvelle de ſa vengeance, 15
--- Sa mauvaiſe politique, cauſe de la perte des Pays-Bas, 45
--- A la mort de Guillaume I, il propoſe de nouveaux accommodemens, 57
Polignac. (le cardinal de) Sa réponſe aux Hollandois à propos des oppoſitions qu'ils apportoient au traité d'Utrecht, 173
Pomponne. (M. de) Ses propoſitions de paix rejettées, 137
Pragmatique-Sanction, garantie par les principales puiſſances de l'Europe, par la France même, 179
Protecteur, *voyez* Cromwel.
Provinces-Unies, ſont ce qu'on appelloit anciennement Batavie, Pays-Bas & Hollande, 1
--- Leur union, 47
--- Forme de gouvernement que cette union introduit, *ibid.*
--- Leur indépendance reconnue dans toute l'Europe, 71
--- Ouvrent leurs tréſors à Guſtave : dans quelle vue, 88
--- Etat des affaires de ces provinces après la mort de Guillaume II, 105

--- Rejettent avec indignation les propositions injurieuses de Cromwel: suite de ce refus, 111.
--- S'élevent contre l'acte d'exclusion de Guillaume III, 117
--- Elles consentent à l'agrandissement de la France: à quelle condition, 123
--- Louis XIV se rend maître de trois de ces provinces, 134
--- Alarmes que leur cause le mariage de Guillaume III, 65
--- Reçoivent Guillaume-Charles Frison pour Stadhouder, 17
--- Influence excessive de la populace sur les résolutions, 194.
Prusse (le roi de) allié avec la France; quel motif le détermine à faire son accommodement particulier avec la reine de Hongrie, 181
--- Ses forces le rendent redoutable en Allemagne, 185

R.

REquesens (Louis de) remplace le duc d'Albe dans les Pays-Bas. Son portrait, 32
--- Abat la statue du duc d'Albe, 34
--- Les troupes Espagnoles se débandent sous sa conduite, *ibid.*

— Il appaise la sédition en payant les troupes, *page* 36
— Sa mort funeste aux Pays-Bas, *ibid.*
— Il est remplacé par dom Juan, 37 & 46
Rhin (passage du) par les François en 1672, 133
Richelieu (le cardinal de) favorise les prétentions du roi de Suede : dans quelle vue, 88
— Moyen qu'il imagine pour procurer une paix glorieuse & avantageuse, 89
Riperda, commandant des troupes assiégées dans Harlem, propose un coup de désespoir, 29
— Sa proposition est reçue avec applaudissement, 30
— Effets qui s'ensuivirent, *ibid.*

S.

SAnction (Pragmatique). *Voy.* Pragmatique.
Sainte-Croix (le marquis de) commandant les troupes de Flandre, 86
Sardaigne (le roi de) près de succomber sous les armes espagnoles & françoises, 185
Saxe (l'électeur de) se prête forcément à un accommodement préjudiciable à ses intérêts, *ibid.*
Servien (M.) Résident pour la France à la Haye, 89 & 96

Spenser, ambassadeur d'Angleterre : sa négociation, *pag.* 70
Spinola. Portrait de ce général, 63
--- Son rappel, avantageux aux Hollandois, 85
Stadhouders. *Voyez* Guillaume I, Maurice, Fréderic-Henri, Guillaume II, Guillaume III, Guillaume-Charles Frison.
--- (Éloge des). 187
--- Éloge du présent Stadhouder par ses partisans, 189
--- (Déclamation contre les). 190
Stadhoudérat. Ce que c'est que cette dignité, 49
--- Guillaume en est revêtu le premier, *ibid.*
--- Prérogatives attachées à cette dignité, *ib.*
--- Les charges de capitaine & amiral général y sont unies, 50
--- Maurice succede à Guillaume, 62
--- Frédéric-Henri succede à Maurice, 81
--- Guillaume II succede à Frédéric, 99
--- Après la mort de Guillaume II il reste vacant, 107
--- Les Etats-Généraux défendent qu'il soit à l'avenir conféré à qui que ce soit, 122
--- Le peuple en demande le rétablissement sur la tête de Guillaume III, 140
--- Il est élu Stadhouder, 142
--- Les députés de Harlem proposent aux états

de Hollande de le rendre héréditaire; *page* 147
--- Supprimé pendant vingt-deux ans, 187
--- Les partisans de la maison d'Orange essaient de le rétablir en 1722. Opposition qu'ils rencontrent, 176
--- Factions opposées dans la Hollande sur les avantages & les inconvéniens du stadhoudérat, 186
--- Motifs des partisans du stadhoudérat, 187
--- Motifs de son établissement originaire, *ib.*
--- Énumération des avantages qui en sont revenus, *ibid.*
--- Malheurs arrivés à la république par son interruption, *ibid.*
--- Les partisans de la maison d'Orange prétendent qu'il doit être affecté à cette maison, 189
--- Motifs du parti opposé au stadhoudérat, 190
--- Inconvéniens du stadhoudérat, 191
--- Raisons pour ne pas le conférer à un prince de la maison d'Orange, *ibid.*
--- Estimation de la valeur des motifs des deux parties, 192
--- Rétabli en 1747 contre le gré des magistrats, 186 & 194
--- Rendu héréditaire dans la mais. d'Orange, 195
Stuard

Stuard (la maison de) Cromwel lui ôte l'espérance de remonter sur le trône, *p.* 110

Suede (la) s'allie avec les Provinces-Unies, 125

T.

Temple : (le chevalier) ce qu'il pense des premiers troubles de l'Ecosse, 133

--- Rassure Guillaume III : promesses qu'il lui fait, 156

--- Son portrait, 157

--- Sa passion pour les lettres, *ibid.*

--- Il engage le roi d'Angleterre à se déclarer contre la France, 158

--- Quel parti lui fait prendre la honte de s'être laissé tromper, 159

Titus paroît être le modele que le roi a prétendu suivre, 186

Treve conclue en 1609 entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 71

Turenne (le vicomte de) ne demande que cinquante mille hommes & deux campagnes pour la conquête de la Flandre, 123

--- Il est envoyé en Flandre, 133

U.

Union (acte d') de la part des Pays-Bas contre la puissance espagnole, 47

Stadh. Y

--- De l'Espagne avec la France, *page* 175
Utrecht : (Traité d') par qui procuré : traversé par les Hollandois, 173
--- État des affaires de la Hollande lors de ce traité, *ibid.*
--- Article de ce traité concernant la sûreté des Provinces-Unies, 15
--- (La province d') expose combien il est important de ne point accorder de secours à la reine de Hongrie, 183
Valkenier (Gilles), bourg-mestre, s'oppose vivement à la conclusion de la paix, 138
Vander Graef, l'un des assassins de Jean de Wit, ne peut en obtenir grace, 143
Veere, ville de Zélande, où commence la sédition en faveur du présent Stadhouder, 194
Vienne (la cour de) vient à bout de faire garantir la Pragmatique-Sanction, 179

W.

Wit (Jean de), pensionnaire de Hollande, mis en parallele avec le Protecteur, 111
--- Évente un complot domestique en faveur de la maison d'Orange. 122
--- Il consent à l'élévation de Guillaume III, 132
--- S'en fait un ennemi irréconciliable. Raisons pourquoi, *ibid.*

— Tente en vain de réconcilier sa patrie avec Louis XIV, *page* 135
— Conseille aux Etats-Généraux de demander la paix, 137
— La disposition des esprits change à son égard, 139
— Il refuse de pardonner à Vander Graef, l'un de ses assassins, 143
— Le peuple indigné de ce refus le massacre avec son frere Corneille, 144

Fin de la Table des Matieres.

